Rep. XIII . 3. no. 83.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:1-711516-p0002-4

OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:1-711516-p0005-1

OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

TOME VINGT-HUITIEME.

DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE-TYPOGRAPHIQUE.

1784.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:1-711516-p0007-2

UNIVERS.
ZVHALLE

MELANGES HISTORIQUES.

FRAGMENS
SUR
L'HISTOIRE.

ARTICLE PREMIER.

Qu'il faut se défier de presque tous les monumens anciens.

IL y a plus de quarante ans que l'amour de la vérité, & le dégoût qu'inspirent tant d'historiens modernes, inspirèrent à une dame d'un grand nom, & d'un esprit supérieur à ce nom, l'envie d'étudier avec nous ce qui méritait le plus d'être observé dans le tableau général du monde; tableau si souvent défiguré.

Cette dame célébre par ses connaissances singulières en mathématiques, ne pouvait souffrir les fables que le temps a consacrées, qu'il est aisé de répéter, qui gâtent l'esprit & qui l'énervent.

Elle était étonnée de ce nombre prodigieux de systèmes sur l'ancienne chronologie, différens entre eux d'environ mille années. Elle l'était encore davantage que l'histoire consistât en récits de batailles sans aucune connaissance de la tactique, excepté dans *Xénophon* & dans *Polybe;* qu'on parlât si souvent de prodiges, & qu'on eût si peu de lumières sur

l'hiſtoire naturelle; que chaque auteur regardât ſa ſecte comme la ſeule vraie, & calomniât toutes les autres. Elle voulait connaître le génie, les mœurs, les lois, les préjugés, les cultes, les arts; & elle trouvait qu'en l'année de la création du monde trois mille deux cent, ou trois mille neuf cent, il n'importe, un roi inconnu avait défait un roi plus inconnu encore, près d'une ville dont la ſituation était entièrement ignorée.

Pluſieurs ſavans recherchaient en quel temps *Europe* fut enlevée en Phénicie par *Jupiter;* & ils trouvaient que c'était juſte treize cents ans avant notre ère vulgaire. D'autres réfutaient cinquante-neuf opinions ſur le jour de la naiſſance de *Romulus*, fils du dieu *Mars* & de la veſtale *Rhéa-Sylvia*. Ils établiſſaient un ſoixantième ſyſtème de chronologie. Nous en fîmes un ſoixante & unième; c'était de rire de tous les contes ſur leſquels on diſputait ſérieuſement depuis tant de ſiècles.

En vain nous trouvions par toutes les médailles des veſtiges d'anciennes fêtes célébrées en l'honneur des fables; des temples érigés en leur mémoire; elles n'en étaient pas moins fables. La fête des lupercales atteſta le 15 février, pendant neuf cents ans, non-ſeulement le prodige de la naiſſance de *Romulus* & de *Rémus*, mais encore l'aventure de *Faunus* qui prit *Hercule* pour *Omphale* dont il était amoureux. Mille événemens étaient ainſi conſacrés en Europe & en Aſie. Les amateurs du merveilleux diſaient: Il faut bien que ces faits ſoient vrais, puiſque tant de monumens en ſont la preuve. Et nous diſions: Il faut bien qu'ils ſoient faux, puiſque

le vulgaire les a crus. Une fable a quelque cours dans une génération ; elle s'établit dans la seconde ; elle devient respectable dans la troisième ; la quatrième lui élève des temples. Il n'y avait pas dans toute l'antiquité profane un seul temple, une seule fête, un seul collége de prêtres, un seul usage qui ne fût fondé sur une sottise. Tel fut le genre-humain ; & c'est sous ce point de vue que nous l'envisageâmes.

Quelle pouvait être l'origine du conte d'*Hérodote*, que le soleil, en onze cents années, s'était couché deux fois à l'Orient ? où *Licophron* avait-il pris qu'*Hercule*, embarqué sur le détroit de Calpé dans son gobelet, fut avalé par une baleine ; qu'il resta trois jours & trois nuits dans le ventre de ce poisson, & qu'il fit une belle ode dès qu'il fut sur le rivage?

Nous ne trouvons d'autre raison de tous ces contes que dans la faiblesse de l'esprit humain, dans le goût du merveilleux, dans le penchant à l'imitation, dans l'envie de surpasser ses voisins. Un roi égyptien se fait ensevelir dans une petite pyramide de douze à quinze pieds ; un autre veut être placé dans une pyramide de cent ; un troisième va jusqu'à cinq ou six cents. Un de tes rois est allé dans les pays orientaux par mer ; un des miens est allé dans le soleil, & a éclairé le monde pendant un jour. Tu bâtis un temple à un bœuf ; je vais en bâtir un pour un crocodile. Il y a eu dans ton pays des géans qui étaient les enfans des génies & des fées : nous en aurons qui escaladeront le ciel & qui se battront à coups de montagnes.

Il était bien plus aisé, & même plus profitable

d'imaginer & de copier tous ces contes que d'étudier les mathématiques. Car avec des fables on gouvernait les hommes ; & les ſages furent preſque toujours mépriſés & écraſés par les puiſſans. On payait un aſtrologue, & on négligeait un géomètre. Cependant il y eut par-tout quelques ſages qui firent des choſes utiles ; & c'était-là ce que la perſonne illuſtre dont nous parlons voulait connaître.

L'hiſtoire univerſelle anglaiſe, plus volumineuſe que le diſcours de l'éloquent *Boſſuet* n'eſt court & reſſerré, n'avait point encore paru. Les ſavans qui travaillèrent depuis avec un juif & deux presbytériens à ce grand ouvrage, eurent un but tout différent du nôtre. Ils voulaient prouver que la partie du mont Ararat, ſur laquelle l'arche de *Noé* s'arrêta, était à l'orient de la plaine de Sénaar, ou Shinaar, ou Seniar ; que la tour de Babel n'avait point été bâtie à mauvaiſe intention ; qu'elle n'avait qu'une lieue & un quart de hauteur, & non pas cent trente lieues, comme des exagérateurs l'avaient dit ; que *la confuſion des langues à Babel produiſit dans le monde les effets les plus heureux & les plus admirables :* ce ſont leurs propres paroles. Ils examinaient avec attention lequel avait le mieux calculé, ou du ſavant *Pétau*, qui comptait ſix cents vingt-trois milliars ſix cents douze millions d'hommes ſur la terre, environ trois ſiècles après le déluge de *Noé*, ou du ſavant *Cumberland*, qui n'en comptait que trois milliars trois cents trente-trois mille. Ils recherchaient ſi *Uſaphed* roi d'Egypte était fils ou neveu du roi *Véneph*. Ils ne ſavaient pourquoi *Cayomarat*, ou *Cayoumaras* ayant été le premier roi de Perſe, cependant ſon

petit-fils *Siamek* passa pour être l'*Adam* des Hébreux, inconnu à tous les autres peuples.

Pour nous, notre seule intention était d'étudier les arts & les mœurs.

Comme l'histoire du respectable *Bossuet* finissait à *Charlemagne*, M^me^ du *Châtelet* nous pria de nous instruire en général avec elle de ce qu'était alors le reste du monde, & de ce qu'il a été jusqu'à nos jours. Ce n'était pas une chronologie qu'elle voulait, un simple almanach antique des naissances, des mariages & des morts de rois, dont les noms sont à peine parvenus jusqu'à nous, & encore tout falsifiés. C'était l'esprit des hommes qu'elle voulait contempler.

Nous commençâmes nos recherches par l'Orient, dont tous les arts nous sont venus avec le temps. Il n'est aucune histoire qui commence autrement; ni le prétendu *Hermès*, ni *Manéthon*, ni *Bérose*, ni *Sanchoniathon*, ni les Shasta, ni les Védam indiens, ni *Zoroastre*, ni les premiers auteurs chinois ne portèrent ailleurs leurs premiers regards; & l'auteur inspiré du Pentateuque ne parla point de nos peuples occidentaux.

ARTICLE II.

De la Chine.

IL ne nous fallut ni de profondes recherches, ni un grand effort pour avouer que les Chinois, ainſi que les Indiens, ont précédé dès long-temps l'Europe dans la connaiſſance de tous les arts néceſſaires. Nous ne ſommes point enthouſiaſtes des lieux éloignés & des temps antiques ; nous ſavons bien que l'Orient entier, loin d'être aujourd'hui notre rival en mathématiques & dans les beaux arts, n'eſt pas digne d'être notre écolier ; mais s'ils n'ont pas décoré, comme nous, le grand édifice des arts, ils l'ont conſtruit. Nous crûmes, ſur la foi des voyageurs & des miſſionnaires de toute eſpèce, tous d'accord enſemble, que les Chinois inventèrent l'imprimerie environ deux mille ans avant qu'on l'imitât dans la baſſe Allemagne ; car on y grava d'abord des planches en bois, comme à la Chine, & ce ne fut qu'après ce tâtonnement de l'art qu'on parvint à l'admirable invention des caractères mobiles. Nous dîmes que les Chinois n'ont jamais pu imiter à leur tour l'imprimerie d'Europe. M. *Warburton*, qui ne hait pas à tomber ſur les Français, crut que nous propoſions aux Chinois de fondre des caractères de leurs quatre-vingt-dix mille mots ſymboliques. Non ; mais nous déſirâmes que les Chinois adoptaſſent enfin l'alphabet des autres nations, ſans quoi il ne ſera

guère poſſible qu'ils faſſent de grands progrès dans des ſciences qu'ils ont inventées.

Toutefois leur méthode de graver ſur planche nous paraît avoir de grands avantages ſur la nôtre. Premièrement, le graveur qui imprime n'a pas beſoin d'un fondeur. Secondement, le livre n'eſt pas ſujet à périr, la planche reſte. Troiſièmement, les fautes ſe corrigent aiſément après l'impreſſion. Quatrièmement, le graveur n'imprime qu'autant d'exemplaires qu'on lui en demande, & par-là on épargne cette énorme quantité d'imprimés qui chez nous ſe vendent au poids pour ſervir d'enveloppes aux ballots.

Il paraît inconteſtable qu'ils ont connu le verre avant nous. L'auteur des *Recherches philoſophiques ſur les Egyptiens & ſur les Chinois*, vrai ſavant, puiſqu'il penſe, & qui ne paraît pas trop prévenu en faveur des modernes, dit que les Chinois n'ont encore que des fenêtres de papier. Nous en avons auſſi beaucoup, & ſurtout dans nos provinces méridionales ; mais des officiers très-dignes de foi nous ont aſſuré qu'ils avaient été invités à dîner auprès de Kanton, dans des maiſons dont les fenêtres étaient figurées en arbres chargés de feuilles & de fruits, qui portaient entre leurs branches de beaux deſſins d'un verre très-tranſparent.

Il n'y a pas ſoixante ans que notre Europe a imité la porcelaine de la Chine : nous la ſurpaſſons à force de ſoins ; mais ces ſoins mêmes la rendent très-chère, & d'un uſage peu commun. Le grand ſecret des arts eſt que toutes les conditions puiſſent en jouir aiſément.

M. *Paw*, auteur des *Réflexions philoſophiques*, ne fait pas des réflexions indulgentes. Il reproche aux Chinois leurs tours verniſſées à neuf étages, ſculptées & ornées de clochettes. Quel eſt l'homme pourtant qui ne voudrait pas en avoir une au bout de ſon jardin, pourvu qu'elle ne lui cachât pas la vue ? le grand-prêtre juif avait des cloches au bas de ſa robe ; nous en mettons au coup de nos vaches & de nos mulets. Peut-être qu'un carillon aux étages d'une tour ſerait aſſez plaiſant.

Il condamne les ponts qui ſont ſi élevés que les mâts de tous les bateaux paſſent facilement ſous les arcades ; & il oublie que ſur les canaux d'Amſterdam & de Roterdam on voit cent ponts-levis qu'il faut lever & baiſſer pluſieurs fois jour & nuit.

Il mépriſe les Chinois, parce qu'ils aiment mieux conſtruire leurs maiſons en étendue qu'en hauteur. Mais du moins il faudrait avouer qu'ils avaient des maiſons vernies pluſieurs ſiècles avant que nous euſſions des cabanes où nous logions avec notre bétail, comme on fait encore en Veſtphalie. Au reſte, chacun ſuit ſon goût. Si l'on aime mieux loger à un ſeptième étage, *ubi ponunt ova columbæ*, qu'au rez-de-chauſſée ; ſi l'on préfère le danger du feu & l'impoſſibilité de l'éteindre, quand il prend au faîte d'un logis, à la facilité de s'en ſauver quand la maiſon n'a qu'un étage ; ſi les embarras, les incommodités, la puanteur, qui réſultent de ſept étages établis les uns ſur les autres, ſont plus agréables que tous les avantages attachés aux maiſons baſſes, nous ne nous y oppoſons pas. Nous ne jugeons point du mérite d'un peuple par la façon dont il eſt logé ; nous ne

décidons point entre Versailles & la grande maison de l'empereur chinois, dont frère *Attiret* nous a fait depuis peu la description.

Nous voulons bien croire qu'il y eut autrefois en Egypte un roi appelé d'un nom qui a quelque rapport à celui de *Séfostris*, lequel n'est pas plus un mot égyptien que celui de *Charles* & de *Fréderic*. Nous ne disputerons point sur une prétendue muraille de trente lieues, que ce prétendu *Séfostris* fit élever pour empêcher les voleurs arabes de venir piller son pays. S'il construisit ce mur pour n'être point volé, c'est une grande présomption qu'il n'alla pas lui-même voler les autres nations & conquérir la moitié du monde pour son plaisir, sans se soucier de la gouverner, comme nous l'assure M. *Larcher* répétiteur au collége Mazarin.

Nous ne croyons pas un mot de ce qu'on nous dit d'une muraille bâtie par les Juifs, commençant au port de Joppé, qui ne leur appartenait point, jusqu'à une ville inconnue nommée Carpasabé, tout le long de la mer, pour empêcher un roi *Antiochus* de s'avancer contr'eux par terre. Nous laissons là tous ces retranchemens, toutes ces lignes qui ont été d'usage chez tous les peuples : mais il faut convenir que la grande muraille de la Chine est un des monumens qui font le plus d'honneur à l'esprit humain. Il fut entrepris trois cents ans avant notre ère : la vanité ne le construisit pas, comme elle bâtit les pyramides. Les Chinois n'imitèrent point les Huns, qui élevèrent des palissades de pieux & de terre pour s'y retirer après avoir pillé leurs voisins. L'esprit de paix seul imagina la grande muraille. Il

eſt certain que la Chine, gouvernée par les lois, ne voulut qu'arrêter les Tartares, qui ne connaiſſaient que le brigandage. C'eſt encore une preuve que la Chine n'avait point été peuplée par des tartares, comme on l'a prétendu. Les mœurs, la langue, les uſages, la religion, le gouvernement étaient trop oppoſés. La grande muraille fut admirable & inutile: le courage & la diſcipline militaire euſſent été des remparts plus aſſurés.

M. *Paw* a beau regarder avec des yeux de mépris tous les ouvrages de la Chine, il n'empêchera pas que le grand canal, fait de main d'homme, dans la longueur de cent ſoixante de nos grandes lieues, & les autres canaux qui traverſent ce vaſte empire, ne ſoient un exemple qu'aucune nation n'a pu encore imiter: les Romains mêmes ne tentèrent jamais une telle entrepriſe.

ARTICLE III.

De la population de la Chine & des mœurs.

VOILA donc deux travaux immenſes qui n'ont pour but que l'utilité publique; la grande muraille qui devait défendre l'empire chinois, & les canaux qui favoriſent ſon commerce. Joignons-y un avantage encore plus grand, celui de la population, qui ne peut être que le fruit de l'aiſance & de la ſureté de chaque citoyen dans ſa petite poſſeſſion en temps de paix; les mendians ne ſe marient en aucun lieu

du monde. La polygamie ne peut être regardée comme contraire à la population ; puiſque par le fait, les Indes, la Chine, le Japon, où la polygamie fut toujours reçue, ſont les pays les plus peuplés de l'univers. S'il eſt permis de citer ici nos livres ſacrés, nous dirons que DIEU même, en permettant aux Juifs la pluralité des femmes, leur promit *que leur race ſerait multipliée comme les ſables de la mer.*

On allègue que la nature fait naître à peu près autant de femelles que de mâles, & que par conſéquent ſi un homme prend quatre femmes, il y a trois hommes qui en manquent. Mais il eſt avéré aujourd'hui que dans l'Europe, s'il naît un dix-ſeptième de plus d'hommes que de femmes, il en meurt auſſi beaucoup plus avant l'âge de trente ans par la guerre, par la multitude des profeſſions pénibles, plus meurtrières encore que la guerre, & par les débauches non moins funeſtes. Il en eſt probablement de même en Aſie. Tout Etat, au bout de trente ans, aura donc moins de mâles que de femelles. Comptez encore les eunuques & les bonzes, il reſtera peu d'hommes. Enfin, obſervez qu'il n'y a que les premiers d'un Etat, preſque toujours très-opulens, qui puiſſent entretenir pluſieurs femmes, & vous verrez que la polygamie peut être non-ſeulement utile à un empire, mais néceſſaire aux grands de cet empire.

Conſidérez ſurtout que l'adultère eſt très-rare dans l'Orient, & que dans les harem gardés par des eunuques il eſt impoſſible. Voyez au contraire comme l'adultère marche la tête levée dans notre Europe ; quel honneur chacun ſe fait de corrompre

la femme d'autrui ; quelle gloire se font les femmes d'être corrompues ; que d'enfans n'appartiennent pas à leurs pères ! combien les races les plus nobles sont mêlées & dégénérées ! Jugez après cela lequel vaut le mieux, ou d'une polygamie permise par les lois, ou d'une corruption générale autorisée par les mœurs.

Si dans la Chine plusieurs femmes de la lie du peuple exposent leurs enfans dans la crainte de ne pouvoir les nourrir, c'est peut-être encore une preuve en faveur de la polygamie : car si ces femmes avaient été belles, si elles avaient pu entrer dans quelque sérail, leurs enfans auraient été élevés avec des soins paternels.

Nous sommes loin d'insinuer qu'on doive établir la polygamie dans notre Europe chrétienne. Le pape *Grégoire II*, dans sa décrétale adressée à *S^t Boniface*, permit qu'un mari prît une seconde femme quand la sienne était infirme. *Luther* & *Mélanction* permirent au landgrave de Hesse deux femmes, parce qu'il avait au nombre de trois ce qui chez les autres se borne à deux. Le chancelier d'Angleterre *Cowper*, qui était dans le cas ordinaire, épousa cependant deux femmes, sans demander permission à personne ; & ces deux femmes vécurent ensemble dans l'union la plus édifiante : mais ces exemples sont rares.

Quant aux autres lois de la Chine, nous avons toujours pensé qu'elles étaient imparfaites, puisqu'elles sont l'ouvrage des hommes qui les exécutent. Mais, qu'on nous montre un autre pays où les bonnes actions soient récompensées par la loi, où le laboureur le plus vertueux & le plus diligent soit

élevé à la dignité de mandarin sans abandonner sa charrue ; par-tout on punit le crime : il est plus beau sans doute d'encourager à la vertu.

A l'égard du caractère général des nations, la nature l'a formé. Le sang des Chinois & des Indiens est peut-être moins âcre que le nôtre, leurs mœurs plus tranquilles. Le bœuf est plus lent que le cheval ; & la laitue diffère de l'absinthe.

Le fait est qu'à notre Orient & à notre Occident la nature a de tout temps placé des multitudes d'êtres de notre espèce, que nous ne connaissons que d'hier. Nous sommes sur ce globe comme des insectes dans un jardin : ceux qui vivent sur un chêne rencontrent rarement ceux qui passent leur courte vie sur un orme.

Rendons justice à ceux que notre industrie & notre avarice ont été chercher par-delà le Gange ; ils ne sont jamais venus dans notre Europe pour gagner quelque argent ; ils n'ont jamais eu la moindre pensée de subjuguer notre entendement ; & nous avons passé des mers inconnues pour nous rendre maîtres de leurs trésors, sous prétexte de leur rendre le service de gouverner leurs ames.

Quand les Albuquerques vinrent ravager les côtes de Malabar, ils menaient avec eux des marchands, des missionnaires & des soldats. Les missionnaires baptisaient les enfans que les soldats égorgeaient ; les marchands partageaient le gain avec les capitaines ; le ministère portugais les rançonnait tous ; & des auteurs moines, traduits ensuite par d'autres moines, transmettaient à la postérité tous les miracles que

fit la Ste Vierge dans l'Inde pour enrichir des marchands portugais.

Les Europeens entraient alors dans deux mondes nouveaux ; celui de l'Occident a été presque tout entier noyé dans son sang. Si des fanatiques d'Europe ne sont pas venus à bout d'exterminer l'Orient, c'est qu'ils n'en ont pas eu la force ; car le désir ne leur a pas manqué ; & ce qu'ils ont fait au Japon ne l'a prouvé que trop à leur honte éternelle.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer aux yeux épouvantés des lecteurs judicieux ces portraits que nous avons déjà exposés, de la subversion de tant d'Etats sacrifiés aux fureurs de l'avarice & de la superstition, plus cruelle encore que la soif des richesses. Contenons-nous dans les bornes des recherches historiques.

ARTICLE IV.

Si les Egyptiens ont peuplé la Chine, & si les Chinois ont mangé des hommes.

Nous avons toujours soupçonné que les grands peuples des deux continens ont été *autoctones*, indigènes ; c'est-à-dire originaires des contrées qu'ils habitent, comme leurs quadrupèdes, leurs singes, leurs oiseaux, leurs reptiles, leurs poissons, leurs arbres & toutes leurs plantes.

Les rangifères de la Laponie, & les girafes d'Afrique ne descendent point des cerfs d'Allemagne & des chevaux

chevaux de Perſe. Les palmiers d'Aſie ne viennent point des poiriers d'Europe. Nous avons cru que les Nègres n'avaient point des Irlandais pour ancêtres. Cette vérité eſt ſi démontrée aux yeux, qu'elle nous a paru démontrée à l'eſprit ; non que nous oſions avec *S^t Thomas* (*a*) dire que l'être ſuprême, agiſſant de toute éternité, ait produit de toute éternité ces races d'animaux qui n'ont jamais changé parmi les bouleverſemens d'une terre qui change toujours. Il ne nous appartient pas de nous perdre dans ces profondeurs ; mais nous avons penſé que ce qui eſt a du moins été long-temps. Il nous a paru, par exemple, que les Chinois ne deſcendent pas plus d'une colonie d'Egypte que d'une colonie de Baſſe-Bretagne. Ceux qui ont prétendu que les Egyptiens avaient peuplé la Chine, ont exercé leur eſprit & celui des autres. Nous avons applaudi à leur érudition & à leurs efforts ; mais ni la figure des Chinois, ni leurs mœurs, ni leur langage, ni leur écriture, ni leurs uſages, n'ont rien de l'antique Egypte. Ils ne connurent jamais la circonciſion : aucune des divinités égyptiennes ne parvint juſqu'à eux : ils ignoraient toujours les myſtères d'*Iſis*.

M. *Paw*, auteur des *Réflexions philoſophiques*, a traité d'abſurde ce ſyſtème, qui fait des Chinois une colonie égyptienne, & il ſe fonde ſur les raiſons les plus fortes. Nous ne ſommes pas aſſez ſavans pour nous ſervir du mot *abſurde;* nous perſiſtons ſeulement dans notre opinion, que la Chine ne doit rien à l'Egypte. Le père *Parennin* l'a démontré à M. de

(*a*) *Summa catholicæ fidei*, liv. II, chap. XXXII.

Mairan. Quelle étrange idée dans deux ou trois têtes de français, qui n'étaient jamais sortis de leur pays, de prétendre que l'Egypte s'était transportée à la Chine, quand aucun Chinois, aucun Egyptien n'a jamais avancé une telle fable!

D'autres ont prétendu que ces Chinois si doux, si tranquilles, si aisés à subjuguer & à gouverner, ont dans les anciens temps sacrifié des hommes à je ne sais quel dieu, & qu'ils en ont mangé quelquefois. Il est digne de notre esprit de contradiction de dire que les Chinois immolaient des hommes à DIEU, & qu'ils ne reconnaissaient pas de Dieu. Pour le reproche de s'être nourris de chair humaine, voici ce que le père *Parennin* avoue à M. de *Mairan.* (*b*)

„ Enfin si l'on ne distingue pas les temps de cala-
„ mités des temps ordinaires, on pourra dire de
„ presque toutes les nations, & de celles qui sont les
„ mieux policées, ce que des arabes ont dit des
„ Chinois: car on ne nie pas ici que des hommes
„ réduits à la dernière extrémité n'aient quelquefois
„ mangé de la chair humaine; mais on ne parle
„ aujourd'hui qu'avec horreur de ces malheureux
„ temps, auxquels, disent les Chinois, le ciel irrité
„ contre la malice des hommes, les punissait par le
„ fléau de la famine, qui les portait aux plus grands
„ excès.

„ Je n'ai pas trouvé néanmoins que ces horreurs
„ soient arrivées sous la dynastie des *Tang*, qui est
„ le temps auquel ces Arabes assurent qu'ils sont

(*b*) Dans sa lettre datée de Pékin du 11 août 1730, pag. 163, tom. XXI, des *Lettres édifiantes*, édition de Paris 1734.

» venus à la Chine, mais à la fin de la dynastie des » *Han*, au second siècle après JESUS-CHRIST. »

Ces arabes dont parlent MM. de *Mairan* & *Parennin*, sont les mêmes que nous avons déjà cités ailleurs. Ils voyagèrent, comme nous l'avons dit, à la Chine au milieu du neuvième siècle, quatre cents ans avant ce fameux vénitien *Marco Paolo*, qu'on ne voulut pas croire lorsqu'il disait qu'il avait vu un grand peuple plus policé que les nôtres, des villes plus vastes, des lois meilleures en plusieurs points. Les deux arabes y étaient abordés dans un temps malheureux, après des guerres civiles & des invasions de barbares, au milieu d'une famine affreuse. On leur dit, par interprètes, que la calamité publique avait été au point que plusieurs personnes s'étaient nourries de cadavres humains. Ils firent comme presque tous les voyageurs, ils mêlèrent un peu de vérité à beaucoup de mensonges.

Le nombre des peuples que ces deux arabes nomment anthropophages, est étonnant: ce sont d'abord les habitans d'une petite île auprès de Ceilan, peuplée de noirs. Plus loin sont d'autres îles qu'ils appellent Rammi & Angaman, où les peuples dévoraient les voyageurs qui tombaient entre leurs mains. Ce qu'il y a de triste, c'est que *Marco Paolo* dit la même chose, & que l'archevêque *Navarette* l'a confirmé au dix-septième siècle, *à los Europeos que cogen es constante que vivos se los van comiendo.*

Texera dit que les Javans avaient encore cette abominable coutume au commencement du seizième siècle, & que le mahométisme a eu de la peine à l'abolir.

Quelques hordes de caffres & d'africains ont été accusés de cette horreur.

Si on ne nous a point trompés sur la Chine, si dans un de ces temps désastreux où la faim ne respecte rien, quelques chinois se livrèrent à une action de désespoir qui soulève la nature, souvenons-nous toujours qu'en Hollande la canaille de la Haye mangea de nos jours le cœur du respectable de *Wit*, & que la canaille de Paris mangea le cœur du maréchal d'*Ancre*. Mais souvenons-nous aussi que ceux qui percèrent ces cœurs furent cent fois plus coupables que ceux qui les mangèrent. Songeons à nos matines de Paris, à nos vêpres de Sicile, en pleine paix; aux massacres d'Irlande, pendant lesquels les Irlandais catholiques fesaient de la chandelle avec la graisse des Anglais protestans. Songeons aux massacres des vallées du Piémont, à ceux du Languedoc & des Cévènes, à ceux de tant de millions d'américains par des espagnols qui récitaient leur rosaire, & qui établissaient des boucheries publiques de chair humaine. Détournons les yeux & passons vîte.

ARTICLE V.

Des anciens établiſſemens & des anciennes erreurs avant le ſiècle de Charlemagne.

AVANT de venir au mémorable ſiècle de *Charlemagne*, il fallut voir quelles révolutions avaient amené ce ſiècle dans notre Occident, & comment les deux religions chrétienne & muſulmane s'étaient partagé le monde depuis le golfe de Perſe juſqu'à la mer Atlantique. C'était un grand ſpectacle, mais une pénible recherche : il fallut preſſer cent quintaux de menſonges pour en extraire une once de vérités. La foule des auteurs qui n'ont écrit que pour nous tromper eſt effrayante. Qu'on en juge ſeulement par cinquante évangiles apocryphes, écrits dès le premier ſiècle, & ſuivis ſans interruption de fables abſurdes, juſqu'aux fauſſes décrétales forgées au ſiècle de *Charlemagne*, & juſqu'à la donation de *Conſtantin*, & cette donation de *Conſtantin* ſuivie de la légende dorée, & cette légende dorée renforcée par la fleur des ſaints, & cette fleur des ſaints perfectionnée par le pédagogue chrétien ; le tout couronné par les miracles de l'abbé *Pâris* dans le faubourg S^t^ Médard au dix-huitième ſiècle.

Nous oſâmes d'abord douter de ces donations immenſes faites aux évêques de Rome par *Charlemagne* & par ſon fils, & ſurtout des donations de pays que *Charles* & *Louis le faible* ne poſſédaient pas : mais nous ne prétendîmes point mettre en doute le droit que

les papes ont acquis par le temps sur les pays qu'ils possèdent. Ils en sont souverains, comme les évêques d'Allemagne sont souverains dans leurs diocèses. Leurs droits ne sont pas à la vérité écrits dans l'évangile. Une religion formée par des pauvres, & qui anathématise la richesse & l'esprit de domination, n'a pas ordonné à ses prêtres de monter sur des trônes & d'armer leurs mains du glaive; mais rien n'existe aujourd'hui de ce qu'était l'Eglise dans son origine; le temps a tout changé & changera tout encore; il a établi dans notre Occident les souverainetés des barbares vomis de la Scythie, & changé les chaires d'instruction en trônes.

Nous avons respecté ces dominations nouvelles dans notre histoire, & nous avons même remarqué combien notre antique barbarie les avait rendues nécessaires. Quelques jésuites, & surtout je ne sais quel *Nonotte*, écrivirent alors contre nous avec plus d'amertume que de science. Ils nous accusèrent d'avoir été peu respectueux envers *S^t Pierre* & *S^t Charlemagne*. Ils ne se doutaient pas alors que les successeurs de *Charlemagne* & de *Pierre* aboliraient l'ordre des jésuites, & que les généraux casseraient leurs soldats mal payés. Quoique nous eussions parlé de l'établissement du christianisme avec le plus profond respect, on nous accusa cependant d'en avoir un peu manqué.

On voulut nous écraser sous soixante volumes de pères de l'Eglise, pour nous prouver que *S^t Pierre* avait été à Rome, sans que *S^t Luc* & *S^t Paul* en eussent jamais parlé; qu'il avait été *sur le trône épiscopal de Rome*, quoiqu'assurément il n'y eût point de trône épiscopal en ce temps-là, ni même d'évêques d'aucun

diocèse. La principale démonstration du voyage de *St Pierre* à Rome se tirait d'une lettre qu'il avait écrite & datée de Babylone : or Babylone signifiait évidemment Rome, comme Falaise signifie Perpignan. Les autres preuves étaient fondées sur certains contes d'un *Abdias*, d'un *Marcel* & d'un *Egésippe*, qui n'étaient dignes assurément d'être ni pères ni fils de l'Eglise.

Ces feseurs de mille & une nuits nous contaient donc que *Simon Pierre*, étant venu à Rome, (quoique sa mission fût pour les circoncis) y rencontra le magicien *Simon*, qui se changeait tantôt en brebis & tantôt en chèvre. Ce *Simon* d'abord lui envoya faire un compliment par un de ses chiens, auquel *Simon Pierre* répondit fort poliment. Ils se brouillèrent ensuite pour un cousin de l'empereur *Néron* qui était mort. *Simon*, qu'on appelait vertu de DIEU, défia *St Pierre* à qui ressusciterait le mort. *Simon* le fit remuer; mais *Pierre* le fit marcher, & gagna la gageure. Ensuite ils se défièrent au vol, en présence de l'empereur. *Simon* vola dans les airs mieux que *Dédale*; mais *Pierre* pria le Seigneur si ardemment de faire tomber *Simon* vertu-dieu, comme *Icare*, qu'il tomba & se cassa les jambes. *Néron*, indigné de voir son sorcier estropié, fit crucifier *Pierre* les pieds en-haut, & couper la tête à *Paul* &c... &c... Cela arriva la dernière année de *Néron*. *Pierre* avait gouverné l'Eglise vingt-cinq ans sous cet empereur, qui n'en régna que treize.

Ce livre d'*Abdias*, écrit en syriaque, fut traduit en grec par son disciple nommé *Eutrope*, & nous l'avons en latin de la traduction de *Jules africain*, homme savant du troisième siècle, & presque un père de l'Eglise par ses autres écrits.

Quoi qu'il en soit, que *S^t Pierre* eût fait ou non le voyage de Rome, cela était absolument indifférent pour le gouvernement de l'Eglise. Ce gouvernement fut modélé du temps de *Constantin* sur l'administration politique de l'empire. Les principaux siéges, Rome, Constantinople, Alexandrie, devaient avoir l'autorité principale. Et de même que les rois d'Espagne régnèrent en ce pays, soit que *Tubal* ou *Hercule* l'eût peuplé; de même que la race des Francs posséda les Gaules, soit qu'elle descendît de *Brancus* fils d'*Hector*, soit qu'elle eût une autre origine; ainsi les papes dominèrent bientôt dans la ville impériale, du consentement même des Romains, sans se mettre en peine si la première église de cette capitale avait été dédiée à *S^t Jean de Latran*, ou à *S^t Pierre* hors des murs. Ainsi les patriarches des grandes villes de Constantinople & d'Alexandrie eurent plus d'honneurs, de richesses & d'autorité que des évêques de village. Les hommes d'Etat n'établissent guère leurs droits sur des discussions théologiques : ils vont au solide & ils laissent leurs écrivains s'épuiser en citations & en argumens.

ARTICLE VI.

Fauſſes donations. Faux martyres. Faux miracles.

LA vérité de l'hiſtoire, bien plus utile qu'on ne penſe, nous força d'examiner les fauſſes légendes auſſi attentivement que le voyage de *S^t Pierre*. Nous crûmes que le menſonge ne pouvait que déshonorer la religion. Les miracles de JESUS-CHRIST & des apôtres ſont ſi vrais qu'on ne doit pas riſquer d'affaiblir le profond reſpect qu'on a pour eux, en leur aſſociant de faux prodiges. Admirons, célébrons, révérons le *Lazare* reſſuſcité ; le bienfait des noces de Cana ; les démons chaſſés du corps des poſſédés ; ces eſprits immondes précipités dans les corps d'animaux immondes comme eux, & noyés avec eux dans le lac de Génézareth ; le fils de DIEU enlevé ſur le faîte du temple & ſur une montagne par l'ennemi de DIEU & des hommes ; JESUS confondant d'un ſeul mot cet éternel ennemi qui oſait propoſer à DIEU même d'adorer le diable ; JESUS transfiguré ſur le Thabor pour manifeſter ſa gloire à *Moïſe* & à *Elie*, qui viennent du ſein des morts recevoir ſes leçons éternelles ; JESUS la ſource de la vie ; JESUS créateur du genre-humain, mourant pour le genre-humain ; les morts reſſuſcitant quand il expire, & rempliſſant les rues de Jéruſalem ; le ſoleil s'éclipſant en plein midi & en pleine lune par toute la terre, à la confuſion de tout l'empire

romain, assez aveugle pour négliger ce grand événement; le S^t Esprit descendant en langue de feu sur les apôtres &c. . . . Ces vrais miracles sont assez nombreux, assez avérés. Des hommes inspirés les ont écrits; tout lecteur judicieux les apprécie; tout bon chrétien les adore.

Mais c'était, nous osons le dire, une impiété & une folie de vouloir soutenir ces prodiges, que DIEU daigna lui-même opérer en Judée, par des fables absurdes, que des hommes inconnus ont inventées tant de siècles après.

La personne illustre qui étudia l'histoire avec nous, fut très-scandalisée qu'un jésuite nommé *Papébroke* prétendît avoir traduit un manuscrit grec qui contenait le martyre de *S^t Théodote* cabaretier, & de sept vierges âgées de soixante & douze ans chacune, que le gouverneur de la ville d'Ancire condamna à livrer leur pucelage aux jeunes gens de la ville. Cette sentence portée contre ces sept vieilles, ou plutôt contre ces jeunes gens, était encore la plus simple & la moins merveilleuse anecdote de toute cette aventure. La légende de ce saint cabaretier & de son ami le curé *Frontin* est assez connue.

On arrache la langue à *S^t Romain*, qui était bègue, & aussitôt il parle avec la plus grande volubilité; & l'auteur grand physicien remarque *qu'il est impossible de vivre sans langue :* ce qui rend le miracle plus beau.

Que dire de *S^t Paulin* qui, voyant un possédé se promener la tête en-bas comme une mouche à la voûte d'une église, envoya vîte chercher des reliques

de *St Felix* de Nole : dès qu'elles furent arrivées, le poſſédé tomba par terre.

Eſt-il poſſible qu'on ait écrit ſérieuſement que *St Denis* l'aréopagite, étant venu d'Athènes à Paris, fut pendu à Montmartre; qu'il prêcha du haut de la potence dès qu'il fut étranglé, & qu'enſuite il porta ſa tête entre ſes bras, dès qu'il eut le cou coupé ?

Nous pourrions citer trois morts reſſuſcités en un jour par *St Dominique;* vingt-huit aveugles, quatre poſſédés, ſix lépreux, trois ſourds, trois muets guéris & quatre morts reſſuſcités, le tout par *St Victor.*

St Maclou, preſſé de reſſuſciter un mort, répond : Qu'il attende que j'aie dit ma meſſe. La meſſe finie, il le reſſuſcite : le mort demande à boire, ſoudain *St Maclou* change de l'eau en vin, un caillou en gobelet, un balai en ſerviette. Le mort boit & reconnaît que ces trois miracles ſont en l'honneur de la Trinité. C'eſt-là pourtant ce qu'écrivent les jéſuites *Ribadénéira* & *Antoine Girard* dans la vie des ſaints.

On a écrit, & depuis la renaiſſance des lettres on a imprimé plus de dix mille contes de cette force. Le bénédictin *Ruinard* nous en a donné de pareils dans ſes prétendus *Actes ſincères*, qui ſont évidemment du treizième ſiècle, & tous écrits du même ſtyle. C'eſt-là qu'il renouvelle l'hiſtoire du cabaretier *Théodote* & de la langue de *Romain.*

On rendit à la raiſon & à la religion le ſervice de détruire ces fables : elles étaient encore ſi accréditées qu'un jéſuite nommé *Nonotte* prit leur défenſe, & fut même ſecondé par quelques écrivains.

Plusieurs regardaient comme un article de foi l'apparition du labarum dans les nuées. Ils ne savaient si c'était vers Besançon, ou vers Troye, ou vers Rome, & si l'inscription était en latin ou en grec; mais ils étaient sûrs de l'apparition.

Par quel excès de démence a-t-on écrit & répété si souvent que dans l'année 287, au temps même que *Dioclétien* favorisait le plus notre sainte religion, lorsque les principaux officiers de son palais étaient chrétiens, lorsque sa femme était chrétienne, cet empereur fit couper la tête à toute une légion, appelée thébaine, composée de six mille sept cents hommes, & cela parce qu'elle était chrétienne? Nous avions anéanti cette fable impertinente attribuée à l'abbé *Eucher*, depuis évêque de Lyon, mort en 454, cent soixante-sept ans après cette aventure. Nous avions fait voir combien il était ridicule d'attribuer à cet évêque une rapsodie dans laquelle il est parlé, avant l'année quatre cents cinquante-quatre, du roi de Bourgogne *Sigismond*, qui mourut en 523. Cette ineptie était assez sensible. Nous avions prouvé qu'aucun auteur ne parla jamais d'une légion thébaine. Il y avait trois légions en Egypte; mais aucune n'était composée d'habitans de Thèbes. Cette prétendue légion n'avait pu arriver d'Orient en Occident par le Valais, comme on le dit: elle n'avait pu être entourée de troupes supérieures en nombre qui l'auraient égorgée dans le petit défilé d'Agaune, où l'on ne peut ranger deux cents hommes en bataille, & où la moitié d'une cohorte aurait aisément arrêté toutes les légions de l'empire romain. Ce monstrueux amas de bêtises

méritait d'être développé ; & il s'eſt trouvé un *Nonotte* qui les a défendues comme ſon bien propre. Il a intitulé ſon livre *nos erreurs*, & il a trouvé des dévotes qui l'ont cru ſur ſa parole.

ARTICLE VII.

De David, de Conſtantin, de Théodoſe, de Charlemagne, &c.

Après les exemples continuels d'injuſtice, de cruauté, de meurtre, de brigandage, dont l'hiſtoire de preſque toutes les nations eſt ſurchargée, il nous parut utile & conſolant de ne pas canoniſer ces crimes chez les princes, de quelque religion qu'ils fuſſent. *David* était ſans doute un bon juif; mais ce n'était pas une choſe honnête (humainement parlant) de ſe révolter contre ſon ſouverain, de ſe mettre à la tête de quatre cents voleurs, de rançonner, de piller ſes compatriotes, de trahir à la fois ſa patrie & le roitelet *Achis* ſon bienfaiteur; de maſſacrer tout dans les villages de ce bienfaiteur, juſqu'aux enfans à la mamelle, afin qu'il ne reſtât perſonne pour le dire; de faire cuire dans des fours, de déchirer ſous des herſes de fer les habitans de Rabath; de ſcier le crâne & la poitrine aux autres amorrhéens; d'écraſer ſous des chariots leurs membres palpitans; de donner ſept enfans du roi *Saül* ſon maître aux Gabaonites, pour les pendre, &c... &c... &c...

Plus nous étions touchés reſpectueuſement de ſon repentir, plus il nous ſembla qu'en effet jamais repentir

ne fut mieux fondé. Nous fûmes même très-étonnés qu'on chantât encore, dans quelques égliſes, des hymnes attribuées à *David*, dans leſquelles il eſt dit : *Heureux qui prendra tes petits enfans, & qui les écraſera contre la pierre!* pſeaume 137. *Que vos pieds ſoient teints de leur ſang, & que la langue de vos chiens en ſoit abreuvée!* pſeaume 67. On y peut chercher un ſens myſtique; mais le ſens naturel eſt dur. Il nous ſemble qu'on aurait pu s'attacher aux pſeaumes qui enſeignent la clémence plus qu'à ceux qui célèbrent la cruauté. Nous reſpectâmes le texte; mais nous ne pouvions fouler aux pieds la nature.

Le même eſprit d'équité nous anima, quand nous nous crûmes obligés de ne point diſſimuler les crimes de *Conſtantin*, de *Théodoſe*, de *Clovis*, &c. Ils favoriſèrent le chriſtianiſme, nous en béniſſons DIEU; & ſi *Conſtantin* mourut arien après avoir tour à tour favoriſé & perſécuté *Athanaſe*, on doit en être affligé, & adorer les décrets de la Providence. Mais les meurtres de tous ſes proches, de ſon fils même & de ſa femme, n'étaient pas ſans doute des actions chrétiennes.

Conſtantin, tout voluptueux qu'il était, s'était fait une telle habitude de la férocité, qu'il la porta juſque dans ſes lois. *Dioclétien* avait été aſſez humain pour abolir la loi qui permettait aux pères de vendre leurs enfans; *Conſtantin* rétablit cette loi barbare. Il permit aux citoyens romains de faire leurs fils eſclaves en naiſſant. (*c*) On dit, pour l'excuſer, qu'il ne permit ce trafic qu'aux pauvres; mais il n'y a que les pauvres qui puiſſent être tentés de vendre leurs enfans. Il fallait

(*c*) Cod. liv. , *de patribus qui filios*.

les mettre à l'abri du besoin qui les forçait à ce commerce dénaturé : mais l'assassin de son fils devait approuver qu'un père vendît les siens. Par la même jurisprudence, il abolit les peines établies par les lois contre les calomniateurs ; c'est ce que nous soumettons au jugement de toutes les ames honnêtes.

Nous ne pensâmes pas que *Théodose* eût suffisamment réparé le massacre si long-temps prémédité des habitans de Thessalonique, en n'allant point à la messe pendant quelques mois.

Pour *Clovis*, le jésuite *Daniel* lui-même convient qu'il fut plus méchant après son baptême qu'auparavant. On est obligé d'avouer qu'il engagea un *Clodoric*, fils d'un roi de Cologne, à tuer son propre père ; & que pour récompense il le fit assassiner lui-même & s'empara de son petit Etat ; qu'il trahit & assassina *Rancacaire* roi de Cambrai ; qu'il en fit autant à un roi du Mans nommé *Renomer* & à quelques autres princes ; après quoi il tint un concile d'évêques à Orléans. On ne lui reprocha dans ce concile aucun de ces assassinats ; ils n'avaient été commis que sur des princes idolâtres.

Nous avons détesté le crime par-tout où nous l'avons trouvé ; & si les infidelles & les hérétiques ont fait quelques bonnes actions, s'ils ont eu des vertus que *S^t Augustin* appelle des péchés splendides, nous n'avons pas cru devoir les taire. L'empereur *Julien* fut sobre & chaste comme un anachorète, aussi brave que *César*, aussi clément que *Marc-Aurèle*, puisqu'il pardonna à douze chétiens qui avaient comploté de l'assassiner. Il fallait ou en convenir ou être un sot ; nous prîmes le premier parti. Un ex-jésuite de

province, nommé *Paulian*, vient encore de répéter que *Julien* blessé à mort, au milieu de sa victoire, jeta son sang contre le ciel & s'écria : *Tu as vaincu, Galiléen.* Rien n'éclairera donc jamais les ignorans ! rien ne corrigera les gens de mauvaise foi ! Ce n'était pas contre les galiléens que ce grand-homme combattait, c'était contre les Perses. Ce conte du calomniateur *Théodoret* est mis actuellement par tous les savans avec l'autre conte des femmes que *Julien* immola aux dieux pour obtenir leur protection dans cette guerre. Le bon sens rejette ces absurdités, & l'équité réprouve ces calomnies.

La raison est l'ennemie des faux prodiges ; les globes de feu qui sortirent des fondemens du temple juif, lorsque *Julien* permit qu'on le rebâtît, sont avérés, disait-on, par *Ammien Marcellin*, auteur païen ; & on nous allègue cette puérilité comme un témoignage que nos ennemis furent forcés de rendre à la vérité.

Nous exposâmes tout le ridicule de ce prodige. Nous montrâmes combien *Ammien* aimait le merveilleux, & à quel point il était crédule. On ne pouvait donner de nouveaux fondemens au temple bâti par *Hérode*, puisque ces fondemens de larges pierres de vingt-cinq pieds de long subsistent encore. Des globes de feu ne peuvent sortir de ces pierres, puisque jamais les flammes ne s'arrondissent en globes & qu'elles s'élèvent toujours en spirales & en cônes. D'ailleurs on sait que dans ces temps-là, plusieurs villes de Syrie furent endommagées par des volcans souterrains, sans qu'il fût question de rebâtir un temple. On ajouta encore à ce prodige des globes de feu, ces petites

croix

croix enflammées qui s'attachaient aux vêtemens des ouvriers. Voilà bien du merveilleux.

Il eſt évident que ſi *Julien* diſcontinua la reconſtruction du temple de Jéruſalem, ce fut par d'autres raiſons. Si les prétendus globes de feu l'en avaient empêché, il en aurait parlé dans ſa lettre ſur cette aventure. Voici cette lettre importante.

„ Que diront les Juifs de leur temple, qui a été „ bâti trois fois, & qui n'eſt point encore rebâti? Ce „ n'eſt point un reproche que je leur fais, puiſque „ j'ai voulu moi-même relever ſes ruines; je n'en „ parle que pour montrer l'extravagance de leurs „ prophètes, qui trompaient de vieilles femmes imbé- „ cilles. *Quid de templo ſuo dicent, quod cùm tertiò ſit* „ *everſum, nondum ad hodiernum uſque diem inſtauratur?* „ *Hæc ego, non ut illis exprobrarem in medium adduxi,* „ *utpote qui templum illud tanto intervallo à ruinis excitare* „ *voluerim; ſed ideo commemoravi, ut oſtenderem deliraſſe* „ *prophetas iſtos quibus cum ſtolidis aniculis negotium* „ *erat.* „

N'eſt-il pas clair par cette lettre, que *Julien* ayant d'abord eu la condeſcendance de permettre que les Juifs achetaſſent le droit de bâtir leur temple, comme ils achetaient tout, il changea d'avis enſuite, & ne voulut pas qu'une nation ſi fanatique & ſi atroce eût un ſignal ſacré de ralliement, & une forteresſe au milieu de ſes Etats? Une telle explication eſt ſimple, naturelle, vraiſemblable. Il ne faut point embrouiller par un miracle ce qu'on peut démêler par la raiſon. Nous déplorons, encore une fois, nous déteſtons l'erreur de *Julien;* mais il faut être équitable.

Si nous défendîmes la cause de *Julien* avec quelque chaleur, c'est qu'en effet ce prince philosophe, qui était si dur pour lui-même, fut très-indulgent pour les autres ; c'est qu'étant à la tête d'un des deux partis qui divisaient l'Empire, il ne fit jamais couler le sang du parti opposé au sien.

L'empereur *Constance* son proche parent & son persécuteur, assassin de toute sa famille, avait toujours été sanguinaire. *Julien* fut le plus tolérant des hommes, & l'unique chef de parti qui fût tolérant.

La Bletrie, qui dans le dix-huitième siècle a osé écrire une vie de *Julien* avec quelque modération, & le défendre contre plusieurs calomnies grossières dont on chargeait sa mémoire, n'a pas osé pourtant le justifier sur son attachement à l'ancienne religion de l'Empire. Il le représente comme un superstitieux qui croyait combattre une autre superstition. Nous eûmes une autre idée de *Julien ;* il était certainement un stoïcien rigide. Sa religion était celle du grand *Marc-Aurèle*, & du plus grand *Epictète*. Il nous semblait impossible qu'un tel philosophe adorât sincèrement *Hécate*, *Pluton*, *Cibèle*, qu'il crût lire l'avenir dans le foie d'un bœuf, qu'il fût persuadé de la vérité des oracles & des augures dont *Cicéron* s'était tant moqué.

En un mot, l'auteur de la satire des *Césars* ne nous parut pas un fanatique, c'est-à-dire un furieux imbécille. Une forte preuve, c'est qu'il donna souvent bataille malgré des aruspices que tous ses prêtres croyaient funestes. Il courut même

en dépit d'eux à son dernier combat, où il fut tué au milieu de ses victoires.

L'auteur du livre de la *Félicité publique*, homme en effet digne de la faire cette félicité, si elle était au pouvoir d'un sage, semble n'être pas de notre avis en ce point, & par conséquent il nous a réduit à nous défier long-temps de notre opinion. *Julien*, dit-il, *au lieu de montrer sur le trône un philosophe impartial, ne fit voir en lui qu'un païen dévot.*

Les apparences en effet sont quelquefois pour l'estimable auteur de la *Félicité publique*. *Julien* paraît trop zélé pour l'ancien culte de sa patrie; il fait trop de sacrifices, il est trop prêtre. *Jules César*, tout grand-pontife qu'il était, sacrifiait beaucoup moins.

Mais qu'on se présente l'état de l'Empire sous *Julien;* deux factions acharnées le partagent: l'une à la vérité divine dans son principe, mais s'écartant déjà de son origine par l'esprit de parti & par toutes les fureurs qui l'accompagnent: l'autre fondée sur l'erreur, & défendant cette erreur avec tout l'emportement qui se met à la place de la raison: même opiniâtreté des deux côtés, mêmes fraudes, mêmes calomnies, mêmes complots, mêmes barbaries, même rage. La plupart des chrétiens, il faut l'avouer, éclairés d'abord par Dieu même, étaient aussi aveugles que ceux qu'on appela depuis païens.

Que pouvait faire un empereur politique entre ces deux factions, lorsqu'il s'était déclaré hautement pour la seconde? S'il n'avait pas montré un grand zèle pour son parti, ce parti lui eût reproché de

n'en avoir pas assez, ce parti l'eût abandonné, & l'autre l'eût peut-être détrôné. Il fallait mener les païens avec les brides qu'ils s'étaient faites eux-mêmes. Qui a montré plus de zèle pour sa religion, qui a été plus assidu à des prêches & au chant des psaumes que le prince d'Orange *Guillaume le taciturne*, fondateur de la république de Hollande, & *Gustave-Adolphe*, vainqueur de l'Allemagne ? Cependant il s'en fallait beaucoup que ces deux grands-hommes fussent des enthousiastes.

L'Europe, & surtout le Nord, a le bonheur de posséder aujourd'hui des souverains éclairés & tolérans, dont aucun fanatisme n'obscurcit les lumières, dont aucune dispute théologique n'a égaré la raison, & qui tous savent très-bien distinguer ce que la politique exige, & ce que la religion conseille. Il en est même qui n'ont ni cour, ni conseil, ni chapelle, & qui consument les journées entières dans le travail de la royauté. Mais qu'il s'élève dans leurs Etats une querelle de religion, une guerre intestine de fanatisme, telle qu'on en vit au temps de *Julien*, ou nous nous trompons fort, ou tous agiront comme lui.

Quant au nom d'apostat que des écrivains des Charniers donnent encore à l'empereur *Julien*, il nous semble que ce sobriquet infame ne lui convenait pas plus que le titre d'empereur chrétien à *Constantin*, qui ne fut baptisé qu'à sa mort. *Julien*, baptisé dans son enfance, eut le malheur de n'être chrétien que pour sauver sa vie. Il n'était pas plus chrétien que notre grand *Henri IV* & son cousin le prince de *Condé* ne furent catholiques, lorsqu'on

les força d'aller à la messe après la S^t Barthelemi. La ligue osa appeler ces princes relaps ; ils ne l'étaient point, on les avait forcés. On força de même *Julien* à recevoir ce qu'on appelle l'un des quatre mineurs, à être lecteur dans l'église de Nicomédie; mais il est certain par ses écrits, que dès-lors il se livrait tout entier aux instructions de *Libanius*, le philosophe le plus entêté du paganisme.

Ce qu'on peut donc reprocher bien plus raisonnablement à cet empereur, c'est d'avoir été l'ennemi du christianisme dès qu'il put se connaître ; & ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'il était le plus beau génie de son temps, & le plus vertueux de tous les empereurs après les *Antonins*.

La Blétrie répète sérieusement le conte ridicule que *Julien*, dans ses opérations théurgiques qui étaient visiblement une initiation aux mystères d'*Eleusine*, fit deux fois le signe de la croix, & que deux fois tout disparut. Cependant malgré cette ineptie, *la Blétrie* a été lu, parce qu'il a été souvent plus raisonnable.

Au reste, nous osons dire qu'il n'est point de français, & surtout de parisien à qui la mémoire de *Julien* ne doive être chère. Il rendit la justice parmi nous comme *Lamoignon ;* il combattit pour nous en Allemagne comme *Turenne ;* il administra les finances comme un *Roni ;* il vécut parmi nous en citoyen, en héros, en philosophe, en père : tout cela est exactement vrai. On verse des larmes de tendresse quand on songe à tout le bien qu'il nous fit. Et voilà ce qu'un poltron appelle *Julien l'apostat.*

En admirant la valeur de *Charlemagne*, fils d'un héros usurpateur, & son art de gouverner tant de peuples conquis, c'était assez d'être homme pour gémir des cruautés qu'il exerça envers les Saxons ; & nous avouons que nous n'exprimâmes pas assez fortement notre horreur. Le tribunal veimique, qu'il institua pour persécuter ces malheureux, est peut-être ce qu'on inventa jamais de plus tyrannique. Des juges inconnus recevaient les accusations rédigées par un délateur, n'entendaient ni les témoins ni les accusés, jugeaient en secret, condamnaient à la mort, envoyaient des bourreaux déguisés qui exécutaient leurs sentences. Cette cour d'assassins privilégiés se tenait à Ormound en Vestphalie ; elle étendit sa juridiction sur toute l'Allemagne, & ne fut entièrement abolie que sous *Maximilien I.* C'est une vérité horrible, dont peu d'auteurs parlent, mais qui n'en est pas moins avérée.

Que devait-on dire de l'iniquité dénaturée avec laquelle il dépouilla de leurs Etats les fils de son frère ? La veuve fut obligée de fuir & d'emporter dans ses bras ses malheureux enfans chez *Didier* son frère, roi des Lombards. Que devinrent-ils, lorsque *Charlemagne* les poursuivit dans leur asile, & s'empara de leurs personnes ? Les secrétaires, les moines qui fabriquaient des annales, n'osent le dire : nous nous taisons comme eux ; & nous souhaitons que ce *Karl* n'ait pas traité son frère, sa sœur & ses neveux, comme tant de princes en ces temps-là traitaient leurs parens. La foule des historiens a encensé la gloire de *Charlemagne*, & jusqu'à ses débauches. Nous nous sommes arrêtés

la balance à la main ; nous avons laiſſé marcher la foule : on nous a remarqués ; on a voulu nous arracher notre balance ; & nous avons continué de peſer le juſte & l'injuſte.

Nous n'avons pu encore découvrir quel droit avait *Charlemagne* ſur les Etats de ſon frère, ni quel droit ſon frère & lui & *Pepin* leur père avaient ſur les Etats de la race d'*Ildovic*, ni quel droit avait *Ildovic* ſur les Gaules & ſur l'Allemagne, provinces de l'empire romain, ni même quel droit l'empire romain avait ſur ces provinces.

C'eſt immédiatement après *Charlemagne* que commença cette longue querelle entre l'Empire & le ſacerdoce, qui a duré à tant de repriſes pendant plus de neuf ſiècles : guerre dans laquelle tous les rois furent enveloppés ; guerre tantôt ſourde, tantôt éclatante ; tour à tour ridicule & funeſte, qui n'a ſemblée terminée que par l'abolition des jéſuites, & qui pourrait recommencer encore, ſi la raiſon ne diſſipait pas aujourd'hui preſque par-tout les ténèbres dans leſquelles nous avons été plongés ſi long-temps.

ARTICLE VIII.

D'une foule de mensonges absurdes qu'on a opposés aux vérités énoncées par nous.

Nous nous servons rarement du grand mot *certain :* il ne doit guère être employé qu'en mathématiques, ou dans ces espèces de connaissances, *je pense, je souffre, j'existe ; deux & deux font quatre.* Cependant si l'on peut quelquefois employer ce mot en fait d'histoire, nous crûmes *certain*, ou du moins extrêmement probable :

Que les premiers étrangers qui prirent & qui saccagèrent Constantinople furent les croisés, qui avaient fait serment de combattre pour elle.

Que les premiers rois francs avaient plusieurs femmes en même temps ; témoins *Gontran*, *Caribert*, *Childebert*, *Sigebert*, *Chilpéric*, *Clotaire*, comme le jésuite *Daniel* l'avoue lui-même.

Que le comble du ridicule est ce qu'on a inséré dans l'histoire de *Joinville*, que les émirs mahométans & vainqueurs offrirent la couronne d'Egypte à *S^t Louis* leur ennemi, vaincu, captif, chrétien, ignorant leur langue & leurs lois.

Que toutes les histoires écrites dans ce goût doivent être regardées comme celles des quatre fils *Aymon*.

Que la croyance de l'Eglise romaine, après le temps de *Charlemagne*, était différente de l'Eglise

grecque en plusieurs points importans, & l'est encore.

Que long-temps après *Charlemagne*, l'évêque de Rome, toujours élu par le peuple, selon l'usage de toutes les églises toutes républicaines, demandait la confirmation de son élection à l'exarque ; que le clergé romain était tenu d'écrire à l'exarque suivant cette formule. ,, Nous vous supplions d'ordonner ,, la consécration de notre père & pasteur. ,,

Que le nouvel évêque était par le même formulaire obligé d'écrire à l'évêque de Ravenne ; & qu'enfin par une conséquence indubitable, l'évêque de Rome n'avait encore aucune prétention sur la souveraineté de cette ville.

Que la messe était très-différente au temps de *Charlemagne* de ce qu'elle avait été dans la primitive Eglise ; car tout changea suivant les temps, suivant les lieux, & suivant la prudence des pasteurs. Du temps des apôtres, on s'assemblait le soir pour manger la cène, le souper du Seigneur. (*Paul aux Corinth.*) On demeurait dans la fraction du pain. (*Act. ch.* 2.) Les disciples étaient assemblés pour rompre le pain. (*Act. chap.* 20.) L'Eglise romaine, dans la basse latinité, appelle *missa* ce que les Grecs appelaient *synaxe*. On prétend que ce mot *missa*, messe, venait de ce qu'on renvoyait les catéchumènes qui, n'étant pas encore baptisés, n'étaient pas encore dignes d'assister à la messe. Les liturgies étaient différentes, & cela ne pouvait alors être autrement : une assemblée de chrétiens en Chaldée ne pouvait avoir les mêmes cérémonies qu'une assemblée en Thrace. Chacun fesait la commémoration du dernier

ſouper de notre Seigneur en ſa langue. Ce fut vers la fin du ſecond ſiècle que l'uſage de célébrer la meſſe le matin s'établit dans preſque toutes les égliſes.

Le lendemain du ſabbat, on célébrait nos ſaints myſtères pour ne ſe pas rencontrer avec les Juifs. On liſait d'abord un chapitre des évangiles ; une exhortation du célébrant ſuivait ; tous les fidelles, après l'exhortation, ſe baiſaient ſur la bouche en ſigne d'une fraternité qui venait du cœur ; puis on poſait ſur une table du pain, du vin & de l'eau ; chacun en prenait ; & on portait du pain & du vin aux abſens. Dans quelques égliſes de l'Orient, le prêtre prononçait les mêmes paroles par leſquelles on finiſſait les anciens myſtères : paroles que notre divine religion avait retenues & conſacrées : *Veillez & ſoyez purs.* Tous ces rites changèrent : le rite grégorien ne fut point le rite ambroiſien. Le baptême qui était le plongement dans l'eau ne fut bientôt dans l'Occident qu'une légère aſperſion : les barbares du Nord devenus chrétiens, n'ayant ni peintres ni ſculpteurs, ignorèrent le culte des images. L'Egliſe grecque différa ſurtout de l'Egliſe romaine en dogmes & en uſages.

Juſqu'aux temps de *Charlemagne*, il n'y eut point ce qu'on appelle de meſſe baſſe. Les formules qui ſubſiſtent encore nous le prouvent aſſez. On n'aurait pas ſouffert alors qu'un ſeul homme officiât, aidé d'un petit garçon, qui lui répond, & qui le ſert : les évêques eurent cette condeſcendance pour les grands ſeigneurs & pour les malades. Enfin les religieux mendians dirent des meſſes baſſes pour de

l'argent ; & l'abus vint au point que le jéſuite *Emmanuel Sa* dit dans ſes aphoriſmes : » Si un prêtre » a reçu de l'argent pour dire des meſſes, il peut les » affermer à d'autres à un moindre prix, & retenir » pour lui le ſurplus. » *Cui datur certa pecunia pro miſſis à ſe dicendis, poteſt alios minore pretio conducere, & reliquum ſibi retinere.*

Nous dîmes que la confeſſion de ſes fautes était de la plus haute antiquité ; que le repentir fut la première reſſource des criminels ; que ce repentir & cette confeſſion furent exigés dans tous les myſtères d'Egypte, de Thrace & de Grèce ; que l'expiation ſuivait la confeſſion &c. . . .

La fable même imita l'hiſtoire en ce point néceſſaire aux hommes. *Apollonius de Rhodes* rapporte que *Médée* & *Jaſon*, coupables de la mort d'*Abſyrte*, allèrent ſe faire expier dans l'Æa par *Circé*, reine & prêtreſſe de l'île, & tante de *Médée*. *Jaſon*, en arrivant au foyer ſacré de la maiſon de *Circé*, enfonça ſon épée en terre, ce qui ſignifiait que ſa femme & lui avaient commis un crime avec l'épée, & qu'ils avaient répandu le ſang innocent ſur la terre. Après quoi *Circé* les expia tous deux avec les luſtrations uſitées chez elle. Peut-être même cette ancienne fable n'eſt pas ſi fable qu'on le croit.

On ſait que *Marc-Aurèle*, le plus vertueux des hommes, ſe confeſſa en s'initiant aux myſtères de *Cérès*. Cette pratique ſalutaire eut ſes abus : ils furent pouſſés au point qu'un ſpartiate voulant s'initier, & le prêtre voulant le confeſſer : *Eſt-ce à* DIEU *ou à toi que je parlerai ?* dit le ſpartiate. *A* DIEU, répondit l'autre. *Retire-toi donc, ô homme.*

Les Juifs étaient obligés par la loi d'avouer leur délit lorsqu'ils avaient volé leurs frères, & de restituer le prix du larcin avec un cinquième par-dessus. Ils confessaient en général leurs péchés contre la loi, en mettant la main sur la tête d'une victime. *Buxtorf* nous apprend que souvent ils prononçaient une formule de confession générale, composée de vingt-deux mots, & qu'à chaque mot on leur plongeait la tête dans une cuvette d'eau froide; que souvent aussi ils se confessaient les uns aux autres; que chaque pénitent choisissait son parrain qui lui donnait trente-neuf coups de fouet, & qui en recevait autant de lui à son tour. Enfin l'Eglise chrétienne sanctifia la confession. On sait assez comment les confessions & les pénitences furent d'abord publiques; quel scandale il arriva sous le patriarche *Nectaire*, qui abolit cet usage; comment la confession s'introduisit ensuite peu à peu dans l'Occident. Les abbés confessèrent d'abord leurs moines; (*d*) les abbesses même eurent ce droit sur leurs religieuses.

S^t Thomas dit expressément dans sa somme: (*e*) *Confessio, ex defectu sacerdotis, laïco facta, sacramentalis est quodam modo.* Confession à un laïque, au défaut d'un prêtre, est comme sacrement.

S^t Basile fut le premier qui permit aux abbesses d'administrer la confession à leurs religieuses & de prêcher dans leurs églises. *Innocent III*, dans ses lettres, n'attaqua point cet usage. Le père *Martène*, savant bénédictin, parle fort au long de cet usage

(*d*) Voyez le *Dictionnaire philosophique*, au mot *Confession*.

(*e*) Tome III, page 255.

dans ses rites de l'Eglise. Quelques jésuites, & surtout un *Nonotte*, qui n'avaient lu ni *Basile*, ni *Martène*, ni les lettres d'*Innocent III* que nous avions lues dans l'abbaye de Sénones, où nous séjournâmes quelque temps dans nos voyages entrepris pour nous instruire, s'élevèrent contre ces vérités. Nous nous moquâmes un peu d'eux. Il faut l'avouer : notre amour extrême de la vérité n'exclut pas les faiblesses humaines.

C'est une chose rare que cette persévérance d'ignorance & de hauteur, avec laquelle ces bons Garasses nous attaquèrent sans relâche, & sans savoir jamais un mot de l'état de la question.

Nous fûmes obligés d'approfondir l'étonnante aventure de la pucelle d'Orléans, sur laquelle nous avions recueilli beaucoup de mémoires. Il fallut revenir sur une *Marie d'Arragon*, prétendue femme de l'empereur *Othon III*, qu'on fit passer, dit la légende, pieds nus sur des fers ardens. Il fallut leur prouver que la ville de Livron en Dauphiné fut assiégée par le maréchal de *Belle-Garde*, qui leva le siége sous *Henri III*. Ils n'en savaient rien, & ils criaient que Livron n'avait jamais été une ville, parce que ce n'est aujourd'hui qu'un bourg. La chose n'est pas bien importante, mais la vérité est toujours précieuse.

Il fallut soutenir l'honneur de notre corps calomnié, & faire voir que *Lognac*, le chef des assassins qui massacrèrent le duc de *Guise*, n'avait jamais été du nombre des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, qu'il était un de ces *gentilshommes d'expédition*, fournis par le duc d'*Epernon*, & payés par lui. Nous

en avions cherché & trouvé des preuves dans les regiſtres de la chambre des comptes.

Quelle perte de temps ! quand nous fûmes forcés de leur prouver que la terre d'Yeſſo n'avait point été découverte par l'amiral *Drake*. Et le petit nombre des lecteurs qui pouvaient lire ces diſcuſſions diſait, qu'importe ?

Enfin dans deux volumes de *nos erreurs*, ils trouvèrent le ſecret de ne pas mettre un ſeul mot de vérité.

Que firent-ils alors ? Ils nous appelèrent hérétique & athée. Ils envoyèrent leur libelle au pape : ils s'adreſſaient mal. Le pape n'a pas accueilli, depuis peu, bien gracieuſement leurs libelles.

Le jéſuite *Patouillet* minuta contre nous un mandement d'évêque, dans lequel il nous traitait de vagabond, quoique nous demeuraſſions depuis vingt ans dans notre château ; & d'écrivain mercenaire, quoique nous euſſions fait préſent de tous nos ouvrages à nos libraires. Le mandement fut condamné, pour d'autres conſidérations plus ſérieuſes, à être brûlé par le bourreau. Nous continuâmes à chercher la vérité.

ARTICLE IX.

Eclairciſſemens ſur quelques anecdotes.

Nous penſâmes toujours qu'il ne faut jamais répondre à ſes critiques, quand il s'agit de goût. Vous trouvez la Henriade mauvaiſe, faites-en une meilleure. Zaïre, Mérope, Mahomet, Tancrède vous paraiſſent ridicules, à la bonne heure. Quant à l'hiſtoire, c'eſt autre choſe. L'auteur à qui on conteſte un fait, une date, doit ou ſe corriger, s'il a tort, ou prouver qu'il a raiſon. Il eſt permis d'ennuyer le public; il n'eſt pas permis de le tromper.

Notre eſquiſſe de l'eſſai ſur l'hiſtoire de l'eſprit & des mœurs des nations fut terminée par celle du grand ſiècle de *Louis XIV*. Nous ne cherchâmes que le vrai, & nous pouvons aſſurer que jamais l'hiſtoire contemporaine ne fut plus fidelle. On nous nia d'abord l'anecdote de l'homme au maſque de fer; & il eſt très-utile que de tels faits ne paſſent pas ſans contradiction. Celui-ci fut reconnu auſſi véritable qu'il était extraordinaire; vingt auteurs s'égarèrent en conjectures, & nous ne haſardâmes jamais notre opinion ſur ce fait avéré, dont il n'eſt aucun exemple dans l'hiſtoire du monde.

Les préjugés de l'Europe & de tous les écrivains s'élevaient contre nous, lorſque nous aſſurâmes que *Louis XIV* n'avait eu aucune part au teſtament de *Charles II*, roi d'Eſpagne, en faveur de la maiſon de

France : cette vérité fut confirmée par les mémoires de M. de *Torcy* & par le temps.

C'eſt le temps qui nous a aidés à ouvrir les yeux du public ſur ce débordement de calomnies abſurdes, qui ſe répandit par-tout vers les derniers jours de *Louis XIV* contre le duc d'*Orléans*, régent de France.

Les *Nonottes* nous ſoutinrent que l'archevêque de Cambrai, *Fénélon*, n'avait jamais fait ces vers agréables & philoſophiques ſur un air de *Lulli* :

Jeune, j'étais trop ſage
Et voulais trop ſavoir :
Je ne veux, à mon âge,
Que badinage ;
Et touche au dernier âge
Sans rien prévoir.

On les avait inſérés dans une édition de M^me^ *Guyon* ; & lorſque M. de *Fénélon*, ambaſſadeur en Hollande, fit imprimer le Télémaque de ſon oncle, ces vers furent reſtitués à leur auteur : on les imprima dans plus de cinquante exemplaires, dont un fut en notre poſſeſſion. Quelques lecteurs craignirent que ces vers innocens ne donnaſſent un prétexte aux janſéniſtes d'accuſer l'auteur qui avait écrit contr'eux, de s'être paré d'une philoſophie trop ſceptique, & furent cauſe qu'on retrancha ce madrigal du reſte de l'édition du Télémaque. C'eſt de quoi nous fûmes témoins. Mais les cinquante exemplaires exiſtent ; qu'importe d'ailleurs que l'auteur d'un beau roman ait fait ou non une chanſon jolie ?

Feſons ici l'aveu que toutes ces vérités hiſtoriques, qui ne peuvent intéreſſer que quelques curieux dans

un

un petit canton de la terre, ne méritent pas d'être comparées aux vérités mathématiques & phyſiques qui ſont néceſſaires au genre-humain. Cependant les querelles ſur ces bagatelles ont été ſouvent vives & fatales. Les diſputes ſur la phyſique ſont moins dangereuſes; ce ſont des procès dont il y a peu de juges: mais en fait d'hiſtoire, le plus borné des hommes peut vous chicaner ſur une date, déterrer un auteur inconnu qui a penſé différemment de vous, abuſer d'un mot pour vous rendre ſuſpect. Un moine, ſi vous n'avez pas flatté ſon ordre, peut calomnier impunément votre religion. Un parlement même était ulcéré, ſi vous aviez décrit les folies & les fureurs de la fronde.

ARTICLE X.

De la philoſophie de l'hiſtoire.

LORSQU'APRÈS avoir conduit notre eſſai ſur les mœurs & l'eſprit des nations depuis l'établiſſement du chriſtianiſme juſqu'à nos jours, nous fûmes invités à remonter aux temps fabuleux de tous les peuples, & à lier, s'il était poſſible, le peu de vérités que nous trouvâmes dans les temps modernes aux chimères de l'antiquité, nous nous gardâmes bien de nous charger d'une tâche à la fois ſi peſante & ſi frivole. Mais nous tâchâmes dans un diſcours préliminaire, qu'on intitula *Philoſophie de l'hiſtoire*, de démêler comment naquirent les principales opinions qui unirent des

sociétés, qui ensuite les divisèrent, qui en armèrent plusieurs les unes contre les autres. Nous cherchâmes toutes ces origines dans la nature; elles ne pouvaient être ailleurs. Nous vîmes que si on fit descendre *Tamerlan* d'une race céleste, on avait donné pour aïeux à *Gengis-kan* une vierge & un rayon du soleil. *Manco Capak* s'était dit de la même famille en Amérique. *Odin* dans les glaces du Nord avait passé pour le fils d'un dieu. *Alexandre* long-temps auparavant essaya d'être fils de *Jupiter*, dût-il brouiller, comme on le dit, sa mère avec *Junon*. *Romulus* passa chez les Romains pour le fils de *Mars*. La Grèce avant *Romulus* fut couverte d'enfans des dieux. La fable de l'arabe *Bak* ou *Bacchus*, à qui on donna cent noms différens, est le plus ancien exemple qui nous soit resté de ces généalogies. D'où put venir cette conformité d'orgueil & de folie entre tant d'hommes séparés par la distance des temps & des lieux, si ce n'est de la nature humaine par-tout orgueilleuse, par-tout menteuse, & qui veut toujours en imposer? ce fut donc en consultant la nature que nous tâchâmes de porter quelque faible lumière dans le ténébreux chaos de l'antiquité.

Il ne faut pas s'enquérir quel est le plus savant, dit *Montagne*, mais quel est le mieux savant. Il a plu à M. *Larcher*, très-savant homme, à la manière ordinaire, de combattre notre philosophie par son autorité. (*f*) Ainsi il était impossible que nous nous rencontrassions.

Nous avions, parmi les contes d'*Hérodote*, trouvé fort ridicule, avec tous les honnêtes gens, le conte qu'il nous fait des dames de Babylone, obligées par

(*f*) Voyez la *Défense de mon oncle* dans ce volume.

la loi sacrée du pays d'aller une fois dans leur vie se prostituer aux étrangers pour de l'argent au temple de Milita. Et M. *Larcher* nous soutenait que la chose était vraie, puisqu'*Hérodote* l'avait dite. Il joint pourtant une raison à cette autorité, c'est qu'on avait dans d'autres pays sacrifié des enfans aux dieux, & qu'ainsi on pouvait bien ordonner que toutes les dames de la ville la plus opulente & la plus policée de l'Orient, & surtout les dames de qualité, gardées par des eunuques, se prostituassent dans un temple.

Mais il ne réfléchissait pas que si la superstition immola des victimes humaines dans de grands dangers & dans de grands malheurs, ce n'est pas une raison pour que des législateurs ordonnent à leurs femmes & à leurs filles de coucher avec le premier venu dans un temple ou dans la sacristie pour quelques deniers. La superstition est souvent très-barbare; mais la loi n'attaque jamais l'honnêteté publique, surtout quand cette loi se trouve d'accord avec la jalousie des maris, & avec les intérêts & l'honneur des pères de famille.

M. *Larcher* voulut donc nous démontrer que les maris prostituaient leurs femmes dans Babylone, & que les mères en fesaient autant de leurs filles. Sa raison était que *Sextus-Empiricus* & quelques poëtes latins ont dit qu'il fallait absolument qu'un mage en Perse fût né de l'inceste d'un fils avec sa mère. On eut beau lui remontrer que cette calomnie des Grecs & des Romains contre les Perses leurs ennemis ressemble à tous les contes que notre peuple fait encore tous les jours des Turcs, & de *Mahomet II*, & de *Mahomet* le

prophète. M. *Larcher* n'en démordit point, & préféra toujours les vieux auteurs à la vérité ancienne & moderne.

Il nous traita d'homme ignorant & dangereux, parce que nous osions douter des cent portes de la ville de Thèbes, des dix mille soldats qui sortaient par chaque porte avec deux cents chars armés en guerre. Il est persuadé que le prétendu *Concosis*, père du prétendu *Sésostris*, pour accomplir un de ses songes, & pour obéir à un de ses oracles, destina son fils, dès le jour de sa naissance, à conquérir le monde entier ; que pour parvenir à ce bel exploit, il fit élever auprès de *Sésostris* tous les petits garçons nés le même jour où naquit son fils ; que pour les accoutumer à conquérir le monde, il les fesait courir à jeun huit de nos grandes lieues, ou quatre, comme on voudra, sans quoi ils n'avaient point à déjeûner.

Quand ils furent en âge d'aider *Sésostris* à sa conquête, ils étaient dix-sept cents qui avaient environ vingt ans. Il en était mort le tiers, selon les supputations de la vie humaine les plus modérées. Ainsi il était né en Egypte deux mille deux cents soixante & six garçons le même jour que *Sésostris*. Un pareil nombre de filles devait aussi être né ce jour-là ; ce qui fait quatre mille cinq cents trente-deux enfans.

Or comme il n'est pas probable que le jour de la naissance de *Sésostris* fût plus fécond que les autres, il suit évidemment qu'au bout de l'année il était né un million six cents cinquante-quatre mille cent quatre-vingts égyptiens.

Si vous multipliez ce nombre par trente-quatre, selon la méthode de M. *Kersebaum*, reconnue très-

exacte en Hollande, vous trouverez que l'Egypte était peuplée de cinquante-six millions deux cents quarante-deux mille cent vingt personnes. Il est vrai qu'elle n'en a jamais eu, depuis qu'elle est connue, qu'environ trois millions, & que son terrain cultivable n'est pas le tiers du terrain cultivable de la France.

Enfin *Séfostris* partit avec une armée de cent mille hommes, & vingt-sept mille chars de guerre. Le pays, à la vérité, a toujours eu peu de chevaux & très-peu de bois de construction; mais ces difficultés n'embarrassent jamais les héros qui montent à cheval pour subjuguer toute la terre, & pour obéir à un oracle. Elles n'embarrassent pas plus M. *Larcher* notre adversaire.

Nous ne répéterons point ici les grosses injures de savant qu'il prodigue à propos des velus & du boue de Mendès, & de *Sanctus Socrates pederasta*, dont il nous flatte qu'il parlera encore, & des autres injures qu'il répète d'après M. *Warburton* aussi grand compilateur que lui de satras & d'injures. Mais il nous est permis de répéter aussi que le savant M. *Warburton* a prétendu donner pour la plus grande preuve de la mission divine de *Moïse*, que *Moïse* n'avait jamais enseigné l'immortalité de l'ame. Nous ne sommes point de l'avis de M. l'évêque *Warburton;* nous croyons l'ame immortelle; nous pensons, comme de raison, que *Moïse* devait avoir la même croyance; & si l'ame de M. *Larcher* est mortelle, c'est à eux à le prouver. Ces disputes ne doivent point altérer la charité chrétienne; mais aussi cette charité peut admettre quelques plaisanteries, pourvu qu'elles ne soient point trop fortes.

ARTICLE XI.

Qu'il faut savoir douter. Eclaircissemens sur l'histoire de Charles XII.

L'INCRÉDULITÉ, souvenons-nous-en, est le fondement de toute sagesse, selon *Aristote*. Cette maxime est fort bonne pour qui lit l'histoire, & surtout l'histoire ancienne.

Que de faits absurdes, quel amas de fables qui choquent le sens commun ! Hé bien, n'en croyez rien.

Il y a eu des rois à Rome, des consuls, des décemvirs. Le peuple romain a détruit Carthage; *César* a vaincu *Pompée;* tout cela est vrai : mais quand on vous dit que *Castor* & *Pollux* ont combattu pour ce peuple, qu'une vestale avec sa ceinture a mis à flot un vaisseau engravé, qu'un gouffre s'est refermé quand *Curtius* s'y est jeté; n'en croyez rien. Vous lisez par-tout des prodiges, des prédictions accomplies, des guérisons miraculeuses opérées dans les temples d'*Esculape;* n'en croyez rien : mais cent témoins ont signé le procès-verbal de ces miracles sur des tables d'airain; mais les temples étaient remplis d'*ex voto* qui attestaient les guérisons. Croyez qu'il y a eu des imbécilles & des fripons qui ont attesté ce qu'ils n'ont point vu. Croyez qu'il y a eu des dévots qui ont fait des présens aux prêtres d'*Esculape*, quand leurs enfans ont été

guéris d'un rhume ; mais pour les miracles d'*Eſculape*, n'en croyez rien. Ils ne ſont pas plus vrais que ceux du jéſuite *Xavier*, à qui un cancre vint rapporter ſon crucifix du fond de la mer, & qui ſe trouva à la fois ſur deux vaiſſeaux.

Mais les prêtres égyptiens étaient tous ſorciers, & *Hérodote* admire la ſcience profonde qu'ils avaient de la diablerie : ne croyez pas tout ce que vous dit *Hérodote*.

Je me défierai de tout ce qui eſt prodige ; mais dois-je porter l'incrédulité juſqu'aux faits qui, étant dans l'ordre ordinaire des choſes humaines, manquent pourtant d'une vraiſemblance morale ?

Par exemple, *Plutarque* aſſure que *Céſar* tout armé ſe jeta dans la mer d'Alexandrie, tenant d'une main en l'air des papiers, qu'il ne voulait pas mouiller, & nageant de l'autre main. Ne croyez pas un mot de ce conte que vous fait *Plutarque ;* croyez plutôt *Céſar* qui n'en dit mot dans ſes commentaires, & ſoyez bien ſûr que quand on ſe jette dans la mer, & qu'on tient des papiers à la main, on les mouille.

Vous trouverez, dans *Quinte-Curce*, qu'*Alexandre* & ſes généraux furent tout étonnés quand ils virent le flux & le reflux de l'océan auquel ils ne s'attendaient pas ; n'en croyez rien.

Il eſt bien vraiſemblable qu'*Alexandre* étant ivre ait tué *Clitus*, qu'il ait aimé *Epheſtion*, comme *Socrate* aimait *Alcibiade ;* mais il ne l'eſt point du tout que le diſciple d'*Ariſtote* ignorât le flux & le reflux de l'océan ; il y avait des philoſophes dans ſon armée ; c'était aſſez d'avoir été ſur l'Euphrate, qui a des

marées à son embouchure, pour être instruit de ce phénomène. *Alexandre* avait voyagé en Afrique, dont les côtes sont baignées par l'océan. Son amiral *Nearque* pouvait-il être assez ignorant pour ne pas savoir ce que savaient tous les enfans sur le rivage du fleuve Indus? De pareilles sottises, répétées dans tant d'auteurs, décréditent trop les historiens.

Le père *Maimbourg* vous redit, après cent autres, que deux juifs promirent l'Empire à *Léon l'Isaurien*, à condition que quand il serait empereur il abattrait les images. Quel intérêt, je vous prie, avaient ces deux juifs à empêcher que les chrétiens eussent des tableaux? comment ces deux misérables pouvaient-ils promettre l'Empire? N'est-ce pas insulter à son lecteur que de lui présenter de telles fables?

Il faut avouer que *Mezeray* dans son style dur, bas, inégal, mêle aux faits mal digérés qu'il rapporte bien des absurdités pareilles: tantôt c'est *Henri V* roi d'Angleterre couronné roi de France à Paris, qui meurt des hémorroïdes pour s'être, dit-il, assis sur le trône de nos rois; tantôt c'est *St Michel* qui apparaît à *Jeanne d'Arc*.

Je ne crois pas même les témoins oculaires, quand ils me disent des choses que le sens commun désavoue. Le *Sire de Joinville*, ou plutôt celui qui a traduit son histoire gauloise en ancien français, a beau m'assurer que les émirs d'Egypte, après avoir assassiné leur soudan, offrirent la couronne à *St Louis* leur prisonnier: j'aimerais autant qu'on me dît que nous avons offert la couronne de France à un turc. Quelle apparence que des mahométans aient pensé à faire leur souverain d'un homme qu'ils

ne pouvaient regarder que comme un chef de barbares, qu'ils avaient pris dans une bataille, qui ne connaissait ni leurs lois ni leur langue, qui était l'ennemi capital de leur religion ?

Je n'ai pas plus de foi au *Sire de Joinville*, quand il me fait ce conte, que quand il me dit que le Nil se déborde à la S^t^ Remy, au commencement d'octobre. Je révoquerai aussi hardiment en doute l'histoire du vieux de *la Montagne*, qui sur le bruit de la croisade de *S^t^ Louis* dépêche deux assassins à Paris pour le tuer, & sur le bruit de sa vertu fait partir le lendemain deux courriers pour contre-mander les autres. Ce trait a trop l'air d'un conte arabe.

Je dirai hardiment à *Mezeray*, au père *Daniel* & à tous les historiens, que je ne crois point qu'un orage de pluie & de grêle ait fait rentrer *Edouard III* en lui-même, & ait procuré la paix à *Philippe de Valois*. Les conquérans ne sont pas si dévots, & ne font point la paix pour de la pluie.

Rien n'est assurément plus vraisemblable que les crimes ; mais il faut du moins qu'ils soient constatés. Vous voyez chez *Mezeray* plus de soixante princes à qui *on a donné le boucon ;* mais il le dit sans preuve, & un bruit populaire ne doit se rapporter que comme un bruit.

Je ne croirais pas même *Tite-Live*, quand il me dit que le médecin de *Pyrrhus* offrit aux Romains d'empoisonner son maître moyennant une récompense. A peine les Romains avaient-ils alors de l'argent monnayé, & *Pyrrhus* avait de quoi acheter la république, si elle avait voulu se vendre ; la place de premier médecin de *Pyrrhus* était plus

lucrative probablement que celle de consul. Je n'ajouterai foi à un tel conte, que quand on me prouvera que quelque premier médecin d'un de nos rois aura proposé à un canton suisse de le payer pour empoisonner son malade.

Défions-nous aussi de tout ce qui paraît exagéré. Une armée innombrable de Perses arrêtée par trois cents spartiates au passage des Thermopyles, ne me révolte point; l'assiette du terrain rend l'aventure croyable. *Charles XII* avec huit mille hommes aguerris défait à Nerva environ quatre-vingts mille payſans moscovites mal armés; je l'admire, & je le crois. Mais quand je lis que *Simon de Montfort* battit cent mille hommes avec neuf cents soldats divisés en trois corps, je répète alors, *je n'en crois rien*. On me dit que c'est un miracle; mais est-il bien vrai que DIEU ait fait ce miracle pour *Simon de Montfort*?

Je révoquerais en doute le combat de *Charles XII* à Bender, s'il ne m'avait été attesté par plusieurs témoins oculaires, & si le caractère de *Charles XII* ne rendait vraisemblable cette héroïque extravagance. Cette défiance qu'il faut avoir sur les faits particuliers, ayons-la encore sur les mœurs des peuples étrangers; refusons notre créance à tout historien ancien & moderne, qui nous rapporte des choses contraires à la nature & à la trempe du cœur humain.

Toutes les premières relations de l'Amérique ne parlaient que d'anthropophages; il semblait, à les entendre, que les Américains mangeassent des hommes aussi communément que nous mangeons

des moutons. Le fait mieux éclairci se réduit à un petit nombre de prisonniers qui ont été mangés par leurs vainqueurs, au lieu d'être mangés des vers.

Le nouveau *Puffendorf*, aussi fautif que l'ancien, dit qu'en l'an 1589 un anglais & quatre femmes, échappés d'un naufrage sur la route de Madagascar, abordèrent une île déserte, & que l'anglais travailla si bien qu'en l'an 1667, on trouva cette île nommée *Pines* peuplée de douze mille beaux protestans anglais.

Les anciens & leurs innombrables & crédules compilateurs nous répètent sans cesse qu'à Babylone, la ville de l'univers la mieux policée, toutes les femmes & les filles se prostituaient dans le temple de *Vénus* une fois l'an. Je n'ai pas de peine à penser qu'à Babylone, comme ailleurs, on avait quelquefois du plaisir pour de l'argent ; mais je ne me persuaderai jamais que dans la ville la mieux policée qui fût alors dans l'univers, tous les pères & tous les maris envoyassent leurs filles & leurs femmes à un marché de prostitution publique, & que les législateurs ordonnassent ce beau trafic. On imprime tous les jours cent sottises semblables sur les coutumes des Orientaux ; & pour un voyageur comme *Chardin*, que de voyageurs comme *Paul Lucas*, & comme *Jean Struys*, & comme le jésuite *Avril* qui baptisait mille personnes par jour chez les Persans, dont il n'entendait pas la langue, & qui vous dit que les caravanes russes allaient à la Chine & revenaient en trois mois !

Il n'en est pas ainsi de l'histoire de *Charles XII*. Je peux assurer que si jamais histoire a mérité la

créance du lecteur, c'eſt celle-ci. Je la compoſai d'abord, comme on ſait, ſur les mémoires de M. *Fabrice*, de MM. de *Villelongue* & de *Fierville*, & ſur le rapport de beaucoup de témoins oculaires; mais comme les témoins ne voient pas tout, & qu'ils voient quelquefois mal, je tombai dans plus d'une erreur, non ſur les faits eſſentiels, mais ſur quelques anecdotes qui ſont aſſez indifférentes en elles-mêmes, & ſur leſquelles les petits critiques triomphent.

J'ai depuis réformé cette hiſtoire ſur le journal militaire de M. *Adlerfeld*, qui eſt très-exact, & qui a ſervi à rectifier quelques faits & quelques dates.

J'ai même fait uſage de l'hiſtoire écrite par *Norberg*, chapelain & confeſſeur de *Charles XII.* Il eſt vrai que c'eſt un ouvrage bien mal digéré, & bien mal écrit, dans lequel on trouve trop de petits faits étrangers à ſon ſujet, & où les grands événemens deviennent petits, tant ils ſont mal rapportés. C'eſt un tiſſu de reſcrits, de déclarations, de publications qui ſe font d'ordinaire au nom des rois quand ils ſont en guerre; elles ne ſervent jamais à faire connaître le fond des événemens; elles ſont inutiles au militaire & au politique, & ſont ennuyeuſes pour le lecteur: un écrivain peut ſeulement les conſulter quelquefois dans le beſoin pour en tirer quelque lumière, ainſi qu'un architecte emploie des décombres dans un édifice.

Parmi les pièces publiques dont *Norberg* a ſurchargé ſa malheureuſe hiſtoire, il s'en trouve même de fauſſes & d'abſurdes, comme la lettre d'*Achmet*,

empereur des Turcs, que cet hiſtorien appelle ſultan baſſa, par la grâce de DIEU. (g)

Ce même *Norberg* fait dire au roi de Suède ce que ce monarque n'a jamais dit ni pu dire au ſujet du roi *Staniſlas*. Il prétend que *Charles XII*, en répondant aux objections du primat, lui dit que *Staniſlas* avait acquis beaucoup d'amis dans ſon voyage d'Italie. Cependant il eſt très-certain que jamais *Staniſlas* n'a été en Italie, ainſi que ce monarque me l'a confirmé lui-même. Qu'importe, après tout, qu'un polonais dans le dix-huitième ſiècle ait voyagé ou non en Italie pour ſon plaiſir? Que de faits inutiles il faut retrancher de l'hiſtoire! & que je me ſais bon gré d'avoir reſſerré celle de *Charles XII*!

Norberg n'avait ni lumières, ni eſprit, ni connaiſſance des affaires du monde, & c'eſt peut-être ce qui détermina *Charles XII* à le choiſir pour ſon confeſſeur : je ne ſais s'il a fait de ce prince un bon chrétien ; mais aſſurément il n'en a pas fait un héros ; & *Charles XII* ſerait ignoré, s'il n'était connu que par *Norberg*.

Il eſt bon d'avertir ici que l'on a imprimé il y a quelques années une petite brochure intitulée : *Remarques hiſtoriques & critiques ſur l'hiſtoire de Charles XII, par M. de Voltaire.* Ce petit ouvrage eſt du comte *Poniatowski ;* ce ſont des réponſes qu'il avait faites à de nouvelles queſtions de ma part dans ſon dernier voyage à Paris ; mais ſon ſecrétaire en ayant fait une double copie, elle tomba entre les

(g) Voyez la lettre de M. de *Voltaire* à M. *Norberg*, à la tête de l'Hiſtoire de *Charles XII*.

mains d'un libraire qui ne manqua pas de l'imprimer, & un correcteur d'imprimerie de Hollande intitula *critique* cette inſtruction de M. *Poniatowski*, pour la mieux débiter. C'eſt un des moindres brigandages qui s'exercent dans la librairie.

La Motraye, domeſtique de M. *Fabrice*, avait auſſi imprimé quelques remarques ſur cette hiſtoire. Parmi les erreurs & les petiteſſes dont cette critique de *la Motraye* eſt remplie, il ne laiſſe pas de ſe trouver quelque choſe de vrai & d'utile, & j'ai eu ſoin d'en faire uſage dans les dernières éditions, & ſurtout dans celle de 1739 : car en fait d'hiſtoire, rien n'eſt à négliger, & il faut conſulter, ſi l'on peut, les rois & les valets de chambre.

ARTICLE XII.

Remarques ſur la manière d'étudier & d'écrire l'hiſtoire.

NE ceſſera-t-on jamais de nous tromper ſur l'avenir, le préſent & le paſſé ? Il faut que l'homme ſoit bien né pour l'erreur, puiſque dans ce ſiècle éclairé on prend tant de plaiſir à nous débiter les fables d'*Hérodote*, & des fables encore qu'*Hérodote* n'aurait jamais oſé conter même à des Grecs.

Que gagne-t-on à nous redire que *Ménès* était petit-fils de *Noé* ? & par quel excès d'injuſtice peut-on ſe moquer des généalogies de *Moréri*, quand on en fabrique de pareilles ? Certe *Noé* envoya ſa famille voyager loin ;

son petit-fils *Ménès* en Egypte, son autre petit-fils à la Chine, je ne sais quel autre petit-fils en Suède, & un cadet en Espagne. Les voyages alors formaient les jeunes gens bien mieux qu'aujourd'hui : il a fallu chez nos nations modernes des dix ou douze siècles pour s'instruire un peu de la géométrie ; mais ces voyageurs, dont on parle, étaient à peine arrivés dans des pays incultes, qu'on y prédisait les éclipses. On ne peut douter au moins que l'histoire authentique de la Chine ne rapporte des éclipses calculées il y a environ quatre mille ans. *Confucius* en cite trente-six, dont les missionnaires mathématiciens ont vérifié trente-deux. Mais ces faits n'embarrassent point ceux qui ont fait *Noé* grand-père de *Fo-hi ;* car rien ne les embarrasse.

D'autres adorateurs de l'antiquité nous font regarder les Egyptiens comme le peuple le plus sage de la terre ; parce que, dit-on, les prêtres avaient chez eux beaucoup d'autorité : & il se trouve que ces prêtres si sages, ces législateurs d'un peuple sage, adoraient des singes, des chats & des oignons. On a beau se récrier sur la beauté des anciens ouvrages égyptiens, ceux qui nous sont restés sont des masses informes ; la plus belle statue de l'ancienne Egypte n'approche pas de celle du plus médiocre de nos ouvriers. Il a fallu que les Grecs enseignassent aux Egyptiens la sculpture : il n'y a jamais eu en Egypte aucun bon ouvrage que de la main des Grecs. Quelle prodigieuse connaissance, nous dit-on, les Egyptiens avaient de l'astronomie ! les quatre côtés d'une grande pyramide sont exposés aux quatre régions du monde ; ne voilà-t-il pas un grand effort d'astronomie ? Ces Egyptiens

étaient-ils autant de *Caſſini*, de *Halley*, de *Keplers*, de *Ticho-Brahé*? Ces bonnes gens racontaient froidement à *Hérodote* que le ſoleil en onze mille ans s'était couché deux fois où il ſe lève : c'était-là leur aſtronomie.

Il en coûtait, répète M. *Rollin*, cinquante mille écus pour ouvrir & fermer les écluſes du lac Mœris. M. *Rollin* eſt cher en écluſes, & ſe mécompte en arithmétique. Il n'y a point d'écluſe qui ne doive s'ouvrir & ſe fermer pour un écu, à moins qu'elles ne ſoient très-mal faites. Il en coûtait, dit-il, cinquante talens pour ouvrir & fermer ces écluſes. Il faut ſavoir qu'on évalua le talent du temps de *Colbert* à trois mille livres de France. *Rollin* ne ſonge pas que depuis ce temps la valeur numéraire de nos eſpèces eſt augmentée preſque du double, & qu'ainſi la peine d'ouvrir les écluſes du lac Mœris aurait dû coûter, ſelon lui, environ trois cents mille francs, ce qui eſt à peu près deux cents quatre-vingt-dix-ſept mille livres plus qu'il ne faut. Tous les calculs de ſes treize tomes ſe reſſentent de cette inattention. Il répète encore, après *Hérodote*, qu'on entretenait d'ordinaire en Egypte, c'eſt-à-dire dans un pays beaucoup moins grand que la France, quatre cents mille ſoldats; qu'on donnait à chacun cinq livres de pain par jour, & deux livres de viande. C'eſt donc huit cents mille livres de viande par jour pour les ſeuls ſoldats, dans un pays où l'on n'en mangeait preſque point. D'ailleurs, à qui appartenaient ces quatre cents mille ſoldats, quand l'Egypte était diviſée en pluſieurs petites principautés? On ajoute que chaque ſoldat avait ſix arpens francs de contribution; voilà donc deux millions quatre cents mille

arpens,

arpens, qui ne payent rien à l'Etat. C'eſt cependant ce petit Etat, qui entretenait plus de ſoldats que n'en a aujourd'hui le grand-ſeigneur, maître de l'Egypte & de dix fois plus de pays que l'Egypte n'en contient. *Louis XIV* a eu quatre cents mille hommes ſous les armes pendant quelques années ; mais c'était un effort, & cet effort a ruiné la France.

Si on voulait faire uſage de ſa raiſon au lieu de ſa mémoire, & examiner plus que tranſcrire, on ne multiplierait pas à l'infini les livres & les erreurs ; il faudrait n'écrire que des choſes neuves & vraies. Ce qui manque d'ordinaire à ceux qui compilent l'hiſtoire, c'eſt l'eſprit philoſophique : la plupart, au lieu de diſcuter des faits avec des hommes, font des contes à des enfans. Faut-il qu'au ſiècle où nous vivons on imprime encore le conte des oreilles de *Smerdis*, & de *Darius*, qui fut déclaré roi par ſon cheval, lequel hennit le premier ; & de *Sanacharib*, ou *Sennakérib*, ou *Sennacabon*, dont l'armée fut détruite miraculeuſement par des rats ? quand on veut répéter ces contes, il faut du moins les donner pour ce qu'ils ſont.

Eſt-il permis à un homme de bon ſens, né dans le dix-huitième ſiècle, de nous parler ſérieuſement des oracles de Delphes ? tantôt de nous répéter que cet oracle devina que *Créſus* feſait cuire une tortue & du mouton dans une tourtière ; tantôt de nous dire que des batailles furent gagnées ſuivant la prédiction d'*Apollon*, & d'en donner pour raiſon le pouvoir du diable ? M. *Rollin*, dans ſa compilation de l'hiſtoire ancienne, prend le parti des oracles contre M^rs *Van-Dale Fontenelle* & *Baſnage : pour M. de Fontenelle*, dit-il, *il ne faut regarder que comme un ouvrage de jeuneſſe ſon livre*

contre les oracles, *tiré de Van-Dale*. J'ai bien peur que cet arrêt de la vieilleſſe de *Rollin* contre la jeuneſſe de *Fontenelle* ne ſoit caſſé au tribunal de la raiſon ; les rhéteurs n'y gagnent guère leurs cauſes contre les philoſophes. Il n'y a qu'à voir ce que dit *Rollin* dans ſon dixième tome, où il veut parler de phyſique : il prétend qu'*Archimède*, voulant faire voir à ſon bon ami le roi de Syracuſe la puiſſance des mécaniques, fit mettre à terre une galère, la fit charger doublement, & la remit doucement à flot en remuant un doigt, ſans ſortir de deſſus ſa chaiſe. On ſent bien que c'eſt-là le rhéteur qui parle : s'il avait été un peu philoſophe, il aurait vu l'abſurdité de ce qu'il avance.

Il me ſemble que ſi l'on voulait mettre à profit le temps préſent, on ne paſſerait point ſa vie à s'infatuer des fables anciennes. Je conſeillerais à un jeune homme d'avoir une légère teinture de ces temps reculés ; mais je voudrais qu'on commençât une étude ſérieuſe de l'hiſtoire au temps où elle devient véritablement intéreſſante pour nous : il me ſemble que c'eſt vers la fin du quinzième ſiècle. L'imprimerie, qu'on invente en ce temps-là, commence à la rendre moins incertaine. L'Europe change de face ; les Turcs, qui s'y répandent, chaſſent les belles-lettres de Conſtantinople ; elles fleuriſſent en Italie ; elles s'établiſſent en France ; elles vont polir l'Angleterre, l'Allemagne & le Septentrion. Une nouvelle religion ſépare la moitié de l'Europe de l'obédience du pape. Un nouveau ſyſtème de politique s'établit ; on fait, avec le ſecours de la bouſſole, le tour de l'Afrique ; & on commerce avec la Chine plus aiſément que de Paris à Madrid. L'Amérique eſt découverte ; on ſubjugue un nouveau

monde, & le nôtre eſt preſque tout changé ; l'Europe chrétienne devient une eſpèce de république immenſe, où la balance du pouvoir eſt établie mieux qu'elle ne le fut en Grèce. Une correſpondance perpétuelle en lie toutes les parties, malgré les guerres que l'ambition des rois ſuſcite, & même malgré les guerres de religion encore plus deſtructives. Les arts, qui ſont la gloire des Etats, ſont portés à un point que la Grèce & Rome ne connurent jamais. Voilà l'hiſtoire qu'il faut que tout homme ſache ; c'eſt là qu'on ne trouve ni prédictions chimériques, ni oracles menteurs, ni faux miracles, ni fables inſenſées : tout y eſt vrai, aux petits détails près, dont il n'y a que les petits eſprits qui ſe ſoucient beaucoup. Tout nous regarde, tout eſt fait pour nous ; l'argent ſur lequel nous prenons nos repas, nos meubles, nos beſoins, nos plaiſirs nouveaux, tout nous fait ſouvenir, chaque jour, que l'Amérique & les grandes Indes, & par conſéquent toutes les parties du monde entier, ſont réunies depuis environ deux ſiècles & demi par l'induſtrie de nos pères. Nous ne pouvons faire un pas qui ne nous avertiſſe du changement qui s'eſt opéré depuis dans le monde. Ici ce ſont cent villes, qui obéiſſaient au pape, & qui ſont devenues libres. Là on a fixé pour un temps les priviléges de toute l'Allemagne : ici ſe forme la plus belle des républiques, dans un terrain que la mer menace chaque jour d'engloutir ; l'Angleterre a réuni la vraie liberté avec la royauté ; la Suède l'imite, & le Danemarck n'imite point la Suède. Que je voyage en Allemagne, en France, en Eſpagne, par-tout je trouve les traces de cette longue querelle, qui a

subsisté entre les maisons d'Autriche & de Bourbon, unies par tant de traités, qui ont tous produit des guerres funestes. Il n'y a point de particulier en Europe, sur la fortune duquel tous ces changemens n'aient influé. Il sied bien après cela de s'occuper de *Salmanasar* & de *Mardokempad*, & de rechercher les anecdotes du persan *Cayamarrat*, & de *Sabaco Métophis!* Un homme mûr, qui a des affaires sérieuses, ne répète point les contes de sa nourrice.

ARTICLE XIII.

Suite du même sujet.

PEUT-ETRE arrivera-t-il bientôt dans la manière d'écrire l'histoire ce qui est arrivé dans la physique. Les nouvelles découvertes ont fait proscrire les anciens systèmes. On voudra connaître le genre-humain dans ce détail intéressant, qui fait aujourd'hui la base de la philosophie naturelle.

On commence à respecter très-peu l'aventure de *Curtius*, qui referma un gouffre en se précipitant au fond lui & son cheval. On se moque des boucliers descendus du ciel, & de tous les beaux talismans dont les dieux faisaient présent si libéralement aux hommes; & des vestales, qui mettaient un vaisseau à flot avec leur ceinture; & de toute cette foule de sottises célèbres dont les anciens historiens regorgent. On n'est guère plus content, que dans son histoire ancienne M. *Rollin* nous parle sérieusement du roi

Nabis, qui fesait embrasser sa femme par ceux qui lui apportaient de l'argent, & qui mettait ceux qui lui en refusaient dans les bras d'une belle poupée toute semblable à la reine, & armée de pointes de fer sous son corps-de-jupe. On rit, quand on voit tant d'auteurs répéter les uns après les autres que le fameux *Othon*, archevêque de Mayence, fut assiégé & mangé par une armée de rats en 698; que des pluies de sang inondèrent la Gascogne en 1017; que deux armées de serpens se battirent près de Tournay en 1059. Les prodiges, les prédictions, les épreuves par le feu, &c. sont à présent dans le même rang que les contes d'*Hérodote*.

Je veux parler ici de l'histoire moderne, dans laquelle on ne trouve ni poupées qui embrassent les courtisans, ni évêques mangés par les rats.

On a grand soin de dire quel jour s'est donnée une bataille, & on a raison. On imprime les traités, on décrit la pompe d'un couronnement, la cérémonie de la réception d'une barrette, & même l'entrée d'un ambassadeur, dans laquelle on n'oublie ni son suisse ni ses laquais. Il est bon qu'il y ait des archives de tout, afin qu'on puisse les consulter dans le besoin, & je regarde à présent tous les gros livres comme des dictionnaires. Mais après avoir lu trois ou quatre mille descriptions de batailles & la teneur de quelques centaines de traités, j'ai trouvé que je n'étais guère plus instruit au fond. Je n'apprenais là que des événemens. Je ne connais pas plus les Français & les Sarrazins par la bataille de *Charles Martel*, que je ne connais les Tartares & les Turcs par la victoire que *Tamerlan* remporta sur *Bajazet*.

J'avoue que quand j'ai lu les mémoires du cardinal de *Retz* & de Mme de *Motteville*, je fais ce que la reine-mère a dit mot pour mot à M. de *Jerſay;* j'apprends comment le coadjuteur a contribué aux barricades ; je peux me faire un précis des longs diſcours qu'il tenait à Mme de *Bouillon*. C'eſt beaucoup pour ma curioſité ; c'eſt pour mon inſtruction très-peu de choſe. Il y a des livres qui m'apprennent les anecdotes vraies ou fauſſes d'une cour. Quiconque a vu les cours, ou a eu envie de les voir, eſt auſſi avide de ces illuſtres bagatelles qu'une femme de province aime à ſavoir les nouvelles de ſa petite ville. C'eſt au fond la même choſe & le même mérite. On s'entretenait ſous *Henri IV* des anecdotes de *Charles IX*. On parlait encore de M. le duc de *Bellegarde* dans les premières années de *Louis XIV*. Toutes ces petites miniatures ſe conſervent une génération ou deux, & periſſent enſuite pour jamais.

On néglige cependant pour elles des connaiſſances d'une utilité plus ſenſible & plus durable. Je voudrais apprendre quelles étaient les forces d'un pays avant une guerre, & ſi cette guerre les a augmentées ou diminuées. L'Eſpagne a-t-elle été plus riche avant la conquête du nouveau monde qu'aujourd'hui ? De combien était-elle plus peuplée du temps de *Charles-Quint* que ſous *Philippe IV* ? Pourquoi Amſterdam contenait-elle à peine vingt mille ames il y a deux cents ans ? pourquoi a-t-elle aujourd'hui deux cents quarante mille habitans ? & comment le ſait-on poſitivement ? De combien l'Angleterre eſt-elle plus peuplée qu'elle ne l'était ſous *Henri VIII* ? Serait-il vrai ce qu'on dit dans les *Lettres perſanes*,

que les hommes manquent à la terre, & qu'elle eſt dépeuplée en comparaiſon de ce qu'elle était il y a deux mille ans ? Rome, il eſt vrai, avait alors plus de citoyens qu'aujourd'hui. J'avoue qu'Alexandrie & Carthage étaient de grandes villes ; mais Paris, Londres, Conſtantinople, le grand Caire, Amſterdam, Hambourg n'exiſtaient pas. Il y avait trois cents nations dans les Gaules ; mais ces trois cents nations ne valaient la nôtre ni en nombre d'hommes ni en induſtrie. L'Allemagne était une forêt : elle eſt couverte de cent villes opulentes. Il ſemble que l'eſprit de critique, laſſé de ne perſécuter que des particuliers, ait pris pour objet l'univers. On crie toujours que ce monde dégénère, & on veut encore qu'il ſe dépeuple. Quoi donc, nous faudra-t-il regretter les temps où il n'y avait pas de grand chemin de Bordeaux à Orléans, & où Paris était une petite ville dans laquelle on s'égorgeait ? On a beau dire, l'Europe a plus d'hommes qu'alors, & les hommes valent mieux. On pourra ſavoir dans quelques années combien l'Europe eſt en effet peuplée ; car dans preſque toutes les grandes villes on rend public le nombre des naiſſances au bout de l'année ; & ſur la règle exacte & ſûre que vient de donner un hollandais auſſi habile qu'infatigable, on ſait le nombre des habitans par celui des naiſſances. Voilà déjà un des objets de la curioſité de quiconque veut lire l'hiſtoire en citoyen & en philoſophe. Il ſera bien loin de s'en tenir à cette connaiſſance ; il recherchera quel a été le vice radical & la vertu dominante d'une nation ; pourquoi elle a été puiſſante ou faible ſur la mer ; comment & juſqu'à quel

point elle s'eſt enrichie depuis un ſiècle : les regiſtres des exportations peuvent l'apprendre. Il voudra ſavoir comment les arts, les manufactures ſe ſont établies ; il ſuivra leur paſſage & leur retour d'un pays dans un autre. Les changemens dans les mœurs & dans les lois ſeront enfin ſon grand objet. On ſaurait ainſi l'hiſtoire des hommes, au lieu de ſavoir une faible partie de l'hiſtoire des rois & des cours.

En vain je lis les annales de France ; nos hiſtoriens ſe taiſent tous ſur ces détails. Aucun n'a eu pour deviſe : *Homo ſum, humani nil à me alienum puto.* Il faudrait donc, me ſemble, incorporer avec art ces connaiſſances utiles dans le tiſſu des événemens. Je crois que c'eſt la ſeule manière d'écrire l'hiſtoire moderne en vrai politique & en vrai philoſophe. Traiter l'hiſtoire ancienne, c'eſt compiler, me ſemble, quelques vérités avec mille menſonges. Cette hiſtoire n'eſt peut-être utile que de la même manière dont l'eſt la fable, par de grands événemens qui ſont le ſujet perpétuel de nos tableaux, de nos poëmes, de nos converſations, & dont on tire des traits de morale. Il faut ſavoir les exploits d'*Alexandre*, comme on ſait les travaux d'*Hercule*. Enfin cette hiſtoire ancienne me paraît, à l'égard de la moderne, ce que ſont les vieilles médailles en comparaiſon des monnaies courantes ; les premières reſtent dans les cabinets ; les ſecondes circulent dans l'univers pour le commerce des hommes.

Mais, pour entreprendre un tel ouvrage, il faut des hommes qui connaiſſent autre choſe que les livres ; il faut qu'ils ſoient encouragés par le gouvernement, autant au moins pour ce qu'ils feront que

le furent les *Boileau*, les *Racine*, les *Valincourt*, pour ce qu'ils ne firent point; & qu'on ne dise pas d'eux ce que disait de ces messieurs un commis du trésor royal, homme d'esprit : *Nous n'avons vu encore d'eux que leur signature.*

ARTICLE XIV.

De l'utilité de l'histoire.

CET avantage consiste surtout dans la comparaison qu'un homme d'Etat, un citoyen peut faire des lois & des mœurs étrangères avec celles de son pays; c'est ce qui excite l'émulation des nations modernes dans les arts, dans l'agriculture, dans le commerce.

Les grandes fautes passées servent beaucoup en tout genre. On ne saurait trop remettre devant les yeux les crimes & les malheurs. On peut, quoi qu'on en dise, prévenir les uns & les autres. L'histoire du tyran *Christiern* peut empêcher une nation de confier le pouvoir absolu à un tyran; & le désastre de *Charles XII* devant Pultava avertit un général de ne pas s'enfoncer dans l'Ukraine sans avoir des vivres.

C'est pour avoir lu les détails des batailles de Crécy, de Poitiers, d'Azincour, de St Quentin, de Gravelines &c. que le célèbre maréchal de *Saxe* se déterminait à chercher, autant qu'il pouvait, ce qu'il appelait des affaires de poste.

Les exemples font un grand effet sur l'esprit d'un

prince qui lit avec attention. Il verra que *Henri IV* n'entreprenait sa grande guerre, qui devait changer le système de l'Europe, qu'après s'être assuré du nerf de la guerre, pour la pouvoir soutenir plusieurs années sans aucun nouveau secours de finances.

Il verra que la reine *Elisabeth*, par les seules ressources du commerce & d'une sage économie, résista au puissant *Philippe II*, & que de cent vaisseaux qu'elle mit en mer contre la flotte *invincible*, les trois quarts étaient fournis par les villes commerçantes d'Angleterre.

La France, non entamée sous *Louis XIV* après neuf ans de la guerre la plus malheureuse, montrera évidemment l'utilité des places frontières qu'il construisit. En vain l'auteur des causes de la chute de l'empire romain blâme-t-il *Justinien* d'avoir eu la même politique ; il ne devait blâmer que les empereurs qui négligèrent ces places frontières, & qui ouvrirent les portes de l'empire aux Barbares.

Un avantage que l'histoire moderne a sur l'ancienne, c'est d'apprendre à tous les potentats que depuis le quinzième siècle on s'est toujours réuni contre une puissance trop prépondérante. Ce système d'équilibre a toujours été inconnu des anciens, & c'est la raison des succès du peuple romain qui, ayant formé une milice supérieure à celle des autres peuples, les subjugua l'un après l'autre du Tibre jusqu'à l'Euphrate.

Il est nécessaire de remettre souvent sous les yeux les usurpations des papes, les scandaleuses discordes de leurs schismes, la démence des disputes de controverse, les persécutions, les guerres enfantées

par cette démence & les horreurs qu'elles ont produites.

Si on ne rendait pas cette connaissance familière aux jeunes gens, s'il n'y avait qu'un petit nombre de savans instruits de ces faits, le public serait aussi imbécille qu'il l'était du temps de *Grégoire VII.* Les calamités de ces temps d'ignorance renaîtraient infailliblement, parce qu'on ne prendrait aucune précaution pour les prévenir. Tout le monde sait à Marseille par quelle inadvertance la peste fut apportée du Levant, & on s'en préserve.

Anéantissez l'étude de l'histoire, vous verrez peut-être des S^t Barthélemi en France & des *Cromwell* en Angleterre.

ARTICLE XV.

Fragment sur la S^t Barthélemi.

ON prétend en vain que le chancelier de l'*Hospital* & *Christophe de Thou*, premier président, disaient souvent : *Excidat illa dies, que ce jour périsse.* (*h*) Il ne périra point ; ces vers même en conservent la mémoire. Nous fîmes aussi nos efforts autrefois pour la perpétuer. *Virgile* avait mieux réussi que nous à transmettre aux siècles futurs la journée de la ruine de Troye. La grande poësie s'occupa toujours d'éterniser les malheurs des hommes.

(*h*) Ce sont des vers de *Silius Italicus : Excidat illa dies ævo, nec posteri credant sæcula* .... &c.

Nous fûmes étonnés de trouver en 1758, près de deux cents ans après la S^t Barthélemi, un livre contre les proteſtans, dans lequel eſt une diſſertation ſur ces maſſacres ; l'auteur veut prouver ces quatre points qu'il énonce ainſi,

1°. Que la religion n'y a eu aucune part.

2°. Que ce fut une affaire de proſcription.

3°. Qu'elle n'a dû regarder que Paris.

4°. Qu'il y a péri beaucoup moins de monde qu'on n'a écrit.

Au 1°. nous répondons. Non ſans doute, ce ne fut pas la religion qui médita & qui exécuta les maſſacres de la S^t Barthélemi, ce fut le fanatiſme le plus exécrable. La religion eſt humaine, parce qu'elle eſt divine ; elle prie pour les pécheurs & ne les extermine pas ; elle n'égorge point ceux qu'elle veut inſtruire. Mais ſi on entend ici par religion ces querelles ſanguinaires de religion, ces guerres inteſtines qui couvrirent de cadavres la France entière pendant plus de quarante années, il faut avouer que cet effroyable abus de la religion arma les mains qui commirent les meurtres de la S^t Barthélemi. Nous convenons que *Catherine de Médicis*, le duc de *Guiſe*, le cardinal de *Birague* & le maréchal de *Retz*, qui conſeillèrent ces maſſacres, n'avaient pas plus de religion que monſieur l'abbé (*) qui en veut diminuer l'horreur. Il nous reproche d'avoir appelé *Birague* cardinal, ſous prétexte qu'il ne fut décoré de la pourpre romaine qu'après avoir répandu le ſang des Français. Mais ne dit-on pas tous les jours que le cardinal de

(*) *Caveyrac.*

Retz fit la première guerre de la fronde, quoiqu'il ne fût alors que coadjuteur de Paris? Que fait aux massacres de la S^t Barthélemi le quantième du mois où un *Birague* reçut sa barrette? est-ce par de tels subterfuges qu'on peut défendre une si détestable cause? Oui, le fanatisme religieux arma la moitié de la France contre l'autre; oui, il changea en assassins ces Français aujourd'hui si doux & si polis, qui s'occupent gaiement d'opéra comiques, de querelles de danseuses & de brochures. Il faut le redire cent fois, il faut le crier tous les ans le 24 auguste, ou le 24 août, afin que nos neveux ne soient jamais tentés de renouveler religieusement les crimes de nos détestables pères.

2°. *Que ce fut une affaire de proscription.*

Quelle affaire! proscrire ses propres sujets, ses meilleurs capitaines, ses parens, le prince de *Condé*, notre *Henri IV*, depuis restaurateur de la France, notre héros, notre père, qui n'échappa qu'à peine à cette boucherie! On dit une affaire de finance, une affaire d'honneur ou d'intérêt, affaire de barreau, affaire au conseil, affaires du roi, homme d'affaires. Mais qui avait jamais entendu parler d'affaires de proscription! il semble que ce soit une chose simple & en usage. Il n'est que trop vrai que ce fut une proscription, & c'est ce qui excitera toujours nos cris & nos larmes.

Mais on laissa au peuple fanatique & barbare le soin de choisir ses victimes. Le frère pouvait assassiner son frère, le fils plonger le couteau dans les mamelles qui l'avaient alaité. Il n'est que trop vrai

qu'on égorgea des femmes & des enfans. *Les charrettes chargées de corps morts de damoiſelles, femmes, filles & enfans, étaient menées & déchargées dans la rivière.* Quelle affaire !

3°. *Que cette affaire n'a jamais dû regarder que Paris.*

Et pour nous prouver cette étrange aſſertion, monſieur l'abbé nous aſſure qu'à Troyes un catholique voulut ſauver la vie à *Etienne Marguien !* mais il ne nous dit point qu'*Etienne Marguien* échappât au carnage. Si cette affaire n'avait regardé que Paris, pourquoi la cour envoya-t-elle des ordres à tous les gouverneurs des provinces & des villes de répandre par-tout le ſang des ſujets ? Il y en eut qui s'en excuſèrent. Les ſeigneurs de *S^t Herem*, de *Chabot*, d'*Ortes*, d'*Ognon*, de *la Guiche*, *Gordes* & d'autres écrivirent au roi en différens termes qu'ils avaient des ſoldats pour ſon ſervice, & non des bourreaux.

Au reſte il doit nous être permis d'en croire les véridiques *Auguſte de Thou* & *Maximilien* duc de *Sulli*, qui virent de bien plus près la S^t Barthelemi que monſieur l'abbé qui n'y était pas, & qui ne paſſe peut-être pas pour auſſi véridique.

4°. *Qu'il y a péri beaucoup moins de monde qu'on n'a écrit.*

Il n'eſt pas poſſible de ſavoir le nombre des morts ; on ne ſait pas dans les villes le nombre des vivans. Tel auteur exagère, tel autre diminue, perſonne ne compte. Nous n'avons jamais cru aux trois cents mille ſarrazins tués par *Charles Martel ;* il n'eſt pas queſtion ici de ſavoir au juſte combien de français

furent massacrés par leurs compatriotes. Qui pourra jamais avoir une liste exacte des habitans de Thessalonique égorgés par l'ordre de *Théodose* dans le cirque, où il les invita par des jeux solemnels ? il est avéré que tout ce qui entra fut tué. Thessalonique était une ville marchande, opulente & peuplée. Il n'est pas vraisemblable qu'elle ne contînt que sept mille ames. Mais que *Théodose* dans sa Saint-Barthélemi ait fait massacrer quinze mille de ses sujets, ou trente mille, le crime est égal.

L'archevêque *Péréfixe* pousse jusqu'à cent mille le nombre des victimes frappées dans la proscription de *Charles IX.* Le sage de *Thou* réduit ce nombre à soixante & dix mille. Prenons une moyenne proportionnelle arithmétique, nous aurons quatre-vingts cinq mille ! Quelle affaire, encore une fois.

De nos jours, un avocat irlandais a plaidé pour les massacres d'Irlande, exécutés sous le règne de l'infortuné *Charles I.* Il a soutenu que les Irlandais catholiques n'avaient assassiné que quarante mille protestans. Nous ne voulons pas compter après lui ; mais en vérité ce n'est pas peu de chose que quarante mille citoyens expirans dans des tourmens recherchés, des filles attachées vivantes encore aux cous de leurs mères suspendues à des potences, les parties génitales des pères de famille mises toutes sanglantes dans la bouche de leurs femmes égorgées, & leurs enfans coupés par morceaux sous les yeux des pères & des mères ; le tout à la plus grande gloire de DIEU.

Nous aurions mauvaise grâce de nous plaindre des reproches que nous fait monsieur l'abbé sur ce que

nous fîmes, il y a cinquante ans, je ne sais quel poëme épique dans lequel il est parlé de la St Barthélemi. Un de nos parens fut tué dans cette journée ; mais nous nous tenons très-heureux d'en être quittes aujourd'hui pour des injures.

ARTICLE XVI.

Le président de Thou justifié contre les accusations de M. de Buri, auteur d'une vie de Henri IV.

TOUT homme de lettres, tout bon français doit être étonné & affligé de voir notre illustre président de *Thou* indignement traité dans la préface que M. de *Buri* a mise au-devant de son histoire de la vie de *Henri IV.* Voici comme il s'exprime sur un des plus grands-hommes que nous ayons jamais eus dans la magistrature & dans les lettres.

„ L'histoire, dit-il, ne doit point être un recueil „ de bons mots & d'épigrammes, encore moins de „ satires & de médisances, auxquels se livrent les „ historiens qui veulent donner de l'esprit, & le font „ souvent aux dépens de la vérité. Nous avons beau- „ coup d'écrivains qui ont acquis leur principale „ réputation par le mal qu'ils ont affecté de dire des „ princes & des particuliers, tels sont, entr'autres, de „ *Thou* & *Mézeray*, écrivains recherchés par les médi- „ sances qu'ils ont répandues dans leurs ouvrages, „ parce que beaucoup de personnes s'imaginent que „ ce sont des actes de vérité. „

Il

Il faudrait au moins savoir parler sa langue, lorsqu'on ose censurer si durement un historien qui a écrit aussi purement que le président de *Thou*, dans une langue étrangère. On ne dit point *donner de l'esprit* tout court; on dit donner de l'esprit à ceux que l'on fait parler, & pour cela il faut en avoir. Cette expression *donner de l'esprit* n'est pas française. On ne dit point *des actes de vérité*, comme on dit des actes de foi, de charité, de justice.

" La plupart des auteurs, continue-t-il, ont voulu " imiter *Tacite*, dont le style a gâté beaucoup d'histo- " riens par la malignité de ses réflexions, qui n'ont " rien de naturel ni d'innocent. "

Il aurait dû voir que le style n'a rien de commun avec la malignité des réflexions. On peut avoir un bon ou un mauvais style, soit qu'on fasse une satire, soit qu'on fasse un panégyrique. Et *une malignité qui n'a rien d'innocent* est assurément une phrase qui n'a rien de spirituel.

Est-il permis à un homme qui écrit ainsi de reprocher à M. de *Thou* du *pédantisme*? Il le condamne surtout parce qu'il a écrit en latin. Ne sait-il pas que du temps de M. de *Thou* le latin était encore la langue universelle des savans? Le français n'était pas formé; il fallait écrire en latin pour être lu de toutes les nations.

Une telle préface révolte tout honnête-homme; & lorsqu'on voit ensuite l'auteur parler de lui-même, en commençant la vie de *Henri IV*, & dire qu'il a déjà donné au public la *Vie de Philippe de Macédoine*, on voit que ce pédant de *Thou*, qui peut-être était en droit, par son rang & son mérite, d'oser parler de lui

dans son admirable histoire, n'a pourtant point eu un *pédantisme* si déplacé.

Le sieur de *Buri* ne devait ni se citer ainsi lui-même, ni insulter un grand-homme, mais il devait mieux écrire.

» Son courage, dit-il, en parlant d'*Henri IV*, était » presque au-dessus de l'humanité. Il est toujours » sorti des occasions périlleuses victorieux & avec » avantage. »

Le terme d'*humanité* fait ici une équivoque qui n'est pas permise. Et quand on sort *victorieux* d'une action périlleuse, apparemment qu'on en sort aussi avec *avantage*. Ce n'est pas là le style du *pédant de Thou*.

Je ne remarque ces fautes, dans le début de cette histoire, que pour faire voir combien il est indécent à un homme qui écrit si mal de se déchaîner contre le plus éloquent de nos historiens. Je ne parlerai point des fautes de langage qui sont en trop grand nombre dans cet ouvrage; je passe à des objets plus importans.

L'auteur remonte jusqu'à la mort de *François I*, & dit que ce monarque laissa dans son trésor quatre millions d'espèces. Je ne veux point trop blâmer ici l'usage où sont tant d'auteurs de répéter ce que d'autres ont dit; mais il faut au moins s'expliquer d'une manière intelligible. Quatre millions d'espèces ne signifient rien. Le *pédant de Thou* nous apprend que *François I* laissa quatre cents mille écus d'or, outre le quart des revenus, dont le recouvrement n'était pas encore fait, ce qui ne compose point quatre millions

d'eſpèces, mais ſeize cents mille livres numériques, à quatre livres l'écu d'or.

Venant enſuite à la paix de Cateau-Cambreſis, faite avec *Philippe II*, l'auteur dit (*) *qu'on rendit les conquêtes de part & d'autre, excepté Metz, Toul & Verdun.* On croirait, par cet énoncé, que *Henri II* avait pris Metz, Toul & Verdun ſur *Philippe;* mais il les avait priſes ſur l'Allemagne, & il n'en fut point du tout queſtion dans le traité de Cateau-Cambreſis.

Il eſt bien étrange que dans la *Vie de Henri IV* on parle des batailles de Jarnac, de Moncontour, & de la S^t Barthélemi, avant de parler de la naiſſance de ce prince, de ſon éducation & de la part qu'il eut à tous ces événemens; & il eſt encore plus étrange que l'auteur en revenant ſur ſes pas, & en parlant de la S^t Barthélemi, ne nomme aucun de ceux qui étaient alors auprès de *Henri de Navarre*, & qui ſe cachèrent juſque ſous le lit de la princeſſe *Marguerite*, ſa femme. Il ne parle point de ceux qui furent égorgés entre ſes bras. La réticence ſur des faits ſi intéreſſans n'eſt point pardonnable.

Il eſt encore plus répréhenſible de ne pas dire que *Henri IV*, étant gardé à vue après la S^t Barthélemi, changea de religion. C'eſt un fait ſi important, & le nom de *relaps*, qu'on lui donna depuis, ſuſcita contre lui tant d'ennemis, & fut pour eux un prétexte ſi ſpécieux, qu'il eſt impoſſible de ſe faire une idée nette des traverſes qu'il eſſuya, quand on omet ce qui en a été le principe; c'eſt pécher contre la principale loi de l'hiſtoire. Il eſt vrai que quarante pages après,

(*) Tome I, page 13.

il dit un mot qui suppose cette abjuration de *Henri IV:* mais un mot qui n'est pas à sa place ne suffit pas; *& jam nunc dicat, jam nunc, &c.*

Je passe bien des fautes de cette espèce pour arriver à la mort du prince *Henri de Condé* en 1587. On ne trouve que cinq ou six lignes sur ce fatal événement. *Henri IV*, alors roi de Navarre, n'était qu'à quelques lieues de S^t Jean d'Angeli, où le prince *Henri de Condé* était mort. Les lettres qu'il écrivit sur cette mort sont un des plus précieux monumens de l'histoire; elles sont connues, elles sont authentiques: je les transcrirais ici si elles n'étaient pas imprimées dans l'*Essai sur les mœurs & l'esprit des nations* (Tom. IV, pages 29 & suiv. de cette édition.)

Ce sont-là des monumens précieux, absolument nécessaires à un historien qui doit s'instruire avant que d'instruire le public. Ce n'est pas la peine de répéter des faits rebattus, & de transcrire sans choix les mémoires composés par les secrétaires du duc de *Sulli*, & trop corrigés par l'abbé de l'*Ecluse*. Qui n'a rien de nouveau à dire doit se taire, ou du moins se faire pardonner son inutilité par son éloquence.

Il faut surtout, quand on répète, ne se pas tromper. L'exactitude doit venir au secours de la stérilité.

L'auteur s'exprime ainsi sur le prince palatin *Casimir*, qui vint plusieurs fois faire la guerre en France: (*) „ On donna au prince *Casimir*, pour le renvoyer dans „ ses Etats, une satisfaction tant en argent qu'en „ présens. „

Ce prince *Casimir* ne put être renvoyé dans ses

(*) Tome I, page 86.

Etats, car il n'en avait point; il était le quatrième fils de *Fréderic III* électeur palatin : mais c'était un prince entreprenant & courageux, qui offrait ses services à tous les partis qui désolaient alors la France. Le roi *Henri III* lui avait donné une compagnie de cent hommes d'armes, le duché d'Etampes & des pensions. Voilà le prince que M. de *Buri* nous donne pour un souverain, dans une histoire où il veut réformer tous ceux qui ont écrit avant lui.

On sait que le pape *Sixte V* eut l'insolence d'envoyer en 1589 un monitoire par lequel il ordonnait au roi de se rendre à Rome dans trente jours, pour se justifier de la mort du cardinal de *Guise ;* l'auteur dit (*) ,, que le roi fut cité à *comparoir* dans trente jours à ,, Rome. ,,

Il semble par cette expression que *Sixte-Quint* ait écrit ce monitoire en français, & qu'il se soit servi du langage de notre barreau. Il était écrit en latin selon l'usage de Rome. L'auteur devait se servir du mot de *comparaître* pour lever cette équivoque.

L'auteur après l'assassinat de *Henri III*, par le jacobin *Jacques Clément*, ne devait pas omettre l'arrêt que porta en personne *Henri IV* contre le cadavre du moine, & l'interrogation faite par le grand-prévôt de l'hôtel au procureur-général *la Guesle*, qui avait introduit cet assassin. Lorsqu'on fait une histoire de *Henri IV* en quatre volumes, un fait aussi singulier ne doit pas être passé sous silence. Nous avons encore le procès criminel fait au cadavre. Il commence par le passe-port donné à *Jacques Clément* par le comte de *Brienne*

(*) Tome I, page 287.

de la maiſon de Luxembourg, & ſigné *Charles de Luxembourg*, du 29 juillet 1589, & plus bas, par mondit ſeigneur, de *Geoffre*.

Les interrogatoires & confrontations ſont ſignés, *François du Pleſſis*, ſeigneur de Richelieu, grand-prévôt de l'hôtel, de *la Gueſle*, *du Mont*, *Monciries*, gentilhomme ordinaire de la chambre, d'*Aupou*, idem, *Roger de Bellegarde*, premier gentilhomme de la chambre & grand-écuyer, *Savari de Bourepos*, gentilhomme ordinaire, *Antoine Portail*, valet de chambre & chirurgien du roi. L'arrêt ſigné *Henri*, & plus bas *Ruzé*, le 2 août 1589, eſt conçu en ces termes:

„ Le roi étant en ſon conſeil, après avoir ouï le „ rapport fait par le ſieur de *Richelieu*, chevalier de „ ſes ordres, conſeiller en ſon conſeil d'Etat, prévôt „ de ſon hôtel & grand-prévôt de France, du procès „ fait au corps mort de feu *Jacques Clément* jacobin, „ pour raiſon de l'aſſaſſinat commis en la perſonne „ de feu bonne mémoire *Henri de Valois* naguère roi „ de France & de Pologne. Sa majeſté, de l'avis de „ ſondit conſeil, a ordonné & ordonne que le corps „ dudit *Clément* ſoit tiré à quatre chevaux; ce fait, „ ledit corps brûlé & mis en cendres, jeté en la „ rivière, à ce qu'il n'en ſoit à l'avenir aucune mémoire. „ Fait à S^t Cloud, ſadite majeſté y étant. „

Un homme qui fait une hiſtoire de *Henri IV* après de *Thou*, *Mézeray*, *Daniel* & tant d'autres, doit au moins puiſer quelque choſe de nouveau dans les ſources. Et ce n'eſt pas la peine d'écrire quand on ne fait que répéter, & tronquer ſans ordre & ſans liaiſon des faits connus de tout le monde.

Ce qui fait peine encore dans cette hiſtoire, c'eſt

que les événemens n'y sont presque jamais à leur place. On y parle souvent de faits dont on n'a précédemment donné aucune idée; le lecteur ne sait point où il en est; il se trouve continuellement égaré: en voici un exemple.

En parlant de la mort du duc d'*Anjou* dernier fils du roi *Henri II*, l'auteur s'exprime ainsi: (*) „ Le „ bruit courut qu'il avait été empoisonné, mais la „ véritable cause de sa mort fut le chagrin qu'il avait „ conçu du mauvais succès de ses entreprises, & en „ dernier lieu de celle d'Anvers. „

Mais par qui & pourquoi aurait-il été empoisonné? Quelles étaient ses entreprises? Quelle était celle d'Anvers? c'est ce que l'auteur ne dit pas; & c'est sur quoi de *Thou* & *Mézeray*, que l'auteur méprise si fort, donnent de grandes lumières.

„ Le légat (**) voyant une armée victorieuse près „ de Paris. „ Quel était ce légat? il était important de le savoir; l'auteur n'en dit qu'un seul mot dans le premier tome. Il devait dire que *Sixte-Quint* envoya en France le cardinal *Caëtan* avec le jésuite *Bellarmin* & *Panigarole*, & que tous trois étaient vendus à *Philippe II;* qu'il arriva à Lyon le 9 novembre 1589; que *Henri IV* en le déclarant son ennemi, & en protestant de nullité contre toutes ses entreprises, eut la générosité & la prudence de le faire recevoir avec honneur dans toutes les villes qui lui obéissaient. Il fallait surtout dire que ce légat, dont le duc de *Mayenne* se défiait autant que *Henri IV*, cabalait alors, c'est-à-dire en 1590, pour faire donner le royaume de France à l'infante *Claire Eugénie*.

(*) Tome I, page 142. (**) Tome II, page 32.

Les états de la ligue tenus en 1593 furent l'époque la plus célèbre & la plus critique qu'on eût vue en France depuis les temps de *Philippe de Valois* & de *Charles VI.* Il s'agiſſait non-ſeulement d'abolir la loi ſalique, comme ſous le règne de *Philippe*, mais de placer une fille ſur le trône, & même une fille étrangère. *Philippe II* promettait cinquante mille hommes pour ſoutenir l'élection de l'infante *Claire Eugénie*, qui devait épouſer le fils du duc de *Guiſe le balafré*, tué à Blois.

Le duc de *Mayenne* qui avait alors dans Paris la puiſſance d'un roi de France, ſans en avoir le titre, allait perdre tout le fruit de la guerre civile, & devenir le premier ſujet de ſon neveu dont il était jaloux.

Henri IV, ſans argent & preſque ſans armée, ayant contre lui les catholiques, & environné de factions, n'aurait pu réſiſter, probablement, aux tréſors & aux armes de *Philippe II*, le plus puiſſant monarque de l'Europe. Le duc de *Mayenne* ſauva la France en ne conſultant que ſes propres intérêts & ſa jalouſie contre le jeune duc de *Guiſe*. Il était trop roi dans Paris pour ne pas empêcher qu'on lui donnât un roi. Maître du parlement de la ligue, ſiégeant à Paris, il eſt très-vraiſemblable qu'il engagea ſous main ce parlement à rompre les meſures des Eſpagnols, à proteſter contre l'élection d'une infante, à ſoutenir la loi ſalique. Ce fut principalement ce qui déconcerta les états.

Le préſident de *Thou* ne deſcend pas ſans doute juſqu'à rapporter ces harangues baſſes & ridicules de la *Satire Ménipée*, au lieu de rapporter la ſubſtance de ce qui fut en effet propoſé. Il eſt trop grave, trop ſage, trop inſtruit, pour dire que la *Satire Ménipée*

ouvrit les yeux à beaucoup de personnes, & contribua *à faire rentrer* dans leur devoir une partie de ceux qui s'en étaient écartés.

C'est bien mal connaître les hommes que de prétendre qu'une satire empêche des hommes d'Etat de poursuivre leurs entreprises.

Il est très-certain que la *Satire Ménipée* ne parut point pendant la tenue des états; elle ne fut connue qu'en 1594, plusieurs mois après l'abjuration du roi. La première édition fut commencée sur la fin de l'année 1593, & ne fut achevée que quand le roi fut entré dans Paris. Cela est inconteſtable, puisque tout l'ouvrage ne fut achevé & ne put l'être qu'en 1594; car il y est parlé de plusieurs faits qui ne se passèrent que long-temps après la dissolution des états, comme l'aventure du conseiller d'*Amour*, celle de M. *Vitri*, du banniſſement de d'*Aubray* & du meurtre de *S^t Pol*.

M. de *Buri* croit s'appuyer de l'abrégé chronologique du président *Hénault*, qui dit que la *Satire Ménipée* ne fut guère moins utile à *Henri IV* que la bataille d'Ivry; mais il ajoute *peut-être*, & il fait très-bien.

Ce qui réellement porta le dernier coup aux états, & ce qui mit *Henri IV* sur son trône, ce fut le parti qu'il prit d'abjurer; & c'était en effet le seul parti qui restât à sa politique. Le mot si célèbre de ce monarque, *Ventre-saint-gris*, *Paris vaut bien une messe*, est une plaisanterie si connue, & en même temps si innocente, surtout dans un temps où la liberté des expressions était extrême, que l'auteur n'a aucune raison de nier cette saillie de *Henri IV*. Il faudrait, pour être en droit de la nier, rapporter quelque autorité

contraire, & il n'en produit ni n'en peut produire aucune.

La fameuse lettre de *Henri* à *Gabrielle d'Etrées*, conservée à la bibliothèque du roi, est un monument qui confond assez la critique de M. de *Buri*. Ces mots, *c'est demain que je fais le saut périlleux; ces gens-ci me feront haïr S^t Denis autant que vous haïssez Monceaux &c.* sont plus forts que ceux-ci, *Paris vaut bien une messe;* & son apologie auprès de la reine *Elisabeth* achève de mettre dans tout son jour le véritable motif de ce grand événement.

Il se fait apparemment un mérite de copier ici le jésuite *Daniel*, qui dit qu'au temps des conférences de Surène, *Henri IV était déjà catholique dans le cœur.* Mais comment pouvait-il être catholique dans le cœur en ce temps-là, puisque pendant le siége de Paris, qui précéda de très-peu ces conférences, le comte de *Soissons* l'étant venu assurer qu'il serait reçu dans la ville s'il se faisait catholique, il lui répondit deux fois, *qu'il ne changerait jamais de religion.* Ce fait est attesté dans plusieurs mémoires, & surtout dans le discours *des choses plus notables arrivées au siége de Paris, & de la défense de cette ville par monseigneur le duc de Nemours contre le roi de Navarre.* N'est-il pas bien évident que *Henri IV* ne voulut pas changer tant qu'il espéra de se rendre maître de la ville, & qu'il changea enfin lorsque le duc de Parme eut fait lever le siége? il faut avouer que le duc de Parme fut son véritable convertisseur. La vérité doit l'emporter sur les subterfuges du jésuite *Daniel.*

M. de *Buri* ne se trompe pas moins en disant que *le cardinal Tolet fut celui auquel Henri eut le plus*

d'obligation de l'absolution du pape. C'est sans doute à son épée & à la dextérité du cardinal d'*Ossat* que ce héros en eut toute l'obligation, & non pas à un jésuite espagnol qui servit fort peu dans cette affaire, & qui n'employa son faible crédit que dans la vue d'obtenir le rappel des jésuites, chassés alors de France par arrêt du parlement. Car l'absolution inutile & arrachée au pape *Clément VIII* est du 17 septembre 1595, & le bannissement des jésuites est du 29 décembre 1594.

Remarquez que je dis ici absolution inutile, parce que *Henri IV* avait été absous par les évêques de son royaume, parce qu'il était absous par DIEU même; parce que la prétention du pape que *Henri* ne pouvait être légitime possesseur de son royaume, que sous le bon plaisir ultramontain, était la prétention la plus absurde & la plus attentatoire à tous les droits d'un souverain & à tous ceux des nations.

N'est-on pas un peu révolté quand on voit que M. de *Buri* ne parle pas seulement de la clause qui fut insérée un mois entier dans l'absolution donnée par le pape *Clément VIII: Nous réhabilitons Henri dans sa royauté.*

Certe ce ne fut pas le cardinal *Tolet* qui fit rayer cette formule criminelle, digne tout au plus de *Grégoire VII* ou de *Boniface VIII*, & dont la seule lecture nous saisit d'indignation. *Nous réhabilitons Henri dans sa royauté!* Quoi? un évêque de Rome se croit en droit de donner & d'ôter les royaumes! & l'Europe entière n'a pas puni ces attentats! & un écrivain qui donne la vie de *Henri IV* les supprime!

M. de *Buri* dit (*) que les écrivains huguenots

(*) Tome II, page 431.

rapportaient par dérision que *Henri* s'était soumis à recevoir des coups de fouet par procureur. Ce ne sont point les huguenots qui ont parlé ainsi les premiers, c'est *Mézeray* lui-même, dont voici les paroles : *Les politiques reprochèrent au cardinal du Perron, que pour mériter la faveur du pape il avait soumis son roi à recevoir des coups de bâton par procureur.*

Du Perron pouvait épargner au roi cette cérémonie, mais il voulait être cardinal. Les évêques de France, qui avaient reçu l'abjuration du roi, n'avaient eu garde de proposer cette espèce de pénitence, qui aurait été regardée dans un temps plus heureux comme un crime de lèse-majesté ; à plus forte raison un évêque de Rome n'avait pas le droit de faire cette insulte à un roi de France.

Une chose plus importante est le parricide commis par *Jean Châtel*, pour lequel les jésuites avaient été chassés.

(*) „ La maison du père de *Châtel* fut rasée, & „ le prix des démolitions fut employé à la construction „ sur le terrain où elle était située, d'une pyramide „ à quatre faces, avec plusieurs inscriptions à la „ louange du roi & sur le danger qu'il avait couru. „ Cette affaire des jésuites pensa causer au roi de „ grands embarras à Rome. „

Premièrement il n'est pas vrai que la pyramide érigée par arrêt du parlement ne contînt que des louanges pour le roi & des inscriptions sur son danger, comme l'auteur l'insinue ; on grava sur le côté qui regardait l'Orient ces propres mots :

Pulso totâ Galliâ hominum genere novæ ac maleficæ

(*) Tome II, page 414.

superstitionis, qui rempublicam turbabant, quorum instinctu piacularis adolescens facinus instituerat.

On a chassé de toute la France ce genre d'hommes d'une superstition nouvelle & pernicieuse; perturbateurs du royaume, pour avoir induit un jeune homme à commettre un parricide par pénitence.

Ce mot *pénitence* répond précisément à *piacularis*, & devient par-là un des plus singuliers monumens qui puissent servir à l'histoire de l'esprit humain.

On ne sort point d'étonnement de voir que l'auteur appelle le parricide commis contre *Henri IV*, *cette affaire des jésuites*. C'est assurément une singulière affaire.

Je passe enfin au grand & terrible événement qui priva la France du meilleur de ses rois, & qui changea la face de l'Europe. Je ne vois pas sur quoi M. de *Buri* rapporte que dès que *Concini*, depuis maréchal d'*Ancre*, fut la mort de *Henri IV*, il se présenta à la porte du cabinet de la reine, l'entr'ouvrit, avança la tête, & dit, *è ammazzato*, la ferma & se retira.

On sent la valeur de ces paroles, & les affreuses conséquences d'un pareil discours. Entr'ouvrir la porte, dire simplement *il est tué*, & le dire à la reine, à la femme du mort; prononcer, dis-je, *il est tué*, sans prononcer le nom du roi, comme si le pronom *il* avait été un terme convenu entr'eux, refermer la porte sur le champ, comme pour aller pourvoir aux suites de l'assassinat; quelles conséquences, quels crimes n'en résultent-ils pas!

Quand on allègue une accusation si terrible, il faut dire d'où on la tient, examiner si l'auteur est croyable, peser exactement toutes les circonstances,

ſans quoi l'on ſe rend coupable d'une prodigieuſe témérité. Cette anecdote ne ſe trouve ni dans de *Thou*, ni dans *Mézeray*, ni dans aucun des mémoires du temps un peu connus. Si elle était vraie, elle prouverait trop ſans doute.

On ſe ſouviendra long-temps dans une province de France du ſupplice d'un homme en place, qui fut convaincu d'un aſſaſſinat ſur une parole à peu près ſemblable qu'il avait dite devant témoins. Il venait de tuer le mari d'une femme dont il était amoureux. Cette femme était alors au ſpectacle; il va dans ſa loge immédiatement après avoir fait le coup, & lui dit en l'abordant, *il dort*. Ce ſeul mot conduiſit les juges à la conviction du crime.

Quoi! l'auteur oſe accuſer M. de *Thou* de témérité, de malignité! Et lui-même, ſans aucune raiſon, ſans aucune autorité, intente une accuſation qui fait frémir!

Je dois dire un mot de la prétendue paix univerſelle à laquelle *Henri IV*, dit-on, voulait parvenir par la guerre, dont l'événement eſt toujours incertain.

S'il y avait eu la moindre apparence au prétendu projet de *Henri IV*, de partager l'Europe en quinze dominations, & d'établir un tribunal perpétuel, on en trouverait quelques traces dans les mémoires de *Villeroi*, dans ceux de tant d'autres hommes d'Etat, dans les archives d'Angleterre, de Veniſe, dans ceux des princes proteſtans ſi attachés à *Henri IV*, & ſi intéreſſés à cette balance générale. Il ne ſe trouve aucun monument de ce deſſein. Ce ſilence univerſel doit produire un doute raiſonnable.

Il n'eſt pas naturel que M. de *Villeroi*, qui eut la

confiance de *Henri IV*, ignorât un projet si extraordinaire qui regardait uniquement son département. Les secrétaires qui compilèrent les *Economies politiques* attribuées au duc de *Sulli*, lorsqu'il était âgé de quatre-vingts ans, sont les seuls qui parlent de cette étrange idée.

Je vais examiner une chose non moins étrange; c'est la comparaison de *Henri IV* avec *Philippe*, roi de Macédoine.

Si le judicieux de *Thou* avait voulu comparer *Henri* avec quelqu'autre monarque, il aurait choisi un roi de France. On aurait pu trouver un peu de ressemblance entre lui & *Charles VII*. Tous deux eurent une guerre civile à soutenir, tous deux virent l'étranger dans la capitale. Les Anglais y bravèrent quelque temps *Charles VII*, & les Espagnols *Henri IV*: ils regagnèrent l'un & l'autre leur royaume pied à pied, par les armes & par les négociations. Tous deux au milieu de la guerre eurent des maîtresses.

Le parallèle est assez frappant, & il est tout à l'honneur de *Henri IV*, qui par son courage, son application & sa sagesse dans le gouvernement, l'emporte sur *Charles* au jugement de tout le monde.

Pourquoi donc choisir le père d'*Alexandre* pour le comparer au père de *Louis XIII*? Ce qui fonde cette comparaison chez M. de *Buri*, c'est que *Philippe* s'empara de la couronne de Macédoine au préjudice d'*Amintas* son neveu, dont il était tuteur, & que *Henri* était héritier légitime.

Qu'*Epaminondas* préfida à l'éducation de *Philippe*, & que *Florent Chrétien* fut précepteur de *Henri IV*.

Que *Philippe* conſtruiſit des flottes, & que *Henri* n'en eut jamais.

Que *Philippe* trouva des mines d'or dans la Thrace, & que *Henri IV* n'en trouva pas chez lui.

Que *Philippe* fut tellement couvert de bleſſures qu'il en devint borgne & boiteux, & que *Henri IV* conſerva heureuſement ſes yeux & ſes jambes.

Que *Démoſthène* excita les Athéniens contre le roi de Macédoine, & que des curés prêchèrent dans Paris contre le roi de France.

Il eſt vrai que ce parallèle eſt relevé par les louanges de *Salomon*, du roi d'Angleterre d'aujourd'hui, du roi de Danemarck & de l'impératrice-reine de Hongrie, ce qui ſera ſans doute débiter ſon livre dans toute l'Europe. Une telle ſageſſe manqua au préſident de *Thou*.

Finiſſons par les prétendus bons mots, dont la tradition populaire défigure le caractère de *Henri IV*.

Qu'un payſan qui avait les cheveux blancs & la barbe noire ait répondu au roi que *ſes cheveux étaient de vingt ans plus vieux que ſa barbe*, c'eſt un bon mot de payſan, & non pas du roi. Ce conte eſt imprimé dans des facéties italiennes, plus de dix ans avant la naiſſance de *Henri IV*, & la plupart de ces facéties ont fait le tour de l'Europe.

Qu'un autre payſan ait apporté au roi du fromage de lait de bœuf, c'eſt une inſipidité bien indigne de l'hiſtoire, & ce n'eſt pas *Henri IV* qui l'a dite.

Mais qu'il eût fait battre de verges ſept ou huit praticiens aſſemblés dans un cabaret pour leurs affaires, & que *Henri* ait exercé ſur eux cette indigne vengeance, parce que ces bourgeois n'avaient pas

voulu

voulu partager leur dîner avec un homme qu'ils ne connaissaient pas ; c'eût été une action tyrannique, infame, non-seulement indigne d'un grand roi, mais d'un homme bien élevé. C'est l'*Etoile* qui rapporte cette sottise sur un ouï-dire. L'*Etoile* ramassait mille contes frivoles, débités par la populace de Paris. Mais si une pareille action avait la moindre lueur de vraisemblance, elle déshonorerait la mémoire de *Henri IV* à jamais ; & cette mémoire si chère deviendrait odieuse. Le bon sens & le bon goût consistent à choisir dans les anecdotes de la vie des grands-hommes ce qui est vraisemblable, & ce qui est digne de la postérité.

Le grave & judicieux de *Thou* ne s'est jamais écarté de ce devoir d'un historien.

Si M. de *Buri* a cru rendre son ouvrage recommandable en décriant un homme tel que de *Thou*, il s'est bien trompé. Il n'a pas su qu'il y avait encore dans Paris des hommes alliés à cette illustre famille, qui prendraient la défense du meilleur de nos historiens, & qui ne souffriraient pas qu'on attaquât en mauvais français une histoire chère à la nation, & écrite dans le latin le plus pur.

ARTICLE XVII.

Sur la révocation de l'édit de Nantes.

LA fameuse révocation de l'édit de Nantes est regardée comme une grande plaie de l'Etat. Lorsque nous fûmes obligés d'en parler dans *le Siècle de Louis XIV*, nous fûmes bien loin de vouloir dégrader un monument que nous élevions à la gloire de ce siècle mémorable; mais (*i*) Mme de *Cailus*, nièce de Mme de *Maintenon*, dit que le roi *avait été trompé*. La reine *Christine* (*k*) écrit que *Louis XIV* s'était coupé le bras gauche avec le bras droit. Nous dûmes plaindre la France d'avoir porté chez les étrangers, & même chez ses ennemis, ses citoyens, ses trésors, ses arts, son industrie, ses guerriers. Nous avouâmes que l'indulgence, la tolérance, dont les hommes ont tant de besoin les uns envers les autres, était le seul appareil qu'on pût mettre sur une blessure si profonde.

Ce divin esprit de tolérance, qui au fond n'est que la charité, *charitas humani generis*, comme dit *Cicéron*; a depuis quelques années tellement animé les ames nobles & sensibles, que M. de *Fitz-James*, évêque de Soissons, a dit dans son dernier mandement : *Nous devons regarder les Turcs comme nos frères.*

Aujourd'hui nous voyons en France des protestans,

(*i*) Souvenir de madame de *Cailus*.

(*k*) Lettre de la reine *Christine*.

autrefois plus odieux que les Turcs, occuper publiquement des places qui, si elles ne sont pas les plus considérables de l'Etat, sont du moins les plus avantageuses. Personne n'en a murmuré. On n'a pas été plus surpris de voir des fermiers-généraux calvinistes que s'ils avaient été jansénistes.

Le ministère ayant écrit en 1751 une lettre de recommandation en faveur d'un négociant protestant nommé *Frontin*, homme utile à l'Etat, un évêque d'Agen, plus zélé que charitable, écrivit & fit imprimer une lettre assez violente contre le ministère. Il remontrait dans cette lettre qu'on ne doit jamais recommander un négociant huguenot, attendu qu'ils sont tous ennemis de DIEU & des hommes. On écrivit contre cette lettre; & soit qu'elle fût de l'évêque d'Agen, soit de l'abbé de *Caveirac*, cet abbé la soutint dans sa révocation de l'édit de Nantes. Il voulut persuader qu'il n'y avait eu aucune persécution dans la dragonade; que les réformés méritaient d'être beaucoup plus maltraités; qu'il n'en sortit pas du royaume cinquante mille; qu'ils emportèrent très-peu d'argent; qu'ils n'établirent point ailleurs des manufactures dont aucun pays n'avait besoin &c... &c...

Autrefois un tel livre eût occupé toute l'Europe: les temps sont si changés qu'on n'en parla point. Nous fûmes les seuls qui prîmes la peine d'observer que M. de *Caveirac* n'avait pas eu des mémoires exacts sur plusieurs faits.

Par exemple, il disait qu'il n'y a pas cinquante familles françaises à Genève. Nous qui demeurons à deux pas de cette ville, nous pouvons affirmer qu'il y en a plus de mille, sans compter celles que la mort

a éteintes, ou qui ſont paſſées dans d'autres familles par les femmes. Et nous ajoutons ici que ce ſont ces familles qui ont porté dans Genève une induſtrie & une opulence inconnue juſqu'alors. Genève, qui n'était autrefois qu'une ville de théologie, eſt aujourd'hui célébre par ſes richeſſes & par ſes connaiſſances ſolides : elle les doit aux réfugiés français ; ils l'ont miſe en état de prêter au roi de France des fonds dont elle retire cinq millions de rente, au temps où nous écrivons.

Monſieur l'abbé donna un démenti au roi de Pruſſe, qui dans l'hiſtoire de ſa patrie a prononcé que ſon grand-père reçut dans ſes Etats plus de vingt mille réfugiés : & pour décréditer le témoignage du roi de Pruſſe, il prétend que ſon hiſtoire du Brandebourg n'eſt point de lui, & que c'eſt nous qui l'avons faite ſous ſon nom. Ce fut donc pour nous un devoir indiſpenſable de rendre gloire à la vérité ; de ne nous point parer de ce qui ne nous appartient pas ; d'avouer que nous ne ſervîmes au roi de Pruſſe que de grammairien, & même de grammairien fort inutile. Il n'avait pas beſoin de nous pour être l'hiſtorien & le légiſlateur de ſon royaume, comme il en a été le héros. (*l*)

(*l*) Il arriva depuis un événement favorable, qui avança conſidérablement les projets du grand électeur. *Louis XIV* révoqua l'édit de Nantes, & quatre cents mille français ſortirent pour le moins de ce royaume ; les plus riches paſſèrent en Angleterre & en Hollande ; les plus pauvres, mais les plus induſtrieux ſe réfugièrent dans le Brandebourg, au nombre de vingt mille ou environ ; ils aidèrent à repeupler nos villes déſertes, & nous donnèrent toutes les manufactures qui nous manquaient.

A l'avénement de *Frédéric-Guillaume* à la régence, on ne faſait dans ce pays ni chapeaux, ni bas, ni ſerges, ni aucune étoffe de laine ; l'induſtrie des Français nous enrichit de toutes ces manufactures ; ils établirent des fabriques de draps, de ſerges, d'étamines, de petites étoffes, de droguets, de griſettes, de crépon, de bonnets & de bas tiſſus ſur des métiers ;

Monsieur l'abbé récusait de même le témoignage de tous les intendans des provinces de France & de nos ambassadeurs qui, témoins de la décadence de nos manufactures & de leur transplantation dans le pays étranger, en avaient formé de justes plaintes. Nous aimâmes mieux les en croire que M. de *Caveirac*, qui était moins à portée qu'eux d'être bien instruit.

Il prétend que ceux qui s'expatrièrent n'étaient que des *gueux* à charge à l'Etat. Mais les *la Rochefoucauld*, les *Bourbons-Malause*, les *la Force*, les *Ruvigny*, les *Schomberg*, tant d'autres officiers principaux qui servirent sous le roi *Guillaume* & sous la reine *Anne*, étaient-ils des *gueux* ? il est vrai qu'il sortit plusieurs familles pauvres, & qu'elles furent secourues par les rois d'Angleterre & de Prusse, par plusieurs princes de l'Empire, par les Hollandais, par les Suisses. Cela même est un très-grand malheur. Les pauvres sont nécessaires à un Etat ; ils en sont la base ; il faut des mains nécessitées au travail. Ceux qui auraient cultivé des campagnes en France allèrent défricher la Caroline, la Pensilvanie, & jusqu'à la terre des Hottentots. L'Orient & l'Occident, les extrémités de l'ancien & du nouveau monde virent leurs travaux & leurs larmes.

des chapeaux de castor, de lapin & de poil de lièvre ; des teintures de toutes les espèces. Quelques-uns de ces réfugiés se firent marchands, & débitèrent en détail l'industrie des autres. Berlin eut des orfèvres, des bijoutiers, des horlogers, des sculpteurs ; & les français qui s'établirent dans le plat pays y cultivèrent le tabac, & firent venir des fruits & des légumes excellens dans les contrées sablonneuses, qui par leurs soins devinrent des potagers admirables. Le grand électeur, pour encourager une colonie aussi utile, lui assigna une pension annuelle de quarante mille écus dont elle jouit encore.

Histoire de Brandebourg par le roi de Prusse, édition de *Jean Neaulme*, 1751, tome II, pages 311, 312 & 314.

Si donc l'Angleterre & la Hollande donnèrent à ces proscrits des asiles en Europe & au bout de l'univers, il est étrange que monsieur l'abbé se soit exprimé sur les Anglais en ces termes : *Une fausse religion devait produire nécessairement de pareils fruits : il en restait un seul à mûrir : ces insulaires le recueillent : c'est le mépris des nations.* On n'a jamais rien dit de si étrange.

Quelles sont donc les nations pour qui les Anglais ne sont qu'un objet de mépris ? sont-ce les peuples qu'ils ont vaincus ? sont-ce les peuples qu'ils ont secourus ? est-ce l'Inde où ils ont conquis des Etats trois fois plus grands & plus peuplés que l'Angleterre ? est-ce la moitié de l'Amérique dont ils sont souverains ?

A l'égard des Hollandais, monsieur l'abbé dit qu'ils n'accueillirent les réfugiés français que parce qu'ils sont sans religion. *Les Hollandais*, dit-il, *ne sont pas tolérans, ils sont indifférens. La philosophie ne les a pas éclairés, elle a obscurci leurs lumières.* Il en fait ensuite un portrait affreux. C'est ainsi qu'il juge le monde entier.

Nous ne pouvons passer sous silence un reproche singulier que monsieur l'abbé fait aux protestans de France. (*) *Reprochez-vous, ô huguenots, les meurtres de Henri III & de Henri IV : en conspirant contre François II & contre Charles IX, vous avez enhardi les cruelles mains des parricides.* On ne savait pas encore que le jacobin *Jacques Clément*, & le feuillant *Ravaillac* fussent huguenots. C'est une fleur de rhétorique, & quelle fleur !

Il est temps de passer de M. l'abbé de *Caveirac* à M. l'abbé *Sabatier*, tous deux également pieux, & également illustres.

(*) Page 32.

ARTICLE XVIII.

Défenſe de Louis XIV, contre les annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre.

DANS un dictionnaire d'impoſtures & d'ignorance, intitulé *Les trois ſiècles*, voici ce qu'on trouve, tome III, page 262, à l'article de l'abbé *Caſtel de Saint-Pierre*.

„ Le plus connu de ſes autres ouvrages eſt celui „ qui a pour titre *Annales politiques de Louis XIV*, „ où l'auteur offre un tableau frappant des progrès de „ l'eſprit chez notre nation pendant le règne de ce „ monarque, & où M. de *Voltaire* a puiſé l'idée ſi mal „ remplie de ſon *Siècle de Louis XIV*... le détail des „ faits ne ſe préſente chez l'un & l'autre écrivain que „ de profil. „

Il eſt auſſi facile que néceſſaire de faire voir qu'il n'y a pas un mot de vérité dans tout ce paſſage.

Premièrement, il eſt bien faux que le *Siècle de Louis XIV*, compoſé en 1745, & imprimé d'abord en 1750, ait pu être pris des *Annales politiques* de l'abbé de *St Pierre*, qui n'ont vu le jour qu'en 1757. Nous ne ceſſerons de redire qu'il ſied bien à un écrivain de ne point répondre quand on attaque ſon ſtyle; il ſerait inutile d'examiner ſi des faits ſe préſentent *de profil*; mais il eſt juſte & néceſſaire de mettre un frein au menſonge & à la calomnie. (*m*)

(*m*) Voyez les *Trois ſiècles* à l'article *St Didier*, ou l'abbé *Sabatier*, auteur de ces *Trois ſiècles*, affirme que la Henriade eſt pillée d'un poëme de *St Didier*, intitulé *Clovis*. Vous remarquerez qu'il y avait deja trois éditions de la Henriade ſous le titre de la *Ligue*, quand le *Clovis* de *St Didier* parut & diſparut.

Secondement, nous dirons que nous fûmes juſtement ſurpris, quand nous lûmes les *annales* de l'abbé de *S^t Pierre:* il traite *Louis XIV* & ſon conſeil de *grands enfans* en trente endroits. *Louis XIV* fit des fautes comme tant d'autres ſouverains; & il eut par-deſſus eux le courage de l'avouer: mais ces fautes ne ſont pas aſſurément celles d'un grand enfant.

L'abbé de *S^t Pierre* répète ſouvent que tous les vices du gouvernement de ce monarque venaient de ce qu'il n'avait pas adopté la méthode du ſcrutin perfectionné, & de ce qu'il n'avait pas penſé à établir la diète européene ou europaine avec les quinze dominations égales & la paix perpétuelle.

Ces chimères avaient été ſouvent rebattues par l'abbé de *S^t Pierre* dans pluſieurs de ces petits livres, & n'avaient été remarquées que pour leur ſingularité. Il croyait avoir perfectionné la république de *Platon* & le gouvernement imaginaire de Salente. Nous avons eu en France, en Angleterre, beaucoup de ces projets, quelques-uns peut-être déſirables, & nul de praticable; nous ſommes même encore aujourd'hui accablés de ſyſtèmes. Celui de *Maximilien de Rôni*, duc de Sulli, a paru le plus étonnant de tous. Bouleverſer toute l'Europe pour y introduire une paix perpétuelle, changer toutes les dominations pour les rendre égales, ſubſtituer un intérêt général à tous les intérêts de chaque pays, avoir une ville commune, une armée commune, des finances communes! Un tel roman n'était bon que dans la comédie du Potier d'étain, ou de Sir Politik.

Il ſe peut que *Henri IV* & le duc de *Sulli* ſe fuſſent quelquefois égayés, dans la converſation, à parler

de ce roman ; mais qu'on en ait sérieusement fait le plan, que *Henri IV*, la reine *Elisabeth*, la république de Venise, & plusieurs princes d'Allemagne se soient ligués ensemble pour l'exécuter, c'est ce qui est démontré faux. La démonstration consiste en ce qu'on n'a jamais retrouvé aucun vestige d'une pareille négociation, ni dans les archives de Londres, ni chez aucun prince d'Allemagne, ni à Venise, ni dans les mémoires du secrétaire d'Etat *Villeroi*, ministre du dehors sous *Henri*. Le silence en pareil cas parle assez hautement.

L'abbé de *St Pierre* osa supposer que les projets de gouverner la France par scrutin, & de partager l'Europe en quinze dominations, pour lui assurer une paix perpétuelle, avaient été adoptés & rédigés par le dauphin duc de Bourgogne, père de sa majesté *Louis XV*, & qu'à la mort de ce prince ils avaient été trouvés parmi ses papiers. On lui remontra qu'il était faux que dans les papiers du duc de Bourgogne on en eût trouvé un seul qui eût le moindre rapport à ces romans politiques ; qu'il n'était pas permis d'abuser ainsi d'un nom si respectable, & de mentir si grossièrement pour autoriser des chimères. Voici ce qu'il répondit en propres mots. (*n*)

„ Je n'en ai de preuves que des ouï-dire vraisem-
„ blables. C'était un prince très-appliqué à la science
„ du gouvernement.... De-là sont nées apparemment
„ les opinions qu'il eût exécuté ces beaux projets, si
„ une mort précipitée ne l'eût empêché de régner. Je
„ n'ai donc sur cela que des ouï-dire, &c. „

(*n*) Ouvrage de politique, par M. l'abbé de *St Pierre*, à Roterdam, chez *Béman*; & à Paris, chez *Briasson*, tome III, pages 191 & 192.

On pourrait répliquer à l'abbé de *St Pierre* que ces prétendus ouï-dire n'avaient pas le moindre fondement, & qu'il les inventait pour s'autoriser d'un grand nom. Il ne tenait qu'à M. *Caritides* d'attribuer ses projets à *Louis XIV.*

Cependant après une telle réponse, il se crut le réformateur du genre-humain. Il appela son scrutin perfectionné *anthropomètre* & *basilomètre*, & continua à gouverner.

Malheureusement pour lui, parmi quarante de ses volumes, on distingua sa Polysinodie, & on y fit quelque attention. Cet ouvrage essuya le même sort que l'éloge du système de *Law*, par l'abbé *Terrasson*. A peine cet éloge avait-il paru que le système s'écroula de fond en comble; & lorsque l'abbé de *St Pierre* démontrait que la polysinodie, c'est-à-dire la multitude des conseils, était la seule forme de gouvernement qu'on pût admettre, le duc d'*Orléans*, régent, qui d'abord avait adopté cette forme, prenait déjà des mesures pour l'abolir.

Comme l'auteur avait donné au gouvernement de *Louis XIV* le nom de visirat & de demi-visirat, le cardinal de *Polignac*, & le cardinal de *Fleuri* alors précepteur du roi, furent choqués de ces expressions: ils crurent que puisqu'on traitait de visirs les ministres de *Louis XIV*, on traitait ce monarque chrétien de grand-turc: tous deux étaient de l'académie, ainsi que l'abbé; ils y portèrent leurs plaintes contre leur confrère dans deux discours qui sont imprimés.

On ne voit pas que le terme de grand-visir soit plus injurieux que celui de préfet du prétoire sous les empereurs romains; mais enfin les plaintes des deux

académiciens prévalurent contre leur confrère, & il fut exclus de l'académie. Ce qu'il y eut de plus singulier dans cette affaire, & que nous avons remarqué dans le *Siècle de Louis XIV*, c'eſt que le cardinal de *Polignac* en pourſuivant l'auteur de la polyſinodie, adoptée alors par le duc d'*Orléans*, régent du royaume, conſpirait contre lui dans ce temps-là même. Cependant le régent qui ſe doutait déjà des intrigues de *Polignac*, & qui ne voulut pas manifeſter ſes ſoupçons, lui abandonna *S^t Pierre*, premier aumônier de ſa mère; & ce pauvre aumônier fut la victime du ſervice qu'il avait cru rendre au régent : accident fort commun aux gens de lettres.

L'abbé continua tranquillement à éclairer le monde & à le gouverner. Il publia une ordonnance pour rendre les ducs & pairs utiles à l'Etat; il diminua toutes les penſions par un de ſes édits, vida tous les procès, permit aux prêtres & aux moines de ſe marier; & ayant ainſi rendu la terre heureuſe, il s'occupa de ſes annales politiques, qui ſont pouſſées juſqu'à l'année 1739, & qui ne furent imprimées que long-temps après ſa mort. Elles finiſſent par une comparaiſon entre *Louis XIV* & *Henri IV*. Il donne la préférence entière à *Henri IV*, ſans concurrence; & une de ſes plus fortes raiſons eſt que ce prince voulait établir, ſelon lui, *la diète europaine & le ſcrutin perfectionné*.

Si nous oſions mettre dans la balance *Henri IV* & *Louis XIV*, nous laiſſerions-là ce ſcrutin & cette paix perpétuelle. Nous dirions que *Henri IV* & *Louis XIV* naquirent heureuſement tous deux avec des caractères & des talens convenables aux temps où ils vécurent.

Henri, né loin du trône, élevé dans les guerres civiles, toujours éprouvé par elles, persécuté par *Philippe II* jusqu'à la paix de Vervins, avait besoin du courage d'un soldat. *Louis*, né sur le trône, maître absolu vers le temps de son mariage, eut cette valeur tranquille que forment l'honneur, la gloire & la raison : il vit souvent le danger sans s'émouvoir. C'était ce même courage d'esprit qu'il déploya les derniers jours de sa vie : ce n'était pas dans lui l'emportement d'un sang bouillant, comme dans *Charles XII*, ou dans *Henri IV*.

Il y avait entre *Henri* & *Louis* cette différence qui se trouve si souvent entre un gentilhomme qui a sa fortune à faire, & un autre qui est né avec une fortune toute faite. L'un fut toujours obligé de chercher des ressources ; l'autre trouva tout préparé autour de lui pour seconder en tout genre sa passion pour la gloire, pour la magnificence & pour les plaisirs. *Henri IV*, par sa position, fut long-temps un chef de parti, forcé de se mesurer souvent avec des aventuriers, qui dans d'autres temps auraient attendu respectueusement les ordres de ses domestiques. L'autre, dès qu'il agit par lui-même, attira les regards de l'Europe entière ; tous deux ennemis de la maison d'Autriche, mais *Henri* accablé trente ans par elle, & *Louis XIV* l'accablant trente ans de suite du poids de sa grandeur & de sa gloire.

Henri, forcé d'être toujours très-économe, & *Louis*, invité par sa puissance & par l'amour de cette gloire à répandre des libéralités, surtout dans ses voyages, à protéger tous les beaux arts, non-seulement chez

lui, mais chez les étrangers, à élever des hôpitaux, des palais, des églises & des fortereſſes.

Tous deux, quoique d'un caractère oppoſé, avaient le goût de l'ancienne chevalerie, mêlant la galanterie à la guerre, s'échappant des bras de leurs maîtreſſes pour aller ſurprendre une ville. *Péliſſon*, dans ſes lettres, nous apprend que *Louis XIV* lui demanda ſi la religion lui permettait de propoſer un duel à l'empereur *Léopold*, qui était à peu près de ſon âge. Il ſe peut qu'un tel diſcours ne fut pas inſpiré par une envie déterminée de ſe battre contre ce prince; mais pour *Henri*, on ſait aſſez qu'il n'y eut point de rencontre où il ne fit *le coup de main;* & l'hiſtoire n'a point de héros qu'il n'eût défié au combat. Lorſqu'à l'âge de cinquante-ſept ans il était prêt de partir pour aller ſur le Rhin ſe mettre à la tête de la ligue qu'on appelait proteſtante, contre celle à qui l'on donna le nom de papiſte, il ſe préparait à porter les armes comme à l'âge de vingt ans. *Louis XIV*, après huit ans de déſaſtres dans la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne, prit la réſolution ferme d'aller combattre lui-même à la tête de ce qui lui reſtait de troupes, quoiqu'à l'âge de ſoixante & dix années.

Tous deux portèrent cet eſprit de chevalerie dans leurs amours: l'un voulut épouſer ſa maîtreſſe; l'autre en effet épouſa la ſienne.

Il y eut dans *Henri* plus d'activité, plus d'héroïſme; dans *Louis*, plus de majeſté & plus d'éclat, plus d'art d'en impoſer: l'un ſemblait né pour être guerrier, l'autre pour être roi.

Si *Henri* fut plus grand que *Louis* par l'excès du courage, par une lutte continuelle contre la mauvaiſe

fortune, & contre une foule d'ennemis & de perſécutions, le ſiècle de *Louis XIV* fut beaucoup plus grand que celui de *Henri IV*, car il fut le ſiècle des grands talens dans tous les genres; & celui de *Henri* fut le ſiècle des horreurs de la guerre civile, des ſombres fureurs du fanatiſme, & de l'abrutiſſement féroce des eſprits ignorans.

Voilà à peu près l'idée que nous eûmes de ces deux règnes, ſans nous mettre plus en peine du *ſcrutin perfectionné*, que *Henri IV* & *Louis XIV* ne s'en embarraſſaient.

ARTICLE XIX.

Extrait d'un mémoire ſur les calomnies contre Louis XIV, & contre Louis XV, & contre toute la famille royale, & contre les principaux perſonnages de la France.

IL eſt des faits plus graves, des calomnies plus atroces, qui attaquent les rois & les nations, & qui exigent des réfutations plus complètes & plus réitérées. C'était un devoir eſſentiel à l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, hiſtoriographe de France, de repouſſer les injures affreuſes vomies contre la mémoire de *Louis XIV* & contre *Louis XV* par un français alors réfugié, & apprenti paſteur à Genève, & indigne également de ſes deux patries.

Nous dîmes, nous perſiſtons à dire, & nous redirons dans toutes les occaſions, que ces odieux libelles, tout mépriſables qu'ils ſont, ne laiſſent pas

de pénétrer dans l'Europe, du moins pour quelque temps, par cela même qu'ils sont calomnieux ; leur scélératesse leur tient lieu quelquefois de mérite auprès des esprits ignorans & pervers. Si on multiplie les impostures, il faut bien multiplier aussi les réponses.

Nous remettons donc ici sous les yeux du lecteur une partie de ce que nous écrivîmes alors, moins en faveur de *Louis XIV* qu'en faveur de la vérité.

Les gens de lettres savent assez qu'un nommé *Langlevieil-la-Beaumelle* vendit à Francfort en 1753, au libraire *Eslinger*, une édition du *Siècle de Louis XIV*, falsifiée & chargée de ses notes ; qu'il travestit en libelle diffamatoire un ouvrage entrepris pour l'honneur & l'encouragement de la nation française.

C'est dans ces notes que l'on trouve (*o*) qu'*un roi qui veut le bien est un être de raison, & que Louis XIV ne réalisa jamais cette chimère;* (*p*) *que les libéralités de Louis XIV sont tout ce qu'il y a de beau dans sa vie;* (*q*) *que la politesse de la cour de Louis XIV est un être de raison.* — *Que Louis XIV avait peu de religion ;* (*r*) *que le roi n'employait le maréchal de Villars que par faiblesse;* (*s*) *qu'il faut que les écrivains sévissent contre Chamillart & les autres ministres.*

On n'ose répéter ici ce qu'il dit contre la famille royale & contre le duc d'*Orléans*, pages 346 & suiv. Ce sont des calomnies si abominables & si absurdes qu'on souillerait le papier en les copiant. On croira

(*o*) Tome I, page 184.
(*p*) Page 193.
(*q*) Page 211.
(*r*) Page 275.
(*s*) Tome II, page 159.

sans peine qu'un homme assez dépourvu de sens & de pudeur pour vomir tant de calomnies, n'a pas assez de science pour ne pas tomber à chaque page dans les erreurs les plus grossières ; mais c'est une chose curieuse que le ton de maître dont il les débite.

Il ne s'en est pas tenu là ; il a répété les mêmes outrages & les mêmes absurdités dans les prétendus mémoires qu'il a donnés de Mme de *Maintenon*.

Ce sont surtout les mêmes outrages à *Louis XIV*, à tous les princes & à toutes les dames de sa cour.

(*t*) *Qui a loué Louis XIV*? dit-il, *les sages*, *les politiques*, *les bons chrétiens*, *les bons français*? *non*, *un tas de moines sans esprit & sans ame*, *des évêques*, *des ministres qui ne connaissaient en France d'autre loi que le bon plaisir du maître*.

Il feint d'avoir écrit ces mémoires pour honorer Mme de *Maintenon*, & ce n'est qu'un libelle contre elle & contre la maison de *Noailles;* il ramasse tous les vers infames qu'on a faits sur elle.

Il imprime de vieux noëls remplis des plus grossières ordures contre le roi, la dauphine & toutes les princesses.

Il attribue à Mme de *Maintenon* une parodie impie du Décalogue dans laquelle on trouve ces vers :

Ton mari cocu tu feras, (*u*)
Et ton bon ami mêmement.
A table en soudart tu boiras
De tout vin généralement.

(*t*) Mémoires de *Maintenon*, tome IV, page 99.
(*u*) *Ibid.* tome VI, page 123.

On

On n'imputerait pas de pareils vers à la veuve du cocher de *Vertamon*, & c'eſt ce qu'on oſe mettre ſur le compte de la femme la plus polie & la plus décente.

On paſſe ſous ſilence tous les contes faits pour des femmes de chambre, dont ſes rapſodies ſont pleines. A la bonne heure qu'un homme ſans éducation écrive des ſottiſes ; mais de quel front oſe-t-il prétendre que le roi écrivit à M. d'*Avaux* au ſujet de l'évaſion des proteſtans : (*x*) *Mon royaume ſe purge ;* & que M. d'*Avaux* lui répondit : *Il deviendra étique &c.* ? Nous avons les lettres de M. d'*Avaux* au roi, & ſes réponſes, il n'y a certainement pas un mot de ce que cet homme avance.

Comment peut-il être aſſez ignorant de tous les uſages & de toutes les choſes dont il parle, pour dire qu'aux temps de la révocation de l'édit de Nantes, (*y*) *le roi étant à la promenade en carroſſe avec madame de Maintenon, mademoiſelle d'Armagnac & M. Fagon ſon premier médecin, la converſation tomba ſur les vexations faites aux huguenots, &c.* ? Aſſurément ni *Louis XIV* ni *Louis XV* n'ont été en carroſſe à la promenade, ni avec leur médecin ni avec leur apothicaire. *Fagon* d'ailleurs ne fut premier médecin du roi qu'en 1693. A l'égard de la princeſſe d'*Armagnac* dont il parle, elle était née en 1678 ; & n'ayant alors que ſept ans, elle ne pouvait aller familièrement en carroſſe à une promenade avec le roi & *Fagon* en 1685.

C'eſt avec la même érudition de cour qu'il dit

(*x*) Mémoires de *Maintenon*, tome III, page 30.

(*y*) *Ibid.* page 36.

que le P. *Ferrier se fit donner la feuille des bénéfices qu'avait auparavant le premier valet de chambre;* que l'archevêque de Paris dressa l'acte de célébration du mariage du roi avec Mme de *Maintenon*, & qu'à sa mort on trouva sous la *clef quantité de vieilles culottes, dans l'une desquelles était cet acte.* (z)

Il connaît l'histoire ancienne comme la moderne. Pour justifier le mariage du roi avec Mme de *Maintenon*, il dit (*aa*) *que Cléopâtre, déjà vieille, enchaîna Auguste.*

Chaque page est une absurdité ou une imposture. Il reclame le témoignage de *Burnet*, évêque de Salisbury, & lui fait dire joliment *que Guillaume III, roi d'Angleterre, n'aimait que les portes de derrière.* Jamais *Burnet* n'a dit cette infamie; il n'y a pas un seul mot dans aucun de ses ouvrages qui puisse y avoir le moindre rapport.

S'il se bornait à dire au hasard des inepties sur des choses indifférentes, on aurait pu l'abandonner au mépris dont les auteurs de pareilles indignités sont couverts; mais qu'il ose dire que Mgr le duc de Bourgogne, père du roi, trahit le royaume dont il était héritier, (*bb*) *& qu'il empêcha que Lille ne fût secourue*, lorsque cette place était assiégée par le prince *Eugène;* c'est un crime que les bons français doivent au moins réprimer, & une calomnie ridicule qu'un historiographe de France ferait coupable de ne pas réfuter.

Et sur quoi fonde-t-il cette noire imposture?

(z) Mémoires de *Maintenon*, tome III, page 48.
(*aa*) *Ibid.* page 75.
(*bb*) *Ibid.* tome IV, page 109.

voici ſes paroles : „ Le roi entra chez Mme de „ *Maintenon*, & dans le premier mouvement de ſa „ joie, lui dit : Vos prières ſont exaucées, Madame, „ *Vendôme* tient mes ennemis. Lille ſera délivrée, „ & vous ſerez reine de France. Ces paroles furent „ entendues & répétées : *Monſeigneur* les fut ; il „ trembla pour la gloire de la famille royale ; & „ pour parer le coup qui la menaçait, il écrivit à „ monſeigneur le duc de *Bourgogne*, qui aimait ſon „ père autant qu'il craignait ſon aïeul, *qu'à ſon* „ *retour il trouverait deux maîtres.* Mme la ducheſſe „ de *Bourgogne* conjura ſon époux de ne pas contri- „ buer à lui donner pour ſouveraine une femme née „ tout au plus pour la ſervir. *Le prince, ébranlé par ces* „ *inſtances, empêcha que Lille ne fût ſecourue.* „

On demande où ce calomniateur du père du roi a trouvé ces paroles de *Louis XIV : Vous ſerez reine de France?* était-il dans la chambre? quelqu'un les a-t-il jamais rapportées? ce menſonge n'eſt-il pas auſſi mépriſable que celui qu'il ajoute enſuite : (*cc*) *De-là ces billets que les ennemis jetaient parmi nous : Raſſurez-vous, Français, elle ne ſera pas votre reine, nous ne lèverons pas le ſiége.*

Comment une armée jette-t-elle des billets dans une ville aſſiégée? Peut-on joindre plus de ſottiſes à plus d'horreurs?

Après avoir tenté de jeter cet opprobre ſur le père du roi, il vient à ſon grand-père ; il veut lui donner des ridicules ; il lui fait épouſer (*dd*) mademoiſelle *Chouin ;* il lui donne un fils de la *Raiſin* au lieu d'une

(*cc*) Mémoires de *Maintenon*, tome IV, page 110.

(*dd*) *Ibid.* page 200.

fille; & auſſi inſtruit des affaires des citoyens que de celles de la famille royale, il avance que ce fils ſerait mort dans la miſère ſi le tréſorier de l'extraordinaire des guerres, *la Jonchère*, ne lui avait pas donné ſa ſœur en mariage. Enfin pour couronner cette impertinence, il confond ce tréſorier avec un autre *la Jonchère* ſans emploi, ſans talens & ſans fortune, qui a donné, comme tant d'autres, un projet ridicule de finance en quatre petits volumes.

Il fallait bien qu'ayant ainſi calomnié tous les princes, il portât ſa fureur ſur *Louis XIV*. Rien n'égale l'atrocité avec laquelle il parle du marquis de *Louvois*; (*ee*) il oſe dire que ce miniſtre craignait que le roi ne *l'empoiſonnât*. (*ff*) Enſuite, voici comme il s'exprime: *Au ſortir du conſeil il rentre dans ſon appartement & boit un verre d'eau avec précipitation; le chagrin l'avait déjà conſumé; il ſe jette dans un fauteuil, dit quelques mots mal articulés, & expire. Le roi s'en réjouit, & dit que cette année l'avait délivré de trois hommes qu'il ne pouvait plus ſouffrir, Seignelai, la Feuillade & Louvois.*

Il eſt inutile de remarquer que MM. de *Seignelai* & de *Louvois* ne moururent point la même année. Une telle remarque ſerait convenable s'il s'agiſſait d'une ignorance; mais il eſt queſtion du plus grand des crimes dont un enragé oſe ſoupçonner un roi honnête homme; & ce n'eſt pas la ſeule fois qu'il a oſé parler de poiſon dans ſes abominables libelles. Il dit dans un endroit, (*gg*) que le grand-père de l'impératrice-reine avait des empoiſonneurs à gages;

(*ee*) Mémoires de *Maintenon*, tome III, page 269.

(*ff*) *Ibid.* page 271.

(*gg*) Tome II, pages 345, 346, & 347 du *Siècle de Louis XIV*, falſifié par *la Beaumelle*.

& dans un autre endroit, il s'exprime sur l'oncle de son propre roi d'une façon si criminelle, & en même temps si folle, que l'excès de sa démence prévalant sur celui de son crime, il n'en a été puni que par six mois de cachot.

Mais à peine sorti de prison, comment répare-t-il des crimes qui sous un ministère moins indulgent l'auraient conduit au supplice? Il fait publier un libelle intitulé *Lettres de M. de la Beaumelle*, à Londres chez *Jean Nourse* 1763. C'est là surtout qu'il aggrave ses calomnies contre le prédécesseur de son roi.

Ce n'est pas assez pour ce monstre de soupçonner *Louis XIV* d'avoir empoisonné son ministre. L'auteur du *Siècle de Louis XIV* avait dit dans un écrit à part: „ Je défie qu'on me montre une monarchie dans „ laquelle les lois, la justice distributive, les droits „ de l'humanité aient été moins foulés aux pieds, „ & où l'on ait fait de plus grandes choses pour le „ bien public, que pendant les cinquante-cinq années „ où *Louis XIV* régna par lui-même. „

Cette assertion était vraie; elle était d'un citoyen & non d'un flatteur. *La Beaumelle*, l'ennemi de l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, qui n'a jamais eu que de tels ennemis; *la Beaumelle*, dis-je, dans sa XXIII^e^ lettre, page 88, dit: *Je ne puis lire ce passage sans indignation, quand je me rappelle toutes les injustices générales & particulières que commit le feu roi. Quoi! Louis XIV était juste quand il oubliait (& il oubliait sans cesse) que l'autorité n'était confiée à un seul que pour la félicité de tous.* Et après ces mots, c'est un détail affreux.

Ainsi donc *Louis XIV* oubliait sans cesse le bien

public, lorſqu'en prenant les rênes de l'Etat, il commença par remettre au peuple trois millions d'impôts! quand il établit le grand hôpital de Paris & ceux de tant d'autres villes! Il oubliait le bien public en réparant tous les grands chemins, en contenant dans le devoir ſes nombreuſes troupes auſſi redoutables auparavant aux citoyens qu'aux ennemis, en ouvrant au commerce cent routes nouvelles, en formant la compagnie des Indes à laquelle il fournit de l'argent du tréſor royal, en défendant toutes les côtes par une marine formidable, qui alla venger en Afrique les inſultes faites à nos négocians! Il oublia ſans ceſſe le bien public lorſqu'il réforma toute la juriſprudence autant qu'il le put, & qu'il étendit ſes ſoins juſque ſur cette partie du genre-humain qu'on achète chez les derniers Africains pour ſervir dans un nouveau monde! Oublia-t-il ſans ceſſe le bien public en fondant dix-neuf chaires au collége royal, cinq académies; en logeant dans ſon palais du louvre tant d'artiſtes diſtingués; en répandant des bienfaits ſur les gens de lettres juſqu'aux extrémités de l'Europe, & en donnant plus lui ſeul aux ſavans que tous les rois de l'Europe enſemble? comme le dit l'illuſtre auteur de l'*Abrégé chronologique*.

Enfin était-ce oublier le bien public que d'ériger l'hôtel des invalides pour plus de quatre mille guerriers, & S^t Cyr pour l'éducation de deux cents cinquante filles nobles? Il vaudrait autant dire que *Louis XV* a négligé le bien public en fondant l'école royale militaire, & en mettant aujourd'hui dans toutes ſes troupes, par le génie actif d'un ſeul homme, cet ordre admirable que les peuples béniſſent, que les

officiers embraſſent à préſent avec ardeur, & que les étrangers viennent admirer.

Il y a toujours des eſprits mal faits & des cœurs pervers que toute eſpèce de gloire irrite, dont toute lumière bleſſe les yeux, & qui par un orgueil ſecret proportionné à leurs travers haïſſent la nature entière. Mais qu'il ſe ſoit trouvé un homme aſſez aveuglé par ce miſérable orgueil, aſſez lâche, aſſez bas, aſſez intéreſſé pour calomnier à prix d'argent tous les noms les plus ſacrés, & toutes les actions les plus nobles, qu'il aurait louées pour un écu de plus; c'eſt ce qu'on n'avait point vu encore.

L'intérêt de la ſociété demande qu'on effraie ces criminels inſenſés; car il peut s'en trouver quelqu'un parmi eux qui joigne un peu d'eſprit à ſes fureurs. Ses écrits peuvent durer. *Bayle* lui-même, dans ſon dictionnaire, a fait revivre cent libelles de cette eſpèce. Les rois, les princes, les miniſtres pourraient dire alors: A quoi nous ſervira de faire du bien, ſi le prix en eſt la calomnie?

La Beaumelle pouſſe ſa furieuſe démence juſqu'à repréſenter par bravade ſes confrères les proteſtans de France (qui le déſavouent) comme une multitude redoutable au trône. (*hh*) „ Il s'eſt formé, dit-il, un „ ſéminaire de prédicans, ſous le nom de miniſtres „ du déſert, qui ont leurs cures, leurs fonctions, leurs „ appointemens, leurs conſiſtoires, leurs ſynodes, „ leur juriſdiction eccléſiaſtique. Il y a cinquante „ mille baptêmes & autant de mariages bénis illici- „ tement en Guienne, des aſſemblées de vingt mille

(*hh*) Page 110 des *Lettres de la Beaumelle à M. de Voltaire*, à Londres, chez *Jean Nourſe*.

" ames en Poitou, autant en Dauphiné, en Vivarais, " en Béarn, soixante temples en Saintonge, un " synode national à Nismes, composé des députés de " toutes les provinces. "

Ainsi, par ces exagérations extravagantes, il se rend le délateur de ses confrères; & en écrivant contre le trône, il les exposerait à passer pour les ennemis du trône, il ferait regarder la France parmi les étrangers comme nourrissant dans son sein les semences d'une guerre civile prochaine, si on ne savait que toutes ces accusations contre les protestans sont d'un fou également en horreur aux protestans & aux catholiques.

Acharné contre tous les princes de la maison de France, & contre le gouvernement, il prétend que Mgr le duc, père de Mgr le prince de *Condé*, fit assassiner M. *Vergier* (*ii*) commissaire des guerres en 1720, & que sa mort a été récompensée de la croix de St Louis. L'auteur du *Siècle de Louis XIV* avait démontré la fausseté de ce conte. Tout le monde sait aujourd'hui que *Vergier* avait été assassiné par la troupe de *Cartouche*; les assassins l'avouèrent dans leur interrogatoire; le fait est public : n'importe, il faut que *la Beaumelle* non moins coupable que ces malheureux, & non moins punissable, calomnie la maison de *Condé* comme il a fait la maison d'*Orléans* & la famille royale.

De pareilles horreurs semblent incroyables; personne n'avait joint encore tant de ridicule à tant d'exécrables atrocités.

C'est ce même misérable qui, dans un petit livre intitulé *Mes pensées*, a insulté Mgr le duc de *Saxe-Gotha*, Mrs d'*Erlach*, *Sinner*, *Diesbach*, en les nommant par

(*ii*) Tome III, page 323 du *Siècle de Louis XIV*.

leur nom sans les connaître, sans leur avoir jamais parlé. C'est là que sa furieuse folie s'emporte jusqu'à ne connaître de héros que *Cromwell* & *Cartouche*, & à souhaiter que tout l'univers leur ressemble ; voici ses propres paroles :

„ Les forfaits de *Cromwell* sont si beaux que l'enfant „ bien né ne peut les entendre sans joindre les mains „ d'admiration. Une république fondée par *Cartouche* „ aurait eu de plus sages lois que la république de „ *Solon*, „

Dans un autre libelle intitulé, *Examen de l'histoire de Henri IV*, voici comme il s'exprime :

„ Je lis avec un charme infini, dans l'histoire du „ Mogol, que le petit-fils de *Sha-Abas* fut bercé pendant „ sept ans par des femmes ; qu'ensuite il fut bercé pen- „ dant huit ans par des hommes ; qu'on l'accoutuma „ de bonne heure à s'adorer lui-même, & à se croire „ formé d'un autre limon que ses sujets ; que tout ce „ qui l'environnait avait ordre de lui épargner le „ pénible soin d'agir, de penser, de vouloir, & de le „ rendre inhabile à toutes les fonctions du corps & „ de l'ame ; qu'en conséquence un prêtre le dispensait „ de la fatigue de prier de sa bouche le grand être ; „ que certains officiers étaient proposés pour lui „ mâcher noblement, comme dit *Rabelais*, le peu de „ paroles qu'il avait à prononcer ; que d'autres lui „ tâtaient le pouls trois ou quatre fois le jour comme „ à un agonisant ; qu'à son lever, qu'à son coucher „ trente seigneurs accouraient, l'un pour lui dénouer „ l'aiguillette, l'autre pour le déconstiper ; celui-ci „ pour l'accoutrer d'une chemise, celui-là pour l'armer „ d'un cimeterre, chacun pour s'emparer du membre

„ dont il avait la surintendance. Ces particularités me „ plaisent, parce qu'elles me donnent une idée nette „ du caractère des Indiens, & que d'ailleurs elles me „ font assez entrevoir celui du petit-fils de *Sha-Abas*, „ de cet empereur automate. „

Cet homme est bien mal instruit de l'éducation des princes mogols. Ils sont à trois ans entre les mains des eunuques, & non entre les mains des femmes. Il n'y a point de seigneur à leur lever & à leur coucher; on ne leur dénoue point l'aiguillette. On voit assez qui l'auteur veut désigner. Mais connaîtra-t-on à ce portrait le fondateur des invalides, de l'observatoire, de S^t Cyr; le protecteur généreux d'une famille royale infortunée; le conquérant de la Franche-Comté, de la Flandre française, le fondateur de la marine, le rémunérateur éclairé de tous les arts utiles ou agréables; le législateur de la France, qui reçut son royaume dans le plus horrible désordre, & qui le mit au plus haut point de la gloire & de la grandeur; enfin, le roi que dom *Ustaris*, cet homme d'Etat si estimé, appelle *un homme prodigieux*, malgré des défauts inséparables de la nature humaine.

Y connaîtra-t-on le vainqueur de Fontenoy & de Laufelt, qui donna la paix à ses ennemis étant victorieux; le fondateur de l'école militaire, qui à l'exemple de son aïeul, n'a jamais manqué de tenir son conseil? où est ce petit-fils automate de *Sha-Abas*?

Il croit que *Sha-Abas* était un mogol, & c'était un persan de la race des sophi. Il appelle au hasard son petit-fils automate, & ce petit-fils était *Abas*, second fils de *Sam-Mirza*, qui remporta quatre victoires contre les Turcs, & qui fit ensuite la guerre aux Mogols.

On ne peut étaler ni plus de méchanceté, ni plus d'ignorance. Qui le croirait ? cet homme a trouvé enfin de la protection.

Pour mieux confondre non-seulement ces impostures, mais aussi cet esprit de critique, & ce style âcre & violent, employés depuis quelque temps à décrier le grand siècle, à rabaisser *Louis XIV*, à dénigrer tous ceux qui illustraient la France, nous réimprimons ici la défense de *Louis XIV*.

ARTICLE XX.

Défense de Louis XIV, contre l'auteur des Ephémérides.

J'AI lu les *Ephémérides du citoyen*, ouvrage digne de son titre. Ce journal & les bons articles de l'Encyclopédie sur l'agriculture pourraient suffire, à mon avis, pour l'instruction & le bonheur d'une nation entière.

Occupé des travaux de la campagne depuis vingt ans, j'ai puisé souvent dans les Ephémérides des leçons dont j'ai profité. J'ai vu même avec étonnement quels avantages on pourrait procurer aux cantons que la nature semble avoir le plus disgraciés. J'avais choisi exprès un des plus mauvais terrains pour y bâtir & pour y labourer une terre ingrate qu'il fallait toujours rompre avec six bœufs, & qui ne rapportant que trois grains pour un, était à charge à tous les propriétaires. Je voulus essayer s'il était possible de changer en quelque sorte la nature; il fallait du travail & de la

conſtance ; mes ſoins n'ont point été entièrement inutiles dans ce déſert : un hameau délabré qui nourriſſait mal environ cinquante infortunés, & où l'on ne connaiſſait que les écrouelles & la miſère, s'eſt changé en un ſéjour aſſez propre, & par conſéquent devenu plus ſain, qui contient déjà plus de ſept cents habitans, tous utilement occupés.

Un petit terrain, pire que le plus mauvais de la Champagne, qu'on nomme ſi indignement *pouilleuſe*, a rapporté des récoltes, & on a eu dix pour un, toutes les années, d'un champ qui ne rapportait que trois, & encore de deux ans en deux ans.

Je n'ai rien écrit ſur l'agriculture, parce que je n'aurais jamais rien pu faire qui eût mieux valu que les Ephémérides. Je me ſuis borné à exécuter ce que les eſtimables auteurs de cet ouvrage ont recommandé, & ce que M. de *S^t Lambert* a chanté avec tant d'énergie & de grâce. Mais j'ai été un peu affligé de voir quelquefois le beau ſiècle de *Louis XIV*, le ſiècle des talens en tout genre, dénigré dans pluſieurs livres nouveaux, & même dans ces Ephémérides à qui je dois tant d'inſtructions. Voici comme on en parle dans un endroit.

„ C'était un empire entièrement énervé par des „ efforts exceſſifs, mal entendus, malheureux, & „ ſurtout par les ſuites du régime fiſcal le plus dur, „ le plus impérieux, le plus méthodiquement incon„ ſidéré, le plus réglementaire qui ait jamais exiſté. „ Ces deux inventions terribles, dis-je, ne ſont pas „ l'héritage le moins funeſte que nous ait laiſſé ce „ ſiècle tant vanté & ſi déſaſtreux. „

Voici comme on s'explique au commencement d'un autre chapitre. „ La gloire de ce grand ſiècle, ſi cher

» à nos beaux-esprits, était passée comme les étoupes
» qu'on brûle devant le pape à son exaltation.»

Je vais d'abord répondre à cette ironie. Je parlerai ensuite du règne *funeste & désastreux*.

Oui, sans doute, ce siècle doit être cher à tous les amateurs des beaux arts, à tous ceux que vous appelez beaux-esprits; oui, je me regarderai comme un barbare, comme un esprit faux & bas, sans culture, sans goût, quand je pourrai oublier la force majestueuse des belles scènes de *Corneille*, l'inimitable *Racine*, les belles épîtres de *Boileau* & son art poëtique; le nombre des fables charmantes de *la Fontaine*, quelques opéra de *Quinault*, qu'on n'a jamais pu égaler; & surtout ce génie à la fois comique & philosophe, cet homme qui en son genre est si au-dessus de toute l'antiquité, ce *Molière* dont le *trône est vacant*. (*kk*)

En relisant les prosateurs, je mets hardiment la défense de l'infortuné *Fouquet* par le généreux *Pélisson* à côté des plus beaux discours de l'orateur romain. J'admire d'autant plus quelques oraisons funèbres du sublime *Bossuet*, qu'elles n'ont point eu de modèle dans l'antiquité. Qui ne chérira l'auteur humain & tendre du Télémaque? qui ne sentira le mérite unique des *Provinciales*? quel homme du monde n'aimera les sermons de *Massillon*, & quel art a-t-il fallu pour les faire aimer? ils durent ces chefs-d'œuvre, ils dureront autant que la France. Nous avons aujourd'hui du

(*kk*) Expression pittoresque & vraie de M. *Chamfort*, dans le discours justement couronné par l'académie. Quand on emploie une expression neuve & de génie, ce que *Boileau* appelait un mot trouvé, il faut citer l'inventeur. Ce siècle-ci a de beaux côtés, mais il est un peu le siècle des plagiaires.

galimatias à deux colonnes contre un chapitre de *Bélisaire*, & des mandemens compoſés par le révérend père *Patouillet*.

Si l'on veut des recherches hiſtoriques, trouvera-t-on quelque choſe de plus ſavant & de plus profond que les ouvrages de du *Cange*?

S'il eſt queſtion de mathématiques, avons-nous en France beaucoup de mathématiciens qui aient été inventeurs comme *Deſcartes* en géométrie? & malgré les chimères abſurdes de toute ſa phyſique, ne mérite-t-il pas le bel éloge qu'en a fait M. *Thomas*, couronné par l'académie françaiſe & par le public?

Nous avons aujourd'hui de bons ouvrages philoſophiques; mais en eſt-il beaucoup qui l'emportent ſur le traité des erreurs des ſens & de l'imagination par *Mallebranche*, excellent commencement d'un ſyſtème qui finit trop mal?

On nous a donné depuis peu de beaux morceaux d'hiſtoire: mais on mettra toujours à côté de *Salluſte* la conſpiration de Veniſe par l'abbé de *St Réal*. L'hiſtoire des oracles de *Fontenelle* (perſécuté d'une manière ſi infame par les jéſuites) ne rendit-elle pas de grands ſervices à l'eſprit humain? & ſi vous faites grâce aux tourbillons de *Deſcartes*, qui ſont malheureuſement la baſe de la pluralité des mondes, ſi vous ôtez quelques plaiſanteries déplacées, a-t-on jamais traité la philoſophie avec plus de netteté & d'agrémens que dans ce même livre de la pluralité des mondes? production du ſiècle de *Louis XIV* dans un goût abſolument nouveau.

Si vous paſſez aux autres arts qui dépendent moins de la profondeur de la penſée, à l'architecture, à la

peinture, à la ſculpture, à la muſique, il faudra toujours mettre au premier rang ce *Perrault* auteur de la façade du louvre & de la traduction de *Vitruve*, les *Pouſſin*, les le *Brun*, les *Sueur*, les *Girardon;* il ne faudra pas tourner en ridicule *Lulli* qui, né italien, trouva le ſecret d'inventer le ſeul récitatif qui convînt à la langue françaiſe, & qui le premier enſeigna la muſique à un peuple qui ne la ſavait pas.

Comment s'eſt-il pu faire que tant d'hommes ſupérieurs dans tant de genres différens aient fleuri tous enſemble dans le même âge? ce prodige était arrivé trois fois dans l'hiſtoire du monde, & peut-être ne reparaîtra plus.

Sortons de la carrière des beaux arts pour conſidérer les grands capitaines & les habiles miniſtres; nous avouerons que la gloire des *Condés*, des *Turenne*, des *Luxembourg*, des *Villars*, ne ſera jamais éclipſée; nous redirons que le nom des *Colbert* doit être immortel.

Henri IV que nous révérons aujourd'hui, & que nous aimons, ſi on l'oſe dire, comme un Dieu tutélaire, était un très-grand-homme: mais le temps de *Louis XIV* fut un très-grand ſiècle. A peine notre *Henri IV* eut-il le temps de réparer les brèches de la France & le ſang qu'elle avait perdu pendant près de quarante années de guerres civiles & de fanatiſme.

Repaſſons les temps qui ſuivirent le crime épouvantable de ſa mort (uniquement commis par la ſuperſtition) juſqu'au moment où *Louis XIV* régna par lui-même; tout fut odieux & funeſte, & ce temps contient encore quarante années.

Voilà donc quatre-vingts ans pendant leſquels, ſi

j'en excepte les dix belles années du héros de la France, je ne vois que confusion, discorde, séditions, guerres civiles, fanatisme affreux, tyrannie de toute espèce, pauvreté & ignorance. Je ne crois pas que depuis *François II* jusqu'à l'extinction de la fronde en France, il y ait eu un seul jour sans meurtre. Le plus abominable de tous, celui qui fait encore verser des larmes, est celui de cet adorable *Henri IV*, dont toutes les faiblesses sont si pardonnables, & dont toutes les vertus sont si héroïques.

Ce sont donc ces quatre-vingts années dont je parle qui sont *funestes & désastreuses*, & non pas le siècle de *Louis XIV*, pendant lequel notre nation, aujourd'hui célèbre dans l'Europe par l'opéra comique, fut le modèle des nations en tout genre.

J'ai moins fait l'histoire de *Louis XIV* que celle des Français; mon principal but a été de rendre justice aux hommes célèbres de ce temps illustre dont j'ai vu la fin; mais je n'ai pas dû être injuste envers celui qui les a tous encouragés. Puisse la raison, qui s'affaiblit quelquefois dans la vieillesse, me préserver de ce défaut trop ordinaire d'élever le passé aux dépens du présent! Je sais que la philosophie, les connaissances utiles, le véritable esprit, n'ont jamais fait tant de progrès parmi les gens de lettres que dans les jours où j'achève de vivre: mais qu'il me soit permis de défendre la cause d'un siècle à qui nous devons tout, & d'un roi qui n'a pas été assurément indigne de son siècle.

Je porte les yeux sur toutes les nations du monde, & je n'en trouve aucune qui ait jamais eu des jours plus brillans que la française depuis 1655 jusqu'à 1704. Je prie tous les hommes sages & désintéressés de juger

si

si un petit nombre d'années très-malheureuses dans la guerre de la succession, doivent flétrir la mémoire de *Louis XIV*. Je leur demande s'il faut juger par les événemens ? Je leur demande si le feu roi devait priver son petit-fils du trône que le roi d'Espagne lui avait laissé par son testament, & où ce jeune prince était appelé par les vœux de toute la nation ? *Philippe V* avait pour lui les lois de la nature, celles du droit des gens, celles même par qui toutes les familles de l'Europe sont gouvernées, les dernières volontés d'un testateur, les acclamations de l'Espagne entière ; disons la vérité, il n'y a jamais eu de guerre plus légitime.

Louis XIV la soutint seul avec constance pendant plusieurs années ; il la finit heureusement après les plus grandes infortunes. C'est à lui que le roi d'Espagne d'aujourd'hui, le roi de Naples, le duc de Parme doivent leurs Etats.

Je n'ai pas justifié de même (& DIEU m'en garde) la guerre contre la Hollande qui lui attira celle de 1689. L'Europe a prononcé que c'est une grande faute ; il en fit l'aveu en mourant. Il ne faut pas charger de reproches ceux qui ont eu la gloire de se repentir.

Le public en général est plus éclairé qu'il ne l'était. Servons-nous donc de nos lumières pour voir les choses sans passions & sans préjugés.

Louis XIV veut réformer les lois, elles en avaient certe besoin. Il choisit pour cette sage entreprise les magistrats les plus éclairés du royaume. Ce n'est pas sa faute s'ils ont conservé des usages barbares, & si les avis aussi humains que judicieux du président de

Lamoignon n'ont pas été suivis; on s'en rapporta toujours à la pluralité des voix, & l'on ne pouvait guère en agir autrement. Que reste-t-il à faire aujourd'hui pour achever ce grand ouvrage de *Louis XIV*? de trouver des *Lamoignons*, qui nettoient nos lois de la rouille ancienne de la barbarie.

Quelques personnes ne cessent depuis plusieurs années de critiquer l'administration du célèbre *Colbert*. Il est condamné dans plus de vingt volumes pour n'avoir pas rendu le commerce des grains entièrement libre; mais les censeurs se souviennent-ils que le duc de *Sulli* fit la même défense depuis 1598? Il craignait le transport des blés hors du royaume; il avait fait l'expérience de l'impétuosité française, dans qui l'avidité du gain présent l'emportait souvent sur la prévoyance. Il voyait une nation exposée à souffrir la faim pour avoir outré la vente du blé dans l'espérance d'une nouvelle récolte heureuse.

Depuis ce temps la défense subsista toujours jusqu'à l'année 1764, où le conseil du roi régnant a jugé pour le bonheur de la nation, devenue plus éclairée, qu'il faut encourager la sortie des blés avec les tempéramens convenables.

Il me semble qu'on ne doit pas attaquer légérement la mémoire d'un homme tel que *Colbert*. Il ne faut pas dire qu'il a sacrifié la culture des terres à l'esprit *mercantile*. Ses vues étaient certainement grandes & nobles sur la marine & sur le commerce qu'il créa en France. L'épithète de mercantile ne convient pas plus au génie de ce ministre que celle d'aigrefin à un général d'armée.

Qu'il me soit permis de rapporter ici ce qu'on a pu déjà lire dans le *Siècle de Louis XIV.* „ *Colbert* „ arriva au maniement des finances avec de la „ science & du génie ; commença comme *Sulli* par „ arrêter les abus & les pillages qui étaient énormes. „ La recette fut simplifiée autant qu'il était possible ; „ & par une économie qui tient du prodige, il „ augmenta le trésor du roi en diminuant les tailles. „ On voit par l'édit mémorable de 1664 qu'il y „ avait tous les ans un million de ce temps-là „ destiné à l'encouragement des manufactures & du „ commerce maritime. Il négligea si peu les cam- „ pagnes, abandonnées jusqu'à lui à la rapacité des „ traitans, que des négocians anglais s'étant adressés „ à M. *Colbert de Croissy* son frère, ambassadeur à „ Londres, pour fournir en France des bestiaux „ d'Irlande & des salaisons pour les colonies en 1667, „ le contrôleur-général répondit que depuis quatre „ ans on en avait à revendre aux étrangers. „

M. de *Forbonnais*, qui a fourni de si grandes lumières sur les finances de la France, cite le même fait, & il est lui-même trop estimable pour ne pas estimer un *Colbert*.

Dans le dictionnaire de l'*Encyclopédie*, à l'article VINGTIEME, page 87, tome XVII, il est dit „ que ce ministre préféra la gloire d'être pour tous „ les peuples un modèle de futilités, & de les sur- „ passer dans tous les arts d'ostentation, à l'avan- „ tage plus solide & toujours sûr de pourvoir à „ leurs besoins naturels. „

Il est dit „ qu'il n'avait pas les matières pre- „ mières, qu'il en provoqua l'importation de toutes

„ ſes forces, & prohiba l'exportation de celles du „ pays. „

J'aimais l'auteur de cet article, mais j'aime encore plus la vérité. Je ſuis obligé de dire qu'il s'eſt trompé en tout. Le miniſtre qu'il condamne était ſi loin de négliger l'agriculture que, dans ſon mémoire préſenté au roi le 22 octobre 1664, il s'exprime en ces mots: *Les principaux objets ſont l'agriculture, la marchandiſe, la guerre de terre & celle de mer.* Ce mémoire eſt public aujourd'hui.

Il eſt encore très-faux qu'il n'eût point de matières premières, car il ſe les donna. Il établit dans les ports, pour le ſervice de la marine, les manufactures & les magaſins de tout ce qu'on achetait avant lui chez les Hollandais. Il eut auſſi la matière première de la ſoie en preſſant les plantations des mûriers. Je ſais par expérience de quelle prodigieuſe utilité eſt cette entrepriſe. L'auteur de l'article *Vingtième* ne le ſavait pas; & je ſuis en droit de rendre témoignage en ce point à la ſageſſe du miniſtre.

C'eſt la mode aujourd'hui de dégrader les grands-hommes; mais ſi les critiques veulent ſe ſouvenir qu'ils doivent aux ſoins infatigables de ce miniſtre toutes les manufactures qui contribuent à l'aiſance de leur vie, depuis les tapiſſeries des Gobelins juſqu'aux bas au métier, ils connaîtront qu'il y aurait non-ſeulement de l'injuſtice à ſe plaindre de lui, mais encore de l'ingratitude.

Il me ſemble que *Boileau* avait raiſon, dans ces temps alors heureux, de dire à *Louis XIV* qu'il peindrait....

Les soldats dans la paix doux & laborieux,
Nos artisans grossiers rendus industrieux,
Et nos voisins frustrés de ces tributs serviles
Que payait à leur art le luxe de nos villes.

Je ne m'attendais pas qu'on dût faire à *Louis XIV* & à son ministre un reproche de l'établissement de la compagnie des Indes ; elle n'était pas nécessaire peut-être du temps de *Henri IV*. On consommait alors dix fois moins d'épiceries que de nos jours. On ne connaissait ni café, ni thé, ni tabac, ni curiosités de la Chine, ni étoffes fabriquées chez les brames. Nous étions moins riches, moins éclairés qu'aujourd'hui, mais plus sages. N'accusons que nous de nos nouveaux besoins, & ne calomnions point les vues étendues des vrais hommes d'Etat qui n'ont été occupés qu'à nous satisfaire.

Jamais édit du roi n'ordonna aux Parisiennes de faire contribuer les quatre parties du monde au déjeûner de leurs femmes de chambre, de tirer des rivages de la mer Rouge une petite fêve âcre, de l'herbe de la Chine, leurs tasses du Japon & leur sucre de l'Amérique.

Louis XIV ne dit jamais aux Français : Je vous ordonne de mettre pour quatre millions cinq cents mille livres par an d'une poudre puante dans votre nez, & vous l'irez chercher dans la Virginie & chez les quakers. J'ordonne que toutes les bourgeoises aient des engageantes de mousseline brodées par les filles des brachmanes, & des robes filées au bord du Gange.

Joignez à toutes nos fantaisies le besoin moins

imaginaire peut-être des épiceries & cet ancien proverbe : *Cela eſt cher comme poivre*, proverbe trop bien fondé ſur ce qu'en effet une livre de poivre valait au moins deux marcs d'argent avant les voyages des Portugais. Enfin il fallait ou nous ruiner pour acheter ce ſuperflu de nos voiſins, ou nous ruiner un peu moins en allant le chercher nous-mêmes. Les Anglais avaient des compagnies dans l'Inde, & les Hollandais des royaumes. Il s'agiſſait d'être leur tributaire ou leur rival.

Qu'on ſe tranſporte dans ces temps de gloire & d'eſpérance ; qu'on juge ſi on aurait été bien venu à dire alors aux Français : Payez à vos ennemis ce que vous pouvez vous procurer vous-mêmes. Une preuve que ce grand projet de commerce était très-bien imaginé par le miniſtère, c'eſt qu'il fut redouté des puiſſances maritimes. Tout établiſſement eſt bon quand vos ennemis en ſont jaloux.

Les Hollandais nous prirent Pondichéri en 1693. C'était la moindre récompenſe que le roi de France dût attendre de ſon invaſion en Hollande ; invaſion qu'aſſurément on n'attribuera pas au ſage *Colbert*, mais au ſuperbe & laborieux ennemi de *Colbert*, des Hollandais & de *Turenne*.

Le miniſtre des finances fut jeté hors de toutes ſes meſures pour cette guerre, pour laquelle il fallut faire quatre cents millions de mauvaiſes affaires qu'il avait en horreur. Il dépendit des traitans dont il avait voulu abolir pour jamais le fatal ſervice.

Ce n'eſt pas lui non plus qui perſécuta les proteſtans. Il ſavait trop combien ils étaient utiles dans les finances, le commerce, les manufactures, la

marine & même l'agriculture. Il sentit la plaie de l'Etat. J'ai vu des notes de lui chez M. de *Montmartel*, dans lesquelles il dit qu'il a eu les mains liées. Ces notes sont de 1683, l'année la plus brillante de la finance, & malheureusement l'année de sa mort.

Mme de *Cailus*, nièce de Mme de *Maintenon*, née protestante comme sa tante, dit expressément dans ses Souvenirs, *que le roi fut trompé dans cette longue & malheureuse affaire, par ceux en qui ce monarque avait mis sa confiance.* Il avait le jugement sain & droit, mais qui, n'étant pas éclairé par l'histoire de son propre royaume, pouvait être aisément séduit par un confesseur, par un ministre, & fasciné par les prospérités. On lui fit toujours croire qu'il était assez grand pour dominer d'un mot sur toutes les consciences. Il fut trompé comme il le fut depuis par le jésuite *le Tellier;* on ne l'aurait pas trompé, si on lui avait dit qu'il était assez grand pour se faire obéir également des deux religions rivales. Trente ans de victoires & de succès en tout genre, avec trois cents mille hommes de troupes, devaient l'assurer de la soumission de tout l'Etat.

On condamne encore ses bâtimens. Cependant la famille royale & toute la cour & les ministres ne sont logés que par lui, soit à Versailles, soit à Fontainebleau, soit à Paris même qui désire depuis *Henri IV* de voir ses rois; mais ces bâtimens ont-ils été à charge à l'Etat? Ils ont servi à faire circuler l'argent dans tout le royaume & à perfectionner tous les arts qui marchent à la suite de l'architecture.

L'établissement de Saint-Cyr qui subsiste principalement du revenu de l'abbaye de Saint-Denis, en

soulageant deux cents cinquante familles nobles, n'a rien coûté à la France. Ce monument & celui des invalides ont été les plus beaux de l'Europe, sans contredit, jusqu'à celui de l'Ecole militaire. (*ll*)

Les faiblesses & les fautes de *Louis XIV* n'ont pas empêché dom *Ustaris* de le proposer pour modèle au gouvernement de l'Espagne, & de l'appeler *un homme prodigieux*. Ses anciens ennemis lui ont payé à sa mort le tribut d'estime qu'ils lui devaient.

Il est très-aisé de gouverner un royaume de son cabinet avec une brochure; mais quand il faut résister à la moitié de l'Europe après cinq grandes batailles perdues, & l'affreux hiver de 1709, cela n'est pas si facile.

Il n'est pas si facile non plus de gouverner une compagnie à six mille lieues. Il est clair que *Louis XIV* en bâtissant Pondichéri, & le duc d'*Orléans* en le relevant ne purent avoir d'autre objet que la gloire & le bien de la nation; je défie qu'on en imagine un troisième. La compagnie, à sa résurrection vers 1720, sous la régence, a commencé son commerce avec beaucoup plus d'argent que la fameuse compagnie hollandaise n'avait commencé le sien avant sa conquête des Moluques. Quel fléau l'a détruite une seconde fois? la guerre.

Dès qu'on tire un coup de canon en Flandre, il retentit en Amérique & à la côte de Coromandel. A cette guerre contre les Anglais, se sont joints une foule de maux aussi dangereux; la discorde intestine,

(*ll*) C'est M. du *Verney* qui inventa l'Ecole militaire; c'est Mme de *Pompadour* qui la proposa. Il faut rendre justice, la gloire est le seul prix du bien qu'on a fait.

la rapacité, la jalousie entre les déprédateurs heureux & les malheureux; une autre jalousie plus furieuse encore, celle du commandement qui est si souvent accompagnée de l'insolence, de la perfidie, des plus noires intrigues, & des plus fatales impostures.

Les vaisseaux de l'Inde partaient moins chargés de marchandises que de délateurs, de calomniateurs, de faux témoins, de procès-verbaux signés par le mensonge dans l'Inde, & soutenus par la corruption en France. Il en coûta quatre ans de liberté au vainqueur de Madrass, à un homme d'un rare mérite, à ce *la Bourdonnais*, qui seul avait vengé l'honneur du pavillon français dans les mers de l'Inde. Il en a coûté la vie au lieutenant-général *Lalli*, qui du jour qu'il aborda dans Pondichéri pour y mettre l'ordre & y rétablir le service, eut dix fois plus d'ennemis dans la ville qu'il n'avait d'anglais à combattre: brave homme sans doute, jacobite jusqu'au martyre, implacable contre les Anglais, attaché à la France par passion: sa fatale catastrophe est aujourd'hui confondue avec tant d'autres qui font inutilement frémir la nature humaine, & que Paris oublie le lendemain pour des plaisirs souvent ridicules & bientôt oubliés aussi.

Quel fut depuis le sort de la compagnie? des procès contre des citoyens qui avaient combattu pour elle, des dettes immenses avec l'impuissance de payer, la ressource inutile des loteries, le désir & l'incapacité de se soutenir. Elle avait été la seule compagnie dans l'univers qui eût commercé pendant près de cinquante années sans jamais partager entre

les actionnaires le moindre profit, le moindre soulagement produit par son commerce.

Tout ce que je sais, c'est que la compagnie anglaise partage actuellement cinq & demi pour cent pour les six mois courans.

A l'égard de celle de Hollande, c'est une grande puissance souveraine. Les actionnaires avaient déjà partagé 150 pour cent de leur première mise en 1608, après les dépenses immenses de l'établissement payées sur les profits.

Maintenant qu'on reproche tant qu'on voudra au duc d'*Orléans* régent d'avoir rendu la vie à notre compagnie des Indes, & à *Louis XIV* de l'avoir fait naître, je dirai, ils ont tous deux fait une belle entreprise. Le roi de Danemarck les a imités & a réussi. Les Français se sont mal conduits, & ils ont échoué; la vérité ordonne d'en convenir.

Il faut avouer aussi que la cour de Danemarck n'a point envoyé à Tranquebar de missionnaire intrigant, brouillon & voleur qui sema la discorde dans les comptoirs, qui en emporta l'argent, & qui en revint avec onze cents mille francs dans sa cassette, après avoir gagné des ames à DIEU, comme a fait notre révérend père *Lavaur* de la compagnie de JESUS.

On sait assez que l'histoire ne doit être ni un panégyrique, ni une satire, ni un ouvrage de parti, ni un sermon, ni un roman. J'ai eu cette règle devant les yeux quand j'ai osé jeter un œil philosophique sur la terre entière. J'envisage encore le siècle de *Louis XIV* comme celui du génie, & le siècle présent comme celui qui raisonne sur le génie. J'ai travaillé

soixante ans à rendre exactement justice aux grands-hommes de ma patrie. J'ai obtenu quelquefois pour récompense la persécution & la calomnie. Je ne me suis point découragé. La vérité m'a été plus précieuse que les clameurs injustes ne sont mépriſables. Je ne me défends point ; je défends ceux qui sont morts en servant la patrie ou en l'instruisant. Je défends le le maréchal de *Villars*, non parce que j'ai eu l'honneur de vivre dans sa familiarité dix années consécutives dans ma jeunesse, mais parce qu'il a sauvé l'Etat. Un misérable réfugié affamé ose, dans sa démence, imprimer (*mm*) qu'à la bataille de Malplaquet ce général passa pour s'être blessé légérement lui-même, afin d'avoir un prétexte de quitter le champ de bataille, & de faire croire qu'il eût été vainqueur sans sa blessure. Je dois confondre l'infamie absurde de ce calomniateur.

A-t-il la scélératesse non moins extravagante d'imputer (*nn*) au régent de France des actions que les plus vils des hommes ne regardent aujourd'hui (grâce à mes soins peut-être) que comme des rêveries dignes du mépris le plus profond ; j'ai dû faire rentrer dans le néant cette exécrable impoſture.

A-t-il dit (*oo*) que le premier préſident de *Maiſons* (dont le fils mon ami intime est mort entre mes bras) était premier préſident quand le duc d'*Orléans* fut déclaré régent, & qu'il fesait une cabale contre ce

(*mm*) Mémoires de *Maintenon*, tome V, page 99.

(*nn*) *Ibid.* tome IV, pages 346 & suivantes de l'édition de l'*Hiſtoire de Louis XIV*, falsifiées par lui & chargées de notes infames, chez *Eſlinger* à Francfort.

(*oo*) *Ibid.* tome V, page 228.

prince, j'ai dû faire apercevoir que jamais ce magiſtrat ne fut premier préſident, & apprendre au public que loin de vouloir priver le prince de ſon droit, ce fut lui qui arrangea tout le plan de la régence.

J'ai dû confondre toutes les calomnies vomies par ce malheureux contre la famille royale, contre les meilleurs miniſtres, & contre les hommes du royaume les plus reſpectables. Pourquoi ? parce que ces impoſtures ſe vendent long-temps dans les pays étrangers, & beaucoup mieux que de bons livres, parce qu'elles vont à Leipſick, à Berlin où un héros ne parle que français, à Hambourg, à Dantzig, à Moſcou, à Jaſſi ; parce que tous ceux qui liſent en Europe entendent le français juſqu'à des turcs, nos grands-hommes ayant porté notre langue auſſi loin que l'impératrice de Ruſſie porte ſes armes & ſes lois. Voilà ce qu'on ne ſait pas dans les ſoupers de Paris ; on dit : il a tort de relever des ſottiſes ſi mépriſables ; non, il n'a point tort : prenez une carte géographique, voyez que l'univers n'eſt pas borné à votre quartier ; concluez qu'on peut parler à d'autres hommes qu'à vous, & qu'on doit venger votre patrie & les grands-hommes qui ont bien mérité d'elle.

Plus de cent hiſtoires modernes ont été compilées ſur des journaux remplis de nouvelles impertinentes, ſemblables à ces menſonges imprimés dont je parle. Peut-être un jour ces hiſtoires paſſeront pour authentiques. Celui qui conſacrerait ſon travail à prévenir le public contre cette foule d'impoſtures, éléverait un monument utile. Ce ſerait le ſerpent d'airain qui guérirait les morſures des vrais ſerpens. Si j'ai pris la liberté de réfuter le livre eſtimable des *Ephémérides*

du citoyen, j'ai dû à plus forte raison confondre les calomnies de l'extravagant ennemi de tous les citoyens. (*pp*)

A l'égard des impostures contre de simples particuliers, d'ordinaire on les néglige, sans quoi la terre qui a besoin d'être cultivée deviendrait une grande bibliothèque.

ARTICLE XXI.

Sur les dissentions des églises de Pologne. (*)

AVANT de donner au public une idée juste des différends qui divisent aujourd'hui la Pologne; avant de déférer au tribunal du genre-humain la cause des dissidens grecs, romains & protestans, il est nécessaire de faire voir premièrement ce que c'est que l'Eglise grecque.

(*pp*) C'est un nommé *la Beaumelle*, qui écrit de ce style incorrect, audacieux & violent qu'on tâche de mettre à la mode aujourd'hui.

Figurez-vous un gueux échappé des petites-maisons, qui couvrirait de son ordure les statues de *Louis XIV* & de *Louis XV*, tel était ce misérable. Son vrai nom est *Angliviel*, dit *la Beaumelle*, né dans un village des Cévènes, né huguenot, élevé dans cette religion à Genève, mais bien éloigné de ressembler aux sages protestans qui, respectant les puissances & les lois, sont toujours attachés à leur patrie; il avait été inscrit à Genève parmi les proposans qui étudient en théologie, le 12 octobre 1745, sous le rectorat de M. *Ami de la Rive*, & s'était essayé à prêcher à l'hôpital pendant une année: il faut convenir qu'il méritait d'être exhorté publiquement.

(*) Ce petit ouvrage avait d'abord été imprimé sous le nom de *Bourdillon*, professeur en droit public.

Il faut avouer d'abord que les Eglises grecque & syriaque furent instituées les premières, & que l'Orient enseigna l'Occident. Nous n'avons aucune preuve que *Pierre* ait été à Rome ; & nous sommes sûrs qu'il resta long-temps en Syrie, & qu'il alla jusqu'à Babylone. *Paul* était de Tarse en Cilicie. Ses ouvrages sont écrits en grec. Nous n'avons aucun évangile qui ne soit grec. Tous les pères des quatre premiers siècles jusqu'à *Jérôme* ont été grecs, syriens ou africains. Presque tous les rites de la communion romaine attestent encore par leurs noms même leur origine grecque ; église, baptême, paraclet, liturgie, litanie, symbole, eucharistie, agape, épiphanie, évêque, prêtre, diacre, pape même, tout annonce que l'Eglise d'Occident est la fille de l'Eglise d'Orient, fille qui dans sa puissance a méconnu sa mère.

Aucun évêque de Rome ne fut compté, ni parmi les pères, ni même parmi les auteurs approuvés, pendant plus de six siècles entiers. Tandis qu'*Athénagore*, *Ephrem*, *Justin*, *Tertullien*, *Clément d'Alexandrie*, *Origène*, *Cyprien*, *Irénée*, *Athanase*, *Eusèbe*, *Jérôme*, *Augustin* remplissaient le monde de leurs écrits, les évêques de Rome en silence se bornaient au soin d'établir leur troupeau qui croissait de jour en jour.

Nous n'avons sous le nom d'un évêque de Rome que les récognitions de *Clément*. Il est prouvé qu'elles ne sont pas de lui, & si elles en étaient, elles ne feraient pas honneur à sa mémoire. Ce sont des conférences de *Clément* avec *Pierre*, *Zachée*, *Barnabé* & *Simon* le magicien. Ils rencontrent vers Tripoli un vieillard, & *Pierre* devine que ce vieillard est de la race de *César*, qu'il épousa *Mathilde*, dont il eut trois enfans ; que

Clément eſt le cadet de ces enfans ; ainſi *Clément* eſt reconnu pour être de la maiſon impériale. C'eſt apparemment cette connaiſſance qui a donné le titre au livre ; encore cette rapſodie eſt-elle écrite en grec.

Mais aucun prêtre chrétien, ſoit grec, ſoit ſyriaque, ou africain, ou italien, n'eut certainement d'autre puiſſance que celle de parler toutes les langues du monde, de faire des miracles, de chaſſer les diables ; puiſſance admirable que nous ſommes bien loin de leur conteſter.

Qu'il nous ſoit permis de le dire, ſans offenſer perſonne : ſi l'ambition pouvait s'en tenir aux paroles expreſſes de l'évangile, elle verrait évidemment que les apôtres n'ont reçu aucune domination temporelle de JESUS-CHRIST, qui lui-même n'en avait pas. Elle verrait que ſes diſciples étaient tous égaux, & que JESUS-CHRIST même a menacé de châtiment ceux qui voudraient s'élever au-deſſus des autres.

Pour peu qu'on ſoit inſtruit, on ſait que dans le premier ſiècle il n'y eut aucun ſiége épiſcopal particulier. Les apôtres & leurs ſucceſſeurs ſe cachaient tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre ; & certainement lorſqu'ils prêchaient de village en village, de cave en cave, de galetas en galetas, ils n'avaient ni trône épiſcopal, ni juriſdiction, ni gardes, & quatre principaux barons ne portaient point à leur entrée les cordons d'un dais ſuperbe, ſous lequel on eût vu *André* & *Luc* portés pompeuſement comme des ſouverains.

Dès le ſecond ſiècle la place d'évêque fut lucrative par les aumônes des chrétiens, & conſéquemment les évêques des grandes villes furent plus riches

que les autres : étant plus riches, ils eurent plus de crédit & de pouvoir.

Si quelque évêque avait pu prétendre à la supériorité, ç'eût été assurément l'évêque de Jérusalem, non pas comme le plus riche, mais comme celui qui, selon l'opinion vulgaire, avait succédé à *St Jacques* le propre frère de JESUS-CHRIST. Jérusalem était le berceau de la religion chrétienne. Son fondateur y était mort par un supplice cruel; il était reçu que *Jacques* son frère y avait été lapidé. *Marie* mère de DIEU y était morte. *Joseph* son mari était enterré dans le pays. Tous les mystères du christianisme s'y étaient opérés. Jérusalem était la ville sainte qui devait reparaître dans toute sa gloire pendant mille années. Que de titres pour assurer à l'évêque de Jérusalem une prééminence incontestable!

Mais, lorsque le concile de Nicée régla la hiérarchie, qui avait eu tant de peine à s'établir, le gouvernement ecclésiastique se modela sur le politique. Les évêques appelèrent leurs districts spirituels du nom temporel de *diocèse*. Les évêques des grandes villes prirent le titre de *métropolitains*. Le nom de *patriarche* s'établit peu à peu; on donna ce titre aux évêques de Constantinople & de Rome qui étaient deux villes impériales, à ceux d'Alexandrie & d'Antioche, qui étaient encore deux considérables métropoles, & enfin à celui de Jérusalem qu'on n'osa pas dépouiller de cette dignité, quoique cette ville, nommée alors *Elia*, fut presque dépeuplée & située dans un terrain ingrat, dans lequel elle ne pouvait s'affranchir de la pauvreté, n'ayant jamais fleuri que par le grand concours des juifs qui venaient

autrefois

autrefois y célébrer leurs grandes fêtes; mais ne tirant alors quelque argent que des pélerinages peu fréquens des chrétiens, le diſtrict de ce patriarche fut très-peu de choſe. Les quatre autres au contraire furent très-étendus.

Il ne tomba dans la tête ni d'aucun évêque, ni d'aucun patriarche, de s'arroger une juriſdiction temporelle. On n'en trouve aucun exemple que dans la ſubverſion de l'empire romain en Occident.

Tout y changea, lorſque *Pepin* d'Auſtraſie, premier domeſtique d'un prince franc nommé *Childeric*, ſe lia avec le pape *Zacharie*, & enſuite avec le pape *Etienne II*, pour rendre ſon uſurpation reſpectable aux peuples. Il ſe fit ſacrer à Saint-Denis en France par ce même pape *Etienne*: en récompenſe cet uſurpateur lui donna dans la Romagne quelques domaines aux dépens des uſurpateurs lombards.

Voilà le premier évêque devenu prince. On conviendra ſans peine que cette grandeur n'eſt pas des temps apoſtoliques. Auſſi fut-elle ſignalée par le meurtre & par le carnage peu de temps après ſous le pape *Etienne III*. Le clergé romain, partagé en deux partis, inonda de ſang la chaire de bois dans laquelle on prétend que *S^t Pierre* avait prêché au peuple romain. Il eſt vrai qu'il n'eſt pas plus vraiſemblable que du temps de l'empereur *Tibère* un galiléen ait prêché en chaire dans le *forum romanum*, qu'il n'eſt vraiſemblable qu'un grec vînt prêcher aujourd'hui dans le grand bazar de Stamboul. Mais enfin, il y avait à Rome, du temps d'*Etienne III*, une chaire de bois; & elle fut entourée de cadavres ſanglans.

Lorsque *Charlemagne* partit de la Germanie pour usurper la Lombardie ; lorsqu'il eut privé ses neveux de l'héritage de leur père *Pepin* ; lorsqu'il eut enfermé en prison ces enfans innocens dont on n'entendit plus parler depuis ; lorsque ses succès eurent couronné ce crime ; lorsqu'il se fut fait reconnaître empereur dans Rome, il donna encore de nouvelles seigneuries au pape *Léon III*, qui lui mit dans l'église de *St Pierre* une couronne d'or sur la tête, & un manteau de pourpre sur les épaules.

Cependant remarquons que ce pape *Léon III*, encore sujet des empereurs résidans à Constantinople, n'osa pas sacrer un allemand ; tant ce vieux respect pour l'empire romain prévalait encore. Ce n'était qu'une cérémonie de plus, mais elle était réputée sainte, & on n'osait la faire. La faiblesse se joignait à l'audace de l'esprit, qui souvent n'ose franchir la seconde barrière après avoir abattu la première.

Charlemagne fut toujours le maître dans Rome ; mais dans la décadence de sa maison, le peuple romain reprit un peu sa liberté, & la disputa toujours contre l'évêque, contre la maison de *Toscanelle*, contre les *Gui de Spolète*, contre les *Bérengers* & d'autres tyrans, jusqu'à ce qu'enfin l'imprudent *Octavien Sporco*, qui le premier changea son nom à son avénement au pontificat, appela *Othon de Saxe* en Italie. Ce *Sporco* est connu sous le nom de *Jean XII*. Il était fils de cette fameuse *Marosie* qui avait fait pape son bâtard *Jean XI*, né de son inceste avec le pape *Sergius III*.

Jean XII était patrice de Rome, ainsi qu'*Alberic* son père dernier mari de *Marosie*. Ils tenaient cette

dignité de l'empereur *Conſtantin Porphyrogenète;* preuve évidente que les Romains, au milieu de leur anarchie, reconnaiſſaient toujours les empereurs grecs pour les vrais ſucceſſeurs des *Céſars*: mais dans leurs troubles ils avaient recours tantôt aux Allemands, tantôt aux Hongrois & ſe donnaient tour à tour pluſieurs maîtres pour n'en avoir aucun.

On ſait comment le roi d'Allemagne *Othon*, appelé à Rome par ce *Jean XII*, & enſuite trahi par lui, le fit dépoſer pour ſes crimes. Le procès-verbal exiſte, il fait frémir.

Tous les papes ſes ſucceſſeurs eurent à combattre les prétentions des empereurs allemands ſur Rome, les anciens droits des empereurs grecs, & juſqu'aux Sarrazins mêmes. Ils ne furent puiſſans que par l'intrigue & par l'opinion du vulgaire, opinion qu'ils ſurent établir, & dont ils ſurent toujours profiter.

Grégoire VII, qui à la faveur de cette opinion, & ſurtout des fauſſes décrétales, marcha ſur les têtes des empereurs & des rois, ne put jamais être le maître dans Rome. Les papes ne purent enfin avoir la ſouveraineté de cette ville que lorſqu'ils ſe furent emparés du Mole d'Adrien, appelé depuis S^t^ Ange, qui avait toujours appartenu au peuple ou à ceux qui le repréſentaient.

La vraie puiſſance des papes & celle des évêques d'Occident ne s'établit en Allemagne que dans l'interrègne & l'anarchie, vers le temps de l'élection de *Rodolphe de Habsbourg* à l'Empire : ce fut alors que les évêques allemands furent véritablement ſouverains.

Jamais rien de semblable ne s'est vu dans l'Eglise grecque. Elle fut toujours soumise aux empereurs jusqu'au dernier *Constantin;* & dans le vaste empire de Russie elle est entièrement dépendante du pouvoir suprême. On n'y connaît pas plus qu'en Angleterre la distinction des deux puissances ; l'autel est subordonné au trône ; & ces mots même *les deux puissances* y sont un crime de lèse-majesté. Cette heureuse subordination est la seule digne qu'on ait pu opposer aux querelles théologiques & aux torrens de sang que ces querelles ont fait répandre dans les Eglises d'Occident depuis l'assassinat de *Priscillien* jusqu'à nos jours.

Personne n'ignore comme au seizième siècle la moitié de l'Europe, lassée des crimes d'*Alexandre VI*, de l'ambition de *Jules II*, des extorsions de *Léon X*, de la vente des indulgences, de la taxe des péchés, des superstitions & des friponneries de tant de moines, secoua enfin le joug appesanti depuis longtemps. Les Grecs avaient enseigné l'Eglise d'Occident, les protestans la réformèrent.

Je ne prétends point parler ici des dogmes qui divisent les grecs, les romains, les évangéliques, les réformés & d'autres communions. Je laisse ce soin à ceux qui sont éclairés d'une lumière divine. Il faut l'être sans doute pour bien savoir si le S^t Esprit procède par spiration du Père & du Fils, ou du Fils seulement, lequel fils étant engendré & n'étant point fait, ne peut pourtant engendrer. Il n'y a qu'une révélation qui puisse apprendre clairement aux saints comment on mange le fils en corps & en ame dans un pain qui est anéanti, sans manger ni

le Père ni le St Esprit, ou comment le corps & l'ame de JESUS sont incorporés au pain, ou comment on mange JESUS par la foi. Ces questions sont si divines qu'elles ne devraient point mettre la discorde entre ceux qui ne sont qu'hommes, & qui doivent se borner à vivre en frères, & à cultiver la raison & la justice, sans se persécuter pour des mystères qu'ils ne peuvent entendre.

Tout ce que j'oserais dire en respectant les évêques de toutes les communions, c'est que ceux qui iraient à pied de leur maison à l'église prêcher la charité & la concorde, ressembleraient peut-être plus aux apôtres, au moins à l'extérieur, que ceux qui diraient quelques mots dans une messe en musique en quatre parties, entourés de hallebardiers & de mousquetaires, & qui ne sortiraient de l'église qu'au son des tambours & des trompettes.

Je me garderai bien d'examiner si celui qui naquit dans une étable entre un bœuf & un âne, qui vécut & qui mourut dans l'indigence, se plaît plus à la pompe & aux richesses de ses ministres qu'à leur pauvreté & à leur simplicité. Nous ne sommes plus au temps des apôtres; mais nous sommes toujours au temps des citoyens: il s'agit de leurs droits, de la liberté naturelle, de l'exécution des lois solemnelles, de la foi des sermens, de l'intérêt du genre-humain. Tout cela existait avant qu'il y eût des prélats, & existera encore si jamais (ce qu'à DIEU ne plaise) on a le malheur de se passer de prélatures. Les dignités peuvent s'abolir, les sectes peuvent s'éteindre; le droit des gens est éternel.

FAIT.

LA religion chrétienne ne pénétra que très-tard chez les Sarmates. La nation était guerrière & pauvre. Le zèle des missionnaires la respecta. La Pologne proprement dite ne fut chrétienne qu'à la fin du dixième siècle. *Boleslas*, en l'an 1001 de notre ère vulgaire, fut le premier roi chrétien, & il signala son christianisme en fesant crever les yeux au roi de Bohème.

Le grand-duché de Lithuanie, vaste pays qui fait presque la moitié de la Pologne entière, ne fut chrétien que dans le quinzième siècle, après que *Jagellon* grand-duc de Lithuanie eut épousé la princesse *Edvige* au quatorzième en 1387, à condition qu'il serait de la religion de la princesse, & que la Lithuanie serait jointe à la Pologne.

On demandera de quelle religion étaient tous ces peuples avant qu'ils fussent chrétiens. Ils adoraient DIEU sous d'autres noms, d'autres emblèmes, d'autres rites; on les appelait *païens*. La grâce de JESUS-CHRIST qui est venu pour tout le monde leur avait été refusée, ainsi qu'à plus des trois quarts de la terre. Leur temps n'était pas venu; toutes leurs générations étaient livrées aux flammes éternelles; du moins c'est ainsi qu'on pense à Rome, ou ce qu'on feint d'y penser. Cette idée est grande: tu seras puni à jamais si tu ne penses pas sur le bord du Volga ou du Gange comme je pense sur le bord de l'Anio. On ne peut porter ses vues plus haut & plus loin.

Il arriva un grand malheur à ces nouveaux chrétiens au seizième siècle. L'héréſie pénétra chez eux ; & comme l'héréſie damne les hommes encore plus que le paganiſme, le ſalut des Polonais était en grand danger. Ces hérétiques ſe diſaient enfans de la primitive Egliſe, & on les appelait *novateurs;* ainſi on ne pouvait convenir des qualités.

Outre ces réformés d'Occident, il y avait beaucoup de grecs d'Orient. Ces grecs étaient répandus dans cinq provinces de la Lithuanie converties autrefois à la foi grecque, & annexées depuis à la Pologne. Ils n'étaient pas à la vérité auſſi damnés que les évangéliques & les réformés ; mais enfin ils l'étaient, puiſqu'ils ne reconnaiſſaient pas l'évêque de Rome comme le maître du monde entier.

Il eſt à remarquer que ces provinces grecques, & la Pologne proprement dite, & la Lithuanie, & la Ruſſie ſa voiſine, avaient été converties par des dames, ainſi que la Hongrie & l'Angleterre. Cette origine devait faire eſpérer de la tolérance, de l'indulgence, de la bonté, des mœurs douces & faciles. Il en arriva tout autrement.

Les évêques de Pologne ſont puiſſans ; ils n'aimaient pas à voir leur troupeau diminuer. Outre ces évêques, il y avait toujours à Varſovie un nonce du pape. Ce nonce tenait lieu de grand-inquiſiteur, & ſon tribunal était très-redoutable. Les Grecs, les évangéliques, les réformés, & les unitaires qui ſurvinrent, tout fut perſécuté. *Contrains-les d'entrer* fut employé dans toute ſa rigueur. C'eſt une choſe admirable que ce *contrains-les d'entrer*, qui n'eſt dans l'évangile qu'une invitation preſſante à ſouper, ait

toujours servi de prétexte à l'Eglise romaine pour faire mourir les gens de faim.

Les évêques ne manquaient pas d'excommunier tout gentilhomme du rite grec ou de la communion protestante ; & par un abus étrange, mais ancien, cette excommunication les privait dans les diètes de voix active & passive. L'excommunication peut bien priver un homme de la dignité de marguillier, & même du paradis ; mais elle ne doit pas s'étendre sur les effets civils. Un prince de l'Empire, un électeur qu'un évêque ou un chapitre excommunierait, n'en serait pas moins prince de l'Empire. On peut juger par cette seule oppression combien les dissidens étaient vexés par les tribunaux ecclésiastiques ; il suffit de dire qu'ils étaient jugés par leurs ennemis.

Sigismond Auguste, le dernier des *Jagellons*, fit cesser ce dévot scandale. Sa probité lui persuada qu'il ne faut persécuter personne pour la religion. Il se souvint que JESUS-CHRIST avait enseigné & non opprimé. Il comprit que l'oppression ne pouvait faire naître que des guerres civiles entre les gentilshommes égaux : il fit plus dans la diète solemnelle de Vilna, le 16 juin 1563, *il anéantit toute différence qui pourrait jamais naître entre les citoyens pour cause de religion.* Voici les paroles essentielles de cette loi devenue fondamentale.

» A compter depuis ce jour, non-seulement les » nobles & seigneurs avec leurs descendans qui » appartiennent à la communion romaine, & dont » les ancêtres ont obtenu aussi des lettres de noblesse » dans le royaume de Pologne, mais encore en » général tous ceux qui sont de l'ordre équestre &

„ des nobles, soit lithuaniens, soit russes d'origine, „ *pourvu qu'ils fassent profession du christianisme*, quand „ même leurs ancêtres n'auraient pas acquis les „ droits de noblesse dans le royaume de Pologne, „ doivent jouir dans toute l'étendue du royaume de „ tous les priviléges, libertés & droit de noblesse à „ eux accordés, & en jouir à perpétuité en commun.

„ On admettra aux dignités du sénat & de la „ couronne, à toutes les charges nobles, non-seu- „ lement ceux qui appartiennent à l'Eglise romaine, „ mais aussi tous ceux qui sont de l'ordre équestre, „ pourvu qu'ils soient chrétiens . . . . . nul ne „ sera exclu pourvu qu'il soit chrétien. „

La diète de Grodno en 1568 confirma solemnellement ces statuts; elle ajouta, pour rendre la loi, s'il était possible, encore plus claire, ces mots essentiels, *de quelque communion ou confession que l'on soit.*

Enfin dans la diète d'union encore plus célèbre, tenue à Lublin en 1569, diète qui acheva d'incorporer pour jamais le grand-duché de Lithuanie à la couronne, on renouvela, on confirma de nouveau cette loi humaine qui regardait tous les chrétiens comme des frères, & qui devait servir d'exemple aux autres nations.

Après la mort de *Sigismond Auguste*, ce héros de la tolérance, la république entière, confédérée en 1573 pour l'élection d'un nouveau roi, jura de ne reconnaître que celui qui ferait serment de maintenir cette paix des chrétiens. *Henri de Valois*, trop accusé d'avoir eu part aux massacres de la St Barthelemi, ne balança pas à jurer *devant le* DIEU *tout-puissant, de maintenir les droits des dissidens;* & ce serment de

Henri de Valois servit de modèle à ses successeurs. *Etienne* ne lui succéda qu'à cette condition. Ce fut une loi fondamentale & sacrée. Tous les nobles furent égaux par la religion comme par la nature.

C'est ainsi qu'après l'union de l'Angleterre & de l'Ecosse, les pairs d'Ecosse presbytériens ont eu séance au parlement de Londres avec les pairs de la communion anglicane. Ainsi l'évêché d'Osnabruck en Allemagne appartient tantôt à un évangélique, tantôt à un catholique romain. Ainsi dans plusieurs bourgs d'Allemagne les évangéliques viennent chanter leurs pseaumes dès que le curé catholique a dit sa messe; ainsi les chambres de Vetzlar & de Vienne ont des assesseurs luthériens; ainsi les réformés de France étaient ducs & pairs & généraux des armées sous le grand *Henri IV*, & l'on peut croire que le DIEU de miséricorde & de paix n'écoutait pas avec colère les différens concerts que ses enfans lui adressaient d'un même cœur.

Tout change avec le temps. Un roi de Pologne nommé aussi *Sigismond*, de la race de *Gustave Vasa*, voulut enfin détruire ce que le grand *Sigismond*, le dernier des *Jagellons*, avait établi. Il était à la fois roi de Pologne & de Suède, mais il fut déposé en Suède par les états assemblés en 1592; & malheureusement la religion catholique romaine lui attira cette disgrace. Les états du royaume élurent son frère *Charles*, qui avait pour lui le cœur des soldats & la confession d'Augsbourg. *Sigismond* se vengea en Pologne du catholicisme qui lui avait ôté la couronne de Suède.

Les jésuites qui le gouvernèrent, lui ayant fait

perdre un royaume, le firent haïr dans l'autre. Il ne put à la vérité révoquer une loi devenue fondamentale, confirmée par tant de rois & de diètes, mais il l'éluda, il la rendit inutile. Plus de charges, plus de dignités données à ceux qui n'étaient pas de la communion de Rome. On ne leur ravit pas leurs biens, parce qu'on ne le pouvait pas ; on les vexa par une perſécution ſourde & lente ; & ſi on les tolérait, on leur fit ſentir bientôt qu'on ne les tolérerait plus dès qu'on pourrait les opprimer impunément.

Cependant la loi fut toujours plus forte que la haine. Tous les rois à leur couronnement firent le même ſerment que leurs prédéceſſeurs. *Ladiſlas VI*, fils de *Sigiſmond* le ſuédois, n'oſa s'en diſpenſer. Son frère *Jean Caſimir*, quoiqu'il eût d'abord été jéſuite & enſuite cardinal, fut obligé de s'y ſoumettre : tant le reſpect extérieur pour les lois reçues a de force ſur les hommes.

Michel Vieſnovisky, l'illuſtre *Jean Sobiesky* vainqueur des Turcs, n'imaginèrent pas d'éluder cette loi à leur couronnement. L'électeur de Saxe *Auguſte*, ayant renoncé à la religion évangélique de ſes pères pour acquérir le royaume de Pologne, jura avec plaiſir cette grande loi de la tolérance, dont un roi qui abandonne ſa religion pour un ſceptre ſemble avoir toujours beſoin, & qui aſſurait la liberté & les droits de ſes anciens frères.

L'Europe ſait combien ſon règne fut malheureux ; il fut détrôné par les armes d'un roi luthérien, & rétabli par les victoires d'un czar de la communion grecque.

Les prêtres catholiques romains & leurs adhérens crurent se venger du roi de Suède *Charles XII*, en persécutant les polonais évangéliques dont il avait été le protecteur : ils en trouvèrent l'occasion l'année 1717, dans une diète toute composée de nonces de leur parti : ils eurent le crédit, non pas d'abolir la loi, elle était trop sacrée ; mais de la limiter. On ne permit aux non-conformistes le libre exercice de leur religion que dans leurs églises précédemment bâties ; & on alla même jusqu'à prononcer des peines pécuniaires, la prison, le bannissement contre ceux qui prieraient DIEU ailleurs. Cette clause d'oppression ne passa qu'avec une extrême difficulté. Plusieurs évêques même, plus patriotes que prêtres, & plus touchés des droits de l'humanité que des avantages de leur parti, eurent la gloire de s'y opposer quelque temps.

Cette diète de 1717 ne songeait pas qu'en se vengeant du luthérien *Charles XII* son ennemi, elle insultait le grec *Pierre le grand* son protecteur. Enfin la loi passa en partie ; mais le roi *Auguste* la détruisit en la signant. Il donna un diplome le 3 février 1717, dans lequel il s'exprime ainsi :

» Quant à la religion des dissidens, afin qu'ils » ne pensent point que la communion de la noblesse, » leur égalité & leur paix aient été lésées par les » articles insérés dans le nouveau traité, nous » déclarons que ces articles insérés dans le traité » ne doivent déroger en aucune manière aux » confédérations des années 1573, 1632, 1648, » 1669, 1674, 1697, & à nos *pacta conventa*, » en tant qu'elles sont utiles aux dissidens dans la

„ religion. Nous conservons lesdits diffidens en fait „ de religion, dans leurs libertés énoncées dans „ toutes ces confédérations, selon leur teneur, „ (laquelle doit être tenue pour inférée & imprimée „ ici) & nous voulons qu'ils soient conservés par „ tous les états, officiers & tribunaux. En foi de „ quoi nous avons ordonné de munir ces présentes „ signées de notre main, & scellées du sceau du „ royaume. Donné à Varsovie le 3 février 1717, „ & le 20 de notre règne. „

Après cette contradiction formelle d'une loi décernée & abolie en même temps, contradiction trop ordinaire aux hommes, le parti le plus fort l'emporta sur le plus faible ; la violence se donna carrière. Il est vrai qu'on ne ralluma pas les bûchers qui mirent autrefois en cendres toute une province du temps des Albigeois ; on ne détruisit point vingt-quatre villages inondés du sang de leurs habitans, comme à Mérindol & à Cabrières. Les roues & les gibets ne furent point d'abord dressés dans les places publiques contre les grecs & les protestans, comme ils le furent en France sous *Henri II.* On n'a point encore parlé en Pologne d'imiter les massacres de la S^t^ Barthelemi, ni ceux d'Irlande, ni ceux des vallées du Piémont. Les torrens de sang n'ont point encore coulé d'un bout du royaume à l'autre pour la cause d'un DIEU de paix. Mais enfin, on a commencé à ravir à des innocens la liberté & la vie. Quand les premiers coups sont une fois portés, on ne sait plus où l'on s'arrêtera. Les exemples des anciennes horreurs que le fanatisme a produites sont perdus pour la postérité ; les esprits

de sang-froid les détestent, & les esprits échauffés les renouvellent.

Bientôt on démolit des églises, des écoles, des hôpitaux de dissidens. On leur fit payer une taxe arbitraire pour leurs baptêmes & pour leurs communions, tandis que deux cents cinquante synagogues juives chantaient leurs psaumes hébraïques sans bourse délier.

Dès l'année 1718, un nonce du nom de *Pietrosky* fut chassé de la chambre uniquement parce qu'il était dissident. Le capitaine *Keler*, accusé par l'avocat *Vindeleusky* d'avoir soutenu contre lui la religion protestante, eut la tête tranchée à Petekou comme blasphémateur. Le bourgeois *Hébers* fut condamné à la corde sur la même accusation. Le gentilhomme *Rosbiky* fut obligé de sortir des terres de la république. Le gentilhomme *Unrug* avait écrit quelques remarques & quelques extraits d'auteurs évangéliques contre la religion romaine; on lui vola son porte-feuille, & sur cet effet volé, sur des écrits qui n'étaient pas publics, sur l'énoncé de ses opinions permises par les lois, sur le secret de la conscience tracé de sa main, il fut condamné à perdre la tête. Il fallut qu'il dépensât tout son bien pour faire casser cette exécrable sentence.

Enfin, en 1724, l'exécution sanglante de Thorn renouvela les anciennes calamités qui avaient souillé le christianisme dans tant d'autres Etats. Quelques malheureux écoliers des jésuites & quelques bourgeois protestans ayant pris querelle, le peuple s'attroupa, on força le collége des jésuites, mais sans effusion de sang; on emporta quelques images

de leurs saints, & malheureusement une image de la Vierge qui fut jetée dans la boue.

Il est certain que les écoliers des jésuites, ayant été les agresseurs, étaient les plus coupables. C'était une grande faute d'avoir pris les images des jésuites, & surtout celle de la Ste Vierge. Les protestans devaient être condamnés à la rendre ou à en fournir une autre, à demander pardon, à réparer le dommage à leurs frais, & aux peines modérées qu'un gouvernement équitable peut infliger. L'image de la Vierge *Marie* est très-respectable; mais le sang des hommes l'est aussi. La profanation d'un portrait de la Vierge dans un catholique est une très-grande faute; elle est moindre dans un protestant, qui n'admet point le culte des images.

Les jésuites demandèrent vengeance au nom de DIEU & de sa mère; ils l'obtinrent malgré l'intervention de toutes les puissances voisines. La cour assessoriale, à laquelle le chancelier préside, jugea cette cause. Un jésuite y plaida contre la ville de Thorn; l'arrêt fut porté tel que les jésuites le désiraient. Le président *Rosner*, accusé de ne s'être pas assez opposé au tumulte, fut décapité malgré les priviléges de sa charge. Quelques assesseurs & d'autres principaux bourgeois périrent par le même supplice. Deux artisans furent brûlés, d'autres furent pendus. On n'aurait pas traité autrement des assassins. Les hommes n'ont pas encore appris à proportionner les peines aux fautes. Cette science cependant n'est pas moins nécessaire que celle de *Copernic*, qui découvrit dans Thorn le vrai système de l'univers, & qui prouva que notre terre, souvent si mal gouvernée

& affiégée de tant de malheurs, roule autour du ſoleil dans ſon orbite immenſe.

La Pologne ſemblait donc deſtinée à ſubir le ſort de tant d'autres Etats que les querelles de religion ont dévaſtés.

Un miniſtre évangélique nommé *Mokzulky* fut tué impunément en 1753, dans un grand chemin, par le curé de Birze; voilà déjà une hoſtilité de l'égliſe militante. Un dominicain de Popiel, en 1762, aſſomma à coups de bâton le prédicant *Jaugel*, à la porte d'un malade qu'il allait conſoler.

Le curé de la paroiſſe de Cone rencontrant un mort luthérien qu'on portait au cimetière, battit le miniſtre, renverſa le cercueil, & fit jeter le corps à la voierie.

En 1765, pluſieurs jéſuites avec d'autres moines voulurent changer les grecs en romains à Mſcziſlau en Lithuanie. Ils forçaient à coups de bâton les pères & les mères de mener les enfans dans les égliſes. Soixante & dix gentilshommes s'y oppoſèrent; les miſſionnaires ſe battirent contr'eux. Les gentilshommes furent traités comme des ſacriléges; ils furent condamnés à la mort, & ne ſauvèrent leur vie qu'en allant à l'égliſe des jéſuites.

On priva alors en Lithuanie du droit de bourgeoiſie, on raya du corps des métiers les bourgeois & les artiſans qui n'allaient pas à la meſſe latine. Enfin, on a exclu des diétines tous les gentilshommes diſſidens, que les droits de la naiſſance & les lois du royaume y appellent.

Tant de rigueur, tant de perſécutions, tant d'infractions des lois, ont enfin réveillé des

gentilshommes

gentilshommes que leurs ennemis croyaient avoir abattus. Ils s'assemblèrent, ils invoquèrent les lois de leur patrie, & les puissances garantes de ces lois.

Il faut savoir que leurs droits avaient été solemnellement confirmés par la Suède, l'empire d'Allemagne, la Pologne entière, & particulièrement par l'électeur de Brandebourg dans le traité d'Oliva, en 1660. Ils l'avaient été plus expressément encore par la Russie en 1686, quand la Pologne céda l'ancienne Kiovie, la capitale de l'Ukraine, à l'empire russe. La religion grecque est nommée la *religion orthodoxe* dans les *instrumens* signés par le grand *Sobiesky*.

Ces nobles ont donc eu recours à ce qu'il y a de plus sacré sur la terre, les sermens de leurs pères, ceux des princes garants, les lois de leur patrie, & les lois de toutes les nations.

Ils s'adressèrent à la fois à l'impératrice de Russie *Catherine II*, à la Suède, au Danemarck, à la Prusse. Ils implorèrent leur intercession. C'était un bel exemple dans des gentilshommes accoutumés autrefois à traiter dans leurs diètes des affaires de l'Etat le sabre à la main, d'implorer le droit public contre la persécution. Cette démarche même irritait leurs ennemis.

Le roi *Stanislas Poniatowski*, fils de ce célèbre comte *Poniatowski* si connu dans les guerres de Suède, élu du consentement unanime de ses compatriotes, ne démentit pas dans cette affaire délicate l'idée que l'Europe avait de sa prudence. Ennemi du trouble, zélé pour le bonheur & la gloire de son pays, tolérant par humanité & par principe, religieux sans

ſuperſtition, citoyen ſur le trône, homme éclairé & homme d'eſprit, il propoſa des tempéramens qui pouvaient mettre en ſureté tous les droits de la religion catholique romaine & ceux des autres communions. La plupart des évêques & de leurs partiſans oppoſèrent le zèle de la maiſon de DIEU au zèle patriotique du monarque, qui attendit que le temps pût concilier ces deux zèles.

Cependant, les gentilshommes diſſidens ſe confédérèrent en pluſieurs endroits du royaume. On vit, le 20 mars 1767, près de quatre cents gentilshommes demander juſtice par un mémoire ſigné d'eux, dans cette même ville de Thorn qui fumait encore du ſang que les jéſuites avaient fait répandre. D'autres confédérations ſe formaient déjà en plus grand nombre, & ſurtout dans la Lithuanie, où il ſe fit vingt-quatre confédérations. Toutes enſemble formèrent un corps reſpectable. La ſubſtance de leurs manifeſtes contenait „ qu'ils étaient hommes, „ citoyens, nobles, membres de la légiſlation & „ perſécutés; que la religion n'a rien de commun „ avec l'Etat, qu'elle eſt de DIEU à l'homme, „ & non pas du ciroyen au citoyen; que la funeſte „ coutume de mêler DIEU aux affaires purement „ humaines a enſanglanté l'Europe depuis *Conſtantin;* „ qu'il doit en être dans les diètes & dans le ſénat „ comme dans les batailles, où l'on ne demande „ point à un capitaine qui marche aux ennemis „ de quelle religion il eſt; qu'il ſuffit que le noble „ ſoit brave au combat & juſte au conſeil; qu'ils „ ſont tous nés libres, & que la liberté de conſcience „ eſt la première des libertés, ſans laquelle celui

„ qu'on appelle *libre* ſerait eſclave ; qu'on doit juger „ d'un homme non par ſes dogmes, mais par ſa „ conduite ; non par ce qu'il penſe, mais par ce „ qu'il fait ; & qu'enfin l'évangile, qui ordonne „ d'obéir aux puiſſances païennes n'ordonne certai- „ nement pas de dépouiller les légiſlateurs chrétiens „ de leurs droits, ſous prétexte qu'ils ſont autrement „ chrétiens qu'on ne l'eſt à Rome. „ Ils fortifiaient toutes ces raiſons par la ſanction des lois & par les garanties protectrices de ces lois ſacrées.

On ne leur oppoſa qu'une ſeule raiſon, c'eſt qu'ils réclamaient l'égalité, & que bientôt ils affecteraient la ſupériorité ; qu'ils étaient mécontens, & qu'ils troubleraient une république déjà trop orageuſe. Ils répondaient : Nous ne l'avons pas troublée pendant cent années : mécontens nous ſommes vos ennemis, contens nous ſommes vos défenſeurs.

Les puiſſances garantes de la paix d'Oliva prenaient hautement leur parti, & écrivaient des lettres preſſantes en leur faveur. Le roi de Pruſſe ſe déclarait pour eux. Sa recommandation était puiſſante, & devait avoir plus d'effet que celle de la Suède ſur les eſprits, puiſqu'il donnait dans ſes Etats des exemples de tolérance que la Suède ne donnait pas encore. (*) Il feſait bâtir une égliſe aux catholiques romains de Berlin ſans les craindre, ſachant bien qu'un prince victorieux, philoſophe & armé n'a rien à redouter d'aucune religion. Le jeune roi de Danemarck, né bienfeſant, & ſon ſage miniſtère parlaient hautement.

(*) Elle les a donnés depuis.

Mais de tous les potentats nul ne se signala avec autant de grandeur & d'efficace que l'impératrice de Russie. Elle prévit une guerre civile en Pologne, & elle envoya la paix avec une armée. Cette armée n'a paru que pour protéger les dissidens en cas qu'on voulût les accabler par la force. On fut étonné de voir une armée russe vivre au milieu de la Pologne avec beaucoup plus de discipline que n'en eurent jamais les troupes polonaises. Il n'y a pas eu le plus léger désordre. Elle enrichissait le pays au lieu de le dévaster; elle n'était là que pour protéger la tolérance : il fallait que ces troupes étrangères donnassent l'exemple de la sagesse; & elles le donnèrent. On eût pris cette armée pour une diète assemblée en faveur de la liberté.

Les politiques ordinaires s'imaginèrent que l'impératrice ne voulait que profiter des troubles de la Pologne pour s'agrandir. On ne considérait pas que le vaste empire de Russie, qui contient onze cents cinquante mille lieues quarrées, & qui est plus grand que ne fut jamais l'empire romain, n'a pas besoin de terrains nouveaux, mais d'hommes, de lois, d'arts & d'industrie.

Catherine II lui donnait déjà des hommes en établissant chez elle trente mille familles qui venaient cultiver les arts nécessaires. Elle lui donnait des lois en formant un code universel pour ses provinces qui touchent à la Suède & à la Chine. La première de ces lois était la tolérance.

On voyait avec admiration cet empire immense se peupler, s'enrichir en ouvrant son sein à des citoyens nouveaux, tandis que de petits Etats se

privaient de leurs sujets par l'aveuglement d'un faux zèle; tandis que, sans citer d'autres provinces, les seuls émigrans de Saltzbourg avaient laissé leur patrie déserte.

Le système de la tolérance a fait des progrès rapides dans le Nord, depuis le Rhin jusqu'à la mer Glaciale, parce que la raison y a été écoutée, parce qu'il est permis de penser & de lire. On a connu dans cette vaste partie du monde que toutes les manières de servir DIEU peuvent s'accorder avec le service de l'Etat. C'était la maxime de l'empire romain dès le temps des *Scipions* jusqu'à celui des *Trajans*. Aucun potentat n'a plus suivi cette maxime que *Catherine II*. Non-seulement elle établit la tolérance chez elle, mais elle a recherché la gloire de la faire renaître chez ses voisins. Cette gloire est unique. Les fastes du monde entier n'ont point d'exemple d'une armée envoyée chez des peuples considérables pour leur dire : Vivez justes & paisibles.

Si l'impératrice avait voulu fortifier son empire des dépouilles de la Pologne, il ne tenait qu'à elle. Il suffisait de fomenter les troubles au lieu de les apaiser. Elle n'avait qu'à laisser opprimer les grecs, les évangéliques & les réformés, ils seraient venus en foule dans ses Etats. C'est tout ce que la Pologne avait à craindre. Le climat ne diffère pas beaucoup; & les beaux arts, l'esprit, les plaisirs, les spectacles, les fêtes qui rendaient la cour de *Catherine II* la plus brillante de l'Europe, invitaient tous les étrangers. Elle formait un empire & un siècle nouveau, & l'on eût été chez elle de plus loin pour l'admirer.

Tandis que l'impératrice de Ruſſie feſait naître chez elle les lois & les plaiſirs, la diſcorde, ſous le maſque de la religion, bouleverſa la Pologne ; les plus ardens catholiques, ayant le nonce du pape à leur tête, implorèrent l'Egliſe des Turcs contre la grecque & la proteſtante. L'Egliſe turque marcha ſur la frontière avec l'étendard de *Mahomet ;* mais *Mahomet* fut battu pendant quatre années de ſuite par *S^t Nicolas* patron des Ruſſes, ſur terre & ſur mer. L'Europe vit avec étonnement des flottes pénétrer du fond de la mer Baltique auprès des Dardanelles, & brûler les flottes turques vers Smyrne. Il y eut ſans doute plus de héros ruſſes dans cette guerre qu'on n'en ſuppoſa dans celle de Troye. L'hiſtoire l'emporta ſur la fable. Ce fut un beau ſpectacle que ce peuple naiſſant, qui ſeul écraſait par-tout la grandeur ottomane ſi long-temps victorieuſe de l'Europe réunie, & qui feſait revivre les vertus des *Miltiades*, lorſque tant d'autres nations dégénéraient.

La faction polonaiſe oppoſée à ſon roi n'eut d'autre reſſource que l'intrigue ; & comme la religion était mêlée dans ces troubles, on eut bientôt recours aux aſſaſſinats.

A quelques lieues de Varſovie eſt une Notre-Dame auſſi en vogue dans le Nord que celle de Lorette en Italie. Ce fut dans la chapelle de cette ſtatue que les conjurés s'engagèrent par ſerment de prendre le roi, mort ou vif, au nom de JESUS & de ſa mère. Après ce ſerment, ils allèrent ſe cacher dans Varſovie chez des moines, & n'en ſortirent que pour accomplir leur promeſſe à la Vierge. Le carroſſe

du roi fut entouré, pluſieurs domeſtiques tués aux portières, le roi bleſſé de coups de ſabre, & effleuré de coups de fuſil. Il ne dut la vie qu'aux remords d'un des aſſaſſins. Ce crime, qu'on avait voulu rendre ſacré, ne fut que lâche & inutile.

La ſuite de tant d'horreurs fut le démembrement de la Pologne, que *Staniſlas Leczinsky* avait prédit. L'impératrice-reine de Hongrie *Marie-Thérèſe*, l'impératrice *Catherine II*, *Fréderic le grand* roi de Pruſſe, firent valoir les droits qu'ils réclamaient ſur trois provinces polonaiſes. Ils s'en emparèrent; on n'oſa s'y oppoſer. Tel fut le débrouillement du chaos polonais.

ARTICLE XXIII.

De la mort de Louis XV & de la fatalité.

Louis XV a été le ſeul roi de France qui ſoit mort de cette funeſte maladie nommée *variole*, ou *petite vérole*. Il a été le ſeul ſur dix mille perſonnes qui en ait été attaqué deux fois; car on aſſure qu'il l'avait eue à quatorze ans.

C'eſt encore un événement non moins unique, que ce venin l'ait comme choiſi au milieu de toute ſa cour, pour le faire périr à l'âge de ſoixante & quatre ans, dans le temps que perſonne n'en éprouvait la moindre atteinte ni dans le château, ni dans la ville de Verſailles.

Voilà trois fatalités étranges. Une quatrième eſt

la manière dont on prétend qu'il prit la variole dont il est mort.

Il avait rencontré à la chasse un enterrement ; il s'en approcha, & demanda qui on allait ensevelir. On lui répondit que c'était une jeune fille, morte de la petite vérole.

Cette rencontre parut ne lui faire aucune impression ; mais depuis ce moment, son teint sembla un peu obscurci ; & deux jours après, son chirurgien dentiste nommé *Bourdet*, homme très-expérimenté, en examinant ses gencives, leur trouva un caractère qui annonçait une maladie dangereuse. Il en avertit un ministre d'Etat. Sa remarque fut négligée ; bientôt cette maladie se déclara, & le roi mourut.

Il est à croire qu'il n'avait eu, cinquante ans auparavant, qu'une petite vérole volante, qui n'est pas la petite vérole proprement dite : car le nombre des maladies qui affligent le genre-humain est si énorme que nous manquons de termes pour les exprimer. Il en est des maux du corps comme de ceux de l'ame : point de langue qui peigne par la parole toutes ces tristes nuances. Mais il résulte de cet exemple que la petite vérole tue, & que l'inoculation sauve.

M. le duc d'Orléans donna une grande & salutaire leçon à la famille royale en fesant inoculer ses enfans. Le duc de Parme fit bientôt après sur son fils une épreuve aussi heureuse.

Le roi de Danemarck, & ensuite le roi de Suède & ses frères, en subissant l'inoculation, ont excité tout le Nord à les imiter ; &, en assurant leur

précieuse vie, ont conservé celle de la sixième partie de leurs sujets.

L'impératrice-reine de Hongrie a fait le même bien à l'Allemagne.

L'impératrice de la vaste Russie, en essayant sur elle-même l'inoculation qu'elle préparait à son fils unique, en lui donnant la petite vérole de son propre ferment, en fesant parcourir tous ses Etats par des chirurgiens inoculateurs, a sauvé la vie au quart de ses peuples, qui mourait auparavant de cette peste continuelle répandue sur toute la terre, & plus funeste en Russie qu'ailleurs.

Enfin, pour remonter à la source de ces grands exemples, l'épouse du roi d'Angleterre *George II*, en donnant la première cette variole artificielle aux princes ses enfans, pour leur épargner la naturelle, fut la première qui sauva l'Europe chrétienne.

Les Turcs, que leur système de la prédestination absolue & plus encore leur négligence empêchent de se préserver de la peste, emploient pourtant l'inoculation depuis long-temps pour se préserver de cette autre peste de la petite vérole. Les Tartares leur ont enseigné cette méthode qu'ils tenaient de l'Inde ; & l'Inde la tenait de la Chine.

Même lorsque le médecin *Mead* (*l*) fit en Angleterre les premières expériences de l'inoculation en 1721, il la tenta à la manière chinoise sur un des sujets qu'on lui donna, & elle réussit.

Non-seulement tout notre hémisphère conspire à détruire ce poison que les conquérans arabes

(*l*) On prononce *Mide*.

apportèrent au ſeptième ſiècle de notre ère ; mais les Anglais apprennent aujourd'hui à l'Amérique à combattre par l'inoculation cette maladie contagieuſe dont les Eſpagnols l'infectèrent à la fin de notre quinzième ſiècle, en échange d'une autre peſte non moins horrible que les compagnons de *Colombo* rapportèrent de ce nouveau monde, lorſqu'ils rendirent par leurs découvertes deux univers également malheureux. Il s'agit maintenant de guérir l'un & l'autre.

Que conclure de ce tableau ſi vrai & ſi funeſte? rois & princes néceſſaires aux peuples, ſubiſſez l'inoculation ſi vous aimez la vie ; encouragez-la chez vos ſujets ſi vous voulez qu'ils vivent.

On dit qu'aux extrémités occidentales de notre hémiſphère, on trouve un peuple qui habite entre l'Océan & la Méditerranée, dans l'eſpace d'environ huit degrés en latitude & neuf en longitude. Un petit nombre de prud'hommes compoſait, dit-on, la partie la plus ſérieuſe de la nation. Dès que les prud'hommes eurent appris qu'on oſait attenter ſur les droits de la variole, les plus vieilles têtes s'aſſemblèrent & raiſonnèrent ainſi : „ Souffrirons-„ nous que nos petits-enfans, qui ſont tous des „ étourdis, prétendent échapper à une maladie „ dont nos grands-pères ont été en poſſeſſion de „ mourir depuis dix ſiècles ? L'antiquité eſt trop „ reſpectable ; & cette nouveauté ſerait trop ſcan-„ daleuſe. Il faut que nos druides fulminent un „ décret ſur ce cas de conſcience, & que nous ren-„ dions arrêt ſur ce délit. Nous nous ſommes déjà „ vigoureuſement oppoſés à la découverte que firent

„ des hérétiques de la circulation du sang ; nous „ avons proscrit l'émétique qui avait guéri notre „ pénultième roi ; nous établîmes jadis peine de „ mort contre ceux qui seraient d'un autre avis „ qu'*Aristote ;* nous traitâmes l'imprimerie de sortilége. „ Soutenons notre gloire. Nous condamnâmes en „ 1797 à être pendu quiconque, ayant contracté „ le mal de l'Amérique, ne sortirait pas de la ville „ en vingt-quatre heures : fesons pendre le premier „ insolent qui se portera bien, après avoir été „ inoculé du mal de l'Arabie. „

Un médecin habile leur présenta requête pour faire adoucir l'arrêt. Il leur dit que de compte fait il n'était mort que deux personnes en Angleterre sur deux cents mille inoculés : encore ces deux morts avaient-ils été dangereusement malades avant l'opération. Ainsi il n'y avait pas même l'unité contre cent mille à parier contre la méthode anglaise. Messieurs les anciens répondirent qu'ils ne se mêlaient pas de l'algèbre.

Quelques personnes qui se piquaient de métaphysique firent une objection qui n'était pas meilleure que l'arrêt des prud'hommes ; la voici :

Tout est arrangé, tout est prévu, tout arrive par les ordres immuables de l'éternel souverain de la nature ; & il est impossible que ces ordres ne soient pas immuables, puisqu'alors l'être éternel serait supposé inconstant & faible. Chaque animal, chaque végétal renfermé dans son germe, est destiné à se développer, à croître & à périr dans les instans marqués, comme le soleil est destiné à faire, dans son cours, des éclipses avec les planètes dans

le seul moment où ces éclipses doivent arriver ; & si ces phénomènes étaient produits une seconde plus tôt ou plus tard, ce serait un autre ordre de choses, un autre univers que celui où nous sommes. L'homme est libre ; c'est-à-dire, l'homme peut faire ce qu'il veut quand il en a la faculté ; mais il ne peut avoir la faculté de s'opposer aux décrets éternels du grand être. Ce serait en effet s'y opposer, ce serait les anéantir, si on pouvait prolonger la vie, je ne dis pas d'un homme, mais d'une mouche, au-delà de l'instant irrévocablement arrêté pour sa mort.

Donc en voulant, par l'insertion de la petite vérole, prolonger la vie d'un homme, non-seulement on tente une chose impossible, mais on se rend coupable envers la Providence éternelle.

Il est très-aisé de détruire cet argument, même en convenant qu'il est très-juste dans son principe.

Oui, tout est lié, tout est arrangé de tout temps & pour jamais ; oui, nul être ne peut déplacer un chaînon de la grande chaîne ; oui, nous ne sommes point libres de faire un pas contre les décrets immuables. Le grand être avait prévu, avait ordonné de toute éternité, qu'au septième siècle la variole viendrait se joindre aux autres fléaux qui font de la terre un séjour de mort. Mais aussi il avait prévu & ordonné que M^me^ de *Montaigu* étant ambassadrice d'Angleterre au dix-huitième siècle à Constantinople, verrait des femmes inoculer de petits enfans sur le pas des portes & dans les rues pour quelques aspres, ces enfans se jouer avec le venin salutaire que ces femmes leur inséraient, & n'en être pas

plus malades que l'on n'eſt à cet âge d'une dartre paſſagère.

La Providence avait prévu & ordonné que cette dame donnerait la petite vérole à ſon propre fils dans la capitale des Turcs, & qu'à ſon retour à Londres, elle perſuaderait la princeſſe de *Galles* de faire inoculer ſes enfans, dont l'un a été roi d'Angleterre.

La Providence avait prévu & ordonné que tous les princes dont nous avons parlé eſſayeraient cette épreuve ſur leurs enfans & ſur eux-mêmes, & que par-là ils ſauveraient la vie à preſque autant d'hommes qu'ils en ont fait tuer dans les batailles.

Un temps viendra où l'inoculation entrera dans l'éducation des enfans, & qu'on leur donnera la petite vérole comme on leur ôte leurs dents de lait pour laiſſer aux autres la liberté de mieux croître.

M^me^ de *Montaigu* ſe trompait, lorſqu'elle diſait dans ſa trente-unième lettre de Conſtantinople : ,, J'écrirais à nos médecins de Londres, ſi je les ,, croyais aſſez généreux pour ſacrifier leur intérêt ,, particulier à celui de l'humanité, mais je craindrais ,, au contraire de m'expoſer à leur reſſentiment qui ,, eſt dangereux, ſi j'entreprenais de leur enlever le ,, revenu qu'ils tirent de la petite vérole. Mais à mon ,, retour en Angleterre j'aurai peut-être aſſez de ,, zèle pour leur déclarer la guerre. ,,

Au contraire, loin que les grands médecins de Londres s'oppoſaſſent à l'inoculation, ce fut le célèbre *Mead* qui le premier donna la petite vérole aux Anglais, & *Maitland* la donna à l'héritier de la couronne. Les médecins qui ſuivirent cet exemple en

Europe, & qui inoculèrent tant de princes, furent mieux récompensés que s'ils avaient ressuscité des morts. Il n'y a pourtant point d'opération plus facile; elle est moins dangereuse qu'une simple saignée dans laquelle on risque de se faire piquer un tendon. Une garde-malade, une servante peut inoculer un enfant avec autant de sureté qu'un docteur en médecine, pourvu que le sujet soit sain, & pour un écu on peut sauver la vie à tous les petits enfans d'un village.

L'impératrice de Russie se promena tous les jours en carrosse après avoir été inoculée. Le grand-maître de son artillerie, qui subit la même épreuve, quoiqu'il eût eu la petite vérole volante dans son enfance, alla le troisième jour à la chasse. Enfin cette souveraine daigna écrire à l'auteur de ce petit mémoire ces propres mots : *C'était bien la peine de faire tant de bruit pour une pareille bagatelle, & d'empêcher les gens de se sauver la vie si aisément & si gaiement !*

La Providence avait donc prévu & ordonné que dans un pays aussi grand que le reste de l'Europe, cette princesse serait la première qui vaincrait & qui mépriserait plus d'un préjugé ridicule, de même qu'en France M. le duc d'Orléans serait le premier de la race royale qui apprendrait aux hommes à fouler aux pieds l'erreur populaire.

Il était écrit dans le grand livre de la destinée que les Turcs seraient assez imbécilles pour ne se pas garantir de la peste par l'établissement d'une quarantaine, & assez sages pour se préserver de tous les dangers de la petite vérole.

C'est ainsi que cette destinée éternelle portait que Mrs *Bank* & *Solander* découvriraient de nos jours

un pays immenſe où les hommes ſe mangent les uns les autres auſſi communément que nous perſécutons, que nous calomnions notre prochain à Paris, à cette différence près que les habitans de cette vaſte contrée d'anthropophages ne croient point faire de mal, & font des ragoûts de leurs ennemis en ſureté de conſcience, au lieu que les petits calomniateurs qui ſont venus à Paris barbouiller du papier pour gagner un peu d'argent, ſavent très-bien qu'ils font mal.

Il était écrit auſſi dans ce grand livre de la deſtinée que je barbouillerais ce mémoire, qu'il ſerait lu par cinq ou ſix oiſifs qui diraient il a raiſon, & qu'il ſerait inconnu du reſte du monde.

ARTICLE XXIV.

D'un fait ſingulier concernant la littérature. (*)

Comme le but principal de cet eſſai ſur l'hiſtoire eſt de ſuivre l'eſprit humain dans ſes progrès & dans les obſtacles qu'il rencontre, je dois, après avoir parlé de la diſgrace des jéſuites, ne pas oublier une eſpèce de perſécution qu'eſſuyèrent les gens de lettres. Il commencent à mériter beaucoup plus d'attention que ces ordres religieux dont nous avons rapporté les querelles. Le corps des gens de lettres eſt très-nombreux, & ſes membres ſont répandus dans tous les royaumes. Ceux qui ſe diſtinguent par leur ſcience & par la ſupériorité de leur raiſon, gouvernent inſenſiblement les autres, ſans preſque s'en apercevoir, & ſans jouir des prérogatives de cet empire

(*) Cet article était deſtiné à faire partie de l'*Eſſai ſur les mœurs &c.*

acquis sur les esprits ; prérogatives si chères aux autres sociétés établies dans l'Etat. Cette domination secrète, que les bons écrivains obtiennent, a toujours révolté ceux qui ont voulu en vain l'usurper.

Des hommes pleins de génie, & remplis d'une véritable science, qui ne peut subsister sans la véritable philosophie, entreprirent vers l'an 1752 le *Dictionnaire* immense des connaissances humaines ; connaissances dont quelques-uns d'entr'eux ont encore reculé les bornes. L'Europe applaudit à l'entreprise, & l'encouragea : ce travail même devint un objet important de commerce.

Plusieurs volumes avaient déjà paru à la satisfaction du public. Les articles surtout composés par ceux qui présidaient à l'ouvrage avaient l'approbation universelle. Le livre était muni de toutes les formalités qui en assuraient le débit. Les souscripteurs de tous les pays de l'Europe, qui avaient avancé leur argent, le croyaient en sureté sous la sauve-garde du sceau du roi, & se flattaient de recevoir sans difficulté le prix de leurs avances ; car si, de la part des auteurs, cet ouvrage était un service gratuit rendu à l'esprit humain, ce service était entre les souscripteurs & les libraires une convention d'intérêt à laquelle on ne pouvait manquer.

L'envie se déchaîna & arma bientôt le fanatisme. Ces deux ennemis de la raison & des talens dénoncèrent au parlement de Paris un *Dictionnaire* qui ne semblait pas devoir être l'objet d'un procès, & qui d'ailleurs étant revêtu du sceau de l'approbation royale, paraissait devoir être hors de toute atteinte.

Les

Les jésuites furent les premiers à poursuivre autant qu'ils le purent ce grand ouvrage, parce qu'ayant demandé à faire les articles de théologie, ils avaient été refusés. Les jésuites ne se doutaient pas alors qu'ils seraient bientôt après proscrits par ces mêmes parlemens qu'ils voulaient engager sous main à s'armer contre l'*Encyclopédie*.

Les jansénistes firent ce que les jésuites avaient voulu faire : ils s'aperçurent que tous ceux qui voulaient bien consacrer leurs travaux à ce *Dictionnaire*, regardant l'impartialité comme leur première loi, n'étaient ni pour les jésuites ni pour les jansénistes ; & que s'étant dévoués uniquement à la recherche de la vérité, ils excitaient l'horreur contre le fanatisme.

Ainsi deux partis acharnés l'un contre l'autre se réunirent à peu près, si on peut le dire, comme des voleurs suspendent leurs querelles pour ravir des dépouilles. Ils prirent le masque ordinaire de la piété ; ils dénoncèrent plusieurs articles ; & par un rafinement de méchanceté, dont il n'y avait point eu d'exemple dans les controverses les plus furieuses, n'osant reprendre dans le *Dictionnaire de l'Encyclopédie* des articles qui les effarouchaient, ils accusèrent les auteurs, non pas de ce qu'ils avaient dit, mais de ce qu'ils diraient un jour ; ils prétendirent que les renvois d'une matière à une autre étaient mis à dessein de répandre dans les derniers tomes le poison qu'on ne pouvait trouver dans les premiers. Ils s'élevèrent ainsi contre d'autres articles de la théologie la plus orthodoxe, les croyant composés par ceux qu'ils voulaient perdre.

Comment le parlement pouvait-il juger sept volumes *in-folio* déjà imprimés, & préjuger ceux qui ne l'étaient pas? Les accusateurs remirent leur mémoire entre les mains d'un avocat-général, qui avait encore moins le temps d'examiner ce prodigieux détail d'arts & de sciences que nul homme ne peut embrasser.

Ce magistrat eut le malheur d'en croire les mémoires calomnieux qu'il avait reçus, & de former sur eux son réquisitoire. Ces mémoires attaquaient surtout l'article de l'*Ame*, que l'on croyait composé par des philosophes qu'on voulait rendre suspects. L'article fut dénoncé comme établissant le matérialisme : il se trouva qu'il était d'un licencié de sorbonne, reconnu pour très-orthodoxe, & que loin de favoriser le matérialisme, il le combattait jusqu'à s'élever même contre le sentiment de *Locke*, avec plus de piété que de philosophie. Cette mépriſe singulière fut bientôt reconnue du public; mais ce ne fut qu'après l'arrêt du parlement, qui établit des commissaires pour rectifier l'ouvrage, & qui cependant en défendit le débit. Le public n'en espéra pas moins qu'il jouirait enfin d'un ouvrage d'autant plus attendu qu'il était persécuté.

Cette aventure assez remarquable dans l'histoire de l'esprit humain, & qui semble renouveler les arrêts rendus sur les cathégories d'*Aristote*, peut servir à faire voir qu'il faut se tenir dans ses bornes, & que la jurisprudence doit laisser en paix la philosophie.

L'Etat eût été heureux s'il n'avait eu que de pareilles querelles. Ce ne sont pas là des malheurs, ce sont des inconvéniens. Ces petits embarras

mêmes, qui ont leur source dans la culture des sciences, & qui ne peuvent naître dans une nation grossière, font encore l'éloge du siècle; il serait mieux qu'il pût se passer de cet éloge.

ARTICLE XXV.

Nouvelles remarques sur l'histoire, à l'occasion de l'Essai sur les mœurs & l'esprit des nations.

COMME je ne considère que les mœurs & l'esprit des nations dans ces bouleversemens du monde, je remarquerai qu'au milieu des cruautés inséparables des armes, on a vu en plus d'une occasion un esprit d'humanité & de politesse adoucir les horreurs de la guerre. Les français prisonniers chez le roi de Prusse ont éprouvé les traitemens les plus doux de la part de ce monarque & de celle du prince *Henri* son frère. Les deux princes de *Brunswick* se sont signalés par leur générosité comme par leurs victoires. Les princes, les généraux, les officiers français ont signalé la générosité qui fait leur caractère.

Les Anglais ont fait une collecte en faveur des matelots qu'ils avaient pris; & cette générosité n'a eu d'autre principe que cette philosophie humaine qui commence à pénétrer dans plusieurs Etats, & qui probablement écartera du moins les guerres de religion, si elle ne peut empêcher celles d'une malheureuse politique.

C'est elle qui a multiplié les académies dans tant

de royaumes & de républiques, qui a étendu l'esprit humain en étendant les connaissances ; c'est par ce même esprit qui se communique de proche en proche, que l'on s'est appliqué plus que jamais à l'agriculture, & que les sages ont pensé à rendre la terre plus fertile, tandis que les ambitieux l'ensanglantaient. Enfin, il est à croire que la raison & l'industrie feront toujours de nouveaux progrès, que les arts utiles prendront des accroissemens, que parmi les maux qui ont affligé les hommes, les préjugés, qui ne sont pas leur moindre fléau, disparaîtront peu à peu chez tous ceux qui sont à la tête des nations ; & que la philosophie par-tout répandue consolera un peu la nature humaine des calamités qu'elle éprouvera dans tous les temps.

C'est dans cette vue & dans cette espérance qu'on a donné au public l'*Essai sur les mœurs & l'esprit des nations*. L'humanité l'a dicté & la vérité a tenu la plume. Des hommes qu'on ne peut regarder que comme les ennemis de la société, ont accusé le peintre de cet immense tableau d'avoir peint les crimes, & surtout les crimes de religion, avec des couleurs trop sombres, d'avoir rendu le fanatisme exécrable & la superstition ridicule.

L'auteur n'a peut-être à se reprocher que de n'en avoir pas assez dit, & les plaintes mêmes de ces fanatiques prouvent combien cette histoire était nécessaire. On voit qu'il y a encore de ces malheureux attaqués de cette maladie de l'ame, & qui craignent de guérir.

Nous allons répondre à quelques-unes de leurs objections.

EXAMEN DE QUELQUES OBJECTIONS

Contre plusieurs faits rapportés dans l'Essai sur les mœurs & l'esprit des nations.

PREMIERE REMARQUE.

Critiques qui révoltent un siècle aussi éclairé que le nôtre.

Il y a toujours des barbares dans les nations les plus polies & dans les temps les plus éclairés ; il s'en est trouvé un qui a fait un livre assez considérable, muni d'approbation & de privilége, pour soutenir la vérité de la possession des religieuses de Loudun. Un autre insensé vient d'écrire que la S^t^ Barthelemi n'avait point été préméditée ; il en excuse les fureurs ; il célèbre les cruautés exercées contre les Albigeois. Le supplice de *Jean Hus* & de *Jérôme de Prague* lui paraît juste. Mais cet excès de démence sert même à prouver ce qu'on dit dans cette histoire, que la raison humaine s'est perfectionnée de nos jours chez les hommes qui réfléchissent ; car il y a cent ans que de tels auteurs auraient pu être regardés comme pieux & zélés, aujourd'hui ils inspirent le mépris & l'horreur.

DEUXIEME REMARQUE.

Examen de la donation de Pepin.

Il y a plusieurs points d'histoire contestés, surtout dans le moyen âge ; qu'a-t-on pu faire de mieux que de prendre le parti le plus raisonnable ?

Par exemple, *Eginhard*, secrétaire de *Charlemagne*, rapporte que *Pepin offrit l'exarchat à S^t Pierre;* mais *Charlemagne*, dans son testament, fait des présens à ses villes de Rome & de Ravenne; donc, puisque Rome & Ravenne étaient *ses villes*, le pape n'en était pas souverain; donc il ne faut entendre par ces mots, *il offrit à S^t Pierre*, qu'une cérémonie de religion, une oblation pieuse, qui d'ailleurs ne pouvait conférer aucun droit, puisque *Pepin* n'en avait aucun sur l'exarchat.

Devant quel tribunal de justice pourrait-on dire, cela est à moi, car je le tiens de celui à qui il n'appartenait pas? Ce n'est certainement ni devant le tribunal des hommes, ni devant celui de DIEU. Après tout c'est une dispute bien vaine, car ce n'est pas sur cette donation, dont le titre original n'a jamais paru, que la souveraineté de Rome & de Ravenne est fondée: la concession de *Rodolphe de Habsbourg* est la seule qu'on montre à Rome, & c'est la plus avantageuse.

TROISIEME REMARQUE.

Des rois bigames.

UN libelliste, aussi mal instruit que mal intentionné, prétend que les rois *Clotaire*, *Gontran*, *Cherebert*, *Sigebert*, *Chilpéric* n'avaient pas plus d'une femme à la fois. Peut-il ignorer que *Clotaire I* épousa les deux sœurs *Rugonde* & *Aregonde*, & encore *Gonduike* sa belle-sœur, & encore trois autres femmes, qu'il en eut presque toujours trois, & que c'était alors l'usage des rois francs? Quel homme un

peu versé dans l'histoire ne sait pas que quand *Chilpéric* son fils épousa une sœur de *Brunehaud*, on fit jurer à ses ambassadeurs que ce roi n'en épouserait pas d'autres du vivant de sa femme ; ce qui prouvait assez que *Chilpéric* n'avait pas renoncé d'abord à la polygamie. *Caribert* donna trois indignes rivales à sa femme *Ingoberge*, & toutes trois eurent le nom d'épouses. *Gontran* eut dans le même temps *Marcatrude* & *Austregile* : apparemment il s'en repentit, car il a été mis au nombre des saints. Il n'y a point d'annaliste français qui ne convienne que *Dagobert I* épousa presque la même année *Nantilde*, *Usgonde* & *Bertilde*. Cela est plus sûr que le trône d'or massif qu'on prétend que lui fit *S^t Eloi*.

QUATRIEME REMARQUE.

Des possessions & sortiléges.

L'HISTOIRE moderne est plus sûre que l'histoire ancienne, & le tableau de nos faiblesses, de nos erreurs, de nos superstitions est aussi bien plus intéressant. C'est dans l'histoire de nos propres folies qu'on apprend à être sage, & non dans les discussions ténébreuses d'une vaine antiquité.

On a dit dans l'*Essai sur les mœurs &c.* que dans tous les pays où l'on cessa d'exorciser, on ne vit presque plus de possessions, ni de sortiléges. Il est vrai qu'il y en eut infiniment moins qu'ailleurs ; mais on ferait trop d'honneur à la nature humaine de croire que les possessions du diable & les sortiléges cessèrent entièrement chez les peuples séparés de l'Eglise romaine.

Telle est la faiblesse de l'esprit humain, telle est la contradiction de ses pensées, que long-temps encore après qu'on eut aboli les exorcismes chez les réformés, ils admirent quelquefois des possessions du diable & des sortiléges. Il y eut de prétendus magiciens brûlés en Danemarck, en Suède, en Poméranie, en Hollande & ailleurs. Vous en trouverez dans le *Monde enchanté* de *Beker* des relations très-authentiques; vous verrez même que plus d'un ministre de l'évangile a cru ou feint de croire à ces possessions & à ces sortiléges, de peur qu'en les rejetant ils ne semblassent détruire une partie du christianisme fondé sur cette base: car, disaient-ils, puisque nous convenons tous que le diable nous inspire des pensées, & que les pensées agissent sur les corps, pourquoi le diable n'aurait-il pas le même pouvoir sur nos corps que sur nos ames? Cette manière de raisonner pourrait être appliquée aux possessions, mais elle ne prouverait pas qu'il y a des sorciers. Ce n'est pas ici le lieu d'approfondir ces questions; il nous suffit de connaître que la raison humaine, en se délivrant d'une erreur, en conserve plusieurs autres, & s'en forme encore de nouvelles; & que le nombre des sages est bien petit dans les temps même les plus éclairés.

CINQUIEME REMARQUE.

De l'évêque Opas.

La vérité de l'histoire a obligé de dire que l'évêque de Séville *Opas* fut, avec le comte *Julien*,

le premier instrument dont se servirent les Maures pour subjuguer l'Espagne : c'est un fait si connu qu'il eût été aussi honteux de n'en point parler qu'il l'est de le contredire. L'abrégé chronologique de l'histoire d'Espagne appelle l'évêque *Opas le plus mauvais prêtre & le plus mauvais citoyen du royaume.*

Les reproches faits à l'auteur d'avoir quelquefois loué des mahométans, ne sont que ridicules, & cette critique ne mérite pas de réponse.

SIXIEME REMARQUE.

De Mahomet.

A l'égard de *Mahomet*, il est assez inutile de savoir s'il était fils du dixième ou du douzième enfant d'*Abdol-Motaleb*, & combien de temps il fut facteur de la veuve *Cadige* qu'il épousa depuis. Quelques-uns pensent qu'il ne savait ni lire ni écrire, & cela même augmentait le prodige de ses succès : ils se fondent sur des passages de l'Alcoran, où *Mahomet* s'appelle *prophète ignorant*, où il insinue qu'il ne sait pas écrire. Le sens de ces passages est probablement que par lui-même il était ignorant, incapable de bien lire & de bien écrire, & que l'ange *Gabriel* l'élevait au-dessus de lui-même. Il n'est guère possible qu'un marchand devenu législateur, qui était poëte & médecin, & qui avant de mourir demanda qu'on lui apportât de quoi écrire, ne sût pas ce que savaient les enfans de la Mecque.

SEPTIEME REMARQUE.

De Calvin.

CE qui regarde le chriſtianiſme eſt un point plus délicat; l'auteur n'en a jamais parlé en théologien, il s'en eſt tenu à la fidélité de l'hiſtoire : il a dit les faits; c'eſt aux lecteurs ſages à porter leur jugement. Si *Calvin* a eu la barbarie de faire expirer *Servet* dans les flammes, après avoir écrit qu'il ne faut perſécuter perſonne pour l'opinion de *Servet*, il a bien fallu rapporter cette horreur, ſans crainte de déplaire à un fanatique ou à un fripon; il a bien fallu de même avouer l'ambition, les débauches & les cruautés de pluſieurs pontifes; ils étaient hommes, & on a écrit l'hiſtoire des hommes: leurs vices relèvent les vertus des pontifes de nos jours.

HUITIEME REMARQUE.

De la reine Chriſtine.

EN examinant l'*Eſſai ſur les mœurs &c.* on a vu quelques lettres attribuées à la reine *Chriſtine:* il y en a une au cardinal *Mazarin* au ſujet de l'aſſaſſinat de *Monaldeſchi;* elle s'exprime ainſi : ,, Apprenez tous, ,, valets & maîtres, qu'il m'a plu d'agir ainſi. Je veux ,, que vous ſachiez que *Chriſtine* ſe ſoucie peu de votre ,, cour, encore moins de vous; ma volonté eſt une ,, loi qu'il faut reſpecter; vous taire eſt votre devoir.

„ Sachez que *Chriſtine* eſt reine par-tout où elle „ eſt. „

Cette lettre n'eſt point datée. Si *Chriſtine* l'écrivit, c'était une homicide tombée en démence. Elle avait beaucoup d'eſprit; elle avait eu la gloire de mépriſer un trône, mais elle ſouilla cette gloire par ſa conduite. Si cette lettre eſt ſuppoſée, elle ne peut l'être que par un de ces eſclaves abrutis qui ont imaginé qu'une ſuédoiſe, parce qu'elle avait régné à Stockholm, avait le droit de faire aſſaſſiner un italien à Fontainebleau. Non-ſeulement le devoir du cardinal *Mazarin* premier miniſtre n'était pas de ſe taire, mais il était de faire ſentir l'indignation du roi à *Chriſtine*. Le devoir du procureur-général était de faire informer contre les aſſaſſins à gages qui avaient tué un étranger dans une maiſon royale, & il fallait peut-être ne renvoyer *Chriſtine* qu'après l'avoir forcée au moins d'aſſiſter au ſupplice des meurtriers payés par elle. Pluſieurs hommes juſtes auraient été d'un avis plus rigoureux.

NEUVIEME REMARQUE.

Du clergé.

L'AUTEUR de l'*Eſſai ſur les mœurs &c.* n'a pu avoir ni prédilection, ni haine, ni intérêt; ce n'eſt point aſſurément par un eſprit de flatterie qu'il a réfuté, dans le *Siècle de Louis XIV*, l'erreur qui publiait que le clergé de France poſſédait la troiſième partie des revenus de la nation. Que pourrait attendre un ſéculier ſolitaire de la faveur du clergé? Il a rendu

seulement gloire à la vérité qu'il aime. Le clergé n'a pas quatre-vingts millions de revenu, & il a rempli son devoir en secourant l'Etat à proportion de ses richesses. Les évêques de France ont été pour la plupart respectables par leur conduite, & leurs aumônes ont dû les rendre chers à leurs peuples. En général le corps des évêques & des curés a fait autant de bien en Angleterre & en France que les querelles de religion avaient autrefois causé de maux.

DIXIEME REMARQUE.

De la tolérance.

IL paraît que tous les hommes sages & modérés désirent aujourd'hui que la tolérance soit établie en France comme en Angleterre : ils disent que cette tolérance peuple un Etat & l'enrichit, & qu'un bon gouvernement prévient les troubles attachés aux diverses opinions des hommes, surtout lorsque ces opinions, souvent absurdes, sont tenues en bride par la raison supérieure des principaux citoyens.

ONZIEME REMARQUE.

Du molinisme & du jansénisme.

EN parlant du jansénisme & du molinisme on leur a laissé tout le ridicule qui fait le fond de leurs querelles, & on a fait voir que ce qui est

mépriſable eſt ſouvent dangereux quand il n'eſt pas aſſez mépriſé. Plus les eſprits ſeront convaincus de la fatalité & de l'extravagance de ces diſputes, plus l'Etat ſera tranquille.

On a repréſenté la France heureuſe & malheureuſe, la diſcipline militaire en vigueur dans un temps, trop relâchée dans un autre; les finances tantôt en bon état, tantôt diſſipées; la marine établie & détruite; le commerce floriſſant & dépéri. Telles ſont les viſſicitudes des choſes humaines; mais on n'a pas prétendu donner des règlemens de diſcipline militaire, de finance, de marine & de commerce: on a fait une hiſtoire & non des ſyſtèmes.

DOUZIEME REMARQUE.

De l'homme au maſque de fer.

QUELQUES anecdotes du ſiècle de *Louis XIV*, dont l'auteur était certain, ont été vainement conteſtées. Celle de l'homme au maſque de fer, qui donne lieu à d'étranges conjectures, eſt auſſi vraie qu'étonnante. L'auteur a reçu en dernier lieu une lettre du ſeigneur de Palteau, château près de Villeneuve-le-roi, dans laquelle il lui confirme que ce priſonnier logea dans ce château, que pluſieurs perſonnes le virent deſcendre d'une litière, qu'il portait un maſque noir, & qu'on s'en ſouvient encore dans les environs. Cette nouvelle preuve n'était pas néceſſaire; mais il ne faut rien négliger ſur un fait ſi éloigné de l'ordre commun.

TREIZIEME REMARQUE.

Sur Fénélon & Huet.

UNE autre ſingularité qui regarde la philoſophie, & qui eſt peut-être plus remarquable dans l'hiſtoire de l'eſprit humain, eſt la manière dont penſaient les deux ſavans prélats *Fénélon* & *Huet* ſur la fin de leur vie. Le livre de *La faibleſſe de l'eſprit humain*, par lequel l'évêque d'Avranches finit ſa carrière, ne laiſſe aucun lieu de douter de ſes derniers ſentimens. On a conteſté les vers de l'archevêque de Cambray :

Jeune j'étais trop ſage
Et voulais trop ſavoir, &c.

Il eſt ſi certain qu'ils ſont de lui, que ſon neveu, ambaſſadeur à la Haye, les fit imprimer à la ſuite du Télémaque avec d'autres pièces, dans l'édition *in-folio*. Les exemplaires où ſe trouvent ces vers ſont très-rares ; mais on les trouve dans quelques bibliothèques.

En un mot, pour faire l'hiſtoire du *Siècle de Louis XIV*, l'auteur a cherché quarante ans la vérité, & il l'a dite.

ARTICLE XXVI.

Lettre civile & honnête à l'auteur mal-honnête de la critique de l'Hiſtoire univerſelle de M. de Voltaire, qui n'a jamais fait d'Hiſtoire univerſelle. Le tout au ſujet de Mahomet.

I.

JE ne ſais s'il importe beaucoup pour la connaiſſance de la religion mahométane, & de la grande révolution commencée par *Mahomet*, que ce prophète ſoit né d'une branche aînée ou d'une branche cadette, & que cette branche ait été pauvre ou riche. Un homme curieux de ces profondes recherches pourrait montrer aiſément qu'*Achem*, biſaïeul de *Mahomet*, forma deux branches, & que *Mahomet* deſcendait de la cadette. Il pourrait encore, s'il voulait ennuyer des français, montrer ſavamment qu'*Abdol-Motaleb* ſon grand-père laiſſa douze fils, ſelon les auteurs ſuivis par M. le comte de *Boulainvilliers*, (*m*) & que le prophète fut fils du douzième enfant, ainſi très-cadet.

Mais en même temps, en fouillant dans la *Bibliothèque orientale*, on trouverait que *Motaleb* n'eut que dix garçons, & partant qu'il eſt impoſſible que le prophète fût né du douzième. Mais en récompenſe le révérend docteur *Prideaux* le fait naître de l'aîné. En quoi le révérend docteur s'eſt trompé, s'étant écarté en ce point de l'opinion authentique du révérend

(*m*) Page 197, édition de 1731.

docteur *Abulfeda*, auteur très-canonique chez les Turcs.

Je pourrais citer M. *Sale*, moitié anglais, moitié arabe, qui nous a donné la seule bonne traduction que nous ayons du divin Koran ou Alcoran ; mais pour cela je ne voudrais pas accuser mon critique d'un mensonge imprimé ; car je me pique d'être poli. Je me bornerai seulement à remarquer qu'il est difficile de faire des généalogies. Ce n'est pas que je conteste à *Mahomet* sa noblesse, à DIEU ne plaise! Il descendait sans doute d'*Ismaël*, *Ismaël* d'*Adam*, & moi aussi. *Mahomet*, mon critique & moi, nous sommes parens, & il faut en user civilement avec sa famille.

II.

C'est une grande question de savoir si *Mahomet* avait deux mois ou trois mois, quand il perdit son père ; je suis persuadé dans le fond de l'ame qu'il n'avait que deux mois ; mais je ne disputerai avec aucun iman sur cet article. De grands-hommes remarquent que son bien & celui de sa mère consistait en cinq petits chameaux ; je ferais peut-être plus de cas d'un historien qui montrerait qu'il porta les armes à l'âge de quatorze ans, comme le disent *Codabi* & *Zabbadi* ; car c'est quelque chose d'apprendre que le courage de ce prophète conquérant se soit déployé de bonne heure.

Ni moi, ni l'illustre savant qui me relève si bien, ne savons précisément combien de temps *Mahomet* fut facteur de la veuve *Cadige* qu'il épousa depuis. Je veux croire avec lui que ce mariage se fit, comme il le dit, avec beaucoup de pompe & de magnificence,

magnificence, entre une marchande de chameaux & un homme qui n'avait rien, dans un pays où l'on manque de tout.

Il eſt dit dans les auteurs arabes qu'il eut de ſon oncle douze écus d'or en mariage; apparemment qu'il dépenſa tout pour ſes noces, ſi elles furent ſi pompeuſes.

III.

J'avais cru que *Mahomet* avait mené une vie aſſez obſcure juſqu'au temps où il jeta les fondemens de la révolution d'une grande partie du monde; mais j'avoue que ſes hiſtoriens n'ont pas manqué de rapporter qu'il donna depuis ſon mariage quarante moutons à ſa nourrice: on infère de-là avec raiſon qu'il était très-riche, & que par conſéquent il fit de grandes choſes. Si cela eſt, je me ſuis groſſièrement trompé, & je vois que toute la terre avait les yeux ſur *Mahomet*, avant qu'il s'aviſât de devenir prophète.

IV.

J'ai dit que *Mahomet* enſeignait aux Arabes, *adorateurs des étoiles, qu'il ne fallait adorer que le Dieu qui les a faites*. Je ſuis fâché d'être obligé d'avouer ici que j'ai eu raiſon; car malheureuſement le mot *Sabba* en arabe ſignifie l'*armée des cieux;* & c'eſt de-là que le *Sabbiſme* prit ſon nom, & que vient chez les Hébreux le mot *Sabbahot*, comme je crois l'avoir prouvé ci-deſſus. Les Arabes adoraient *Miſam* le ſoleil, *Moſtari* Jupiter, *Azad* Mercure.

Je n'ai dit nulle part qu'ils n'avaient point d'autres dieux; je ſuis même ſi ſavant que j'affirme qu'ils avaient des déeſſes.

Je ſais encore qu'ils adoraient un premier moteur,

comme les Egyptiens, les Grecs & les Romains en reconnaissaient un, en adorant pourtant mille autres divinités. Mais j'ai dit que *Mahomet* leur enseigna à ne point rendre à la créature l'hommage qu'ils ne devaient qu'au Créateur ; j'ai eu très-grande raison, & j'en suis fort affligé pour l'arabe savant & poli qui me critique, & que je reconnais pour mon maître.

V.

Non, sans doute, il n'y a point de passage de l'Alcoran qui impose l'obligation de courir au martyre ; mais tout l'Alcoran respire la nécessité de combattre pour la croyance musulmane ; c'est-là l'unique source des victoires de *Mahomet ;* c'est cet enthousiasme qui fit de ses sectateurs un peuple de conquérans : il était perdu s'il n'avait pas fait à ses musulmans un devoir de verser leur sang pour sa religion.

Ainsi dans une bataille contre l'armée d'*Héraclius*, lorsque les Arabes plièrent sur la nouvelle que leur général *Dherrar* avait été fait prisonnier, *Rasi*, un de leurs capitaines courut à eux : *Qu'importe*, leur dit-il, *que Dherrar soit pris ou mort?* DIEU *est vivant & vous regarde.*

Un autre général s'écrie : *Voyez le ciel, combattez pour* DIEU, *& il vous donnera la terre.* Aujourd'hui même encore, chez les Turcs on appelle *martyrs* tous ceux qui meurent en combattant contre les infidelles. Telle est la loi que *Mahomet* a gravée dans leurs cœurs, beaucoup mieux que s'il l'eût écrite.

La loi de la circoncision n'est pas moins solemnelle, & n'est pas plus écrite. *Mahomet* fut circoncis ; tous les Arabes l'étaient à l'âge de treize ans, comme l'avoue *S^t Jérôme* sur *Jérémie* chap. X. On fesait même

une petite circonciſion aux filles, en leur coupant un peu de la peau des nymphes; elles ſouffrent encore dans pluſieurs pays mahométans cette ſainte opération lorſqu'elles atteignent l'âge de puberté.

Mais la circonciſion des mâles eſt le ſceau du mahométiſme. Je n'ai point détaillé les autres obſervances de la loi mahométane. J'aurais pu remarquer qu'elle commande l'aumône, qu'elle défend les jeux de haſard; il y a mille détails dans leſquels je pourrais entrer dans une nouvelle édition d'un certain *Eſſai ſur les mœurs &c.* qui n'eſt point du tout une hiſtoire univerſelle, qui n'eſt qu'un tableau des principales ſottiſes de ce monde; mais il faut toujours craindre de perdre dans ces petits détails l'eſprit des nations que j'ai voulu peindre.

V I.

L'illuſtre ſavant mon cenſeur prend contre *Mahomet* le parti du vin. Je lui ſais bon gré de vouloir convertir les muſulmans ſur cet article; mais s'il ſe fait turc, comme l'abbé *Macarti*, je ne lui conſeille pas d'en boire ſurtout dans le ramadan, ſi le muphti eſt dévot, & s'il a du crédit.

Je l'avertis que *Mahomet*, dès ſon deuxième chapitre, déclare formellement que c'eſt un grand péché de boire du vin, & de jouer aux dés; & je lui conſeille de relire aſſidument ces belles paroles du chapitre V: *Dans les croyans & dans les juſtes, ce n'était point un péché de s'adonner au vin & au jeu avant qu'ils fuſſent défendus:* donc ils étaient défendus par *Mahomet*. Vous ne ſavez pas votre religion, Monſieur le turc: vous dites que vous vivez parmi les Turcs; inſtruiſez-vous donc, profitez de leurs exemples, & connaiſſez

mieux l'Alcoran avant d'en parler. Des fonniſtes vous diront que le *jeu* ſignifie ici la *chaſſe*. Je ſoutiens qu'ils ont tort, comme je le prouverai ci-deſſous : mais il réſulte toujours que *Mahomet* a défendu le vin.

VII.

Mon ſavant turc a lu *Iſmamiſme*, pour *Iſlamiſme;* mon ſavant turc a mal lu. Je lui conſeille de recourir au troiſième chapitre de ſon Koran ou de ſon Alcoran, où il eſt dit : *En vérité, l'Iſlam eſt aux yeux de* DIEU *la ſeule religion; dis, ſi on diſpute avec toi, je me ſuis réſigné à* DIEU.

Qu'il conſulte *Albedavi*, il verra qu'*Iſlam* veut dire *ſe réſignant ſoi-même*. Il a beau dire qu'*Iſlam* ſignifie *ſalut*, parce que *ſalamalech* eſt la ſalutation des Turcs. Avec quels turcs a-t-il donc vécu ? il faut que ce ſoit avec des turcs de bien mauvaiſe compagnie. Quoi ! de *ſalutation*, *révérence*, viendrait le ſalut éternel, l'iſlamiſme ! Cette fade équivoque n'eſt ſupportable que dans notre langue. L'arabe n'admet point de tels jeux de mots ; c'eſt une langue grave, ſérieuſe, énergique. Oh la belle choſe que la langue arabe !

VIII.

Notre *Scaliger* turc m'intente un procès bien juſte & bien intéreſſant, pour ſavoir s'il faut dire le *koran*, ou l'*alcoran :* mais il ſait que l'article *al*, ſignifie *le*, & que ce n'eſt que l'ignorance de la langue arabe qui a fait confondre ce *le* avec ſon ſubſtantif ; s'il conſulte le chapitre XII, intitulé *Joſeph*, il verra ces mots ; *Nous te rapportons une excellente hiſtoire dans ce Koran ;* c'eſt-à-dire, dans cette *lecture* que *Mahomet* feſait du chapitre XII. *Koran* ſignifiait donc *lecture ;* & c'eſt ce que dit expreſſément *Albedavi ;* ce mot vient de *Karaa*, qui ſignifie *lire*. *Mahomet* ne dit pas *dans cet alcoran*,

il dit *dans ce koran*. Je ſuis honteux d'être ſi fort en arabe; mais ſavez-vous l'arabe vous qui parlez?

IX.

Voici une grande diſpute. Mon maître veut abſolument que *Mahomet* ne ſût ni lire ni écrire; je ne l'aurais pas choiſi pour mon facteur en Syrie, s'il avait été ſi ignorant. Je ſais bien qu'il s'appelle lui-même le *prophète non-lettré* dans le chapitre VII; mais je prie mon critique d'obſerver que ce chapitre VII eſt plein d'érudition; qu'il le liſe, il ſera obligé de convenir, à ſa honte, que *Mahomet* était un homme ſavant & modeſte. Mais que dira-t-il, quand il apprendra que *Mahomet* était un poëte, & que ſon Koran ou ſon Alcoran eſt écrit en vers? ne ſait-il pas que les poëtes de la Mecque affichaient leurs poëſies à la porte du temple de la Mecque, & que *Labid* fils de *Rabia*, le meilleur poëte ſans contredit des Mecquois, ayant vu le ſecond chapitre du Koran ou Alcoran que *Mahomet* avait affiché, ſe jeta à ſes genoux, & lui dit: *O Mahomet*, ou *Mohammed*, *fils d'Abdoloh*, *fils de Motaleb*, *fils d'Achem*, *vous êtes plus grand poëte que moi! vous êtes ſans doute le prophète de* DIEU.

Je ne ſuis, je l'avoue, ni auſſi ſavant, ni auſſi bon poëte que *Labid* fils de *Rabia;* mais je me jette aux pieds de mon ſavant cenſeur; je lui dis: Vous êtes plus ſavant que moi, mais ſoyez un peu honnête, & ne me traitez pas avec tant de cruauté, parce que j'ai dit qu'un poëte ſavait lire & écrire.

Avez-vous oublié que ce poëte était aſtronome, & qu'il réforma le calendrier des Arabes? que ne dites-vous que *Céſar*, qui en fit autant chez les Romains, ne ſavait ni lire ni écrire?

Mahomet aurait-il, je vous prie, demandé une plume & de l'encre dans ſon agonie, s'il n'avait été accoutumé à s'en ſervir? *Omar* l'en empêcha, de peur qu'il ne fît un teſtament, ou qu'il n'écrivît des ſottiſes. Mais, Monſieur, quand vous avez pris la plume pour écrire contre moi tant d'injures, ſi quelqu'un vous avait ôté votre plume dans vos accès, aurait-on droit de dire, comme on le dit pourtant à la lecture de votre ouvrage, que vous ne ſavez point écrire?

Vous prétendez que le prophète devait demander un ſtyle de fer, & non pas une plume: je conçois, Monſieur, qu'un ſtyle de fer eſt de votre goût; mais en conſcience, on écrivait alors ſur du parchemin.

Au reſte, je rends toute la juſtice que je dois, ſoit à votre ſtyle, ſoit à votre plume.

X.

Maître, vous me dénoncez à l'empereur de Maroc, au grand-turc & au grand-mogol, comme un perturbateur du repos public, qui oſe avancer que l'intention de *Mahomet* était qu'*Ali*, mari de ſa chère fille *Fatime*, fût en poſſeſſion du califat. Vous ne voulez point qu'on ſonge à établir ſon gendre & ſon couſin-germain. Pourvu que vous ne me déféries pas à l'inquiſition, je me tiendrai très-heureux.

X I.

M'y voilà déféré, maître; j'ai dit qu'on reconnut *Mahomet* pour un grand-homme; rien n'eſt plus impie, dites-vous. Je vous répondrai que ce n'eſt pas ma faute, ſi ce petit homme a changé la face d'une partie du monde, s'il a gagné des batailles contre des armées dix fois plus nombreuſes que les ſiennes, s'il a fait trembler l'empire romain, s'il a donné les

premiers coups à ce coloſſe que ſes ſucceſſeurs ont écraſé, & s'il a été légiſlateur de l'Aſie, de l'Afrique & d'une partie de l'Europe : je vous accorde qu'il eſt damné; mais *Céſar* & *Alexandre* le ſont auſſi; *Cicéron* ne l'eſt-il pas ? & ne pourriez-vous point l'être, tout éloquent que vous êtes, pour vous être mis ſi fort en colère ?

XII.

Cette colère pourtant eſt en quelques endroits bien excuſable; *iraſcimini & nolite peccare*. Vous condamnez comme hérétique, ſentant l'héréſie, & mal-ſonnante, cette propoſition : *L'amour qu'un tempérament ardent avait rendu néceſſaire à Mahomet, & qui lui donna tant de femmes & de concubines, n'affaiblit ni ſon courage, ni ſon application, ni ſa ſanté*. Vous m'avouerez au moins, Monſieur, qu'il avait du courage, quoiqu'il fît l'amour, puiſqu'il donna tant de combats. A votre avis le maréchal de *Saxe*, qui aimait tant les filles, était-il ſans courage? Je connais encore plus d'un maréchal de France qui trouvera votre propoſition plus mal-ſonnante que vous ne trouvez la mienne. Vous ſerez forcé de convenir que *Mahomet* était appliqué, puiſqu'il était légiſlateur; & quand je vous dirai qu'il était médecin, vous ne douterez pas qu'il ne ſe portât très-bien.

Je ne prétends pas autoriſer la pluralité des femmes, à DIEU ne plaiſe ! je crois qu'une ſeule ſuffit à la fois, pour le bonheur d'un galant homme. Mais, Monſieur, conſidérez de grâce que *Mahomet* était arabe, & qu'on pourrait bien vous montrer dans ſon voiſinage de très-grands rois qui avaient un peu plus de femmes que le petit-fils d'*Abdo-Motaleb*. Vous dites ici des

injures aux dames. Que je vous suis obligé ! vous me donnez cette moitié du genre-humain pour protectrice ; & avec cette moitié je suis sûr de l'autre.

XIII.

Vous ne voulez donc pas, Monsieur, que *rachild* soit le plus beau des titres? Cependant, Monsieur, *rachild* signifie *juste*. Voudriez-vous faire croire, par vos critiques, que l'équité n'est pas votre vertu favorite ?

Non, en vérité, Monsieur, elle ne l'est pas. Comme vous traitez M. le comte de *Boulainvilliers !* vous l'appelez sans façon *mahométan français*, *déserteur du christianisme*. Je croyais d'abord que c'était à M. le comte de *Bonneval* que vous en vouliez ; l'expression serait juste, puisqu'en effet M. de *Bonneval* s'est fait circoncire : mais pour M. de *Boulainvilliers*, je n'ai point ouï dire qu'il l'ait été ; il regardait *Mahomet* comme un *Numa Pompilius*, un *Thésée*. Tout le monde dit du bien de ces gens-là ; pourquoi ne voudriez-vous pas qu'on en dît aussi un peu de *Mahomet* à quelques égards ? Appelez-vous *païens* ceux qui louent *Thésée* ? non. Pourquoi donc appelez-vous *mahométan* M. le comte de *Boulainvilliers* ? Ignorez-vous que sa famille est chrétienne ? & comptez-vous qu'elle soit assez bonne chrétienne pour vous pardonner un outrage si infame & si grossier ? Pour moi, Monsieur, je vous pardonne, & de si bon cœur que je vous promets de ne vous jamais lire.

XIV.

Vous vous trompez, mon turc ; la religion dominante dans l'Inde est la vôtre. Est-il possible que vous soyez si mal instruit de vos affaires ! Il y a, dites-vous, mille idolâtres pour un musulman. Mais, mon cher

turc, vous savez qu'en Grèce il y a aussi mille pauvres gens de la religion grecque pour un brave osmanli, pour un turc. On appelle la *religion dominante* celle qui domine. J'ai dans mes terres plus de domestiques huguenots que de catholiques; cependant ma religion est la dominante. Le calvinisme domine en Hollande, quoiqu'il y ait plus de catholiques que de protestans. Mais ce n'est pas tout; vous n'avez jamais lu le livre de M. *Niecamp* sur la presqu'île de l'Inde. Je vous avertis que c'est la seule bonne relation qu'on ait de ce pays. Mais vous ne savez peut-être pas l'allemand; n'importe, lisez ce livre, vous y verrez que les musulmans ont converti dans la presqu'île des milliers d'idolâtres, que par-tout les musulmans sont en crédit dans la presqu'île; mais enfin apprenez que la religion du grand-mogol est dominante dans le Mogol.

X V.

Que vous êtes ignorant, mon cher turc! Apprenez que les bramins, ou bramines, ou bramènes d'aujourd'hui, sont les successeurs des brachmanes, qu'ils tiennent d'eux la métempsycose, & la belle coutume de faire brûler les veuves dévotes; qu'ils se disent, ainsi que les anciens gymnosophistes, disciples du roi *Brachman*. C'était, comme tout le monde sait, un grand philosophe, qui vivait il y a cinq ou six mille ans. Il faut que vous n'ayez jamais été à l'université de Jaganat, puisque vous ignorez ces choses, que les moindres écoliers de cette savante université vous auraient dites. Ah, je vois bien que vous n'êtes qu'un turc de Paris. Je vous reconnais, masque.

X V I.

Non, mon ami, vous n'avez jamais été dans l'Inde;

non, vous ne vivez point avec les fidelles musulmans, comme vous vous en vantez. Quoi! vous soutenez que la presqu'île deçà le Gange n'appartient pas de droit au grand-mogol après les conquêtes d'*Aurengzeb*? Vous ignorez qu'il prétend un tribut de tous les nabab, de tous les raïa, qui sucent la presqu'île? Pauvre homme! vous ne savez pas que le souba de Décan prend l'investiture de sa majesté impériale mogole? qu'il est maître à la vérité du gouvernement d'Arcate, qu'il donne ce gouvernement à son favori, mais que ce souba n'en dépend pas moins de l'empereur? Oui, Monsieur, toute la presqu'île, toutes les Indes, à compter depuis Candahar jusqu'à Calicut, tout appartient de droit divin à sa majesté, attendu le droit de conquête & le droit de bienséance. Allez vous informer de tout cela au portier de M. *Dupleix*, qui a rendu pour peu de temps le nom français respectable & terrible dans l'Inde: il vous en dira cent fois plus que moi; il vous apprendra à parler.

C'est moi qui vous déférerai au grand-mogol. Vous abusez de sa faiblesse présente, vous prenez le parti des rebelles que vous appelez *rois*, sachez qu'ils ne sont que naïques.

Avez-vous jamais entendu parler du royaume Tondenmandalam, que possédait le roi *Tonden*, vaincu par *Aurengzeb*? Savez-vous que Visapour & Golconde sont regardés comme des provinces de l'empire? Savez-vous....? mais vraiment je suis bien bon de vous parler. Adieu, je n'aime pas à perdre mon temps.

ARTICLE XXVII.

AVIS A L'AUTEUR DU JOURNAL DE GOTTINGUE,

A l'occasion du Siècle de Louis XIV.

QUAND un journaliste veut rendre compte d'un ouvrage, il doit d'abord en saisir l'esprit. Quand il le critique, il doit avoir raison. Le journaliste de Gottingue a oublié entièrement ces deux devoirs, & il se trompe sans exception sur tout ce qu'il dit.

Il se trompe quand il dit que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* devait parler de *Tillotson* en parlant de *Bourdaloue*. Il ne songe pas qu'il ne s'agit que des écrivains de France.

Il se trompe quand il dit que le baron des *Coutures* ne méritait pas d'être cité. Sa traduction de *Lucrèce* est la meilleure qu'on ait en France.

Il se trompe quand il dit que *Desmarets* n'était qu'un traducteur. L'abbé *Regnier-Desmarets* a traduit à la vérité *Anacréon* en vers italiens avec succès, ce qui est un très-grand mérite; mais il a fait des vers français qu'on sait par cœur; & il était excellent grammairien.

Il se trompe quand il dit que *Bernier* n'était pas médecin du grand-mogol, & qu'il le croit précepteur du fils d'un aga. Un mahométan indien ne donne point pour précepteur à son fils un chrétien de France qui parle mal indien. Mais on ne demande

guère à un médecin de quelle religion il eſt. *Bernier* était médecin de l'empereur *Sha-Géan*, comme on peut le voir dès la page 9 de ſes voyages, édition d'Amſterdam. Voilà pourtant ce que le journaliſte appelle *une faute groſſière*.

Il ſe trompe quand il dit que le journal des ſavans de Paris n'eſt pas le premier qu'on ait fait en Europe.

Il ſe trompe en oppoſant les tranſactions philoſophiques. Ces tranſactions ne ſont point un examen des ouvrages nouveaux de tous les auteurs, comme le journal des ſavans ; c'eſt une entrepriſe toute différente.

Il ſe trompe quand il croit qu'il y a eu une bonne pharmacopée univerſelle avant celle de *Lemery*.

Il ſe trompe quand il dit que le *Moréri* n'eſt pas le premier dictionnaire français hiſtorique qui concerne les faits. C'eſt même le premier en toute langue ; ceux des *Etiennes* n'étant qu'une courte nomenclature pour l'intelligence des anciens auteurs.

Il ſe trompe, & fait pis que ſe tromper, quand il traite de menteur le père *Daniel*, qui ne paſſe pas pour un hiſtorien aſſez profond & aſſez hardi, mais qui paſſe pour un hiſtorien très-véridique. Le père *Daniel* a erré quelquefois, mais il n'eſt pas permis de l'appeler *un menteur*.

Il ſe trompe quand il croit les contes badins de *la Fontaine* plus dangereux que la ſeconde églogue de *Virgile*, ou que certaines ſatires d'*Horace*, ou qu'*Ovide*, ou que *Pétrone*. Il n'a pas ſenti que la gaieté n'eſt pas ce qui inſpire la volupté. *La Fontaine* eſt plaiſant, *Ovide* eſt voluptueux, *Pétrone* eſt débauché.

Il se trompe quand il reproche à l'auteur du *Siècle de Louis XIV* d'avoir dit qu'il vaut mieux recevoir cent bulles erronées que d'exciter des divisions. Voici le passage du *Siècle : Il vaut mieux recevoir cent bulles erronées que de mettre cent villes en cendres.* Quiconque aura une maison dans une de ces cent villes pensera ainsi ; permis à ceux qui n'ont point de maison de brûler celles des autres pour une bulle.

Il se trompe quand il croit que dans le *Siècle* on immole les jansénistes aux jésuites. On n'a certainement point pris de parti entre ces messieurs. On y dit que *Quesnel* était un opiniâtre, que le jésuite *le Tellier*, confesseur de *Louis XIV*, était un méchant homme. L'auteur du *Siècle* n'est ni janséniste ni moliniste.

Il se trompe quand il dit que les Français firent des campagnes malheureuses en Bohème, lorsque *Louis XV* fut à la tête de ses armées. *Louis XV* depuis la fin de 1743 n'envoya pas en Bohème un seul régiment.

Il se trompe quand il reproche à l'auteur du *Siècle* d'avoir dit que les Allemands ne se mettent jamais en campagne qu'au mois d'août. Jamais l'auteur du *Siècle* n'a répété cette ancienne sottise.

Il se trompe quand il avance que les papes n'ont jamais rendu Castro & Ronciglione. Ils en sont possesseurs, oui ; mais cela prouve-t-il qu'ils ne l'aient jamais cédé ? *Alexandre VIII* fut forcé de le rendre pour cent mille écus romains en 1664.

Il se trompe quand il dit que l'Encyclopédie n'est pas un ouvrage très-utile, & quand il conclut qu'il ne vaut rien, de ce qu'il a été critiqué & persécuté

dans sa naissance par des ennemis intéressés. Il devait conclure tout le contraire.

Il faudrait tâcher de ne se pas tromper sur tous les points, quand on critique un ouvrage.

L'auteur du *Siècle de Louis XIV* n'a vu aucune des éditions qui ont été faites en France, en Angleterre & en Hollande. Il lui est tombé entre les mains une petite feuille volante, dans laquelle on relève plusieurs fautes de l'édition de la Haye, & on en rend l'auteur responsable. Il y a, ce me semble, un peu d'injustice dans ce procédé. Ce n'est pas à lui qu'il faut s'en prendre si on a imprimé *pigeri* pour *gigeri*, *Burignac* pour *Daubignac*, & si les éditeurs sont tombés dans d'autres méprises. On ne trouvera pas ces fautes dans l'édition de Genève corrigée par l'auteur même. Ceux qui se hâtent de faire ces critiques devraient y apporter plus d'équité & plus d'attention. Par exemple, on reproche à l'auteur d'avoir dit que le grand *Condé* mourut à Chantilli en 1680. Cela n'est pas vrai; l'auteur place cette mort en 1686, non pas à Chantilli, mais à Fontainebleau.

On lui reproche d'avoir mis en 1700 la mort de *Jacques II*, roi d'Angleterre. Cela n'est pas vrai, il dit que c'est en 1701. On lui reproche d'avoir placé la mort de *Madame*, la première femme du frère de *Louis XIV*, en 1672. Cela n'est pas vrai, il la place au mois de juin 1670.

On lui reproche d'avoir fait naître M^me^ *Dacier* en 1615. Cela n'est pas vrai; il a placé sa naissance en 1651.

Au reſte, il eſt difficile que dans un catalogue de plus de trois cents artiſtes, on ne ſe ſoit trompé ſur quelques noms obſcurs & ſur quelques dates. Un *errata* ſuffit pour ces bagatelles. Il ne faut pas juger d'un grand bâtiment par quelques pavés qu'un maçon ſubalterne aura arrangés dans la cour.

ARTICLE XXVIII.

Anecdotes ſur Louis XIV.

LOUIS XIV était, comme on ſait, le plus bel homme & le mieux fait de ſon royaume. C'était lui que *Racine* déſignait dans Bérénice par ces vers :

En quelque obſcurité que le ciel l'eût fait naître,
Le monde en le voyant eût reconnu ſon maître.

Le roi ſentit bien que cette tragédie, & ſurtout ces deux vers étaient faits pour lui. Rien n'embellit d'ailleurs comme une couronne. Le ſon de ſa voix était noble & touchant. Tous les hommes l'admiraient, & toutes les femmes ſoupiraient pour lui. Il avait une démarche qui ne pouvait convenir qu'à lui ſeul, & qui eût été ridicule en tout autre. Il ſe complaiſait à en impoſer par ſon air. L'embarras de ceux qui lui parlaient était un hommage qui flattait ſa ſupériorité. Ce vieil officier qui en lui demandant une grâce, balbutiait, recommençait ſon diſcours, & qui enfin lui dit : *Sire, au moins je ne tremble pas ainſi devant vos ennemis*, n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il demandait.

La nature lui avait donné un tempérament robuſte. Il fit parfaitement tous ſes exercices ; jouait très-bien à tous les jeux qui demandent de l'adreſſe & de l'action ; il danſait les danſes graves avec beaucoup de grâce. Sa conſtitution était ſi bonne qu'il fit toujours deux grands repas par jour ſans altérer ſa ſanté ; ce fut la bonté de ſon tempérament qui fit l'égalité de ſon humeur. *Louis XIII* infirme était chagrin, faible & difficile. *Louis XIV* parlait peu, mais toujours bien. Il n'était pas ſavant, mais il avait le goût juſte. Il entendait un peu l'italien & l'eſpagnol, & ne put jamais apprendre le latin, que l'on montre toujours aſſez mal dans une éducation particulière, & qui eſt de toutes les ſciences la moins utile à un roi. On a imprimé ſous ſon nom une traduction des *Commentaires de Céſar*. Ce ſont ſes thèmes, mais on les feſait avec lui ; il y avait peu de part ; & on lui diſait qu'il les avait faits. J'ai ouï dire au cardinal de *Fleuri* que *Louis XIV* lui avait un jour demandé ce que c'était que le prince *quemadmodum*, mot ſur lequel un muſicien dans un motet avait prodigué, ſelon leur coutume, beaucoup de travail ; le roi lui avoua à cette occaſion qu'il n'avait preſque jamais rien ſu de cette langue. On eût mieux fait de lui enſeigner l'hiſtoire, la géographie, & ſurtout la vraie philoſophie, que les princes connaiſſent ſi rarement. Son bon ſens & ſon goût naturel ſuppléèrent à tout. En fait des beaux arts, il n'aimait que l'excellent. Rien ne le prouve mieux que l'uſage qu'il fit de *Racine*, de *Boileau*, de *Molière*, de *Boſſuet*, de *Fénélon*, de *le Brun*, de *Girardon*, de *le Nôtre*, &c. Il donna même

même quelquefois à *Quinault* des sujets d'opéra, & ce fut lui qui choisit *Armide*. M. *Colbert* ne protégea tous les arts & ne les fit fleurir que pour se conformer au goût de son maître; car M. *Colbert* étant sans lettres, élevé dans le négoce & chargé par le cardinal *Mazarin* de détails d'affaires, ne pouvait avoir pour les beaux arts ce goût que donne naturellement une cour galante, à laquelle il faut des plaisirs au-dessus du vulgaire. M. *Colbert* était un peu sec & sombre; ses grandes vues pour la finance & pour le commerce, où le roi était & devait être moins intelligent que lui, ne s'étendirent pas d'abord jusqu'aux arts aimables; il se forma le goût par l'envie de plaire à son maître, & par l'émulation que lui donnait la gloire acquise par M. *Fouquet* dans la protection des lettres, gloire qu'il conserva dans sa disgrace. Il ne fit d'abord que de mauvais choix, & lorsque *Louis XIV* en 1662 voulut favoriser les lettres, en donnant des pensions aux hommes de génie & même aux savans, *Colbert* ne s'en rapporta qu'à ce *Chapelain* dont le nom est depuis devenu si ridicule, grâces à ses ouvrages & à *Boileau;* mais il avait alors une grande réputation qu'il s'était faite par un peu d'érudition, assez de critique & beaucoup d'adresse; c'est ce choix qui indigna *Boileau*, jeune encore, & qui lui inspira tant de traits satiriques. M. *Colbert* se corrigea depuis, & favorisa ceux qui avaient des talens véritables, & qui plaisaient au maître.

Ce fut *Louis XIV* qui de son propre mouvement donna des pensions à *Boileau*, à *Racine*, à *Pélisson*, à beaucoup d'autres; il s'entretenait quelquefois

avec eux, & même lorsque *Boileau* se fut retiré à Auteuil, étant affaibli par l'âge, & qu'il vint faire sa cour au roi pour la dernière fois, le roi lui dit : Si votre santé vous permet de venir encore quelquefois à Versailles, j'aurai toujours une demi-heure à vous donner. Au mois de septembre 1690, il nomma *Racine* du voyage de Marly, & il se faisait lire par lui les meilleurs ouvrages du temps.

L'année d'auparavant il avait gratifié *Racine* & *Boileau*, chacun de mille pistoles, qui font vingt mille livres d'aujourd'hui, pour écrire son histoire, & il avait ajouté à ce présent quatre mille livres de pension.

On voit évidemment par toutes ces libéralités répandues de son propre mouvement, & surtout par sa faveur accordée à *Pélisson*, persécuté par *Colbert*, que ses ministres ne dirigeaient point son goût. Il se porta de lui-même à donner des pensions à plusieurs savans étrangers, & M. *Colbert* consulta M. *Perrault* sur le choix de ceux qui reçurent cette gratification si honorable pour eux & pour le souverain. Un de ses talens était de tenir une cour; il rendit la sienne la plus magnifique & la plus galante de l'Europe. Je ne sais pas comment on peut lire encore des descriptions de fêtes dans des romans, après avoir lu celles que donna *Louis XIV.* Les fêtes de Saint-Germain, de Versailles, ses carrousels sont au-dessus de ce que l'imagination la plus romanesque a inventé. Il dansait d'ordinaire à ces fêtes avec les plus belles personnes de sa cour; il semblait que la nature eût fait des efforts pour seconder le goût de *Louis XIV.* Sa cour était remplie des hommes les

mieux faits de l'Europe, & il y avait à la fois plus de trente femmes d'une beauté accomplie. On avait soin de composer des danses figurées, convenables à leurs caractères & à leurs galanteries. Souvent même les pièces qu'on représentait étaient remplies d'allusions fines, qui avaient rapport aux intérêts secrets de leurs cœurs. Non-seulement il y eut de ces fêtes publiques dont *Molière* & *Lulli* firent les principaux ornemens; mais il y en eut de particulières, tantôt pour *Madame*, belle-sœur du roi, tantôt pour M^me^ de *la Vallière:* il n'y avait que peu de courtisans qui y fussent admis; c'était souvent *Benserade* qui en fesait les vers, quelquefois un nommé *Bellot* valet de chambre du roi. J'ai vu des canevas de ce dernier, corrigés de la main de *Louis XIV.* On connaît ces vers galans que fesait *Benserade* pour ces ballets figurés, où le roi dansait avec sa cour; il y confondait presque toujours par une allusion délicate la personne & le rôle. Par exemple, lorsque le roi dans un de ces ballets représentait *Apollon*, voici ce que fit pour lui *Benserade:*

Je doute qu'on le prenne avec nous sur le ton
De Daphné, de Phaëton;
Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine.
Il n'est point là de piége où vous puissiez donner;
Le moyen de s'imaginer
Qu'une femme vous fuie, ou qu'un homme vous mène.

Lorsqu'il eut marié son petit-fils le duc de *Bourgogne* à la princesse *Adélaïde* de Savoie, il fit jouer des comédies pour elle dans un des appartemens

de Versailles. *Duché*, l'un de ses domestiques, auteur du bel opéra d'Iphigénie, composa la tragédie d'Absalon pour ces fêtes secrètes; Mme la duchesse de *Bourgogne* représentait la fille d'*Absalon;* le duc d'*Orléans*, le duc de *la Vallière* y jouaient, le fameux acteur *Baron* dirigeait la troupe & y jouait aussi.

Il y avait alors appartement trois fois la semaine à Versailles; la galerie & toutes les pièces étaient remplies; on jouait dans un sallon, dans l'autre il y avait musique, dans un troisième une collation. Le roi animait tous ces plaisirs par sa présence. Quelquefois il fesait dresser dans la galerie des boutiques garnies des bijoux les plus précieux, il en fesait des loteries, ou bien on les jouait à la rasle, & Mme la duchesse de *Bourgogne* distribuait souvent les lots gagnés.

C'était au milieu de tous ces amusemens magnifiques & des plaisirs les plus délicats, qu'il forma ces vastes projets qui firent trembler l'Europe; il mena la reine & toutes les dames de sa cour sur la frontière. A la guerre de 1667, il distribua pour plus de cent mille écus de présens, soit aux seigneurs flamands qui venaient lui rendre leurs respects, soit aux députés des villes, soit aux envoyés des princes qui venaient le complimenter, & il suivait en cela son goût pour la magnificence, autant que la politique. C'est sur quoi on ne peut assez s'étonner qu'on l'ait osé accuser d'avarice dans presque toutes les pitoyables histoires qu'on a compilées de son règne: jamais prince n'a plus donné, plus à propos & de meilleure grâce.

Les plaisirs nobles dont il occupa sans cesse la

plus brillante cour du monde ne l'empêchèrent point d'assister régulièrement à tous ses conseils ; il les tenait même pendant qu'il était malade, & il ne s'en dispensa qu'une fois pour aller à la chasse, il y avait peu d'affaires ce jour-là, il entra pour dire qu'il n'y aurait point de conseil, & le dit en parodiant ainsi sur le champ un air d'un opéra de *Quinault* & de *Lulli*.

Le conseil à ses yeux a beau se présenter :
Si tôt qu'il voit sa chienne, il quitte tout pour elle,
Rien ne peut l'arrêter
Quand la chasse l'appelle.

Il avait fait quelques petites chansons dans ce goût aisé & naturel, & dans les voyages en Franche-Comté, il fesait faire des impromptu à ses courtisans, surtout à *Péliſſon* & au marquis de *Dangeau*. Il ne jouait pas mal de la guitarre, qui était alors à la mode, & se connaissait très-bien en musique comme en peinture. Dans ce dernier art, il n'aimait que les sujets nobles. Les *Teniers* & les autres petits peintres flamands ne trouvaient point grâce devant ses yeux : ôtez-moi ces magots-là, dit-il un jour qu'on avait mis un *teniers* dans un de ses appartemens.

Malgré son goût pour la grande & noble architecture, il laissa subsister l'ancien corps du château de Versailles, avec les sept croisées de face & sa petite cour de marbre du côté de Paris. Il n'avait d'abord destiné ce château qu'à un rendez-vous de chasse, tel qu'il l'avait été du temps de *Louis XIII*, qui

l'avait acheté du secrétaire d'Etat *Loménie*. Petit-à-petit il en fit ce palais immense, dont la façade du côté des jardins est ce qu'il y a de plus beau dans le monde, & dont l'autre façade est dans le plus petit & le plus mauvais goût; il dépensa à ce palais & aux jardins plus de cinq cents millions, qui en font plus de neuf cents de notre espèce. M. le duc de *Créqui* lui disait : Sire, vous avez beau faire, vous n'en ferez jamais qu'un favori sans mérite.

Les chefs-d'œuvre de sculpture furent prodigués dans ses jardins. Il en jouissait & les allait voir souvent. J'ai ouï dire à feu M. le duc d'*Antin* que lorsqu'il fut surintendant des bâtimens, il fesait quelquefois mettre ce qu'on appelle des *calles* entre les statues & les socles, afin que quand le roi viendrait se promener, il s'aperçût que les statues n'étaient pas droites, & qu'il eût le mérite du coup-d'œil. En effet, le roi ne manquait pas de trouver le défaut. M. d'*Antin* contestait un peu, & ensuite se rendait, & fesait redresser la statue, en avouant avec une surprise affectée combien le roi se connaissait à tout. Qu'on juge par cela seul combien un roi doit aisément s'en faire accroire.

On fait le trait de courtisan que fit ce même duc d'*Antin*, lorsque le roi vint coucher à Petit-bourg, & qu'ayant trouvé qu'une grande allée de vieux arbres fesait un mauvais effet, M. d'*Antin* la fit abattre & enlever la même nuit; & le roi à son réveil n'ayant plus trouvé son allée, il lui dit : Sire, comment vouliez-vous qu'elle osât paraître encore devant vous, elle vous avait déplu.

Ce fut le même duc d'*Antin* qui à Fontainebleau

donna au roi & à Mme la ducheſſe de *Bourgogne* un ſpectacle plus ſingulier & un exemple plus frappant du rafinement de la flatterie la plus délicate. *Louis XIV* avait témoigné qu'il ſouhaiterait qu'on abatttît quelque jour un bois entier qui lui ôtait un peu de vue. M. d'*Antin* fit ſcier tous les arbres du bois près de la racine, de façon qu'ils ne tenaient preſque plus; des cordes étaient attachées à chaque pièce d'arbre, & plus de douze cents hommes étaient dans ce bois prêts au moindre ſignal. M. d'*Antin* ſavait le jour que le roi devait ſe promener de ce côté avec toute ſa cour. Sa majeſté ne manqua pas de dire combien ce morceau de forêt lui déplaiſait. Sire, lui répondit-il, ce bois ſera abattu dès que votre majeſté l'aura ordonné. Vraiment, dit le roi, s'il ne tient qu'à cela, je l'ordonne, & je voudrais déjà en être défait: Hé bien, Sire, vous allez l'être. Il donna un coup de ſifflet, & on vit tomber la forêt. Ah! Meſdames, s'écria Mme la ducheſſe de *Bourgogne*, ſi le roi avait demandé nos têtes, M. d'*Antin* les ferait tomber de même: bon mot un peu vif, mais qui ne tirait point à conſéquence.

C'était ainſi que tous les courtiſans cherchaient à lui plaire, chacun ſelon ſon pouvoir & ſon eſprit. Il le méritait bien, car il était occupé lui-même de ſe rendre agréable à tout ce qui l'entourait: c'était un commerce continuel de tout ce que la majeſté peut avoir de grâces ſans jamais ſe dégrader, & de tout ce que l'empreſſement de ſervir & de plaire peut avoir de fineſſe ſans l'air de la baſſeſſe; il était ſurtout avec les femmes d'une attention & d'une

politeſſe qui augmentait encore celle de ſes courtiſans, & il ne perdit jamais l'occaſion de dire aux hommes de ces choſes qui flattent l'amour-propre en excitant l'émulation, & qui laiſſent un long ſouvenir.

Un jour Mme la dauphine voyant à ſon ſouper un officier qui était très-laid, plaiſanta beaucoup & très-haut ſur ſa laideur : je le trouve, Madame, dit le roi encore plus haut, un des plus beaux hommes de mon royaume, car c'eſt un des plus braves.

Le comte de *Marivaux*, lieutenant-général, homme un peu brutal & qui n'avait pas adouci ſon caractère dans la cour même de *Louis XIV*, avait perdu un bras dans une action, & ſe plaignait un jour au roi, qui l'avait pourtant récompenſé autant qu'on peut le faire pour un bras caſſé : Je voudrais avoir perdu auſſi l'autre, & ne plus ſervir votre majeſté. J'en ſerais bien fâché pour vous & pour moi, lui répondit *Louis XIV*, & ce diſcours fut ſuivi d'une grâce qu'il lui accorda. Il était ſi éloigné de dire des choſes déſagréables, qui ſont des traits mortels dans la bouche d'un prince, qu'il ne ſe permettait pas même les plus innocentes & les plus douces railleries, tandis que les particuliers en ſont tous les jours de ſi cruelles & de ſi funeſtes.

Il ſeſait un jour un conte à quelques-uns de ſes courtiſans, & même il avait promis que le conte ſerait plaiſant ; cependant il le fut ſi peu que l'on ne rit point, quoique le conte fût du roi. M. le prince d'*Armagnac*, qu'on appelait M. *le Grand*, ſortit alors de la chambre, & le roi dit à ceux qui

reſtaient : Meſſieurs, vous avez trouvé mon conte fort inſipide, & vous avez eu raiſon ; mais je me ſuis aperçu qu'il y avait un trait qui regarde de loin M. *le Grand* & qui aurait pu l'embarraſſer ; j'ai mieux aimé le ſupprimer que de haſarder de lui déplaire : à préſent qu'il eſt ſorti, voici mon conte : il l'acheva & on rit. On voit par ces petits traits combien il eſt faux qu'il ait jamais laiſſé échapper ce diſcours dur & révoltant dont on l'accuſe : *Qu'importe lequel de mes valets me ſerve :* c'était, dit-on, pour mortifier M. de *la Rochefoucauld*. *Louis XIV* était incapable d'une telle indécence. Je m'en ſuis informé à tous ceux qui approchaient de ſa perſonne, ils m'ont tous dit que c'était un conte impertinent ; cependant il eſt répété & cru d'un bout de la France à l'autre. Les petites calomnies font fortune comme les grandes. Comment des paroles ſi odieuſes pourraient-elles ſe concilier avec ce qu'il dit au même duc de *la Rochefoucauld* qui était embarraſſé de dettes ? *Que ne parlez-vous à vos amis ;* mot qui lui-même valait beaucoup, & qui fut accompagné d'un don de cinquante mille écus. Quand il reçut un légat qui vint lui faire des excuſes au nom du pape, & un doge de Gènes, qui vint lui demander pardon, il ne ſongea qu'à leur plaire. Ses miniſtres agiſſaient un peu plus durement. Auſſi le doge *Lercaro*, qui était un homme d'eſprit, diſait : Le roi nous ôte la liberté en captivant nos cœurs, mais ſes miniſtres nous la rendent.

Lorſqu'en 1686 il donna à ſon fils le grand dauphin le commandement de ſon armée, il lui dit ces propres mots : En vous envoyant commander mon armée, je vous donne les occaſions de faire

connaître votre mérite ; c'eſt ainſi qu'on apprend à régner ; il ne faut pas, quand je viendrai à mourir, qu'on s'aperçoive que le roi eſt mort. Il s'exprimait preſque toujours avec cette nobleſſe. Rien ne fait plus d'impreſſion ſur les hommes, & on ne doit pas s'étonner que ceux qui l'approchaient euſſent pour lui une eſpèce d'idolâtrie.

Il eſt certain qu'il était paſſionné pour la gloire, & même encore plus que pour la réalité de ſes conquêtes. Dans l'acquiſition de l'Alſace & de la moitié de la Flandre, de toute la Franche-Comté, ce qu'il aimait le mieux était le nom qu'il ſe feſait.

En effet, pendant plus de cinquante ans il n'y eut en Europe aucune tête couronnée que ſes ennemis même oſaſſent ſeulement mettre avec lui en comparaiſon. L'empereur *Léopold*, qu'il ſecourut quelquefois & humilia toujours, n'était pas un prince qui pût diſputer rien au roi de France. Il n'y eut de ſon temps aucun empereur turc qui ne fût un homme médiocre & cruel. *Philippe IV* & *Charles II* étaient auſſi faibles que la monarchie eſpagnole l'était devenue. *Charles II* d'Angleterre ne ſongea à imiter *Louis XIV* que dans ſes plaiſirs. *Jacques II* ne l'imita que dans ſa dévotion, & il profita mal des efforts que fit pour lui ſon protecteur. *Guillaume III* ſouleva l'Europe contre *Louis XIV;* mais il ne put l'égaler ni en grandeur d'ame, ni en magnificence, ni en monumens, ni en rien de ce qui a illuſtré ce beau règne. *Chriſtine* en Suède ne fut fameuſe que par ſon abdication & par ſon eſprit. Les rois de Suède ſes ſucceſſeurs juſqu'à *Charles XII* ne firent preſque rien de digne du grand *Guſtave*, & *Charles XII*, qui fut un héros,

n'eut pas la prudence qui en eût fait un grand-homme. *Jean Sobiesky* en Pologne eut la réputation d'un brave général, mais ne put acquérir celle d'un grand roi. Enfin *Louis XIV*, jusqu'à la bataille d'Hochstet, fut le seul puissant, le seul magnifique, le seul grand presqu'en tout genre. L'hôtel de ville de Paris lui décerna ce nom de *Grand* en 1680, & l'Europe quoique jalouse le confirma.

On l'a accusé d'un faste & d'un orgueil insupportable, parce que ses statues à la place Vendôme & à celle des Victoires ont des bases ornées d'esclaves enchaînés. On ne veut pas voir que celle du grand, du clément, de l'adorable *Henri IV* sur le pont-neuf est aussi accompagnée de quatre esclaves; que celle de *Louis XIII*, faite anciennement pour *Henri II*, en a autant, & que celle même du grand duc *Ferdinand de Médicis* à Livourne a les mêmes attributs. C'est un usage des sculpteurs plutôt qu'un monument de vanité. On érige ces monumens pour les rois, comme on les habille sans qu'ils y prennent garde.

Il était si peu amoureux de cette fausse gloire qu'on lui reproche qu'il fit ôter de la galerie de Versailles les inscriptions pleines d'enflure & de faste que *Charpentier* de l'académie française avait mises à tous les cartouches: l'incroyable passage du Rhin, la sage conduite du roi, la merveilleuse entreprise de Valenciennes &c.

Louis XIV supprima toutes les épithètes, & ne laissa que les faits. L'inscription qui est à Paris à la porte Saint-Denis, & qu'on lui a reprochée, est à la vérité insultante pour les Hollandais; mais elle ne contient pour *Louis XIV* aucune louange révoltante.

Il n'entendait point le latin comme on l'a dit, il n'alla presque jamais à Paris, & peut-être n'a-t-il pas plus entendu parler de cette inscription que de celles de *Santeuil* qui sont aux fontaines de la ville. Il serait à souhaiter, après tout, que nous ne laissassions subsister aucun monument humiliant pour nos voisins, & que nous imitassions en cela les Grecs, qui après la guerre du Péloponèse détruisirent tout ce qui pouvait réveiller l'animosité & la haine. Les misérables histoires de *Louis XIV* disent presque toutes que l'empereur *Léopold* fit élever une pyramide dans le champ de bataille d'Hochstet: cette pyramide n'a existé que dans des gazettes, & je me souviens que M. le maréchal de *Villars* me dit qu'après la prise de Fribourg il envoya cinquante maîtres sur le champ où s'était donnée cette funeste bataille, avec ordre de détruire la pyramide en cas qu'elle existât, & qu'on n'en trouva pas le moindre vestige. Il faut mettre ce conte de la pyramide avec celui de la médaille du *sta sol*, arrête-toi, soleil, qu'on prétend que les Etats-généraux avaient fait frapper après la paix d'Aix-la-Chapelle: sottise à laquelle ils ne pensèrent jamais.

Les choses principales dont *Louis XIV* tirait sa gloire étaient d'avoir, au commencement de son règne, forcé la branche d'Autriche espagnole, qui disputait depuis cent ans la préséance à nos rois, à la céder pour jamais en 1661; d'avoir entrepris dès 1664 la jonction des deux mers; d'avoir réformé les lois en 1667; d'avoir conquis la même année la Flandre française en six semaines; d'avoir pris l'année suivante la Franche-Comté en moins

d'un mois, au cœur de l'hiver ; d'avoir su ajouter à la France Dunkerque & Strasbourg. Que l'on ajoute à ces objets qui devaient le flatter une marine de près de deux cents vaisseaux, en comptant les alléges ; soixante mille matelots enclassés en 1681, outre ceux qu'il avait déjà formés ; le port de Toulon, celui de Brest & de Rochefort bâtis ; cent cinquante citadelles construites ; l'établissement des invalides, de S^t Cyr, l'ordre de S^t Louis, l'observatoire, l'académie des sciences, l'abolition du duel, l'établissement de la police, la réforme des lois, on verra que sa gloire était fondée. Il ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire, mais il fit beaucoup plus qu'un autre. Quand je dirai que tous les grands monumens n'ont rien coûté à l'Etat qu'ils ont embelli, je ne dirai rien que de très-vrai. Le peuple croit qu'un prince qui dépense beaucoup en bâtimens & en établissemens ruine son royaume ; mais en effet il l'enrichit ; il répand de l'argent parmi une infinité d'artistes, toutes les professions y gagnent ; l'industrie & la circulation augmentent ; le roi qui fait le plus travailler ses sujets est celui qui rend son royaume le plus florissant. Il aimait les louanges, sans doute, mais il ne les aimait pas grossières ; & les caractères qui sont insensibles aux justes louanges n'en méritent d'ordinaire aucune. S'il permit les prologues d'opéra dans lesquels *Quinault* le célébrait, ces éloges plaisaient à la nation, & redoublaient la vénération qu'elle avait pour lui. Les éloges que *Virgile*, *Horace* & *Ovide* même prodiguèrent à *Auguste* étaient beaucoup plus forts, & si on songe aux proscriptions, ils étaient assurément bien moins mérités.

Louis XIV n'adoptait pas toujours les louanges dont on l'accablait. L'académie françaiſe lui rendait régulièrement compte des ſujets qu'elle propoſait pour le prix. Il y eut une année où elle avait donné pour ſujet du prix, *laquelle de toutes les vertus du roi méritait la préférence :* il ne voulut pas recevoir ce coup d'encenſoir aſſommant, & défendit que ce ſujet fût traité.

Il réſulte de tout ce qu'on vient de rapporter, que jamais homme n'ambitionna plus la vraie gloire. La modeſtie véritable eſt, je l'avoue, au-deſſus d'un amour-propre ſi noble. S'il arrivait qu'un prince, ayant fait d'auſſi grandes choſes que *Louis XIV*, fût encore modeſte, ce prince ſerait le premier homme de la terre, & *Louis XIV* le ſecond.

Toutes les hiſtoires imprimées en Hollande reprochent à *Louis XIV* la révocation de l'édit de Nantes. Je le crois bien ; tous ces livres ſont écrits par des proteſtans. Ils furent des ennemis d'autant plus implacables de ce monarque qu'avant d'avoir quitté le royaume, ils étaient des ſujets fidelles. *Louis XIV* ne les chaſſa pas comme *Philippe III* avait chaſſé les Maures d'Eſpagne, ce qui avait fait à la monarchie eſpagnole une plaie inguériſſable. Il voulait retenir les huguenots & les convertir. J'ai demandé à M. le cardinal de *Fleuri* ce qui avait principalement engagé le roi à ce coup d'autorité. Il me répondit que tout venait de M. de *Baville* intendant de Languedoc, qui s'était flatté d'avoir aboli le calviniſme dans cette province, où cependant il reſtait plus de quatre-vingts mille huguenots. *Louis XIV* crut aiſément que puiſqu'un intendant

avait détruit la secte dans son département, il l'anéantirait dans son royaume. M. de *Louvois* consulta sur cette grande affaire M. de *Gourville*, que le roi *Charles II* d'Angleterre appelait le plus sage des Français. L'avis de M. de *Gourville* fut d'enlever à la fois tous les ministres des églises protestantes. Au bout de six mois, dit-il, la moitié de ses ministres abjurera, & on les lâchera dans le troupeau, l'autre moitié sera opiniâtre & restera enfermée sans pouvoir nuire ; il arrivera qu'en peu d'années les huguenots, n'ayant plus que des ministres convertis & engagés à soutenir leur changement, se réuniront tous à la religion romaine. D'autres étaient d'avis qu'au lieu d'exposer l'Etat à perdre un grand nombre de citoyens qui avaient en main les manufactures & le commerce, on fît venir au contraire des familles luthériennes comme il y en a dans l'Alsace. L'autorité royale était affermie sur des fondemens inébranlables, & toutes les sectes du monde n'auraient pas fait dans une ville une sédition de quinze jours. M. *Colbert* s'opposa toujours à un coup d'éclat contre les huguenots ; il ménageait des sujets utiles. Les manufactures de *Vanrobès* & de beaucoup d'autres qu'il avait établies n'étaient maintenues que par des gens de cette secte.

Après sa mort arrivée en 1683, M. *le Tellier* & M. de *Louvois* poussèrent les calvinistes : ils s'ameutèrent, on révoqua l'édit de Nantes, on abattit leurs temples ; mais on fit la grande faute de bannir les ministres. Quand les bergers marchent, les troupeaux suivent. Il sortit du royaume, malgré toutes les précautions qu'on prit, plus de huit cents mille

hommes, qui portèrent avec eux dans les pays étrangers environ un milliar d'argent, tous les arts & leur haine contre leur patrie. La Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne furent peuplées de ces fugitifs. *Guillaume III* eut des régimens entiers de proteſtans français à ſon ſervice; il y a dix mille réfugiés français à Berlin qui ont fait de cet endroit ſauvage une ville opulente & ſuperbe. Ils ont fondé une ville juſqu'au fond du Cap de Bonne-Eſpérance.

Louis XIV fut très-malheureux depuis 1704 juſqu'en 1712, il ſoutint ſes diſgraces comme un homme qui n'aurait jamais connu de proſpérité. Il perdit ſon fils unique en 1711, & il vit périr en 1712, dans l'eſpace d'un mois, le duc de *Bourgogne* ſon petit-fils, la ducheſſe de *Bourgogne*, & l'aîné de ſes arrières petits-fils. Le roi, ſon ſucceſſeur, qu'on appelait alors le duc d'*Anjou*, fut auſſi à l'extrémité. Leur maladie était une rougeole maligne, dont furent attaqués en même temps M. de *Seignelay*, Mlle d'*Armagnac*, M. de *Liſlenay*, Mme de *Gondrin*, qui a été depuis comteſſe de *Toulouſe*, Mme de la *Vrillière*, M. le duc de *la Trimouille*, & beaucoup d'autres perſonnes à Verſailles. M. le marquis de *Gondrin* en mourut en deux jours. Plus de trois cents perſonnes en périrent à Paris. La maladie s'étendit dans preſque toute la France. Elle enleva en Lorraine deux enfans du duc. Si on avait voulu ſeulement ouvrir les yeux & faire la moindre réflexion, on ne ſe ſerait pas abandonné aux calomnies abominables qui furent ſi aveuglément répandues; elles furent la ſuite du diſcours imprudent d'un médecin nommé *Boudin*, homme de plaiſir, hardi & ignorant,

qui

qui dit que la maladie dont ces princes étaient morts n'était pas naturelle. C'eſt une choſe qui m'étonne toujours, que les Français, qui ſont aujourd'hui ſi peu capables de commettre de grands crimes, ſoient ſi prompts à les croire. Le fameux chimiſte *Homberg*, vertueux philoſophe & d'une ſimplicité extrême, fut tout étonné d'entendre dire qu'on le ſoupçonnait ; il courut vîte à la baſtille pour s'y conſtituer priſonnier : on ſe moqua de lui, & on n'eut garde de le recevoir ; mais le public toujours téméraire fut long-temps imbu de ces bruits horribles, dont la fauſſeté reconnue devrait apprendre aux hommes à juger moins légérement, ſi quelque choſe peut corriger les hommes.

Un des malheurs de la fin du règne de *Louis XIV* fut le dérangement des finances ; il commença dès l'an 1689. On fit porter tous les meubles d'argent orfévris à la monnaie, en dépouillant ſa galerie & ſon grand appartement de tous ces meubles admirables d'argent maſſif, ſculptés par *Balin*, ſur les deſſins du fameux *le Brun*, & de tout cela on ne retira que trois millions de profit. On établit la capitation en 1695 : on fit des tontines. M. de *Pontchartrain*, en 1696, vendit des lettres de nobleſſe à qui en voulait, pour deux mille écus, & enſuite on taxa à vingt francs la permiſſion d'avoir un cachet.

Dans la guerre de 1701, l'épuiſement parut extrême. M. *Deſmarets* fut un jour réduit à prendre cent mille francs, qui étaient en dépôt chez les chartreux, & à mettre à la place des billets de monnaie dans un beſoin preſſant de l'Etat. Si on avait commencé par établir l'impôt du dixième, impôt

égal pour tout le monde par sa proportion, (ce qu'on ne fit qu'en 1710) le roi eût eu plus de ressources; mais au lieu de prendre cette voie, on ne se servit que de traitans qui s'enrichirent en ruinant le peuple. L'Etat ne manquait point d'argent, mais le discrédit le tenait caché. Il a bien paru en dernier lieu dans la guerre de 1741, combien la France a de ressources. Non-seulement il n'y a pas eu un moment de discrédit, mais on ne l'a jamais craint. Rien ne prouve mieux que la France bien administrée est le plus puissant empire de l'Europe.

ARTICLE XXIX.

Détails sur les Oeuvres historiques de l'auteur. (*)

LA manière dont j'ai étudié l'histoire était pour moi & non pour le public; mes études n'étaient point faites pour être imprimées. Une personne très-rare dans son siècle & dans tous les siècles, dont l'esprit s'étendait à tout, voulut enfin apprendre avec moi l'histoire pour laquelle elle avait eu d'abord autant de dégoût que le P. *Mallebranche*, parce qu'elle avait comme lui de très-grands talens pour la métaphysique & la géométrie. „ Que m'importe, „ disait-elle, à moi française vivant dans ma terre, „ de savoir qu'*Egil* succéda au roi *Haquin* en Suède? „ & qu'*Otoman* était fils d'*Ortogul*? J'ai lu avec plaisir „ les histoires des Grecs & des Romains; elles pré- „ sentaient à mon esprit de grands tableaux qui „ m'attachaient. Mais je n'ai pu encore achever

(*) Ce fragment est tiré de la préface d'une des premières éditions de l'*Essai sur les mœurs & l'esprit des nations*.

„ aucune grande hiſtoire de nos nations modernes ;
„ je n'y vois guère que de la confuſion, une foule
„ de petits événemens ſans liaiſon & ſans ſuite,
„ mille batailles qui n'ont décidé de rien, & dans
„ leſquelles je n'apprenais pas ſeulement de quelles
„ armes on ſe ſervait pour ſe détruire. J'ai renoncé
„ à une étude auſſi ſèche qu'immenſe qui accable
„ l'eſprit ſans l'éclairer. „

Mais, lui dis-je, ſi parmi tant de matériaux brutes & informes vous choiſiſſiez de quoi vous faire un édifice à votre uſage; ſi en retranchant tous les détails des guerres, auſſi ennuyeux qu'infidelles, toutes les petites négociations qui n'ont été que des fourberies inutiles, toutes les aventures particulières qui étouffent les grands événemens; ſi en conſervant celles qui peignent les mœurs vous feſiez de ce chaos un tableau général & bien articulé ; ſi vous cherchiez à démêler dans les événemens l'hiſtoire de l'eſprit humain, croiriez-vous avoir perdu votre temps ?

Cette idée la détermina ; & c'eſt ſur ce plan que je travaillai : je fus d'abord étonné du peu de ſecours que je trouvai dans la multitude immenſe des livres.

Je me ſouviens que quand nous commençâmes à ouvrir *Puffendorf*, qui avait écrit dans Stockholm, & à qui les archives de l'Etat furent ouvertes, nous nous aſſurions d'y trouver quelles étaient les forces de ce pays, combien il nourriſſait d'habitans, comment les peuples de la province de Gothie s'étaient joints à ceux qui ravagèrent l'empire romain, comment les arts s'introduiſirent en Suède dans la

suite des temps, quelles étaient ses lois principales, ses richesses, ou plutôt sa pauvreté : nous ne trouvâmes pas un mot de ce que nous cherchions.

Lorsque nous voulûmes nous instruire des prétentions des empereurs sur Rome, & de celles des papes contre les empereurs, nous ne trouvâmes que confusion & obscurité ; de sorte que dans tout ce que j'écrivais, je mettais toujours à la marge, *vide*, *quære*, *dubita;* c'est ce qui est encore en gros caractères dans cent endroits de mon ancien manuscrit de l'année 1740, surtout quand il s'agit des donations de *Pepin* & de *Charlemagne*, & des disputes de l'Eglise romaine & de l'Eglise grecque.

Presque rien de ce que les Occidentaux ont écrit sur les peuples d'Orient avant les derniers siècles ne nous paraissait pas vraisemblable, & nous savions combien, en fait d'histoire, tout ce qui est contre la vraisemblance est presque toujours contre la vérité.

La seule chose qui me soutenait dans des recherches si ingrates, était ce que nous rencontrions de temps en temps sur les arts & les sciences. Cette partie devint notre principal objet. Il était aisé de s'apercevoir que dans nos siècles de barbarie & d'ignorance, qui suivirent la décadence & le déchirement de l'empire romain, nous reçûmes presque tout des Arabes, astronomie, chimie, médecine, & surtout des remèdes plus doux & plus salutaires que ceux qui avaient été connus des Grecs & des Romains. L'algèbre est de l'invention de ces Arabes ; notre arithmétique même nous fut apportée par eux. Ce fut deux arabes, *Haran* & *Benſaid*, qui travaillèrent aux tables alphonsines.

Le schérif *Ben-Mohamed* qu'on appelle le *géographe de Nubie*, chassé de ses Etats, porta en Sicile au roi *Roger II*, un globe d'argent de huit cents marcs, sur lequel il avait gravé la terre connue, & corrigé *Ptolomée*.

Il fallut donc rendre justice aux Arabes quoiqu'ils fussent mahométans, & avouer que nos peuples occidentaux étaient très-ignorans dans les arts, dans les sciences, ainsi que dans la police des Etats, quoiqu'éclairés des lumières de la vérité sur des choses plus importantes. Si quelques personnes ont eu la mauvaise foi de blâmer cette équité & de vouloir la rendre odieuse, elles sont bien à plaindre d'être si indignes du siècle où elles vivent.

Plusieurs morceaux de la poësie & de l'éloquence arabe me parurent sublimes, & je les traduisis; ensuite quand nous vîmes tous les arts renaître en Europe par le génie des Toscans, & que nous lûmes leurs ouvrages, nous fûmes aussi enchantés que nous l'étions quand nous lisions les beaux morceaux de *Milton*, d'*Addisson*, de *Dryden* & de *Pope*. Je fis, autant que je le pus, des traductions exactes en vers des meilleurs endroits des poëtes des nations savantes; je tâchai d'en conserver l'esprit. En un mot, l'histoire des arts eut la préférence sur l'histoire des faits.

Tous ces matériaux concernant ces arts, ayant été perdus après la mort de cette personne si respectable, ni mon âge, ni l'éloignement des grandes bibliothèques, ni l'affaiblissement des talens, qui est la suite des longues maladies, ne m'ont pas permis de recommencer ce travail pénible: il se trouve

heureusement exécuté par des mains plus habiles, manié avec profondeur, & rédigé avec ordre dans l'immortel ouvrage de l'*Encyclopédie*. Je ne peux regretter que les traductions en vers des meilleurs morceaux de tous les grands poëtes depuis *le Dante*, car on ne les connaît point du tout dans des traductions en prose.

Il est public que plusieurs personnes eurent des copies de mon manuscrit historique; il y en eut même plusieurs chapitres imprimés dans le *Mercure de France;* on les recueillit ensuite sous différens titres. Enfin, en 1753, un libraire de la Haye s'avisa d'acheter quelques chapitres très-informes de ce manuscrit, qu'un homme peu scrupuleux ne fit point difficulté de lui vendre. Le libraire crut que ces chapitres contenaient une suite complète depuis *Charlemagne* jusqu'au règne de *Charles VII* roi de France; & il imprima ce recueil tronqué & imparfait, sous le titre trompeur d'*Abrégé de l'histoire universelle depuis Charlemagne jusqu'à Charle-Quint.* Je fesais alors imprimer le premier tome des *Annales de l'Empire*, & j'avais pris dans un de mes manuscrits de mon *Histoire universelle*, que j'avais trouvé à Gotha, de quoi m'aider dans ces *Annales.*

Surpris de voir dans les gazettes cette prétendue *Histoire universelle*, annoncée sous mon nom, & n'ayant point encore reçu ce livre qui se vendait publiquement en Hollande & à Paris; tout ce que je pus faire, ce fut de rendre compte dans la préface des *Annales de l'Empire* de la plupart des choses dont je viens de parler.

Bientôt après, cette prétendue *Histoire universelle*

imprimée à la Haye, parvint entre mes mains, & j'y trouvai plus de fautes que de pages. C'eſt *Amédée* de Genève pour *Robert fils d'Amédée;* c'eſt *Louis aîné de Charlemagne* pour *Louis aîné de la maiſon de Charlemagne.* On voit un *évêque d'Italie* au lieu d'un *évêque en Italie;* un *évêque de Paleſtine* au lieu d'un *évêque de Ptolémaïde en Paleſtine; Clément IV* pour *Innocent IV, Abougrafar* au lieu d'*Abougiafar; Darius fils d'Hidaſpes* pour fils d'*Hiſtaſpe;* c'eſt la *préciſion des équinoxes*, c'eſt la *valeur du climat* au lieu de la *chaleur:* on y trouve le *minime Aldobrandin* au lieu du *moine Aldobrandin*, quatre cents ans avant qu'on eût des minimes. On réimprima ce livre à Paris ſous le nom de *Jean Nourſe*, avec toutes les mêmes erreurs; on s'empreſſa de le réimprimer à Genève & à Leipſick. J'envoyai un *errata* tel que je pus le faire à la hâte, n'ayant pas le manuſcrit original ſous mes yeux.

Ayant fait venir enfin cet ancien manuſcrit original de Paris, je fus indigné de voir combien le livre donné au public était différent du mien. Ce n'eſt qu'un extrait défectueux de mon ouvrage. Les titres des chapitres ne ſe reſſemblent ſeulement pas; interprétations, omiſſions, fauſſes dates, noms défigurés, calculs erronés, tout me révolta. Non-ſeulement on ne me feſait pas dire ce que j'avais dit, mais on me feſait dire poſitivement tout le contraire.

Je fis une confrontation juridique de mon ancien manuſcrit avec le livre imprimé. Je conſtatai & je condamnai l'abus qu'on avait fait de mes travaux & de mon nom. On vient encore de donner tout récemment une nouvelle édition de cet ouvrage

informe sous le faux titre de *Colmar*. Tant d'efforts réitérés pour tromper le public, tant d'empressement à acheter un livre tout défiguré, sont des avertissemens que le fonds de l'ouvrage n'est pas sans utilité, & m'imposent le devoir de le publier un jour moi-même. Mais comment surcharger encore le public d'une nouvelle édition lorsque l'Europe est inondée de tant de fausses? Il faut attendre; il faut du temps pour remanier ces deux premiers volumes, dont quelques feuillets se retrouvent dans les *Annales de l'Empire*. Ces deux premiers tomes concernent d'ailleurs des temps obscurs, qui demandent des recherches pénibles. Il est plus difficile qu'on ne pense, de trouver dans les décombres de la barbarie de quoi construire un bâtiment qui plaise.

Je ne puis donc faire autre chose aujourd'hui que de donner la suite jusqu'au commencement du règne de *Charle-Quint*, après quoi viendra le reste qui se rejoindra au *Siècle de Louis XIV*.

Je suis forcé de hasarder moi-même ce troisième volume, dont je fais présent au libraire *Conrad Walther* de Dresde, qui a, dit-on, donné une édition des deux premiers tomes moins fautive que les autres; & je hasarde ce troisième volume, parce que j'apprends que ces manuscrits s'étant multipliés, des libraires sont prêts à publier cette suite d'une manière aussi fautive que le commencement.

Ce n'est point ici un livre de chronologie & de généalogie: il y en a assez. C'est le tableau des siècles; c'est la manière dont une dame d'un esprit supérieur étudiait l'histoire avec moi, & celle dont toutes les personnes de son rang veulent l'étudier.

Il est vrai que dans ce volume que je donne malgré moi, je laisse toujours voir l'effet qu'ont fait sur mon esprit les objets que je considère : mais ce compte que je me rendais de mes lectures avec une naïveté qu'on n'a presque jamais quand on écrit pour le public, est précisément ce qui pourra être utile. Chaque lecteur en est bien plus à portée d'asseoir son jugement en rectifiant le mien ; & quiconque pense fait penser.

Par exemple, lorsque *Louis XI*, au lieu de tâcher de reprendre Calais sur *Edouard IV*, qui devait avoir en Angleterre assez d'embarras, achète la paix de lui, & se fait son tributaire, cette conduite me paraît peu glorieuse ; mais elle peut paraître très-politique à un homme qui considérera que le duc de Bourgogne aurait pu prendre le parti du roi d'Angleterre contre la France. Un autre se représentera que le grand *François de Guise* prit Calais sur la reine *Marie* d'Angleterre dans le temps que *Philippe II*, mari de cette reine, était bien plus à craindre qu'un duc de Bourgogne. Un autre cherchera dans le caractère même de *Louis XI* le motif de sa conduite. Voilà comme l'histoire peut être utile ; & ce faible ouvrage peut l'être en fesant naître des réflexions meilleures que les miennes. Savoir que *François I* fut prisonnier de *Charle-Quint* en 1525, c'est ne mettre qu'un fait dans sa mémoire : mais rechercher pourquoi *Charles* profita si peu de son bonheur, cela est d'un lecteur judicieux. Non seulement il verra la fortune de *Charle-Quint* balancée par la jalousie des nations, mais les conquêtes en Europe de *Soliman* son ennemi,

arrêtées par ses guerres avec les Persans, & il découvrira tous ces contre-poids qui empêchent une puissance d'écraser les autres.

Réduit ainsi très à regret, par une infidélité que je n'attendais pas, à publier mes anciennes études, je me console dans l'espérance qu'elles pourront en produire de plus solides. Cette manière de s'instruire est déjà fort goûtée par plusieurs personnes, qui n'ayant pas le temps de consulter la foule des livres & des détails, sont bien aises de se former un tableau général du monde.

C'est dans cet esprit que j'ai crayonné le *Siècle de Louis XIV*. Les lois, les arts, les mœurs ont été mon principal objet. Les petits faits ne doivent entrer dans ce plan que lorsqu'ils ont produit des événemens considérables; il est fort indifférent que la ville de Creutznach ait été prise le 21 septembre ou le 22 en 1688; que l'épouse d'un neveu de M^me^ de *Maintenon* soit nommée sa nièce: mais il est important de savoir que *Louis XIV* jamais n'eut la moindre part au testament du roi d'Espagne *Charles II*, lequel changea la face de l'Europe, & que la paix de Ryswick ne fut point faite dans la vue de faire tomber la monarchie d'Espagne à un fils de France, comme on l'avait toujours cru & comme l'a pensé milord *Bolingbroke* lui-même, qui en cela s'est trompé. Les querelles domestiques de la reine *Anne* d'Angleterre ne font pas par elles-mêmes un objet d'attention, mais elles le deviennent parce qu'elles sont en effet l'origine d'une paix sans laquelle la France courait risque d'être démembrée.

Les détails qui ne mènent à rien sont dans l'histoire ce que sont les bagages dans une armée, *impedimenta ;* il faut voir les choses en grand, par cela même que l'esprit humain est petit & qu'il s'affaisse sous le poids des minuties ; elles doivent être recueillies par les annalistes, & dans des espèces de dictionnaires où on les trouve au besoin.

Quand on étudie ainsi l'histoire, on peut se mettre sans confusion les siècles devant les yeux : il est aisé alors d'apercevoir le caractère des temps de *Louis XIV*, de *Charle-Quint*, d'*Alexandre VI*, de *S^t Louis*, de *Charlemagne*. C'est à la peinture des siècles qu'il faut s'attacher.

Les portraits des hommes sont presque tous faits de fantaisies. C'est une grande charlatanerie de vouloir peindre un personnage avec qui l'on n'a point vécu.

Salluste a peint *Catilina*, mais il avait connu sa personne. Le cardinal de *Retz* fait des portraits de tous ses contemporains qui ont joué de grands rôles : il est en droit de peindre ce qu'il a vu & connu. Mais que souvent la passion a tenu le pinceau ! les hommes publics des temps passés ne peuvent être caractérisés que par les faits.

Je ne sais pourquoi le traducteur estimable des lettres du lord *Bolingbroke* me reproche d'avoir jugé du cardinal *Mazarin* sur des vaudevilles. Je ne l'ai point jugé ; j'ai exposé sa conduite, & je ne crois pas aux vaudevilles ; ce traducteur me permettra de lui dire que c'est lui qui se trompe sur les faits en jugeant le cardinal *Mazarin : Ce ministre*, dit-il,

avait trouvé la France dans le plus grand embarras. Le contraire eſt exactement vrai : quand le cardinal *Mazarin* vint au miniſtère, la France était tranquille au dedans & victorieuſe au dehors par les batailles de Rocroi & de Norlingue, & par les grands ſuccès des Suédois dans l'Empire.

Il laiſſa au roi, dit-il, *des finances en meilleur ordre que l'on eût jamais vu.* Quelle erreur ! ne ſait-on pas que *Charlemagne*, *François Ier* laiſſèrent des tréſors ; que le grand *Henri* avait quarante millions de livres numéraires dans ſes coffres, & que le royaume fleuriſſait par la régie la plus ſage lorſque ſa mort funeſte fit place à l'adminiſtration d'une régence prodigue & tumultueuſe ? Les finances du cardinal *Mazarin* étaient en très-bon ordre à la vérité, mais celles de l'Etat étaient ſi dérangées que le ſurintendant avait dit ſouvent à *Louis XIV : Il n'y a point d'argent dans les coffres de votre majeſté, mais M. le cardinal vous en prêtera.* Les revenus de l'Etat étaient ſi mal adminiſtrés qu'on fut obligé d'ériger une chambre de juſtice. On voit par les *Mémoires de Gourville* quel avait été le brigandage : l'ordre ne fut mis que par le grand *Colbert*.

Les plus belles années de Louis XIV, dit-il, *ſont celles qui ont ſuivi immédiatement la mort de Mazarin où ſon eſprit régnait encore.* Comment l'eſprit du cardinal *Mazarin* régnait-il donc dans la conquête de la Franche-Comté, & de la moitié de la Flandre dont il avait rendu tant de villes ; dans l'établiſſement d'une marine que le cardinal avait laiſſée dépérir entièrement ; dans la réforme des lois qu'il ignorait ; dans l'encouragement des arts qu'il mépriſa ?

M. de Voltaire entreprend de démontrer que le prince d'Orange n'était aucunement redouté en France &c. On ne démontre qu'une propoſition de mathématique ; mais il eſt très-vrai que quand on crut en France que le prince d'Orange, ou plutôt le roi *Guillaume* avait été tué à la bataille de la Boyne, les feux de joie que le peuple de Paris fit ſi indécemment étaient l'effet de la haine & non de la crainte. Il eſt très-vrai qu'on ne craignait point à Paris l'invaſion d'un prince qui avait aſſez d'affaires en Irlande, & qui avait toujours été vaincu en Flandre. Les hommes d'Etat & de guerre pouvaient eſtimer le roi *Guillaume*, mais le peuple de Paris ne pouvait certainement le redouter. On a pu craindre dans Paris le prince *Eugène* & le duc de *Marlborough*, quand ils ravageaient la Champagne : mais il n'eſt pas dans la nature humaine qu'on tremble dans une capitale au nom d'un ennemi qui n'a jamais entamé les frontières d'un royaume alors toujours victorieux.

Le duc de *Berri*, à toute force, peut avoir dit aux princes ſes frères, *vous ſerez, l'un roi de France & l'autre roi d'Eſpagne, & moi je ſerai le prince d'Orange ; je vous ferai enrager tous deux* : mais le traducteur de milord *Bolingbroke* doit obſerver qu'on peut faire *enrager* & être battu ; il doit obſerver qu'un critique peut ſe tromper auſſi-bien qu'un hiſtorien, & il aurait dû tâcher de n'avoir pas tort dans toutes ſes critiques.

Il dit à la tête des *Mémoires ſecrets* du même *Bolingbroke*, que *je veux proſcrire les faits*. Je voudrais, au contraire, qu'il y eût des faits dans ces *Mémoires* qui en ſont abſolument deſtitués, & je voudrais,

pour l'honneur de la mémoire de milord *Bolingbroke*, que ces mémoires euſſent toujours été ſecrets.

Je crois devoir dire ici un mot de l'édition qu'un critique d'un autre genre a faite du *Siècle de Louis XIV*. Il a jugé à propos d'imprimer mon ouvrage avec ſes notes ; & il a trouvé le ſecret de faire un libelle d'un monument élevé à la gloire de la nation par les mains de la vérité. C'eſt un exemple rare de ce que peuvent haſarder l'ignorance & la calomnie en démence.

La littérature eſt un terrain qui produit des poiſons comme des plantes ſalutaires. Il ſe trouve des miſérables qui, parce qu'ils ſavent lire & écrire, croient ſe faire un état dans le monde en vendant des ſcandales à des libraires, au lieu de prendre un métier honnête, ne ſachant pas que la profeſſion d'un copiſte, ou même celle d'un laquais fidelle, eſt très-préférable à la leur. Celui dont je parle vend & fait imprimer ce tiſſu de ſottiſes ſous le titre de *Siècle de Louis XIV*, en trois volumes, avec des notes par M. *la Beaumelle*, à Francfort &c., & après avoir été ſi juſtement puni pour cette infamie, il compoſa vîte un autre libelle diffamatoire, pour ſubſiſter pendant quelques ſemaines. Un autre voyant que le *Siècle de Louis XIV* ſe débite dans l'Europe avec ſuccès, & que les libraires que j'en ai gratifiés y ont trouvé leur compte, ſe hâte d'y ajouter un nouveau volume qui n'y a aucun rapport. Il ramaſſe quelques lettres de *Bolingbroke* ſur l'hiſtoire générale, & y mêle quelques pièces obſcures qu'il a ramaſſées dans la fange ; il intitule cette rapſodie : *Troiſième volume du Siècle de Louis XIV.*

Les ignorans l'achètent, & l'éditeur jouit quelques mois du fruit de sa prévarication.

Un autre avait, je ne sais comment, entre les mains un manuscrit informe & pitoyable d'une petite partie de mon *Histoire universelle;* il le vend quelques florins, comme on l'a déjà dit, à un libraire de la Haye, qui se hâte de l'imprimer sans m'en avertir.

Dans le *Siècle de Louis XIV*, à l'article des écrivains dont plusieurs ont honoré ces temps célèbres, & dont d'autres ont été si indignes, j'ai dit que la Hollande a été infectée de vils auteurs, qui ont fait des libelles contre leur patrie, contre des souverains qui dédaignent de se venger, contre des citoyens qui ne le peuvent. J'ai dit que leurs imitateurs s'attirent l'exécration publique : cette juste remarque soulève ces imitateurs, & au lieu de se corriger, ils entassent petits libelles sur petits libelles, qui restent comme eux dans la poussière & dans l'oubli : ces vers de terre qui se mettent dans la littérature & qui la rongent, mais qu'on secoue & qu'on écrase, ne peuvent ni ternir le lustre, ni diminuer la solidité des sciences.

DES

DES

MENSONGES IMPRIMÉS

ET DU

TESTAMENT POLITIQUE

DU CARDINAL DE RICHELIEU &c.

DES MENSONGES IMPRIMÉS ET DU TESTAMENT POLITIQUE DU CARDINAL DE RICHELIEU &c.

ON peut aujourd'hui diviſer les habitans de l'Europe en lecteurs & en auteurs, comme ils ont été diviſés pendant ſept ou huit ſiècles en petits tyrans barbares qui portaient un oiſeau ſur le poing, & en eſclaves qui manquaient de tout.

I.

IL y a environ deux cents cinquante ans que les hommes ſe ſont reſſouvenus petit à petit qu'ils avaient une ame; chacun veut lire, ou pour fortifier cette ame, ou pour l'orner, ou pour ſe vanter d'avoir lu. Lorſque les Hollandais s'aperçurent de ce nouveau beſoin de l'eſpèce humaine, ils devinrent les facteurs de nos penſées, comme ils l'étaient de nos vins & de nos ſels; & tel libraire d'Amſterdam, qui ne ſavait pas lire, gagna un million, parce qu'il y avait quelques français qui ſe mêlaient d'écrire.

Ces marchands s'informaient par leurs correſpondans des denrées qui avaient le plus de cours ; & ſelon le beſoin, ils commandaient à leurs ouvriers des hiſtoires ou des romans, mais principalement des hiſtoires, parce qu'après tout on ne laiſſe pas de croire qu'il y a toujours un peu plus de vérité dans ce qu'on appelle *hiſtoire nouvelle*, *mémoires hiſtoriques*, *anecdotes*, que dans ce qui eſt intitulé *roman*. C'eſt ainſi que ſur des ordres de marchands de papier & d'encre, leurs metteurs en œuvre compoſèrent les *Mémoires d'Artagnan*, de *Pontis*, de *Vordac*, de *Rochefort*, & tant d'autres, dans leſquels on trouve au long tout ce qu'ont penſé les rois ou les miniſtres quand ils étaient ſeuls, & cent mille actions publiques dont on n'avait jamais entendu parler. Les jeunes barons allemands, les palatins polonais, les dames de Stockholm & de Copenhague, liſent ces livres, & croient y apprendre ce qui s'eſt paſſé de plus ſecret à la cour de France.

II.

VARILLAS était fort au-deſſus des nobles auteurs dont je parle, mais il ſe donnait d'aſſez grandes libertés. Il dit un jour à un homme qui le voyait embarraſſé : J'ai trois rois à faire parler enſemble ; ils ne ſe ſont jamais vus, & je ne ſais comment m'y prendre. Quoi donc, lui dit l'autre, eſt-ce que vous faites une tragédie ?

III.

TOUT le monde n'a pas le don de l'invention. On fait imprimer *in*-12 les fables de l'hiſtoire ancienne, qui étaient ci-devant *in-folio*. Je crois que

l'on peut retrouver dans plus de deux cents auteurs les mêmes prodiges opérés, & les mêmes prédictions faites du temps que l'aſtrologie était une ſcience. On nous redira peut-être encore que deux juifs, qui ſans doute ne ſavaient que vendre de vieux habits & rogner de vieilles eſpèces, promirent l'empire à *Léon l'iſaurien*, & exigèrent de lui qu'il abattît les images des chrétiens quand il ſerait ſur le trône; comme ſi un juif ſe ſouciait beaucoup que nous euſſions ou non des images.

IV.

Je ne déſeſpère pas qu'on ne réimprime que *Mahomet II*, ſurnommé *le grand*, le prince le plus éclairé de ſon temps, & le rémunérateur le plus magnifique des arts, mit tout à feu & à ſang dans Conſtantinople, (qu'il préſerva pourtant du pillage) abattit toutes les égliſes, (dont en effet il conſerva la moitié) fit empaler le patriarche, lui qui rendit à ce même patriarche plus d'honneurs qu'il n'en avait reçu des empereurs grecs; qu'il fit éventrer quatorze pages, pour ſavoir qui d'eux avait mangé un melon, & qu'il coupa la tête à ſa maîtreſſe pour réjouir ſes janiſſaires. Ces hiſtoires, dignes de *Robert-le-diable* & de *Barbebleue*, ſont vendues tous les jours avec approbation & privilége.

V.

Des eſprits plus profonds ont imaginé une autre manière de mentir. Ils ſe ſont établis héritiers de tous les grands miniſtres, & ſe ſont emparés de tous les *teſtamens*. Nous avons vu les teſtamens des *Colbert* & des *Louvois*, donnés comme des pièces

authentiques, par des politiques raffinés, qui n'étaient jamais entrés seulement dans l'antichambre d'un bureau de la guerre ni des finances. Le testament du cardinal de *Richelieu*, fait par une main un peu moins habile, a eu plus de fortune, & l'imposture a duré très-long-temps. C'est un plaisir, surtout, de voir dans des recueils de harangues, quels éloges on a prodigués à l'*admirable* testament de cet *incomparable* cardinal : on y trouvait toute la profondeur de son génie ; & un imbécille, qui l'avait bien lu, & qui en avait même fait quelques extraits, se croyait capable de gouverner le monde. On n'a pas été moins trompé au testament de *Charles V* duc de Lorraine : on a cru y reconnaître l'esprit de ce prince ; mais ceux qui étaient au fait y reconnurent l'esprit de M. de *Chevremont* qui le composa.

VI.

APRES ces feseurs de *testamens*, viennent les auteurs d'*anecdotes*. Nous avons une petite histoire imprimée en 1700, de la façon d'une mademoiselle *Durand*, personne fort instruite, qui porte pour titre : *Histoire des amours de Grégoire VII, du cardinal de Richelieu, de la princesse de Condé, & de la marquise d'Urfé.* J'ai lu, il y a quelques années, *les amours du révérend père de la Chaise* confesseur de *Louis XIV.*

VII.

UNE très-honorable dame, (*a*) réfugiée à la Haye, composa au commencement de ce siècle six gros volumes de lettres d'une dame de qualité de province, & d'une dame de qualité de Paris, qui se

(*a*) La du *Noyer*.

mandaient familièrement les nouvelles du temps. Or, dans ces nouvelles du temps, je puis assurer qu'il n'y en a pas une de véritable. Toutes les prétendues aventures du chevalier de *Bouillon*, connu depuis sous le nom du prince d'Auvergne, y sont rapportées avec toutes leurs circonstances. J'eus la curiosité de demander un jour à M. le chevalier de *Bouillon* s'il y avait quelque fondement dans ce que M^me^ du *Noyer* avait écrit sur son compte. Il me jura que tout était un tissu de fausetés. Cette dame avait ramassé les sottises du peuple, & dans les pays étrangers elles passaient pour l'histoire de la cour.

VIII.

Quelquefois les auteurs de pareils ouvrages font plus de mal qu'ils ne pensent. Il y a quelques années qu'un homme de ma connaissance, ne sachant que faire, imprima un petit livre, dans lequel il disait qu'une personne célèbre avait péri par le plus horrible des assassinats; j'avais été témoin du contraire. Je représentai à l'auteur combien les lois divines & humaines l'obligeaient de se rétracter; il me le promit: mais l'effet de son livre dure encore, & j'ai vu cette calomnie répétée dans de prétendues histoires du siècle.

IX.

Il vient de paraître un ouvrage politique à Londres, la ville de l'univers où l'on débite les plus mauvaises nouvelles, & les plus mauvais raisonnemens sur les nouvelles les plus fausses. *Tout le monde sait*, dit l'auteur, page 17, *que l'empereur Charles VI est mort empoisonné dans de l'*aqua tuffana;

on sait que c'est un espagnol qui était son page favori, & auquel il a fait un legs par son testament, qui lui donna le poison. Les magistrats de Milan qui ont reçu les dépositions de ce page quelque temps avant sa mort, & qui les ont envoyées à Vienne, peuvent nous apprendre quels ont été ses instigateurs & ses complices, & je souhaite que la cour de Vienne nous instruise bientôt des circonstances de cet horrible crime. Je crois que la cour de Vienne fera attendre long-temps les instructions qu'on lui demande sur cette chimère. Ces calomnies, toujours renouvelées, me font souvenir de ces vers :

Les oisifs courtisans, que leurs chagrins dévorent,
S'efforcent d'obscurcir les astres qu'ils adorent ;
Si l'on croit de leurs yeux le regard pénétrant,
Tout ministre est un traître, & tout prince un tyran ;
L'hymen n'est entouré que de feux adultères ;
Le frère à ses rivaux est vendu par ses frères ;
Et si tôt qu'un grand roi penche vers son déclin,
Ou son fils ou sa femme ont hâté son destin...
Qui croit toujours le crime en paraît trop capable.

Voilà comment sont écrites les histoires prétendues du siècle.

X.

LA guerre de 1702, & celle de 1741, ont produit autant de mensonges dans les livres qu'elles ont fait périr de soldats dans les campagnes ; on a redit cent fois, & on redit encore, que le ministère de Versailles avait fabriqué le testament de *Charles II* roi d'Espagne.

XI.

DES anecdotes nous apprennent que le dernier maréchal de *la Feuillade* manqua exprès Turin, & perdit sa réputation, sa fortune & son armée, par un grand trait de courtisan; d'autres nous certifient qu'un ministre fit perdre une bataille par politique.

XII.

ON vient de réimprimer dans les *Transactions de l'Europe*, qu'à la bataille de Fontenoy nous chargions nos canons avec de gros morceaux de verre & des métaux venimeux; que le général *Campbell* ayant été tué d'une de ces volées empoisonnées, le duc de *Cumberland* envoya au roi de France dans un coffre le verre & les métaux qu'on avait trouvés dans sa plaie; qu'il mit dans ce coffre une lettre, dans laquelle il disait au roi *que les nations les plus barbares ne s'étaient jamais servies de pareilles armes*, & que le roi frémit à la lecture de cette lettre. Il n'y a nulle ombre de vérité ni de vraisemblance à tout cela. On ajoute à ces absurdes mensonges que nous avons massacré de sang-froid les anglais blessés qui restèrent sur le champ de bataille, tandis qu'il est prouvé par les registres de nos hôpitaux que nous eûmes soin d'eux comme de nos propres soldats. Ces indignes impostures prennent crédit dans plusieurs provinces de l'Europe, & servent d'aliment à la haine des nations.

XIII.

COMBIEN de mémoires secrets, d'histoires de campagnes, de journaux de toutes les façons, dont les

préfaces annoncent l'impartialité la plus équitable, & les connaissances les plus parfaites ? On dirait que ces ouvrages sont faits par des plénipotentiaires à qui les ministres de tous les Etats, & les généraux de toutes les armées ont remis leurs mémoires. Entrez chez un de ces grands plénipotentiaires, vous trouverez un pauvre scribe en robe de chambre & en bonnet de nuit, sans meubles & sans feu, qui compile & qui altère des gazettes. Quelquefois ces messieurs prennent une puissance sous leur protection ; on sait le conte qu'on a fait d'un de ces écrivains, qui à la fin d'une guerre demanda une récompense à l'empereur *Léopold*, pour lui avoir entretenu sur le Rhin une armée complète de cinquante mille hommes pendant cinq ans. Ils déclarent aussi la guerre, & font des actes d'hostilité ; mais ils risquent d'être traités en ennemis. Un d'eux nommé *Dubourg*, qui tenait son bureau dans Francfort, y fut malheureusement arrêté par un officier de notre armée en 1748, & conduit au mont S^t^ Michel, dans une cage. Mais cet exemple n'a point refroidi le magnanime courage de ses confrères.

XIV.

UNE des plus nobles supercheries & des plus ordinaires, est celle des écrivains qui se transforment en ministres d'Etat & en seigneurs de la cour du pays dont ils parlent. On nous a donné une grande histoire de *Louis XIV*, écrite sur les mémoires d'un ministre d'Etat. Ce ministre était un jésuite chassé de son ordre, qui s'était réfugié en Hollande, sous le nom de *la Hode*, qui s'est fait ensuite secrétaire d'Etat de France en Hollande pour avoir du pain.

XV.

Comme il faut toujours imiter les bons modèles, & que le chancelier *Clarendon* & le cardinal de *Retz* ont fait des portraits des principaux perſonnages avec leſquels ils avaient traité, on ne doit pas s'étonner que les écrivains d'aujourd'hui, quand ils ſe mettent aux gages d'un libraire, commencent par donner tout au long des portraits fidelles des princes de l'Europe, des miniſtres & des généraux, dont ils n'ont jamais vu paſſer la livrée. Un auteur anglais, dans les *annales de l'Europe*, imprimées & réimprimées, nous aſſure que *Louis XV n'a pas cet air de grandeur qui annonce un roi.* Cet homme aſſurément eſt difficile en phyſionomies; mais en récompenſe il dit que le cardinal de *Fleuri* avait l'air d'une noble confiance.

XVI.

Il eſt auſſi exact ſur les caractères & ſur les faits que ſur les figures: il inſtruit l'Europe que le cardinal de *Fleuri* donna ſon titre de premier miniſtre (qu'il n'a jamais eu) à M. le comte de *Toulouſe.* Il nous apprend que l'on n'envoya l'armée du maréchal de *Maillebois* en Bohème que parce qu'une *demoiſelle* de la cour avait laiſſé une lettre ſur la table, & que cette lettre fit connaître la ſituation des affaires; il dit que le comte d'*Argenſon* ſuccéda dans le miniſtère de la guerre à M. *Amelot.* Je crois que ſi on voulait raſſembler tous les livres écrits dans ce goût, pour ſe mettre un peu au fait des anecdotes de l'Europe, on ferait une bibliothèque immenſe, dans laquelle il n'y aurait pas dix pages de vérité.

XVII.

UNE autre partie considérable du commerce du papier imprimé est celle des livres qu'on a appelés *polémiques*, par excellence, c'est-à-dire, de ceux dans lesquels on dit des injures à son prochain pour gagner de l'argent. Je ne parle pas des factums des avocats, qui ont le noble droit de décrier tant qu'ils peuvent la partie adverse, & de diffamer loyalement des familles ; je parle de ceux qui en Angleterre, par exemple, excités par un amour ardent de la patrie, écrivent contre le ministère des philippiques de *Démosthènes* dans leurs greniers. Ces pièces se vendent deux sous la feuille ; on en tire quelquefois quatre mille exemplaires, & cela fait toujours vivre un citoyen éloquent un mois ou deux. J'ai ouï conter à M. le chevalier *Walpole*, qu'un jour un de ces *Démosthènes* à deux sous par feuille, n'ayant point encore pris de parti dans les différends du parlement, vint lui offrir sa plume pour écraser tous ses ennemis ; le ministre le remercia poliment de son zèle, & n'accepta point ses services. *Vous trouverez donc bon*, lui dit l'écrivain, *que j'aille offrir mon secours à votre antagoniste, M. Pultney.* Il y alla aussitôt, & fut éconduit de même. Alors il se déclara contre l'un & l'autre ; il écrivait le lundi contre M. *Walpole*, & le mercredi contre M. *Pultney*. Mais après avoir subsisté honorablement les premières semaines, il finit par demander l'aumône à leurs portes.

XVIII.

LE célèbre *Pope* fut traité de son temps comme un ministre ; sa réputation fit juger à beaucoup de gens

de lettres qu'il y aurait quelque chose à gagner avec lui. On imprima à son sujet, pour l'honneur de la littérature & pour avancer les progrès de l'esprit humain, plus de cent libelles, dans lesquels on lui prouvait qu'il était athée, & (ce qui est plus fort en Angleterre) on lui reprocha d'être catholique. On assura, quand il donna sa traduction d'*Homère*, qu'il n'entendait point le grec, parce qu'il était puant & bossu. Il est vrai qu'il était bossu; mais cela n'empêchait pas qu'il ne sût très-bien le grec, & que sa traduction d'*Homère* ne fût fort bonne. On calomnia ses mœurs, son éducation, sa naissance; on s'attaqua à son père & à sa mère. Ces libelles n'avaient point de fin. *Pope* eut quelquefois la faiblesse de répondre; cela grossit la nuée des libelles. Enfin il prit le parti de faire imprimer lui-même un petit abrégé de toutes ces belles pièces. Ce fut un coup mortel pour les écrivains, qui jusque-là avaient vécu assez honnêtement des injures qu'ils lui disaient; on cessa de les lire & on s'en tint à l'abrégé; ils ne s'en relevèrent pas.

XIX.

J'AI été tenté d'avoir beaucoup de vanité, quand j'ai vu que nos grands écrivains en usaient avec moi comme on en avait agi avec *Pope*. Je puis dire que j'ai valu des honoraires assez passables à plus d'un auteur. J'avais, je ne sais comment, rendu à l'illustre abbé *Desfontaines* un léger service; mais comme ce service ne lui donnait pas de quoi vivre, il se mit d'abord un peu à son aise, au sortir de la maison dont je l'avais tiré, par une douzaine de libelles

contre moi, qu'il ne fit à la vérité que pour l'honneur des lettres & par un excès de zèle pour le bon goût. Il fit imprimer la Henriade, dans laquelle il inséra des vers de sa façon, & ensuite il critiqua ces mêmes vers qu'il avait faits. J'ai soigneusement conservé une lettre que m'écrivit un jour un auteur de cette trempe. *Monsieur, j'ai fait imprimer un libelle contre vous; il y en a quatre cents exemplaires; si vous voulez m'envoyer quatre cents livres, je vous remettrai tous les exemplaires fidellement.* Je lui mandai que je me donnerais bien de garde d'abuser de sa bonté, que ce serait un marché trop désavantageux pour lui, & que le débit de son livre lui vaudrait beaucoup davantage; je n'eus pas lieu de me repentir de ma générosité.

XX.

Il est bon d'encourager les gens de lettres inconnus qui ne savent où donner de la tête. Une des plus charitables actions qu'on puisse faire en leur faveur est de donner une tragédie au public. Tout aussitôt vous voyez éclore des *Lettres à des dames de qualité; Critique impartiale de la pièce nouvelle; Lettre d'un ami à un ami; Examen réfléchi; Examen par cènes;* & tout cela ne laisse pas de se vendre.

XXI.

Mais le plus sûr secret pour un honnête libraire, c'est d'avoir soin de mettre à la fin des ouvrages qu'il imprime, toutes les horreurs & toutes les bêtises qu'on a imprimées contre l'auteur. Rien n'est plus propre à piquer la curiosité du lecteur & à favoriser le débit. Je me souviens que parmi

les déteſtables éditions qu'on a faites en Hollande de mes prétendus ouvrages, un éditeur habile d'Amſterdam, voulant faire tomber une édition de la Haye, s'aviſa d'ajouter un recueil de tout ce qu'il avait pu ramaſſer contre moi. Les premiers mots de ce recueil diſaient *que j'étais un chien rogneux.* Je trouvai ce livre à Magdebourg entre les mains du maître de la poſte, qui ne ceſſait de me dire combien il trouvait ce petit morceau éloquent. En dernier lieu, deux libraires d'Amſterdam, pleins de probité, après avoir défiguré tant qu'ils avaient pu la Henriade & mes autres pièces, me firent l'honneur de m'écrire, que ſi je permettais qu'on fît à Dreſde une meilleure édition de mes ouvrages, qu'on avait entrepriſe alors, ils ſeraient obligés en conſcience d'imprimer contre moi un volume d'injures atroces, avec le plus beau papier, la plus grande marge & le meilleur caractère qu'ils pourraient. Ils m'ont tenu fidellement parole. C'eſt bien dommage que de ſi beaux recueils ſoient anéantis dans l'oubli: autrefois, quand il y avait huit ou neuf cents mille volumes de moins dans l'Europe, des injures portaient coup. On liſait avidement dans *Scaliger: Le cardinal Bellarmin eſt athée, le R. P. Clavius eſt un ivrogne, le R. P. Coton s'eſt donné au diable.* Les ſavans illuſtres ſe traitaient réciproquement de *chien*, de *veau*, de *menteur* & de *ſodomite.* Tout cela s'imprimait avec la permiſſion des ſupérieurs. C'était le bon temps. Mais tout dégénère.

XXII.

On n'a dit que peu de choſes ſur les menſonges imprimés dont la terre eſt inondée: il ſerait facile

de faire sur ce sujet un gros volume; mais on sait qu'il ne faut pas faire tout ce qui est facile. On donnera ici seulement quelques règles générales, pour précautionner les hommes contre cette multitude de livres qui ont transmis les erreurs de siècle en siècle.

On s'effraie à la vue d'une bibliothèque nombreuse : on se dit : *Il est triste d'être condamné à ignorer presque tout ce qu'elle contient.* Consolez-vous, il y a peu à regretter. Voyez ces quatre ou cinq mille volumes de la physique ancienne; tout en est faux jusqu'au temps de *Galilée :* voyez les histoires de tant de peuples; leurs premiers siècles sont des fables absurdes. Après les temps fabuleux, viennent ce qu'on appelle *les temps héroïques :* les premiers ressemblent aux *Mille & une nuits*, où rien n'est vrai; les secondes aux romans de chevalerie, où il n'y a de vrai que quelques noms & quelques époques.

XXIII.

VOILA déjà bien des milliers d'années & de livres à ignorer, & de quoi mettre l'esprit à l'aise. Viennent enfin les temps historiques où le fond des choses est vrai, & où la plupart des circonstances sont des mensonges. Mais parmi ces mensonges n'y a-t-il pas quelques vérités? Oui, comme il se trouve un peu de poudre d'or dans les sables que les fleuves roulent. On demandera ici le moyen de recueillir cet or; le voici : tout ce qui n'est conforme ni à la physique, ni à la raison, ni à la trempe du cœur humain, n'est que du sable; le

reste,

reste, qui sera attesté par des contemporains sages, c'est la poudre d'or que vous cherchez.

XXIV.

Herodote raconte à la Grèce assemblée l'histoire des peuples voisins : les gens sensés rient quand il parle des prédictions d'*Apollon* & des fables de l'Egypte & de l'Assyrie ; il ne les croyait pas lui-même : tout ce qu'il tient des prêtres de l'Egypte est faux ; tout ce qu'il a vu a été confirmé. Il faut sans doute s'en rapporter à lui quand il dit aux Grecs qui l'écoutent : *Il y a dans les trésors des Corinthiens un lion d'or du poids de trois cents soixante livres qui est un présent de Crésus : on voit encore la cuve d'or & celle d'argent qu'il donna au temple de Delphes ; celle d'or pèse environ cinq cents livres, celle d'argent contient environ deux mille quatre cents pintes.* Quelle que soit une telle magnificence, quelque supérieure qu'elle soit à celle que nous connaissons, on ne peut la révoquer en doute. *Hérodote* parlait d'un fait dont il y avait plus de cent mille témoins : ce fait d'ailleurs est très-important, parce qu'il prouve que dans l'Asie mineure, du temps de *Crésus*, il y avait plus de magnificence qu'on n'en voit aujourd'hui ; & cette magnificence, qui ne peut être que le fruit d'un grand nombre de siècles, prouve une haute antiquité dont il ne reste nulle connaissance. Les prodigieux monumens qu'*Hérodote* avait vus en Egypte & à Babylone sont encore des choses inconteſtables.

XXV.

Il n'en est pas ainsi des solemnités établies pour célébrer un événement ; la plupart des mauvais

raisonneurs disent, voilà une cérémonie qui est observée de temps immémorial, donc l'aventure qu'elle célèbre est vraie; mais les philosophes disent souvent, *donc l'aventure est fausse.*

XXVI.

LES Grecs célébraient les jeux pythiens, en mémoire du serpent *Python*, que jamais *Apollon* n'avait tué; les Egyptiens célébraient l'admission d'*Hercule* au rang des douze grands dieux; mais il n'y a guère d'apparence que cet *Hercule* d'Egypte ait existé dix-sept mille ans avant le règne d'*Amasis*, ainsi qu'il était dit dans les hymnes qu'on lui chantait. La Grèce assigna neuf étoiles dans le ciel au marsouin qui porta *Arion* sur son dos : les Romains célébraient en février cette belle aventure. Les prêtres saliens portaient en cérémonie le 1^er^ de mars les boucliers sacrés qui étaient tombés du ciel, quand *Numa*, ayant enchaîné *Faunus* & *Picus*, eut appris d'eux le secret de détourner la foudre. En un mot, il n'y a jamais eu de peuple qui n'ait solemnisé par des cérémonies les plus absurdes imaginations.

XXVII.

QUANT aux mœurs des peuples barbares, tout ce qu'un témoin oculaire & sage me rapportera de plus bizarre, de plus infame, de plus superstitieux, de plus abominable, je serai très-porté à le croire de la nature humaine. *Hérodote* affirme devant toute la Grèce, que dans ces pays immenses qui sont au-delà du Danube, les hommes faisaient consister leur gloire à boire dans des crânes humains le sang de

leurs ennemis, & à se vêtir de leur peau. Les Grecs, qui trafiquaient avec ces barbares, auraient démenti *Hérodote*, s'il avait exagéré. Il est constant que plus des trois quarts des habitans de la terre ont vécu très-long-temps comme des bêtes féroces : ils sont nés tels. Ce sont des singes que l'éducation fait danser, & des ours qu'elle enchaîne. Ce que le czar *Pierre le grand* a trouvé encore à faire de nos jours dans une partie de ses Etats, est une preuve de ce que j'avance, & rend croyable ce qu'*Hérodote* a rapporté.

XXVIII.

Après *Hérodote*, le fond des histoires est beaucoup plus vrai; les faits sont plus détaillés; mais autant de détails, souvent autant de mensonges. Ajouterai-je foi à l'historien *Josephe*, quand il me dit que le moindre bourg de la Galilée renfermait quinze mille habitans? Non, je dirai qu'il a exagéré; il a cru faire honneur à sa patrie, il l'a avilie. Quelle honte pour ce nombre prodigieux de Juifs, d'avoir été si aisément subjugués par une petite armée romaine !

XXIX.

La plupart des historiens sont comme *Homère* : ils chantent des combats; mais dans ce nombre horrible de batailles, il n'y a guère que la retraite des dix mille de *Xénophon*, la bataille de *Scipion* contre *Annibal* à Zama décrite par *Polybe*, celle de Pharsale racontée par le vainqueur, où le lecteur puisse s'éclairer & s'instruire : par-tout ailleurs je vois que des hommes se sont mutuellement égorgés, & rien de plus.

XXX.

ON peut croire toutes les horreurs où l'ambition a porté les princes, & toutes les sottises où la superstition a plongé les peuples : mais comment les historiens ont-ils été assez peuple pour admettre comme des prodiges surnaturels les fourberies que des conquérans ont imaginées & que les nations ont adoptées ?

Les Algériens croient fermement qu'Alger fut sauvée par un miracle lorsque *Charles-Quint* vint l'assiéger. Ils disent qu'un de leurs saints frappa la mer, & excita la tempête qui fit périr la moitié de la flotte de l'empereur.

XXXI.

QUE d'historiens parmi nous ont écrit en algériens ! Que de miracles ils ont prodigués & contre les Turcs & contre les hérétiques ! Ils ont souvent traité l'histoire comme *Homère* traite le siége de Troye. Il intéresse toutes les puissances du ciel à la conservation ou à la perte d'une ville. Mais des hommes qui font profession de dire la vérité peuvent-ils imaginer que DIEU prenne parti pour un petit peuple qui combat contre un autre petit peuple dans un coin de notre hémisphère ?

XXXII.

PERSONNE ne respecte plus que moi *St François-Xavier ;* c'était un espagnol animé d'un zèle intrépide, c'était le *Fernand Cortez* de la religion. Mais on aurait dû peut-être ne pas assurer dans l'histoire de sa vie que ce grand-homme existait à la fois en deux endroits différens.

Si quelqu'un peut prétendre au don de faire des miracles, ce sont ceux qui vont au bout du monde porter leur charité & leur doctrine: mais je voudrais que leurs miracles fussent un peu moins fréquens; qu'ils eussent ressuscité moins de morts, qu'ils eussent moins souvent converti & baptisé des milliers d'orientaux en un jour. Il est beau de prêcher la vérité dans un pays étranger, dès qu'on y est arrivé; il est beau de parler avec éloquence & de toucher le cœur dans une langue qu'on ne peut apprendre qu'en beaucoup d'années, & qu'on ne peut jamais prononcer que d'une manière ridicule: mais ces prodiges doivent être ménagés, & le merveilleux, quand il est prodigué, trouve trop d'incrédules.

XXXIII.

C'EST sur-tout dans les voyageurs qu'on trouve le plus de mensonges imprimés. Je ne parle pas de *Paul Lucas*, qui a vu le démon *Asmodée* dans la haute Egypte; je ne parle que de ceux qui nous trompent en disant vrai, qui ont vu une chose extraordinaire dans une nation, & qui la prennent pour une coutume; qui ont vu un abus, & qui le donnent pour une loi. Ils ressemblent à cet allemand qui ayant eu une petite difficulté à Blois avec son hôtesse, laquelle avait les cheveux un peu trop blonds, mit sur son *album: nota bene*, toutes les dames de Blois sont rousses & acariâtres.

XXXIV.

CE qu'il y a de pis, c'est que la plupart de ceux qui écrivent sur le gouvernement tirent souvent

de ces voyageurs trompés des exemples pour tromper encore les hommes. L'empereur turc se sera emparé des trésors de quelques bachas nés esclaves dans son séraïl, & il aura fait à la famille du mort la part qu'il aura voulu ; donc la loi de Turquie porte que le grand-turc hérite des biens de tous ses sujets : il est monarque, donc il est despotique, dans le sens le plus horrible & le plus humiliant pour l'humanité. Ce gouvernement turc, dans lequel il n'est pas permis à l'empereur de s'éloigner long-temps de la capitale, de changer les lois, de toucher à la monnaie, &c. sera représenté comme un établissement dans lequel le chef de l'Etat peut du matin au soir tuer & voler loyalement tout ce qu'il veut. L'Alcoran dit qu'il est permis d'épouser quatre femmes à la fois, donc tous les merciers & tous les drapiers de Constantinople ont chacun quatre femmes, comme s'il était si aisé de les avoir & de les garder. Quelques personnages considérables ont des sérails ; de-là on conclut que tous les musulmans sont autant de *Sardanapales :* c'est ainsi qu'on juge de tout. Un turc qui aurait passé dans une certaine capitale, & qui aurait vu un *Auto-da-fé*, ne laisserait pas de se tromper s'il disait : Il y a un pays policé où l'on brûle quelquefois en cérémonie une vingtaine d'hommes, de femmes & de petits garçons, pour le divertissement de leurs gracieuses majestés. La plupart des relations sont faites dans ce goût-là ; c'est bien pis quand elles sont pleines de prodiges ; il faut être en garde contre les livres, plus que les juges ne le sont contre les avocats.

XXXV.

IL y a encore une grande source d'erreurs publiques parmi nous, & qui est particulière à notre nation; c'est le goût des vaudevilles: on en fait sur les hommes les plus respectables; & on entend tous les jours calomnier les vivans & les morts sur ces beaux fondemens: *Ce fait*, dit-on, *est vrai, c'est une chanson qui l'atteste.*

XXXVI.

N'OUBLIONS pas au nombre des mensonges la fureur des allégories. Quand on eut trouvé les fragmens de *Pétrone*, auxquels *Nodot* a depuis joint hardiment les siens, tous les savans prirent le consul *Pétrone* pour l'auteur de ce livre. Ils voient clairement *Néron* & toute sa cour dans une troupe de jeunes écoliers fripons, qui sont les héros de cet ouvrage. On fut trompé, & on l'est encore par le nom. Il faut absolument que le débauché obscur & bas qui écrivit cette satire, plus infame qu'ingénieuse, ait été le consul *Titus Pétronius;* il faut que *Trimalcion*, ce vieillard absurde, ce financier au-dessous de *Turcaret*, soit le jeune empereur *Néron:* il faut que sa dégoûtante & méprisable épouse soit la belle *Actée;* que le pédant, le grossier *Agamemnon*, soit le philosophe *Sénèque:* c'est chercher à trouver toute la cour de *Louis XIV* dans *Gusman d'Alfarache* ou dans *Gil-Blas.* Mais, me dira-t-on, que gagnerez-vous à détromper les hommes sur ces bagatelles? je ne gagnerai rien, sans doute: mais il faut s'accoutumer à chercher le vrai dans les plus petites choses; sans cela on est bien trompé dans les grandes.

Raisons de croire que le livre intitulé, Testament politique du cardinal de Richelieu, *est un ouvrage supposé.*

MON zèle pour la vérité, mon emploi d'historiographe de France, qui m'oblige à des recherches historiques, mes sentimens de citoyen, mon respect pour la mémoire du fondateur d'un corps dont je suis membre, mon attachement aux héritiers de son nom & de son mérite: voilà mes motifs pour chercher à détromper ceux qui attribuent au cardinal de *Richelieu* un livre qui m'a paru n'être ni pouvoir être de ce ministre.

I.

LE titre même est très-suspect; un homme qui parle à son maître n'intitule guère ses conseils respectueux du nom fastueux de *Testament politique*. A peine le cardinal de *Richelieu* fut-il mort qu'il courut cent manuscrits pour & contre sa mémoire: j'en ai deux sous le titre de *Testamentum christianum*, & deux sous celui de *Testamentum politicum*: voilà probablement l'origine de tous les testamens politiques qu'on a fabriqués depuis.

II.

SI un ouvrage dans lequel un des plus grands-hommes d'Etat qu'ait jamais eu l'Europe est supposé rendre compte de son administration à son maître, & lui donner des conseils pour le présent & pour l'avenir, eût été en effet composé par ce

miniſtre, il eût pris probablement toutes les meſures poſſibles pour qu'un tel monument ne fût pas négligé ; il l'eût revêtu de la forme la plus authentique ; il en eût parlé dans ſon vrai teſtament, qui contient ſes dernières volontés ; il l'eût légué au roi, comme un préſent beaucoup plus précieux que le palais-cardinal ; il eût chargé l'exécuteur de ſon teſtament de remettre à *Louis XIII* cet ouvrage important ; le roi en eût parlé ; tous les mémoires de ce temps-là auraient fait mention d'une anecdote ſi intéreſſante : rien de tout cela n'eſt arrivé. Le ſilence univerſel, dans une affaire auſſi grave, doit donner à tout homme de bon ſens les plus violens ſoupçons. Pourquoi ni le manuſcrit original ni aucune copie n'auraient-ils jamais paru pendant un ſi grand nombre d'années ? On ſavait à la mort de *Céſar* qu'il avait fait des commentaires ; on ſavait que *Cicéron* avait écrit ſur l'éloquence ; un manuſcrit de *Raphaël* ſur la peinture n'eût pas été ignoré.

III.

CET ouvrage n'eſt point un projet informe, il eſt entièrement terminé ; la concluſion finit par une péroraiſon pleine de morale : *Je ſupplie votre majeſté de penſer dès à cette heure ce que Philippe II ne penſa peut-être qu'à l'heure de ſa mort ; & pour l'y convier, par l'exemple autant que par la raiſon, je lui promets qu'il ne ſera jour de ma vie, que je ne tâche de me mettre en l'eſprit ce que je devrais avoir à l'heure de ma mort ſur le ſujet des affaires publiques.* Rien ne manque à l'ouvrage pour le rendre complet ; on y trouve juſqu'à l'épître dédicatoire, qu'on a eu l'impudence de ſigner en

Hollande, *Armand du Pleſſis*, quoique le cardinal n'ait jamais ſigné ainſi ; on y trouve juſqu'à la table des matières que l'éditeur oſe encore dire rédigée par le cardinal même ; & dans cette épître dédicatoire on le fait parler ainſi au roi : *Cette pièce verra le jour ſous le titre de mon teſtament politique, pour ſervir après ma mort, &c.* Donc en effet cette pièce devait voir le jour après la mort du cardinal ; donc elle devait être préſentée au roi d'une manière ſolemnelle ; donc l'original eût dû être ſigné, être connu ; donc le jour où la famille eût préſenté au roi ce legs ſi important eût été un jour mémorable.

IV.

SI après la mort de *Louis XIII* ce manuſcrit eût paſſé entre les mains de quelque miniſtre, & de-là dans celles qui l'ont rendu public, on en aurait dû ſavoir quelques circonſtances ; l'éditeur aurait dit par quelle voie il aurait été mis en poſſeſſion de ce manuſcrit ; il l'aurait dit d'autant plus hardiment qu'il imprimait le livre dans un pays libre, environ quarante ans après la mort du cardinal, & lorſque le ſouvenir des inimitiés entre ce miniſtre & pluſieurs grandes maiſons était éteint. L'éditeur, comme je l'ai déjà remarqué ailleurs, était tenu ſur tout de conſtater l'authenticité de ce manuſcrit, ſans quoi il ſe déclarait indigne de toute croyance. Aucune de ces conditions, abſolument néceſſaires à l'authenticité d'un tel livre, n'a été remplie ; & même pendant vingt-quatre années entières, depuis la prétendue date du manuſcrit, ni la cour, ni la ville, ni aucun livre, ni aucun journal ne fit la moindre mention

que le cardinal eût laissé au roi un testament politique.

V.

COMMENT en effet le cardinal de *Richelieu*, qui, comme on sait, avait plus de peine à gouverner le roi son maître qu'à tenir le timon de la France, aurait-il eu le dessein & le loisir de faire un tel ouvrage pour l'usage de *Louis XIII*? L'auteur du nouvel *abrégé chronologique* de *l'histoire de France*, qui peint si bien les siècles & les hommes, avoue dans ce livre si utile, que le cardinal de *Richelieu* avait *autant à craindre du roi, pour qui il risquait tout, que du ressentiment de ceux qu'il forçait d'obéir:* les aigreurs, les défiances, les mécontentemens réciproques allaient tous les jours si loin entre le roi & le ministre, que le grand-écuyer *Cinq-Mars* proposa au roi d'assassiner le cardinal de *Richelieu* comme le maréchal d'*Ancre*, & s'offrit pour l'exécution; c'est ce que *Louis XIII* dit lui-même dans une lettre au chancelier *Séguier*, après la conspiration de *Cinq-Mars*. Le roi avait donc mis son favori à portée de lui faire cette proposition étrange. Est-ce dans une telle situation qu'on se donne la peine de faire pour un roi d'un âge mûr, qu'on redoute & dont on est redouté, un recueil de préceptes qu'un père oisif pourrait tout au plus laisser à son fils encore dans l'enfance? Il me semble que le cœur humain n'est point fait ainsi. Cette raison ne sera pas d'un grand poids auprès d'un savant, mais elle fait impression sur ceux qui connaissent les hommes.

V I.

SUPPOSONS pourtant qu'un homme, tel que le cardinal de *Richelieu*, eût voulu donner en effet au roi son maître des conseils pour gouverner après sa mort, comme il lui en avait donné pendant sa vie : quel est l'homme qui en ouvrant ce livre ne s'attendra pas à voir tous les secrets du cardinal de *Richelieu* développés, & la grandeur & la hardiesse de son génie respirant dans son testament ? Qui ne se flattera pas de lire des conseils fins & hardis, convenables à l'état présent de l'Europe, à celui de la France, de la cour, & surtout du monarque ? Par le premier chapitre, il est évident que l'auteur feint d'écrire en 1640 ; car il fait dire au cardinal de *Richelieu* dans un jargon barbare, parlant de la guerre avec l'Espagne : *Ce n'est pas que dans cette guerre, qui a duré cinq ans, il ne vous est arrivé aucun accident, &c.* Or cette guerre avait commencé en 1635, & le dauphin était né en 1638. Comment dans un écrit politique, qui entre dans les détails des cas privilégiés, des appels comme d'abus, du droit d'indult, & des vents qui règnent sur la Méditerranée, oublie-t-on l'éducation de l'héritier de la monarchie ? Certes le faussaire est bien mal-adroit. La véritable cause de cette faute d'omission, c'est que dans plusieurs autres endroits du livre, l'auteur, oubliant qu'il a feint d'écrire en 1639 & en 1640, s'avise ensuite d'écrire en 1635. Il donne à *Louis XIII* vingt-cinq ans de règne, au lieu de lui en donner trente ; contradiction palpable, & démonstration évidente d'une supposition que rien ne peut pallier.

VII.

QUOI! *Louis XIII* eſt engagé dans une guerre ruineuſe contre la maiſon d'Autriche ; les ennemis ſont aux frontières de la Champagne & de la Picardie ; & ſon premier miniſtre, qui lui a promis des conſeils, ne lui dit rien, ni de la manière dont il faut ſoutenir cette guerre dangereuſe, ni de celle dont on peut faire la paix, ni des généraux, ni des négociateurs qu'on peut employer ? Quoi ! pas un mot de la conduite qu'on doit tenir avec le chancelier *Oxenſtiern*, avec l'armée du duc de *Veimar*, avec la Savoie, avec le Portugal & la Catalogne ? On ne trouve rien ſur les révolutions que le cardinal lui-même fomentait en Angleterre ; rien ſur le parti huguenot, qui reſpirait encore la faction & la vengeance. Il me ſemble voir un médecin qui vient pour preſcrire un régime à ſon malade, & qui lui parle de toute autre choſe que de ſa ſanté.

VIII.

CELUI qui a débité ces idées, ſous le nom du cardinal de *Richelieu*, commence par ſe ſervir des ſuccès mêmes que ce grand-homme avait eus dans ſon miniſtère, pour lui faire avancer qu'il avait promis ces ſuccès au roi ſon maître. Le cardinal avait abaiſſé les grands du royaume qui étaient dangereux, les huguenots qui l'étaient davantage, & la maiſon d'Autriche qui avait été encore plus à craindre ; de-là il infère que le cardinal avait promis ces révolutions au roi dès qu'il était entré dans le conſeil. Voici les paroles qu'il prête au cardinal : *Lorſque votre majeſté ſe réſolut de me donner en même temps, & l'entrée*

de ſes conſeils, & grande part en ſa confiance, je lui promis d'employer toute l'autorité qu'il lui plairait me donner pour ruiner le parti huguenot, rabaiſſer l'orgueil des grands, remettre tous les ſujets dans leur devoir, & relever ſon nom dans les nations étrangères au point où il devait l'être, &c. Or il eſt de notoriété publique, que quand *Louis XIII* conſentit à mettre le cardinal de *Richelieu* dans le conſeil, il était bien éloigné de connaître le bien qu'il procurait à la France & à lui-même. Il eſt public que le roi, qui alors avait de l'éloignement pour ce grand-homme, ne fit que céder aux inſtances de la reine ſa mère, qui triompha enfin de la répugnance de ſon fils, après s'être donné les plus grands mouvemens pour introduire dans le conſeil celui qu'elle avait fait cardinal, qu'elle regardait comme ſa créature, & par qui elle eſpérait gouverner. On eut même beſoin de gagner le marquis de *la Vieuville*, ſurintendant des finances, qui conſentit avec beaucoup de peine à voir entrer le cardinal au conſeil en 1624. Il n'y eut ni la première place ni le premier crédit. Toute cette année ſe paſſa en jalouſies, en cabales, en factions ſecrètes; le cardinal ne prit que peu-à-peu l'aſcendant.

Quelques lecteurs apprendront peut-être ici avec plaiſir que le cardinal de *Richelieu* n'eut les proviſions de premier miniſtre qu'en 1629 le 21 novembre; *Louis XIII* les ſigna ſeul de ſa main. Ces lettres-patentes ſont adreſſées par le roi au cardinal même; & ce qu'il y a de très-remarquable, c'eſt que les appointemens attachés à cette nouvelle dignité y ſont en blanc, le roi laiſſant à la magnificence & à la diſcrétion de ſon miniſtre le ſoin de prendre au

trésor public de quoi soutenir la grandeur de cette place.

Je reviens, & je dis qu'il n'est pas vraisemblable que le cardinal ait tenu en 1624 les discours qu'on lui prête. Il est beau de faire tant de grandes choses, mais il est téméraire de les promettre; & ç'eût été le comble du ridicule & de l'indécence, de dire au roi son maître, en entrant dans ses conseils, *Je relèverai votre nom.* On lui fait raconter sans bienséance & avec infidélité ce qu'il a fait : il ne dit rien du tout de ce qu'il faut faire. Pourquoi? c'est que l'un était fort aisé & l'autre très-difficile.

IX.

PAR le peu qu'on vient de dire, il paraît déjà que l'ouvrage prétendu ne peut convenir, ni au caractère du ministre à qui on le donne, ni au roi auquel on l'adresse, ni au temps où on le suppose écrit; j'ajouterai encore, ni au style du cardinal. Il n'y a qu'à voir cinq ou six de ses lettres, pour juger que ce n'est point du tout la même main; & cette preuve suffirait pour quiconque a le moindre goût & le moindre discernement. D'ailleurs le cardinal de *Richelieu*, obligé de faire quelquefois des actions violentes, ne laissait point échapper dans ses écrits de paroles dures & indécentes. S'il agissait avec hardiesse, il écrivait de la manière la plus circonspecte. Il n'eût certainement pas appelé dans un ouvrage politique la marquise du *Fargis*, dame d'atour de la reine régnante, *la Fargis*. C'est manquer aux premières lois du respect & de la bienséance, en parlant au roi & à la postérité. Cette

indigne expreſſion eſt tirée d'un mauvais livre imprimé en 1649, intitulé : *Hiſtoire du miniſtère du cardinal de Richelieu.* L'auteur du teſtament a copié cet ouvrage de ténèbres, plus flétri ſans doute par le mépris public que par l'arrêt qui le condamne.

Qui pourra ſe perſuader qu'un premier miniſtre, qui ſuppoſe la paix faite avec l'Eſpagne, parle des Eſpagnols en ces termes : *Cette nation avide & inſatiable, ennemie du repos de la chrétienté?* C'eſt ainſi qu'on aurait pu parler de *Mahomet II.* Serait-il poſſible qu'un prêtre, un cardinal, un premier miniſtre, un homme ſage écrivant à un roi ſage, & écrivant un teſtament qui devait être exempt de paſſion, ſe fût emporté (dans le temps de cette paix ſuppoſée) à des expreſſions qu'il n'avait pas employées dans la déclaration de la guerre?

X.

EST-IL vraiſemblable qu'un homme d'Etat, qui ſe propoſe un ouvrage auſſi ſolide, diſe *que le roi d'Eſpagne, en ſecourant les huguenots, avait rendu les Indes tributaires de l'enfer; que les gens de palais meſurèrent la couronne du roi par ſa forme, qui étant ronde n'a point de fin; que les élémens n'ont de peſanteur que lorſqu'ils ſont en leur lieu; que le feu, l'air, ni l'eau ne peuvent ſoutenir un corps terreſtre, parce qu'il eſt peſant hors de ſon lieu;* & cent autres abſurdités pareilles, dignes d'un profeſſeur de rhétorique de province dans le ſeizième ſiècle, ou d'un répétiteur irlandais qui diſputent ſur les bancs.

XII.

Y a-t-il encore une grande vraisemblance que le cardinal de *Richelieu*, si connu par ses galanteries, & même par la témérité de ses désirs, ait recommandé la chasteté à *Louis XIII*, prince chaste par tempérament, par scrupule & par ses maladies?

XIII.

APRÈS de si fortes présomptions, quel homme de bon sens peut résister à cette preuve évidente de faux qui se trouve dans le premier chapitre, je veux dire à cette supposition que la paix est faite? *Vous êtes parvenu*, dit-on, *à la conclusion de la paix... Votre majesté n'est entrée dans la guerre... &c. & n'en est sortie... &c.* Un imposteur, dans la chaleur de la composition, oubliant le temps dont il parle, peut tomber dans cette absurdité énorme; mais un premier ministre, quand il fait la guerre, ne peut pas assurément dire que la paix est conclue. Jamais la guerre ne fut plus vive contre la maison d'Autriche, quoique toutes les puissances négociassent, ou plutôt parce qu'elles négociaient. Il est vrai qu'en 1641 on jeta quelques fondemens des traités de Munster qui ne furent consommés qu'en 1648, & l'auteur du testament fait parler le cardinal de *Richelieu* tantôt en 1640, tantôt en 1635. Le cardinal ne pouvait ni supposer la paix faite au milieu de la guerre, ni dire des injures atroces aux Espagnols avec lesquels il voulait traiter.

XIII.

FAUDRA-T-IL à cette preuve palpable de l'imposture, ajouter une bévue moins forte, à la

vérité, mais qui ne décèle pas moins un menteur ignorant? Il fait dire à un premier miniſtre tel que le cardinal, dans ce même premier chapitre, que *le roi a refuſé le ſecours des armes ottomanes contre la maiſon d'Autriche.* S'il s'agit d'un ſecours que le Turc voulait envoyer aux armées françaiſes, le fait eſt faux, & l'idée en eſt ridicule: s'il s'agit d'une diverſion des Turcs en Hongrie ou ailleurs, quiconque connaît le monde, quiconque a la moindre idée du cardinal de *Richelieu*, ſait aſſez que de telles offres ne ſe refuſent pas.

XIV.

COMME il paraît par le premier chapitre, que l'impoſteur écrivait après la paix des Pyrenées, dont il avait l'imagination remplie, il paraît par le ſecond qu'il écrivait après la réforme que fit *Louis XIV* dans toutes les parties de l'adminiſtration. *Je me ſouviens que j'ai vu dans ma jeuneſſe*, dit-il, *les gentils-hommes & autres perſonnes laïques poſſéder par confidence, non-ſeulement la plus grande partie des prieurés & abbayes, mais auſſi des cures & évêchés. Maintenant les confidences... ſont plus rares que les légitimes poſſeſſions ne l'étaient en ce temps-là.* Or il eſt certain que dans les derniers temps de l'adminiſtration du cardinal, rien n'était plus commun que de voir des laïques poſſéder des bénéfices. Lui-même avait fait donner cinq abbayes au comte de *Soiſſons*, qui fut tué à la Marfée; M. de *Guiſe* en poſſédait onze; le duc de *Verneuil* avait l'évêché de Metz; le prince de *Conti* eut l'abbaye de S$_t$ Denis en 1641; le duc de *Nemours* eut l'abbaye de S$_t$ Rémi de Rheims; le marquis de *Tréville* celle de Moutier-Ender, ſous le nom de ſon fils; enfin

le garde des ſceaux *Châteauneuf* conſerva pluſieurs abbayes juſqu'à ſa mort arrivée en 1643; & on peut juger ſi cet exemple était ſuivi. Le nombre des laïques qui jouiſſaient de ces revenus de l'Etat eſt innombrable. Il n'y a qu'à voir les mémoires du comte de *Gramont* pour ſe faire une idée de la manière dont on obtenait alors des bénéfices. Je n'examine pas ſi c'était un mal ou un bien de donner les revenus de l'Egliſe à des ſéculiers; mais je dis qu'un impoſteur habile n'eût jamais fait parler le cardinal de *Richelieu* d'une réforme qui n'exiſtait pas.

XV.

Dans ce même ſecond chapitre, le feſeur de projets, qui eſt indubitablement un homme d'égliſe, trop prévenu en faveur des prétentions du clergé, & trop peu jaloux des droits de la couronne, déclame contre le droit de régale. Il oubliait qu'en 1637 & en 1638 le cardinal de *Richelieu* avait fait rendre des arrêts du conſeil, par leſquels tout évêque qui ſe croirait exempt de ce droit, était tenu d'envoyer au greffe les titres de ſa prétention. Cet écrivain ne ſavait pas qu'un évêque miniſtre d'Etat s'intéreſſe plus aux droits du trône qu'aux prétentions eccléſiaſtiques. Il fallait connaître le caractère d'un premier miniſtre pour le faire parler. C'eſt l'âne qui ſe couvre de la peau du lion, & qu'on reconnaît bientôt à ſes oreilles.

XVI.

Le fauſſaire ignorant, dans ce même chapitre ſecond, où il entretient le roi des univerſités & des colléges, au lieu de lui parler de ſes vrais intérêts,

dit dans son style grossier : (*Section X*) „ L'histoire „ de *Benoît XI*, contre lequel les cordeliers, piqués „ sur le sujet de la perfection de la pauvreté, savoir, „ du revenu de *St François*, s'animèrent jusqu'à tel „ point que non-seulement ils lui firent ouver- „ tement la guerre par leurs livres, mais de plus „ par les armes de l'empereur, à l'ombre desquels un „ antipape s'éleva, au grand préjudice de l'Eglise, est „ un exemple trop puissant pour qu'il soit besoin „ d'en dire davantage. „ Certainement le cardinal de *Richelieu*, qui était très-savant, n'ignorait pas que cette aventure, dont parle le faussaire, était arrivée au pape *Jean XXII* & non pas au pape *Benoît XI*. Il n'y a guère de fait dans l'histoire ecclésiastique plus connu que celui-là ; son ridicule l'a rendu célèbre ; il n'était pas possible que le cardinal s'y fût mépris. D'ailleurs, pour apprendre à un roi combien les querelles de religion sont dangereuses, on avait à citer cent exemples plus frappans.

XVII.

DANS cette même section X du chapitre II, où il est question des jésuites : *Cette compagnie*, dit-il, *qui est soumise par un vœu d'obéissance aveugle à un chef perpétuel, ne peut, suivant les lois d'une bonne politique, être beaucoup autorisée dans un Etat auquel une communauté puissante doit être redoutable.* Je sais bien que ce trait est adouci quelques lignes après ; mais, de bonne foi, le cardinal de *Richelieu* pouvait-il croire les jésuites redoutables, lui qui ne savait que les rendre utiles, & les punir souvent ? lui qui ne craignait ni la reine, ni les princes, ni la maison

d'Autriche, aurait-il craint quelques religieux ? Il avait exilé plusieurs jésuites, aussi-bien que quelques pères de l'oratoire, & d'autres religieux qui étaient entrés dans des cabales ; mais ni lui ni l'Etat n'avaient rien à craindre de ces compagnies. Il serait assurément bien étrange que le vainqueur de la Rochelle se fût plus défié, dans son testament politique, des jésuites que des huguenots. Cette réflexion n'est pas une preuve convaincante ; mais jointe aux autres, elle sert à faire voir que l'auteur, en prenant le nom d'un premier ministre, n'en a pu prendre l'esprit.

XVIII.

S'IL fallait relever tous les mécomptes dont cet ouvrage fourmille, je ferais un livre aussi gros que le *Testament politique*, que la fourberie a composé, que l'ignorance, la prévention, le respect d'un grand nom ont fait admirer, que la patience du lecteur peut à peine achever de lire, & qui serait ignoré s'il avait paru sous le vrai nom de l'auteur. J'ai déjà, dans un petit ouvrage qui ne comportait pas d'étendue, indiqué quelques-unes de ces preuves, qui décèlent l'imposture aux yeux de quiconque a du jugement & du goût. En voici une qui est sans replique. L'auteur qui étale, & encore mal à propos, une vaine & fausse érudition sur l'histoire de l'Eglise, sur le commerce, sur la marine, s'avise au chap. IX, sect. VI, de dire, à propos d'établissemens dans les Indes : *Quant à l'Occident, il y a peu de commerce à faire, Dracke, Thomas Cavendish, Herberg, l'Hermite, Lemaire, & feu M. le comte Maurice, qui envoya douze navires à dessein d'y faire commerce, ou d'amitié ou de force,*

n'ayant pu trouver lieu d'y faire aucun établiſſement. Remarquez dans quel temps l'impoſteur fait parler le cardinal de *Richelieu*, c'eſt en 1640, c'eſt dans le temps même que le feu comte *Maurice*, qui était plein de vie, gouvernait le Bréſil au nom des Provinces-Unies; c'eſt après que la compagnie hollandaiſe des Indes occidentales avait fait des progrès conſidérables depuis 1622 ſans interruption: remarquez encore qu'au commencement de cette même ſection VI, l'auteur avoue que *les Hollandais ne donnent pas peu d'affaires aux Eſpagnols dans les Indes occidentales, où ils occupent la plus grande partie du Bréſil.* En vérité, peut-on mettre ſur le compte d'un homme d'Etat un tel fatras d'erreurs & de contradictions? L'Angleterre, dont il parle, avait déjà des pays immenſes dans l'Amérique. Quant à *Dracke* & à *Thomas Cavendish*, leurs exemples ſont cités très mal à propos: ils ne furent pas envoyés pour faire des établiſſemens, mais pour ruiner ceux des Eſpagnols, pour troubler leur commerce, pour faire des priſes; & c'eſt à quoi ils réuſſirent.

XIX.

SI on voulait ſe donner la peine de lire le teſtament politique avec attention, on ſerait bien ſurpris de voir qu'en effet ce livre eſt plutôt une critique de l'adminiſtration du cardinal qu'une expoſition de ſa conduite, & une ſuite de ſes principes: tout y roule ſur deux points, dont le premier eſt indigne de lui, & dont le ſecond eſt un outrage à ſa mémoire.

Le premier objet eſt un lieu-commun puéril,

vague, un catéchisme pour un prince de dix ans, & bien étrangement déplacé à l'égard d'un roi âgé de quarante années; tels sont ces chapitres: *Que le fondement du bonheur d'un Etat est le règne de* DIEU; *que la raison doit être la règle de la conduite; que les intérêts publics doivent être préférés aux particuliers; que la prévoyance est nécessaire; qu'il faut destiner un chacun à l'emploi qui lui est propre; qu'il est important d'éloigner les flatteurs, médisans, feseurs d'intrigues;* & vingt autres découvertes de cette finesse & de cette profondeur, accompagnées d'avis qui auraient été une insulte à *Louis XIII*, prince éclairé, & qui eût été en droit de répondre à son ministre, à son serviteur: Parlez ainsi à mon fils, & respectez plus votre maître.

Le second point, qui est surtout renfermé dans le neuvième chapitre, roule sur les projets d'administration imaginés par l'auteur; & de tous ces projets il n'y en a pas un seul qui ne soit précisément le contre-pied de l'administration du cardinal. L'auteur se met en tête d'abolir les comptans, ou de les réduire par grâce à un million d'or. Les comptans sont des ordonnances secrètes pour des affaires secrètes, dont on ne rend point compte. C'est le privilége le plus cher de la place d'un premier ministre. Son ennemi seul en pourrait demander l'abolition.

X X.

CE chapitre neuvième du testament politique porte à chaque page les preuves les plus évidentes de la supposition la plus mal-adroite: c'est là que tout est faux, réflexions, faits & calculs; c'est là

que l'auteur avance que quand on établit un impôt, on eſt obligé de donner une plus grande ſolde au ſoldat; ce qui n'eſt pourtant arrivé ni ſous *Louis XIII* ni ſous *Louis XIV;* c'eſt là qu'en ſoulageant le peuple de dix-ſept millions de taille, il porte tout d'un coup à cinquante-ſept millions les revenus du roi, qu'il ſuppoſe n'aller d'ordinaire qu'à trente-cinq: & il le ſuppoſe encore avec ignorance; car les tailles allaient ſeules d'ordinaire à trente-cinq millions; les fermes à onze &c.; c'eſt là qu'il ſe propoſe de rembourſer les rentes établies par le cardinal, dont pluſieurs étaient au denier vingt, qu'il appelle *le denier cinq;* d'ôter aux tréſoriers de France les deux tiers de leurs gages; de faire payer la taille aux parlemens, aux chambres des comptes, au grand-conſeil, à toutes les cours qu'il appelle *ſouveraines*, dans le temps même qu'il les met au rang des payſans. N'était-il pas bienſéant au cardinal de *Richelieu* de propoſer cette extravagance pour avilir un corps, dont il avait l'honneur d'être membre par ſa qualité de pair de France, dignité dont il feſait autant de cas que de celle de cardinal?

XXI.

A l'égard de la guerre on a déjà remarqué qu'il ne parle point de celle dans laquelle on était engagé. Mais dans ſes réflexions vagues, générales & chimériques, il recommande de taxer tous les fiefs des gentilshommes, pour enrôler & ſoudoyer la nobleſſe: il veut que tout gentilhomme ſoit forcé de ſervir à l'âge de vingt ans; qu'on ne prenne les roturiers, dans la cavalerie, qu'à l'âge de vingt-cinq; que les

vivres ne soient confiés qu'à gens de qualité; qu'on lève cent hommes quand on en veut avoir cinquante, & cela apparemment pour qu'il en coûte le double en engagemens & en habits. Quel projet pour un ministre! En vérité l'idée d'enrôler la noblesse de force, & de faire payer la taille au parlement, peut-elle partir d'une autre tête que de celle d'un de ces faiseurs de projets, qui dans leur oisiveté se mettent à gouverner l'Europe? Dans le même chapitre neuvième il traite de la marine; il parle doctement des grands périls de la navigation d'Espagne en Italie, & d'Italie en Espagne, lesquels n'existent pas plus que ceux de *Carybde* & de *Scylla*: il prétend que *la seule Provence a beaucoup plus de ports grands & assurés que l'Espagne & l'Italie tout ensemble;* hyperbole qui ferait soupçonner que le livre serait d'un provençal qui ne connaîtrait que Toulon & Marseille, plutôt que d'un homme d'Etat qui connaissait l'Europe.

Voilà une partie des chimères qu'un politique clandestin a mises sous le nom d'un grand ministre, avec cent fois moins de discrétion que l'abbé de *St Pierre* n'en a montré, quand il a voulu attribuer une partie de ses *idées politiques* au duc de *Bourgogne*.

Le projet de finances, qui remplit presque tout le dernier chapitre, est tiré d'un manuscrit qui existe encore: je l'ai vu; il est de 1640. Il porte les revenus du roi jusqu'à cinquante-neuf millions de ce temps-là, par l'arrangement qu'il propose. L'auteur du testament en retranche deux, tout le reste est conforme. Rien n'est si commun que des projets de cette espèce; les ministres en reçoivent,

& les lisent rarement. Le faussaire, en copiant ces idées, fait bien voir qu'il ne s'était pas donné la peine de connaître par lui-même les finances de *Louis XIII.* Il avance hardiment que chacune des cinq années de la guerre n'avait coûté que soixante millions; cela n'est pas vrai; j'ai en main l'état de l'année 1639, il se monte à soixante-dix-huit millions neuf cents mille livres. Il est encore faux qu'on ait payé ces charges sans moyens extraordinaires: il y eut beaucoup de taxations, beaucoup d'augmentations de gages, dont la finance fut fournie: on augmenta les droits dans les provinces, on mit une taxe d'un écu sur chaque tonneau de vin; on porta la taille de trente-six millions deux cents mille livres jusqu'à trente-huit millions neuf cents mille livres. En un mot, la plupart des choses rapportées dans ce livre sont aussi altérées que les propositions qu'on y fait sont étranges.

XXII.

On demandera, sans doute, comment on a pu faire à la mémoire du cardinal de *Richelieu* l'affront d'imaginer qu'un tel livre était digne de lui? Je répondrai que les hommes réfléchissent peu; qu'ils lisent avec négligence; qu'ils jugent avec précipitation, & qu'ils reçoivent les opinions comme on reçoit la monnaie, parce qu'elle est courante.

XXIII.

Si on m'objecte que le P. *le Long*, & d'autres, ont cru le livre en effet l'ouvrage du cardinal, j'avouerai que le P. *le Long* a très-bien compilé environ trente mille titres de livres, & j'ajouterai

que par cette raiſon-là même il n'a pas eu le temps de les examiner ; mais ſurtout je répondrai que quand on aurait autant d'autorités que le P. *le Long* a copié de titres, elles ne pourraient balancer une raiſon convaincante. Si pourtant la faibleſſe des hommes a beſoin d'autorités, j'oppoſerai au père *le Long* & aux autres, *Aubery*, qui a écrit la vie du cardinal *Mazarin; Ancillon*, *Richard*, l'écrivain qui a pris le nom de *Vigneul de Marville*, & enfin *la Monnoie*, l'un des critiques les plus éclairés du dernier ſiècle ; tous ont cru le teſtament politique ſuppoſé.

XXIV.

MAIS, dit-on, en 1664, l'abbé *des Roches*, ancien domeſtique du cardinal de *Richelieu*, donna ſa bibliothèque à la ſorbonne, à l'exemple de ſon maître ; & dans cette bibliothèque on trouve un manuſcrit du teſtament conforme à l'imprimé, avec la même épître dédicatoire & la même table des matières. C'eſt ce manuſcrit même, remis à la ſorbonne, qui achève de prouver l'impoſture. Il eſt remis vingt-deux ans après la mort du cardinal, ſans aucun enſeignement, ſans la moindre indication de la part de l'abbé *des Roches*. Ce domeſtique du cardinal & la ſorbonne elle-même négligèrent cet ouvrage, & ce n'eſt que depuis deux ans qu'on lui a donné place ſur des tablettes. Si le manuſcrit avait été copié ſur l'original, on l'aurait plus reſpecté, on trouverait quelques marques de ſon authenticité, on verrait à la fin de la lettre au roi la ſouſcription du cardinal de *Richelieu*. Elle n'y eſt point. On n'a pas oſé pouſſer l'effronterie juſqu'à

ſigner ce nom. Pour peu que le cardinal eût laiſſé ſeulement quelques mémoires qui euſſent eu quelque rapport (même éloigné) avec le teſtament, on les eût rapportés, on eût donné quelque crédit à la hardieſſe de celui qui imputait tout l'ouvrage à ce miniſtre. Mais non : il n'y a pas un mot à la fin ni à la tête du manuſcrit dont on puiſſe tirer la plus légère induction. Donc l'abbé *des Roches* regardait lui-même ce manuſcrit avec la même indifférence qu'on l'a regardé très-long-temps dans la ſorbonne.

Imaginons un moment que le teſtament ſoit l'ouvrage du cardinal ; ce ſeul mot *teſtament* impoſe un devoir indiſpenſable à ſon domeſtique de légaliſer la copie, de la déclarer juridiquement collationnée avec l'original. S'il manque à ce devoir, il eſt coupable ; il donne à tout le monde le droit de s'inſcrire en faux contre lui : mais l'abbé *des Roches* poſſédait ce manuſcrit au même titre que d'autres curieux. Il fallait bien que cet ouvrage fût écrit à la main avant d'être imprimé ; il fallait même, pour le deſſein de l'impoſteur, qu'il en courût pluſieurs copies manuſcrites, & qu'on ſe les prêtât avec myſtère, comme un monument ſingulier. Le ſilence du domeſtique, encore une fois, prouve que le maître n'eſt point l'auteur du teſtament ; & toutes les autres raiſons prouvent qu'il n'a pu l'être.

XXV.

MAIS on dit qu'on diſait, il y a ſoixante & dix ans, que M^me^ la ducheſſe d'*Aiguillon* avait dit, il y a quatre-vingts ans, qu'elle avait eu une copie manuſcrite de cet ouvrage. On a trouvé une note

marginale de M. *Huet;* & cette note dit qu'on avait vu le manuscrit chez Mme d'*Aiguillon* nièce du cardinal. Ne voilà-t-il pas de belles preuves? Oui, je crois sans peine que tous ceux qui s'intéressaient à la mémoire du cardinal, voulaient avoir un manuscrit qui portait son nom, & que l'auteur voulait accréditer par ce nom même; & de-là je conclus que ce manuscrit était manifestement supposé puisque de tous les parens, de tous les domestiques, de tous les amis de ce ministre, aucun n'a jamais pris la moindre précaution pour établir l'authenticité du livre.

XXVI.

Que la curiosité humaine se fatigue maintenant à chercher le nom du faussaire, je ne perdrai pas mon temps dans ce travail. Qu'importe le nom du fourbe, pourvu que la fourberie soit découverte? Qu'importe que *Courtilz*, ou un autre, ait forgé le testament de *Mazarin*, de *Colbert* & de *Louvois*? Qu'importe que *Stratman*, ou *Chevremont* ait pris insolemment le nom de *Charles V* duc de Lorraine? Mérite-t-on d'être connu pour avoir fait un mauvais livre? Que gagnerait-on à connaître les auteurs de toutes les plates calomnies, de toutes les critiques impertinentes dont le public est inondé? Il faut laisser dans l'oubli les auteurs qui se cachent sous un grand nom, comme ceux qui attaquent tous les jours ce que nous avons de meilleur, qui louent ce que nous avons de plus mauvais, & qui font de la noble profession des lettres un métier aussi lâche & aussi mépriſable qu'eux-mêmes.

DOUTES NOUVEAUX

Sur le teſtament attribué au cardinal de Richelieu.

LORSQUE M. de *Foncemagne*, en 1750, écrivit pour ſoutenir l'authenticité du *Teſtament politique*, voici ce qu'on lui répondit, & ce qui ne fut pas imprimé, parce que l'auteur de cette réponſe voyagea hors de ſa patrie.

UN académicien connu de ſes amis par la douceur de ſes mœurs, & du public par ſes lumières, a écrit contre mon ſentiment.

Son ouvrage eſt plein de cette ſageſſe & de cette politeſſe que ſon titre annonce. Tout homme doit ſe défier de ſon opinion, lorſqu'il eſt repris par un tel critique.

Mon illuſtre adverſaire emploie toute la ſagacité de ſon eſprit à prouver que ce teſtament politique, attribué au cardinal de *Richelieu*, eſt en effet de ce grand miniſtre. On voit (ce qui eſt aſſez commun) qu'il tâche de croire, & qu'il doute. Il a trop d'eſprit & trop de raiſon pour ne pas apercevoir les contradictions, les erreurs, les anachroniſmes dont ce livre eſt rempli : il ſait ſans doute mieux que moi que les grands-hommes ne diſent jamais d'inepties. Voilà pourquoi il avoue, après s'être tourné de tous les côtés, que le cardinal de *Richelieu* n'a dicté ni écrit tout l'ouvrage, & qu'il en a confié la rédaction à des ouvriers ſubalternes. Je n'en veux pas davantage. Avouer qu'un teſtament politique deſtiné par un

premier miniſtre à un roi, un ouvrage qui devait être ſi ſecret, eſt cependant de pluſieurs mains, c'eſt avouer qu'il n'eſt pas du premier miniſtre.

Si j'avais l'honneur d'entretenir ce ſage adverſaire qui ſait douter, je lui dirais : Avouez qu'au fond vous ne croyez pas qu'il y ait un mot du cardinal dans ce teſtament ; penſez-vous de bonne foi que le chevalier *Walpole* ſe fût aviſé d'écrire un catéchiſme de politique pour le roi *George I*? l'idée ſeule vous en paraît ridicule. Examinez la ſituation où était le cardinal de *Richelieu* avec *Louis XIII*, & vous conviendrez peut-être que la ſeule penſée de faire un pareil livre pour l'uſage de ce monarque était cent fois plus déplacée.

Songez que *Louis XIII* toujours malade était menacé d'une mort prochaine ; ſongez que le cardinal de *Richelieu* penſait à faire exclure de la régence le frère unique du roi ; ſongez au caractère d'un ambitieux ; & voyez s'il eſt dans ſon cœur de s'occuper de principes d'éducation, de parler des vitres de la ſainte chapelle de Paris, des trois ſentences requiſes pour punir les clercs ; d'intituler un chapitre, *du règne de Dieu ;* de recommander la chaſteté, & à qui ? à un monarque infirme âgé de quarante ans, auquel on eſpère ſurvivre : car en 1639, & au commencement de 1640, le cardinal de *Richelieu* ſe portait bien encore, & vous ſavez juſqu'où il pouſſa ſes eſpérances.

Je ne veux que cette ſeule raiſon. Le teſtament fût-il auſſi bien fait qu'il l'eſt mal ; fût-il en effet ce qu'il n'eſt point du tout, (un vrai teſtament politique) fût-il un développement ſage & profond

de la conduite que *Louis XIII* devait tenir avec toutes les puiſſances de l'Europe, avec ſes alliés & ſes ennemis, dans la criſe la plus violente, avec ſa femme, avec ſon frère, avec les princes de ſon ſang, & ſes généraux & ſes miniſtres; en un mot l'ouvrage fût-il digne du cardinal de *Richelieu*, j'oſerais croire encore qu'il n'en eſt point l'auteur. Je vous dirais qu'il n'eſt pas dans la vraiſemblance qu'*Agrippa* faſſe un tel teſtament politique pour *Auguſte*, ni *Séjan* pour *Tibère*, ni *la Trimouille* pour *Charles VII*, ni *George d'Amboiſe* pour *Louis XII*, ni *Volſey* pour *Henri VIII*, ni *Buckingham* pour *Jacques I*, ni *Olivarès* pour *Philippe IV*, ni enfin *Richelieu* pour *Louis XIII*. Un miniſtre dit à ſon maître de vive voix tout ce qu'il croit important, & ſurtout il ne fait point de teſtament pour lui dire des choſes vagues, inutiles & fauſſes.

Scilicet is magnis labor eſt, ea cura potentes
Sollicitat. . . . . .

Ces ſortes de livres ſont d'ordinaire le partage des politiques oiſifs. Quand le duc de *Sulli* dans ſa retraite fit compoſer ſes mémoires par ſes ſecrétaires, il ne donna point de leçons d'enfans à *Louis XIII*.

Vous avez beau employer toutes les reſſources de votre eſprit, vous avez beau recueillir quelques maximes éparſes dans le teſtament politique pour tâcher de les faire regarder comme des émanations de l'ame du cardinal de *Richelieu*.

Eh, Monſieur, vous ſavez mieux que moi que *Balzac*, *Sirmond*, *Chapelain*, *Silhon*, *Sériſi* en ont débité dix fois davantage. Depuis quand les lieux-communs ſont-ils un ſi grand mérite? ne trouve-t-on

pas

pas des maximes par-tout ? J'ouvre le prétendu teſtament de *Louvois* dont *Courtilz* eſt l'auteur ; j'y vois : *L'exemple tient très-ſouvent lieu de raiſon. Il eſt de la prudence de faire place au torrent, il perd ſa rapidité dans ſa courſe. Qui veut s'élever trop haut attire l'envie de ſes égaux & la haine de ſes ſupérieurs.* Il y en a cent de cette eſpèce. On en trouve dans le teſtament ridicule du cardinal *Albéroni*, & dans celui du maréchal de *Belle-Iſle*. Je ſuppoſe que quelques-unes des maximes & des anecdotes qui ſont dans le livre attribué au cardinal, aient été en effet recueillies de ſa bouche ; s'enſuivra-t-il qu'on doive lui attribuer l'ouvrage ? faut-il d'ailleurs de ſi grands efforts de génie pour rappeler quelques petites anecdotes, quelques circonſtances de la vie privée d'un prince, d'un miniſtre, & pour ſavoir les appliquer ? n'eſt-ce pas un artifice commun pratiqué non-ſeulement par tous ceux qui ſe ſont aviſés de forger des teſtamens politiques, mais par les auteurs de tous les faux mémoires dont nous ſommes inondés ?

Vous avez déterré comme moi un miſérable manuſcrit plein d'antithèſes & d'hyperboles, digne du pédant *Granger*, intitulé *Teſtamentum politicum*. Il paraît que cette rapſodie pouvait annoncer à toute force un ouvrage plus étendu, & de-là vous inférez que le cardinal de *Richelieu* pourrait bien avoir part à cet ouvrage plus étendu, & que c'eſt ſon teſtament politique ! A quoi eſt-on réduit en tout genre, quand on veut prouver ce qui eſt improbable ?

Nous pouvons, Monſieur, mettre au rang des menſonges imprimés le petit traité du capucin *Joſeph, de l'unité du miniſtre*, préſenté à *Louis XIII*.

De bonne foi penſez-vous qu'un capucin ait donné un mémoire au roi, par lequel il lui enſeignait qu'il fallait qu'un roi *crût en tout ſon premier miniſtre, qu'il ne crût rien contre ſon premier miniſtre, qu'il révélât à ſon premier miniſtre tout ce qu'on lui dirait contre lui, qu'il comblât d'honneurs & de biens ſon premier miniſtre, qu'il donnât une autorité ſans bornes à ſon premier miniſtre?* Eſt-il bien vraiſemblable qu'un grand-homme ſe ſoit ſervi auprès d'un maître très-défiant d'un artifice ſi groſſier ? Si un capucin ami de votre maître-d'hôtel venait vous préſenter un pareil mémoire, vous renverriez le capucin dans ſon couvent,& vous pourriez bien vous défaire de votre maître-d'hôtel.

Souffrez qu'après avoir fait avec vous ces petites réflexions, & avoir juſqu'ici écrit en critique ſur cette matière, j'oſe vous parler à préſent en citoyen.

Parmi les maximes très-triviales dont le teſtament politique eſt plein, il y en a de fort dures. Parmi les conſeils qu'on oſe y donner, il y en a de bien violens. L'auteur du teſtament a cru qu'en feſant parler le cardinal de *Richelieu* il fallait le faire parler en homme d'une ſévérité outrée, comme *Corneille*, en mettant les anciens Romains ſur le théâtre, leur a donné quelquefois plus d'orgueil & de férocité qu'ils n'en avaient, ou plutôt comme un domeſtique parle ſouvent avec fierté au nom de ſon maître.

Mais, Monſieur, quel ſervice rendrait-on aux hommes en voulant mettre ſous le nom d'un prêtre, d'un évêque, d'un grand miniſtre des maximes impitoyables ? Nous vivons ſous un roi doux, bienfeſant, indulgent ; mais il ſe peut faire que dans la ſuite des ſiècles la nation ait des ſouverains

moins remplis d'humanité. Ne feront-ils pas encouragés à la dureté, à l'abus de la suprême puissance, quand ils croiront que le plus grand ministre de l'Europe a conseillé à son maître de ne point pardonner, de dépouiller tous les magistrats qui consument leur vie à étudier & à maintenir les lois, qui exercent une des plus nobles fonctions de la royauté, & qui n'ont d'autre récompense de leurs travaux que leurs travaux mêmes; de les dépouiller, dis-je, de leurs droits & de leurs priviléges, enfin de faire payer la taille aux parlemens, aux chambres des comptes, au grand conseil, &c. & d'enrôler la noblesse comme des payſans? Ces deux propositions, aussi tyranniques qu'extravagantes, n'auraient-elles pas dû suffire pour dessiller les yeux?

Non-seulement je vous soumets, Monsieur, toutes les raisons que j'ai alléguées, mais j'en appelle à toutes celles que votre bon esprit vous fournit; je réclame l'intérêt du genre-humain. Remercions à jamais le juste, le modéré, l'élégant précepteur du duc de *Bourgogne*, d'avoir écrit le *Télémaque;* & souhaitons que le cardinal de *Richelieu* n'ait point écrit ce testament.

Vous avez un cœur digne de votre génie: que l'un & l'autre s'unisse pour daigner m'éclairer si je me trompe.

M. de *Foncemagne* a travaillé depuis à m'éclairer; il a cherché par-tout des copies du testament politique; il a fait réimprimer ce célèbre ouvrage, & l'a rendu encore plus célèbre par ses remarques. Je prends la liberté de lui demander de nouvelles instructions; & j'entre en matière.

NOUVEAUX DOUTES

Sur l'authenticité du teſtament politique attribué au cardinal de Richelieu, & ſur les remarques de M. de Foncemagne.

Objection.

IL eſt dit dans la préface du *Teſtament politique* du cardinal de *Richelieu* nouvellement imprimé à Paris chez *le Breton* 1764:

„ M. de *Voltaire* attaqua le teſtament politique „ en 1749 dans une courte diſſertation intitulée, „ *Des menſonges imprimés &c.* Le paradoxe qu'il voulait „ établir trouva des contradicteurs. Entre les écrits „ qui furent publiés on diſtingua celui qui portait „ le titre de *Lettre ſur le teſtament politique;* lettre „ polie & ſolide, dans laquelle M. de *Voltaire* ne „ put avoir à ſe plaindre que de la force des preuves „ qu'on lui oppoſait. „

Réponſe.

L'OPINION de M. de *Voltaire*, bien loin d'être un paradoxe, eſt l'opinion d'*Aubery* hiſtoriographe du cardinal de *Richelieu*, & penſionné de la ducheſſe d'*Aiguillon* ſa nièce. C'eſt l'opinion de *Gui Patin*, de *Richard*, de *le Vaſſor;* c'eſt le ſentiment d'*Ancillon*, de l'auteur très-inſtruit déguiſé ſous le nom de *Vigneul*, du père d'*Avrigny* auteur des excellens

mémoires pour servir à l'histoire du dix-septième siècle, du judicieux & profond *le Clerc*, & enfin du sage & savant *la Monnoie*.

Quelle autorité plus forte que celle d'*Aubery*, qui écrivait sous les yeux de la nièce du cardinal, de sa nièce chérie, dépositaire de tous ses sentimens & de tous ses papiers? Serait-il possible que l'écrivain de la vie du cardinal eût supprimé un fait aussi essentiel que celui du testament politique qui devait avoir été présenté à *Louis XIII* par la famille du cardinal, & dont une copie authentique devait être entre les mains de cette duchesse? Ne lui aurait-elle pas fait voir ce fameux testament? Ne lui aurait-elle pas dit, comment oubliez-vous un ouvrage si intéressant, si public, & qu'on croit si glorieux pour mon oncle? M. de *Foncemagne* sait assez du moins que c'est ainsi qu'en aurait usé une troisième duchesse d'*Aiguillon*, non moins célèbre que les deux autres par tout ce qui peut mériter l'estime & les hommages du public.

Non-seulement *Aubery* ne parle point de ce testament dans cette histoire, mais voici comme il s'exprime dans celle du cardinal *Mazarin* : (*a*)

„ On a imprimé ces derniers jours (c'est-à-dire „ en 1688) un testament politique du cardinal de „ *Richelieu*, contre lequel il n'y a point de lecteurs, „ pour peu de lumière ou de connaissance qu'ils „ aient de l'histoire du temps, qui ne réclament &

(*a*) *Aubery*, Histoire du cardinal *Mazarin*, tome IV, pages 337 & 338, édition de 1718, à Amsterdam chez *le Cène*.

» ne se récrient. Il ne faut pour le détruire que les » mêmes raisons dont l'imprimeur se sert pour » essayer de l'établir.

» Ce n'est en effet qu'un ouvrage de doctrine, » qui traite particulièrement des appels comme » d'abus, des cas privilégiés, de la régale pré- » tendue par la sainte chapelle sur tous les évêchés » de France, des exemptions du patronage ecclé- » siastique & laïque, du droit d'indult & d'autres » matières semblables : de sorte que c'est tacitement » reprocher à un si fameux ministre l'ambition & la » honte d'avoir voulu s'ériger en auteur, & faire » à peu près des recherches comme celles de » *Pasquier*.

» D'ailleurs étant un ouvrage assez gros, & » rempli d'observations fort communes, on ne » saurait s'imaginer auquel de ses secrétaires il l'au- » rait dicté, & encore moins comme il l'aurait écrit » lui-même. Il est constant que le cardinal de » *Richelieu* a toujours dicté, & n'a jamais guère » écrit.

» Mais il y a plus : on y remarque force imper- » tinences, bévues & suppositions. Ce prétendu » testament commence par une lettre du testateur » au feu roi, avec la souscription *Armand Duplessis :* » cependant il n'a jamais souscrit ses lettres à » *Louis XIII* que de deux manières, ou comme » évêque, ou comme cardinal. La première des » deux était *l'évêque de Luçon*, & l'autre *le cardinal* » *de Richelieu*. Il n'y en doit point avoir de troisième ; » & s'il s'en trouve, ce ne peut être qu'une pièce » supposée.

„ On opine à peu près de même du reproche „ qu'on lui fait faire aux ennemis de marquer „ l'année 1638 pour lui avoir été favorable, sur „ ce que la prise de Brisac devait avoir effacé toutes „ nos disgraces. Ce lui aurait été une espèce de „ crime que d'omettre notre plus signalé bon- „ heur de cette année-là, qui fut la naissance de „ monseigneur le dauphin.

„ Cette omission donc n'était guère moins „ remarquable que la contradiction qui se voyait „ au même testament, où il est dit, tantôt que la „ paix était faite & tantôt qu'elle ne l'était pas. „ D'où il se peut infailliblement conclure que cette „ pièce est d'autant plus fausse qu'elle était tout- „ à-fait inutile. „

Quand il n'y aurait que cette preuve elle suffirait, à mon avis, pour constater que le testament politique ne peut être du cardinal de *Richelieu*.

Le dernier critique qui a fait voir évidemment la supposition, est le savant *la Monnoie;* on veut recuser aujourd'hui son témoignage, parce qu'il est trop décisif, & on se contente de dire *que ce savant homme n'avait pas tourné ses études du côté de ces recherches.*

C'est précisément à ces recherches qu'il s'appliqua ses dernières années; voyez sa *Vie de Ménage*, ses additions au *Ménagiana*, sa dissertation sur le livre des *Trois imposteurs;* c'était dans cette partie qu'il excellait.

Dans une discussion de cette nature, le lecteur doit, ce me semble, agir comme un juge équitable,

qui n'adjugera jamais à perſonne un bien conteſté que ſur des preuves évidentes.

Vous aſſurez, malgré la dépoſition formelle de l'hiſtoriographe du cardinal de *Richelieu*, payé pour faire ſon panégyrique, que le teſtament politique eſt de ce miniſtre. On vous y montre des mépriſes groſſières, indignes de tout homme en place & de tout écrivain. Montrez-nous donc quelques preuves convaincantes que le cardinal de *Richelieu* eſt en effet l'auteur de ces bévues.

Vous êtes tenu de faire voir au moins l'ouvrage ſigné de ſa main ; vous n'avez que cette unique reſſource, & encore nous examinerons ſi cette preuve ſerait déciſive.

Objection.

Il ne paraît pas facile, dit-on dans la préface de l'éditeur du nouveau teſtament politique, *de concilier l'opinion où l'on était à l'hôtel de Richelieu que le teſtament politique était du cardinal de Richelieu, avec ce qu'avance M. de Voltaire, qu'ayant fait demander chez tous les héritiers du cardinal, ſi on avait quelque notion que le manuſcrit du teſtament ait jamais été dans leur maiſon, on répondit unanimement que perſonne n'en avait eu la moindre connaiſſance avant l'impreſſion.*

Réponſe.

Rien n'eſt plus aiſé à concilier. M. de *Voltaire* chercha ce manuſcrit dans l'hôtel de Richelieu, il ne l'y trouva pas, & les dépoſitaires des archives lui dirent qu'ils ne l'avaient jamais vu. En effet le ſeul exemplaire manuſcrit qui avait été chez madame

la ducheſſe d'*Aiguillon* ſeconde du nom, comme il était dans trente autres bibliothèques de Paris, fut transféré en 1705 avec d'autres papiers du cardinal, au dépôt des affaires étrangères. Nous verrons en ſon lieu de quelle autorité eſt ce manuſcrit.

Réflexion.

D'OU venait l'édition du prétendu teſtament politique imprimé en 1688? pourquoi l'éditeur ne cite-t-il pas ſes garants, ſes autorités? d'où a-t-il reçu ce manuſcrit? C'eſt une pièce ſi importante par le nom du reſpectable auteur à qui on l'attribue, par le monarque auquel elle eſt adreſſée, par le ſujet qu'elle annonce, que l'éditeur eſt indiſpenſablement obligé de dire & de prouver comment un écrit de cette nature était tombé entre ſes mains; il ne l'a pas fait; on ne lui doit donc nulle créance, comme on l'a déjà dit.

Il n'en eſt pas de même, ce me ſemble, des mémoires du cardinal de *Retz*, de *Talon*, de *Montchal*, de *la Porte*. Perſonne n'a douté des auteurs de ces mémoires, au lieu qu'une foule de ſavans critiques a toujours nié que le teſtament politique fût de l'illuſtre cardinal de *Richelieu*. Ce teſtament eſt bien autrement important que tous les mémoires dont nous parlons.

Ces mémoires portent tous un caractère de vérité qui ne permet aucun doute ſur leurs auteurs. Au contraire les anachroniſmes, les erreurs de toute eſpèce qui fourmillent dans le teſtament du cardinal, font naître des doutes dans l'eſprit de tous ceux qui réfléchiſſent.

Objection.

M. de *Foncemagne* dit *que dans le catalogue des livres de feu M. l'abbé de Rothelin, on trouva un teſtament politique du cardinal de Richelieu relié en maroquin rouge.*

Réponſe.

Il fait bien que ce maroquin rouge n'eſt pas une preuve que ce teſtament fut préſenté à *Louis XIII.* Un romain qui aurait eu dans ſa bibliothèque un *Pétrone* en maroquin rouge, aurait-il dû conclure que cet ouvrage licencieux d'un jeune débauché ſortant des écoles, était l'ouvrage du conſul *Petronius?* On aurait beau relier les fauſſes décrétales en maroquin rouge, elles n'en ſeraient pas moins fauſſes.

Auſſi le judicieux M. de *Foncemagne* ne fait pas grand fond ſur cette preuve qu'il allègue.

Objection très-forte de M. de Foncemagne.

Ce ſage & ſavant critique me fait une objection bien plus importante, & qui peut faire une très-grande impreſſion ſur les eſprits; c'eſt qu'il ſe trouve au dépôt des affaires étrangères une copie du teſtament du cardinal de *Richelieu.* Je ne ſuis pas à portée de la voir dans le fond de mes déſerts; & quand je ſerais au louvre, je ne pourrais m'en rapporter à mes yeux, à qui la lumière eſt preſque entièrement refuſée. Je fais lire la lettre de M. de *Foncemagne*, je dicte mes doutes, & je lui demande des éclairciſſemens.

Le nouveau teſtament qu'il a fait imprimer porte, dit-il, des corrections en marge de la main du

cardinal de *Richelieu;* ces corrections d'une demi-ligne sont dans le discours préliminaire intitulé *Maximes d'Etat* ou *Testament politique*, succinte narration des grandes actions du roi.

A la fin de cette succinte narration on prétend que le cardinal de *Richelieu* a écrit de sa main :

Monaco
Si vous reperdez
Aire
galères d'Espagne
perdues par la tempête
distribution de
bénéfices.

Réponse.

Je supplie d'abord M. de *Foncemagne* de vouloir bien instruire le public si on a confronté l'écriture reconnue du cardinal de *Richelieu* avec ces notes marginales ; cet éclaircissement est d'une nécessité indispensable ; je ne cherche comme lui que la vérité. Le cardinal fesait souvent mettre de pareilles notes par *Bois-Robert* & par son médecin *Citois*, comme le rapporte *Pélisson* dans son histoire de l'académie, au sujet de la critique du *Cid*. Je m'en rapporte entièrement à M. de *Foncemagne*, comme je le dois.

En second lieu, oserais-je dire que cette *narration succinte* qui est au-devant du testament politique me paraît une preuve évidente de la supposition du testament ?

Je prie le lecteur attentif de faire avec moi ſes réflexions qui vaudront mieux que les miennes.

Madame la ducheſſe d'*Aiguillon*, ſeconde du nom, avait, dit-on, entre les mains ce dépôt précieux : l'authenticité du teſtament politique était combattue hautement par pluſieurs écrivains.

Comment ne ſe trouva-t-il perſonne dans ſa maiſon qui oppoſât cette pièce victorieuſe à l'incrédulité des ſavans ? comment ſurtout la ſeconde ducheſſe d'*Aiguillon* ne s'éleva-t-elle pas contre l'avocat *Aubery* penſionnaire de ſa maiſon, auteur de l'hiſtoire de ſon grand oncle ? Il oſait s'inſcrire en faux contre le teſtament, dont elle avait, dit-on, l'original marginé de la main du cardinal ; n'y a-t-il pas la plus grande vraiſemblance qu'elle ne pouvait confondre *Aubery*, puiſqu'elle ne le confondit pas, & que cet avocat était comme ceux d'aujourd'hui qui préfèrent la vérité à tout ? Enfin ſi tout le teſtament était du cardinal, pourquoi n'était-il pas ſigné de ſa main ?

Accordons que la petite note, *ſi vous reperdez Aire*, eſt du cardinal, qu'en pouvez-vous conclure ? qu'il eſt phyſiquement impoſſible que le cardinal ait ni fait ni dicté depuis le prétendu teſtament politique. Aire avait été priſe par le maréchal de *la Meilleraie* le 27 juillet 1641 ; elle fut repriſe par les Eſpagnols la même année, le vingt-ſix auguſte (que nous appelons le mois d'*Aouſt* par corruption ;) donc ce ne fut que depuis la fin de juillet 1641 que le cardinal put écrire ou faire écrire le prétendu teſtament à la ſuite de la narration ſuccinte. Et cependant on le fait parler dans ſon prétendu teſtament tantôt en 1640, tantôt en 1638.

Il avait ce deſſein, je le veux; il dit à M. de *Montchal* archevêque de Toulouſe, ſon ennemi, en le trompant & en répandant des larmes, (*b*) qu'il voulait reſſembler à l'empereur *Auguſte*. A la bonne heure. *Auguſte* avait fait rédiger un état des forces de l'empire, des finances, de légions, des frontières, des voiſins de l'empire, comme les Germains ſeptentrionaux, les Daces, les Parthes &c. Il n'eſt point de prince d'Allemagne qui n'ait un pareil mémoire raiſonné dans ſon cabinet: c'eſt ce que le cardinal voulait & devait faire, & c'eſt aſſurément ce qu'on ne trouve pas dans le teſtament politique: il ne put en avoir le temps depuis le mois d'août 1641; ce fut alors que la conſpiration du grand-écuyer *Cinq-Mars* commença à ſe tramer contre lui: il n'eut dès-lors aucun moment de repos; ſa ſanté s'altéra, & ce miniſtre au bord de ſon tombeau, feſant couler le ſang ſur les échafauds, n'eut pas ſans doute le loiſir d'imiter *Auguſte*.

Mais que devient donc cette note qu'on croit écrite de ſa main à la fin de la narration ſuccinte, qui eſt ſuivie des projets de l'abbé de *Bourzeys*, pour ôter le droit de régale au roi de France, pour faire payer la taille aux parlemens, & pour enrôler la nobleſſe par force? Cette note s'explique d'elle-même, & en voici le ſens naturel.

J'ai eu à peine le temps, M. l'abbé, de parcourir la narration ſuccinte que vous avez faite en mon nom pour me flatter; vous ne deviez pas dire que *dès que j'entrai au conſeil* en 1624, par la faveur de la reine-mère, *je promis au roi d'employer toute mon induſtrie &*

(*b*) Mémoires de *Montchal*, pages 202 & 216.

toute mon autorité pour ruiner le parti huguenot, rabaiſſer l'orgueil des grands, & relever ſon nom; premièrement, parce qu'un tel diſcours eſt rempli d'un orgueil inſupportable; ſecondement, parce qu'il eſt entièrement faux. Toute la France ſait que dans l'année 1624 j'entrai au conſeil malgré la répugnance extrême du roi. Après avoir long-temps ſollicité le marquis de *la Vieuville*, à qui je jurai ſur l'euchariſtie une amitié inviolable, & que je fis enſuite exiler, je n'eus d'abord aucun crédit, aucun département: le roi ne connaiſſait pas alors tout mon zèle, & je n'avais rendu aucun ſervice ſignalé.

Vous parlez avec trop d'emphaſe, *de la victoire que les armes de S. M. remportèrent à Caſtelnaudari.* Tout le monde ſait aſſez que cette grande victoire fut à peine une eſcarmouche. Le duc de *Montmorenci* étant allé reconnaître un poſte à la tête de ſoixante maîtres, un corps avancé, qui ſe trouva vis-à-vis ſur le bord d'un foſſé, tira quelques coups; *Montmorenci*, emporté d'une ardeur téméraire, franchit le foſſé, & n'étant ſuivi que de ſix perſonnes ſeulement, il fut percé de coups & fait priſonnier: il eſt vrai que je l'ai fait mourir ſur un échafaud, mais vous pourriez m'épargner cet éloge.

Vous me louez beaucoup; de juſtes éloges encouragent; mais certains menſonges imprimés ou manuſcrits diminueraient ma gloire, au lieu de l'accroître. Gardez-vous ſurtout dans votre narration de me faire parler d'une manière indécente, de me prêter des injures atroces contre la brave & fidelle nation eſpagnole, avec laquelle je ſuis déjà en négociation; ne me faites pas dire *qu'elle a rendu les Indes tributaires*

de l'enfer ; ces invectives sont d'un mauvais rhéteur, & non d'un ministre.

Quand vous me faites parler d'un héros tel que le duc *Henri de Rohan*, ne me faites pas dire *que sa terreur panique nous a fait perdre la Valteline.* Nul guerrier n'a été moins sujet aux terreurs paniques que lui ; & vous ressembleriez à ce poëte italien qui dans un opéra introduit *César* criant aux siens dès la première scène, *alla fuga, allo scampo, signori.* Corrigez toutes les indécences pareilles dont vous parsemez votre narration succinte, & mettez des vérités à la place des injures.

Ajoutez à votre narration la conquête d'Aire, que je crains bien qui nous soit enlevé. Parlez de la dernière distribution des bénéfices, si vous voulez ; corrigez toutes les fautes de votre ouvrage, & je le reverrai quand j'en aurai le temps.

Si jamais vous avez la fantaisie de coudre vos idées chimériques à votre narration, n'allez pas me faire dire que je veux abolir le droit de régale, vous me feriez passer pour un homme qui abandonne les intérêts du roi & de la patrie, vous me rendriez odieux à tous les parlemens. J'ai signé deux arrêts du conseil pour forcer les évêques qui se prétendent exempts de la régale, à montrer leurs titres ; ce n'est pas là vouloir abolir la plus ancienne prérogative de la couronne : c'est M. de *Montchal* archevêque de Toulouse qui fait courir ces bruits injurieux ; il m'appelle dans ses manuscrits, qu'on m'a montrés, *cruel & timide ;* (c) il me compare au tyran *Phocas ;* il dit à tout le monde

(c) Mémoires de *Montchal*, page 9.

que j'abrège les jours du roi, que je le ferai bientôt mourir. (*d*)

Il dit que je me déclare contre la régale, parce que je n'ai pas payé la mienne à la S^te^ Chapelle. (*e*)

Il dit qu'on me déplait en me refusant le titre de *chef de l'Eglise gallicane*. (*f*)

Il dit que je mourrai dans l'année pour avoir persécuté l'Eglise de DIEU. (*g*)

Gardez-vous bien, encore une fois, de parler de régale. Voulez-vous qu'ayant été assez mal avec Rome pendant mon ministère, je lui fasse ma cour après ma mort?

Si le cardinal de *Richelieu* n'a pas tenu ce langage, il a dû le tenir; & cette narration succinte est si mal faite, si odieuse en quelques endroits, si remplie de fausſetés évidentes, si insultante pour les familles les plus considérables, qu'il n'est pas étonnant que la ducheſſe d'*Aiguillon* ne la fit pas voir au public qu'elle aurait révolté.

Ainsi cette note qu'on assure être de la main du cardinal de *Richelieu* au bas de la narration succinte, me paraît une preuve évidente qu'il n'a jamais vu le testament politique; s'il l'avait vu, il y aurait mis quelques notes selon sa coutume. Ce testament rempli d'erreurs en tout genre méritait bien quelques remarques; & si malheureusement il l'avait approuvé, il y aurait mis son nom: il n'a fait ni l'un ni l'autre,

(*d*) Mémoires de *Montchal*, page 7.

(*e*) *Idem*, page 216.

(*f*) *Idem*, page 180.

(*g*) *Idem*, page 188.

donc

donc il est bien probable que le testament n'est point de lui.

Objection non moins importante.

Monsieur le marquis de *Torci* en 1705 *fit retirer*, dit-on, *des effets de la succession de madame la duchesse d'Aiguillon, les papiers du ministère du cardinal de Richelieu; le testament politique fut remis, avec tout ces papiers, dans le dépot des affaires étrangères, lorsqu'en* 1710 *il forma ce dépôt avec la permission de Louis XIV dans le donjon, au-dessus de la chapelle du louvre.* C'est M. *le Dran*, chargé du dépôt, qui a donné cette note.

Réponse.

J'avoue que je n'ai pas consulté M. *le Dran;* il n'était pas alors chargé de ce dépôt, lequel n'était pas, ce me semble, encore en règle; & aujourd'hui je ne puis consulter personne : je m'en rapporte toujours à ceux qui vivent à Paris, & qui ont des yeux; & voici sur quoi je les prie de vouloir bien m'instruire.

La *succinte narration* ne me paraît avoir aucun rapport avec la suite du testament. M. de *Foncemagne* dit lui-même: „ Ce sont deux parties distinctes du „ même tout. *Voilà, Sire*, dit le cardinal en finissant „ la première, *ce que vous avez fait pour votre gloire;* „ & il me semble lui entendre dire en commençant „ la seconde, qui est le testament proprement dit: „ *Voilà Sire, ce que vous devez faire pour vos sujets.* „

De-là je conclus ce que M. de *Foncemagne* devrait, ce me semble, nécessairement conclure, que

le teſtament politique proprement dit ne peut être du cardinal de *Richelieu*.

Si le cardinal dans la narration ſuccinte a parlé de la conduite qu'ont tenue les généraux d'armée contre l'Allemagne & l'Eſpagne, il va parler ſans doute de la conduite qu'ils doivent tenir. S'il a fait mention des négociations avec toutes les puiſſances voiſines, il va expliquer comment il faut négocier dans la ſituation préſente qui eſt très-épineuſe avec l'Italie, la Hollande, la Suède, le Danemarck, l'Angleterre. S'il s'eſt étendu ſur l'invaſion du Piémont, il va enſeigner la manière de le conſerver. S'il a dit quelque choſe des révolutions de la Catalogne & du Portugal, il va montrer par quels reſſorts on peut profiter de ces grands événemens. Liſez ; il parle de cas privilégiés & du droit de préſenter aux cures.

Je ſuis juſqu'à préſent du premier avis de M. de *Foncemagne*, que le cardinal de *Richelieu* pouvait avoir projeté de faire ce qu'on appelle *un teſtament vraiment politique ;* qu'il avait donné à l'abbé de *Bourzeys* la commiſſion de rédiger la narration ſuccinte ; qu'il avait fait quelques notes de ſa main, comme il en fit *au jugement de l'académie ſur le Cid*. Mais de ce qu'il écrivit deux ou trois notes ſur cet ouvrage de l'académie, s'enſuit-il qu'il en fût l'auteur ? non ſans doute ; un miniſtre qui avait à combattre la maiſon d'Autriche, les proteſtans, la moitié de la France, la cour & le caractère de ſon maître, n'avait pas plus le temps de faire la critique raiſonnée du *Cid*, que de travailler lui-même à toutes les pièces des cinq auteurs dont il donnait quelquefois

l'idée rapidement, à *Rotrou*, à *Scudéri*, à *Colletet* &c. & dont il se contentait de faire quelques vers.

Quand je fis l'histoire de la guerre de 1741, à Versailles chez M. le comte d'*Argenson*, ce ministre en margina quelques pages. S'est-on jamais avisé d'attribuer à M. d'*Argenson* cet ouvrage, dont on m'a volé plusieurs cayers informes ridiculement imprimés ?

Je présume surtout que depuis 1638, depuis le 28 juillet 1641, le cardinal, qui écrivait très-peu, ne put jamais ni avoir assez de loisir, ni en abuser assez pour s'étendre dans un long ouvrage sur toute autre chose que sur les affaires de son maître, pendant que la guerre contre la maison d'Autriche mettait la France en alarmes, que *Picolomini* battait les Français, que la province de Normandie était révoltée, que les révolutions du Portugal & de la Catalogne exigeaient toute l'attention du ministre; pendant que le comte de *Soissons*, le duc de *Guise* & le duc de *Bouillon*, ligués avec l'Espagne, faisaient la guerre civile; pendant qu'ils gagnaient contre les troupes du roi, ou plutôt contre le cardinal, la bataille de la Marfée; pendant que la conspiration de *Cinq-Mars* se tramait; enfin, pendant que tous ces orages conduisaient le cardinal au tombeau.

Etait-ce alors le temps de parler des vîtres de la Sainte-Chapelle, & de recommander la chasteté à *Louis XIII* moribond ?

Et qui fait-on prêcher la chasteté si mal à propos ? Il faut le répéter encore, c'est l'amant public de

Marion de Lorme, c'eſt celui de la *Béjar*, qui diſait qu'elle ne regrettait que deux hommes dans le monde, le cardinal de *Richelieu* & *Gros-René*. C'eſt celui qui jouit le premier de la fameuſe *Ninon*, ſi j'en crois l'abbé de *Châteauneuf*, intime ami de cette perſonne ſi célébre, à qui je l'ai ouï dire pluſieurs fois dans mon enfance, & à qui je dois d'avoir été placé dans le teſtament de *Ninon;* teſtament beaucoup plus ſûr que celui dont il eſt queſtion. C'eſt enfin celui dont les amours ſont décrits avec tant de naïveté par le cardinal de *Retz*, ſon rival auprès de M^me^ de *la Meilleraie*, & ſon rival heureux.

Ce n'eſt pas aſſurément que je prétende reprocher à un miniſtre ſes galanteries; je ſais combien il eſt permis à un grand-homme, qui a pris une ville réputée imprenable, & qui a rendu des ſervices à la patrie, de joindre les plaiſirs aux travaux; mais combien eût-il été ridicule au cardinal, combien même dangereux, de parler de chaſteté à *Louis XIII*, qui devait être très-inſtruit du tour que lui avait joué M^me^ du *Fargis* dame d'atour de la reine? Conſultez ſur cette aventure & ſur tant d'autres, les mémoires du cardinal de *Retz*, dans les premières pages du premier livre de ces mémoires. Ne dites point que les amours du cardinal avec *Marion de Lorme*, *ne ſont connus que par les mémoires intitulés*, *Galanteries depuis le commencement de la monarchie*, *& par le Dictionnaire de Bayle*. Voyez ce que le cardinal de *Retz* en dit à l'endroit déjà cité, & ce qu'il ajoute ſur madame de *Fruge*.

Le cardinal de *Retz*, archevêque de Paris, parle de ſes amours avec autant de vérité que de ceux du

cardinal de *Richelieu;* mais il ne donne de leçon de chasteté à personne.

Quis tulerit Gracchos de seditione querentes?

N'est-il donc pas de la plus extrême vraisemblance que l'abbé de *Bourzeys* ayant fait la narration succinte, que le cardinal corrigea très-succintement, s'avisa depuis de travailler de lui-même, & de joindre ses rêveries à la narration dont il était l'auteur? Il était le *Colletet* de la politique.

C'est le premier sentiment de M. de *Foncemagne*, c'est le mien, & je m'en rapporte au lecteur dont le jugement est sans prévention.

Réflexion.

J'AURAIS souhaité que M. de *Foncemagne*, en me réfutant, ou plutôt en m'instruisant, s'en fût rapporté seulement à ce qui est publié dans le tome IV de mes faibles ouvrages, imprimés à Genève en 1757, & non à des éditions antérieures, imprimées sans mon aveu: j'aurais désiré qu'il eût consulté à la page 298 de ce IV^e^ tome, le chapitre 48 intitulé: *Raisons de croire que le livre intitulé* Testament politique &c. *est un ouvrage supposé.*

Il aurait vu que dans cette édition il n'est point question des millions d'or dont il parle. Ne mêlons point ces bagatelles à l'essentiel de la cause: des discussions inutiles détournent des grands objets; allons toujours au fait principal dans toute affaire.

Objection.

J'AVAIS dit qu'il n'eſt pas naturel qu'un premier miniſtre demande l'abolition des comptans ; j'avais dit que l'affaire des comptans ne fit du bruit qu'au temps de la diſgrace de *Fouquet*. M. de *Foncemagne* me répond *que l'affaire des comptans avait fait du bruit long-temps avant la diſgrace du ſurintendant, le cardinal ne l'ignorait pas. Le grand Henri*, dit-il, *connaiſſait le mal établi du temps de ſon prédéceſſeur, & ne l'a pu ôter. L'exemple de M. de Sulli &c.*

Réponſe.

JE m'en tiens à ces propres paroles, pour être fondé à croire que le teſtament politique ne peut être du cardinal de *Richelieu*. Les mémoires de *Sulli* ne parurent que long-temps après la mort du cardinal ; ce ne peut donc être lui qui les cite, ce ne peut être que l'abbé de *Bourzeys*. L'affaire des comptans n'avait donc point fait de bruit avant la diſgrace de *Fouquet*.

Mais il y a bien plus. Voici comme l'auteur fait parler le cardinal : „ Entre les voies par leſquelles „ on peut tirer illicitement les deniers des coffres „ du roi, il n'y en a point de ſi dangereuſes que „ celles des comptans, dont l'abus eſt venu à un „ tel point, que n'y remédier pas, & perdre l'Etat, „ c'eſt la même choſe &c. „

Qui diſpoſait alors des comptans, je vous prie ? qui les ſignait ? C'était le cardinal lui-même. On lui fait donc dire qu'il tire *illicitement* les deniers

des coffres du roi; on met dans sa bouche une accusation de péculat contre sa personne; on lui fait dire nettement qu'il est criminel de lèse-majesté. Une pareille absurdité est-elle possible? est-elle concevable? & après cette preuve de suppositon, en faut-il d'autres encore?

L'abbé de *Bourzeys* aura donc mis ses idées vers l'an 1660 à la suite de la narration succinte: ce manuscrit sera tombé entre les mains de Mme la duchesse d'*Aiguillon*, seconde du nom; on l'aura enlevé chez elle après sa mort, avec toutes les négociations du cardinal; voilà tout le mystère; rien n'est plus naturel, plus simple, plus aisé à concilier.

Réflexion.

Je ne répéterai pas ici ce que j'ai déjà dit de la fausseté des faits, des réflexions & des calculs. L'auteur du prétendu testament prétend *que quand on établit un nouvel impôt, on est obligé de donner une plus grande paye aux soldats.* Cela est faux dans tous les Etats de l'Europe; donc le cardinal de *Richelieu* ne peut l'avoir dit. M. de *Foncemagne* laisse cette objection accablante sans replique.

Il est parlé dans le prétendu testament des grands périls de la navigation d'Espagne en Italie, & d'Italie en Espagne. Il est impossible que le cardinal de *Richelieu*, surintendant des mers, ait parlé avec tant d'ignorance; aussi M. de *Foncemagne* se garde bien de justifier l'abbé de *Bourzeys* sur cet article.

Ce même abbé de *Bourzeys*, dans ce même prétendu testament, ose dire que la seule Provence a

plus de beaux ports que la monarchie d'Eſpagne. Encore une fois, comment le ſurintendant des mers aurait-il pu avancer une fauſſeté ſi publique?

Preuves de la ſuppoſition du teſtament. Affaires de finances.

A toutes ces vraiſemblances, qui me paraiſſent des certitudes, j'ajouterai toujours que ſi le cardinal a voulu donner des leçons à ſon maître, il a donné des leçons bien étranges : s'il entre dans quelques détails, il ſe trompe toujours : s'il parle de finances chap IX, il fait des fautes qu'un écolier qui apprendrait l'arithmétique ne commettrait pas.

De trente millions à ſupprimer, il y en a près de ſept dont le rembourſement ne devant être fait qu'au denier cinq, la ſuppreſſion ſe fera en ſept années & demie par la ſeule jouiſſance.

Premièrement, l'auteur met le denier cinq pour le denier vingt.

Secondement, comment imaginer que dans ſept années & demie un fonds eſt abſorbé par la jouiſſance à cinq pour cent? ces cinq pour cent en ſept années & demie font trente-ſept & demi : or, je demande à *Barême* ſi trente-ſept & demi font cent?

Je prie tous les calculateurs, & tous les hommes verſés dans la finance, de lire ce chapitre, & de dire s'ils ont jamais vu de pareils comptes, & de pareils projets de miniſtre?

Autres preuves.

Vous voyez que ſur terre & ſur mer le rédacteur du teſtament politique s'éloigne aſſez des idées

ordinaires. Il soutient qu'il n'y a point d'établissemens à faire dans l'Occident ; les Anglais & les Hollandais nous ont bien prouvé le contraire ; & il est très-certain que le feu comte *Maurice*, qui était plein de vie en 1642, gouvernait le Brésil que les Hollandais avaient conquis sur les Portugais.

M. de *Foncemagne* me dit que j'ai confondu ce comte *Maurice* avec le *Maurice* prince d'Orange. Non, c'est l'abbé de *Bourzeys* qui les confond, & c'est une de ses moindres méprises.

Il n'y a sans doute que cet abbé de *Bourzeys*, qui ait pu avancer (chap. IX) que Gènes était la plus riche ville d'Italie, tandis que le pape jouissait de quinze millions de nos livres de rente, tandis que Livourne fesait un plus grand commerce que Gènes, tandis que Venise trouva des fonds assez considérables pour résister aux forces de l'empire ottoman.

Réflexion.

Je crains que tant de fautes accumulées ne fatiguent le lecteur ainsi que moi. Je finis par cette grande difficulté à laquelle on n'a jamais pu répondre, & que j'ai indiquée dans mes premières réflexions. Y a-t-il quelqu'un qui puisse croire qu'un premier ministre parle à son roi de tant de petits détails qui n'appartiennent qu'à des commis subalternes, & surtout de tant de calculs erronés & de projets chimériques de finances, qui n'appartiennent qu'à ces écrivains qu'on appelle en Angleterre *projecteurs* ? qu'il propose aux Français de ne s'habiller que d'un bon drap du Seau, aux parlemens

de payer la taille, aux gentilshommes d'être enrôlés, aux chefs des armées de lever toujours par ménage cent mille soldats, quand il en faut cinquante mille; qu'il ne donne d'ailleurs que des conseils vagues sur la grande administration; qu'il s'appesantisse dans la moitié de son livre sur des lieux-communs de morale, & en fasse un sermon insipide, sans dire un seul mot de la manière dont il fallait soutenir alors l'Etat chancelant?

J'avoue que j'ai toujours été si frappé d'une inconvenance si marquée, que si l'abbé de *Bourzeys* me montrait aujourd'hui son livre signé de la main du cardinal de *Richelieu*, je lui dirais: Non, il n'est pas de lui, c'est vous qui lui avez fait signer votre propre ouvrage; il vous avait demandé peut-être quelques observations politiques dont il pût faire usage; il a pu les signer, comme tant de grands seigneurs signent les comptes de leurs intendans sans les avoir presque lus.

Objection.

M. de *Foncemagne* me dit qu'il n'est pas étonnant que le cardinal de *Richelieu* ait présenté à *Louis XIII ces lieux-communs puérils, vagues, ce catéchisme pour un prince de dix ans, si déplacé à l'égard d'un roi âgé de quarante années, puisque le grand Bossuet composa autrefois pour l'instruction du dauphin*, la politique tirée de l'écriture sainte.

Réponse.

JE réponds à M. de *Foncemagne:* Il est pardonnable au grand *Bossuet* d'avoir fait pour un enfant

ce livre peu digne de lui, intitulé *Politique tirée de l'écriture sainte;* mais ce sublime écrivain aurait bien négligé toute décence, s'il avait fait un tel ouvrage pour l'usage de *Louis XIV*. Vous savez mieux qu'un autre, Monsieur, comment il faut parler aux jeunes princes & aux princes d'un âge mûr; & dans le fond de votre cœur, vous sentez encore mieux que moi les prodigieuses disparates que j'ai observées, & l'extrême inconvenance de dire à un prince qui règne depuis trente-six ans, ce qu'on dirait à peine à un enfant qu'on élève, & surtout ce qu'il ne faudrait pas lui dire dans un style prolixe & rebutant.

Question importante.

IMAGINONS que *Louis XIV*, après les batailles d'Hochstet, de Ramillies, d'Oudenarde, de Turin, manquant d'argent, ayant peine à recruter ses armées, demanda au maréchal de *Villars* un plan qui pût remédier aux maux présens de la France. Croyez-vous de bonne foi qu'alors le maréchal de *Villars*, prêt à partir pour entrer en campagne, eût dit au roi : „ Sire, il faut commencer par restreindre „ les appels comme d'abus; toute contravention à „ la pragmatique a été estimée cas privilégié; vous „ avez tort de prétendre le droit de régale dans „ certains diocèses : il faut annexer à la Sainte- „ Chapelle une abbaye; il ne faut pas croire les „ gens de palais, qui jugent de la puissance du roi „ par la forme de sa couronne, qui étant ronde „ n'a point de fin; les universités prétendent qu'on „ leur fait un tort extrême, de ne leur laisser pas

» privativement à tout autre la faculté d'enseigner » la jeunesse.

» L'histoire de *Benoît XI* contre les cordeliers qui, » piqués sur le sujet de la perfection de la pauvreté, » source des revenus de *S^t François*, s'animèrent à » tel point qu'ils lui firent ouvertement la guerre » par livres &c.

» Je vous apprends que les meilleurs princes ont » besoin d'un bon conseil : je vous apprends qu'un » prince capable est un grand trésor dans un Etat, » & que beaucoup de qualités sont requises pour » faire un conseiller d'Etat parfait. Je vous apprends » qu'un conseiller d'Etat doit être un honnête » homme ; & voici sept grands paragraphes où je » parle des grands conseillers d'Etat, sans dire un » seul mot du fait dont il s'agit. (*a*)

» Il est question, Sire, d'empêcher les ennemis » de venir à Paris ; mais n'en parlons point. » Apprenez à votre âge, que le règne de DIEU » est le principe du gouvernement des Etats, & que » la pureté d'un prince chaste bannira plus d'im- » pureté du royaume que toutes les ordonnances » qu'on pourrait faire à cette fin.

» Ecoutez, Sire, cette vérité si peu connue ; la » raison doit être la règle & la conduite d'un Etat ; » la lumière naturelle fait connaître à un chacun » que l'homme ayant été fait raisonnable, il ne doit » rien faire que par raison.

(Cette maxime est nouvelle, je l'avoue, mais elle n'en est pas moins curieuse, & elle prouve

(*a*) L'abbé de *Bourzeys* avait le titre de conseiller d'Etat.

qu'il ne faut pas croire le P. *Canaye* qui loue tant le maréchal d'*Hocquincourt* de n'avoir point de raiſon.)

„ Je vous apprends que la prévoyance eſt néceſ-
„ ſaire au gouvernement d'un Etat.

„ Je me donnerai bien de garde de vous dire
„ quels négociateurs ſecrets il faudrait employer
„ pour détacher l'Angleterre de l'Allemagne & de
„ la Hollande, pour oppoſer le comte d'*Oxford* au
„ duc de *Marlborough;* mais liſez, ſi vous pouvez,
„ mon chapitre VII, où je parle des négociations;
„ je vous y apprends que la faveur peut innocem-
„ ment avoir lieu dans quelques choſes, lorſque
„ le trône de cette fauſſe déeſſe eſt élevé au-deſſus
„ de la raiſon : liſez le chapitre VII, où un abbé
„ que j'ai conſulté, dit que les Français étant
„ deſtitués de flegme, ſont des viandes ſervies ſans
„ fauſſe. „

Si le maréchal de *Villars* avait parlé ainſi, n'eſt-il pas vrai que le roi *Louis XIV* l'aurait cru un peu affaibli du cerveau, & ne l'eût certainement pas envoyé commander ſur la frontière.

Voilà pourtant très-préciſément ce qu'on impute au cardinal de *Richelieu.*

Maintenant je ſuppoſe que le cardinal eût donné à lire ſon teſtament à *Louis XIII* qui ne liſait jamais, je ſuppoſe même que le roi eût fait l'effort difficile de parcourir cet ouvrage; dans quel excès de ſurpriſe ne ſerait-il pas tombé ? n'aurait-il pas été en droit de dire à ſon miniſtre : „ J'attendais de vous des
„ conſeils un peu plus précis : vous ſavez de quelle
„ importance il eſt d'attacher à mon ſervice les

„ troupes veimariennes, & que c'eſt l'unique moyen „ d'incorporer l'Alſace à la France.

„ La Savoie va nous échapper : le chancelier „ *Oxenſtiern* peut faire une paix avantageuſe avec „ l'Allemagne, & nous abandonner. De grands „ troubles ſe préparent en Angleterre, dont il me „ ſemble que nous pouvons profiter.

„ Quel avantage tirerons-nous de la révolte de „ la Catalogne contre le roi d'Eſpagne, & de la „ priſe de Turin par le comte de *Harcourt de* „ *Lorraine* ?

„ Quels négociateurs emploierons-nous pour „ attacher le landgrave de Heſſe aux intérêts de la „ France? Avons-nous aſſez d'argent pour lui payer „ des ſubſides?

„ Quel ſecours pouvons-nous donner au „ Portugal ?

„ Par quel moyen pourrons-nous diſſiper les „ conſpirations qui ſe trament en ſecret en France ?

„ Quelles propoſitions faudra-t-il faire au duc de „ *Bouillon*, pour l'engager à céder ſa principauté de „ Sédan, & à n'avoir déſormais d'autre intérêt que „ celui de me ſervir ?

„ Que dois-je faire ſurtout pour écarter de mon „ frère les conſeillers pernicieux qui ſont prêts de „ l'engager à prendre les armes?

„ Parlez-moi de tant d'intérêts importans de qui „ dépend le deſtin de l'Europe & de la France : ces „ ſeuls objets ſont dignes de vous & de moi; „ laiſſez-là vos viandes ſervies ſans fauſſe, & vos „ ſept paragraphes des devoirs d'un conſeiller „ d'Etat. Je veux bien que l'abbé de *Bourzeys* &

„ *Sirmon*, & *Salomon*, &c..... aient le brevet de „ conseiller d'Etat pour faire votre panégyrique, „ mais je ne veux pas qu'ils m'ennuient.

„ Votre abbé de *Bourzeys* m'a déjà fait perdre „ mon temps à lire une narration succinte & erronée „ de ce qui s'est passé publiquement depuis quelques „ années, & de ce que je savais mieux que lui. „ Tâchez donc de me procurer un mémoire succint „ de ce que je dois faire; que l'un soit la suite de „ l'autre; & si *Bourzeys* n'est pas capable d'un tel „ ouvrage, donnez-le à faire à *Colletet* ou à „ *Chapelain*. „

Je demande à M. de *Foncemagne* & à tous les lecteurs, si un tel discours dans la bouche de *Louis XIII* n'aurait pas été d'autant plus raisonnable, que le testateur politique emploie une section entière à prouver qu'il faut être gouverné par la raison?

Suite de cette question.

TROUVEZ bon, Monsieur, que je me serve encore d'une de vos allégations pour me prouver invinciblement à moi-même que ce célèbre ministre n'a point fait le testament qu'on lui reproche.

Vous le reconnaissez, dites-vous, au conseil qu'il donne à *Louis XIII* en ces termes: „ Conjurant „ votre majesté d'appliquer son esprit aux grandes „ choses importantes à son Etat, & de mépriser les „ petites. „

Voilà précisément le défaut dans lequel on fait tomber le cardinal; rien n'était plus important que l'éducation du dauphin: quel gouverneur lui donnera-t-on? qui mettra-t-on auprès de sa personne? Il n'en

eſt pas dit un mot dans le teſtament ; & cependant la narration ſuccinte ne peut être que du mois d'août 1641, trois ans après la naiſſance du dauphin. Ainſi dans cette longue déclamation adreſſée à *Louis XIII*, dans ces conſeils donnés à ſon ſouverain d'un ton de maître, il n'eſt queſtion, ni de l'héritier de la couronne, ni des grands intérêts du roi, ni de ceux du royaume.

Queſtion intéreſſante.

SOUFFREZ que je vous propoſe un de mes doutes, qui me paraît mériter l'atttention du public.

Je ne ſais s'il eſt bien vraiſemblable qu'un grand miniſtre ait conſeillé de perpétuer l'abus de la vénalité des charges ; la France eſt le ſeul pays ſouillé de cet opprobre.

Je ne ſais s'il eſt bien vrai que ce qu'on appelle *baſſe naiſſance*, *produit rarement les qualités néceſſaires à un magiſtrat*, *& que de deux perſonnes dont le mérite eſt égal, celle qui eſt plus aiſée en ſes affaires eſt préférable à l'autre*. Le teſtament ajoute : *Il eſt certain qu'il faut qu'un pauvre magiſtrat ait l'ame d'une trempe bien forte, ſi elle ne ſe laiſſe amollir quelquefois par la conſidération de ſes intérêts.*

Le cardinal pouvait-il penſer ainſi, lui qui avait vu les magiſtrats les plus pauvres du parlement, *Barillon*, *Sallo*, *l'Ainé*, *Bitaut*, & le père de *Scarron*, réſiſter à ſa violence avec le plus de courage ?

Peut-être les hommes d'une fortune médiocre ſont en tout pays les meilleurs citoyens, puiſqu'ils

ſont

ſont au-deſſus d'une extrême pauvreté qui peut conduire à des baſſeſſes, & au-deſſous de la grande opulence qui nourrit preſque toujours l'ambition.

A l'égard de ce qu'il appelle *baſſe naiſſance*, les avocats, dont on tire les magiſtrats dans tout le reſte de l'Europe, ſont tous des citoyens de familles honnêtes, & préciſément dans cet état également éloigné de la miſère & de la fortune, état convenable à l'intégrité de la magiſtrature; tous ont reçu une bonne éducation, tous ont étudié les lois: la diſſipation & les plaiſirs, ſuite ordinaire de la richeſſe, ne les ont point corrompus; ils enſeignent les magiſtrats, & ſont par conſéquent dignes de l'être.

Avouons que la vénalité des charges eſt un très-grand mal, qui n'a eu ſa ſource que dans les malheurs de *François I* & dans la très-mauvaiſe adminiſtration de ſes finances.

Ce ſerait une choſe monſtrueuſe en Angleterre, en Allemagne, en Eſpagne, & même dans preſque toute l'Italie, que d'acheter le droit de juger les hommes, comme on achète un pré & un champ. Cet abus n'eſt connu ni en Turquie, ni en Perſe, ni à la Chine.

Enfin, je ne puis imaginer qu'un miniſtre ait pu conſeiller le maintien de ce trafic honteux contre lequel l'univers entier réclame. Tous ceux qui exercent aujourd'hui la magiſtrature en France avec tant de dignité & de juſtice, aimeraient mieux avoir été élus à la pluralité des voix, comme ils l'auraient été ſans doute, que d'avoir tous acheté leur office à prix d'argent. Ainſi cette magiſtrature elle-même s'élève avec le reſte de la terre contre l'abus qu'on ſuppoſe approuvé par le cardinal de *Richelieu*.

Conclusion.

JE perſiſte toujours, Monſieur, dans mon ſentiment, qui a été le vôtre, & qui ſemble encore l'être, c'eſt-à-dire, que le cardinal de *Richelieu* put jeter un coup-d'œil ſur la narration ſuccinte de l'abbé de *Bourzeys;* & j'ajoute que ſi le cardinal avait vu le reſte, il n'aurait pas eu grande opinion de la capacité de ce projeteur.

Le monde eſt plein de ces donneurs d'avis qui font parler les miniſtres; mais j'oſe croire que toutes les fois qu'on attribue à un miniſtre des projets viſiblement impraticables, des calculs erronés, des aſſertions évidemment fauſſes, des erreurs groſſières ſur les choſes les plus communes, des déclamations de rhétorique ſans objet précis, & de vagues réflexions ſans convenance, qui n'ont rien de commun ni avec l'état préſent des choſes, ni avec la ſituation du miniſtre, ni avec le caractère du prince à qui s'adreſſent ces diſcours, on peut être aſſuré que l'ouvrage n'eſt point du miniſtre.

Pouvez-vous penſer autrement, Monſieur, vous qui ſoupçonnez toujours dans vos remarques que *Bourzeys* & *Dageant* ont fabriqué le teſtament politique? vous qui, effrayé des bévues dont les chapitres ſur le commerce & la finance fourmillent, dites, page 118: *Ce pourrait bien être le fruit du travail de Dageant;* vous n'avez donc écrit en effet que pour confirmer mon opinion, & pour prouver que le teſtament n'eſt pas du cardinal.

Je ne peux imaginer, Monſieur, que vous ſouteniez le pour & le contre, & que vous vouliez vous

contredire, parce que le teſtament ſe contredit en cent endroits. Je crois devoir inférer de tout votre ouvrage, que quand vous dites le cardinal de *Richelieu*, vous entendez toujours *Dageant* & *Bourzeys*.

Cependant comment ſe peut-il faire qu'étant vous-même perſuadé que le teſtament prétendu n'eſt pas du cardinal de *Richelieu*, & que la moitié de cet ouvrage eſt un tiſſu de lieux-communs, & l'autre moitié un amas de projets impraticables, vous penſiez m'éblouir en me diſant qu'il a été loué par *la Bruyère*? N'eſt-il jamais arrivé qu'un homme de lettres ſe ſoit laiſſé ſéduire par un grand nom, par l'envie de faire ſa cour à des perſonnes puiſſantes, enfin par l'erreur populaire, qui domine ſouvent les eſprits les mieux faits? Si l'abbé de *Bourzeys* avait donné ſes *idées politiques* ſous ſon nom, on en aurait ri, comme des projets de M. *Ormin* & de *Caritidès*.

Il ſentit combien *Soſie* a raiſon de dire:

Tous ces diſcours ſont des ſottiſes,
Partant d'un homme ſans éclat;
Ce ſerait paroles exquiſes,
Si c'était un grand qui parlât.

Dès qu'une fois la prévention eſt établie, vous ſavez que la raiſon perd tous ſes droits. Les noms en tout genre font plus d'impreſſion que les choſes.

Vous avez peut-être entendu parler de ce qui ſe paſſa dans un ſouper au Temple chez M. le prince de *Vendôme*, au ſujet des fables de *la Motte*. Elles venaient de paraître, & par conſéquent tout le monde affectait d'en dire du mal. Le célèbre abbé

de *Chaulieu*, l'évêque de Luçon, fils du fameux *Buſſi Rabutin*, & beaucoup plus aimable que ſon père, un ancien ami de *Chapelle*, plein d'eſprit & de goût, l'abbé *Courtin*, & d'autres bons juges des ouvrages, s'égayaient aux dépens de *la Motte;* le prince de *Vendôme* & le chevalier de *Bouillon* enchériſſaient ſur eux tous; on accablait le pauvre auteur; je leur dis: Meſſieurs, vous avez tous raiſon; vous jugez en connaiſſance de cauſe; quelle différence du ſtyle de *la Motte* à celui de *la Fontaine!* Avez-vous vu la dernière édition des *Fables de la Fontaine?* Non, dirent-ils. Quoi, vous ne connaiſſez pas cette belle fable qu'on a retrouvée parmi les papiers de madame la ducheſſe de *Bouillon?* Je leur récitai la fable, ils la trouvèrent charmante, ils s'extaſiaient. Voilà du *la Fontaine!* diſaient-ils; c'eſt la nature pure; quelle naïveté! quelle grâce! Meſſieurs, leur dis-je, la fable eſt de *la Motte;* alors ils me la firent répéter, & la trouvèrent déteſtable.

J'ai été ſouvent à portée de conter cette hiſtoire à propos; & je crois que c'eſt ici ſa véritable place.

Vous penſez, Monſieur, juſtifier les bévues du miniſtre par les miennes; vous feignez de croire que le cardinal de *Richelieu* a pu prendre le pape *Benoît XI* pour le pape *Jean XXII*, parce que mon imprimeur allemand a mis dans l'*Eſſai ſur les mœurs &c.*, la *Sardaigne* pour la *Cerdagne*. Vous concluez de ce que j'ai dit des ſottiſes, que le cardinal de *Richelieu* a pu auſſi en dire. Le cas eſt bien différent. Il n'eſt pas permis à un miniſtre de ſe tromper quand il donne des leçons à ſon maître. Je ne donne de

leçons à perſonne ; je ſuis fait pour en recevoir ; c'eſt à moi qu'il eſt permis de ſe tromper ; & c'eſt à vous de me redreſſer.

Auſſi vous me reprochez, pour juſtifier le cardinal de *Richelieu*, ou plutôt *Bourzeys* & *Dageant ;* vous me reprochez, dis-je, que j'ai dit dans l'*Eſſai ſur les mœurs &c.* que *Conſtance de Naples* était fille de *Guillaume II ;* non, Monſieur, je ne l'ai point dit : l'édition que j'ai ſous mes yeux, imprimée à Genève en 1761, porte au tome II, page 12 : *Il ne reſtait de la race légitime des conquérans normands, que Conſtance fille du roi Roger premier du nom.* Si on a mis *Victor II* pour *Victor IV*, ce n'eſt pas ma faute, & cela ne prouve rien pour le teſtament du cardinal. Je ne ſais pas de quelle édition vous vous êtes ſervi. Si je pouvais encore avoir quelque amour-propre dans ma vieilleſſe, en connaiſſant comme je ſais le néant de la plupart des livres, & ſurtout des miens, je pourrais me plaindre de la manière dont on défigure à Paris tous mes ouvrages, juſque-là que pluſieurs de mes tragédies ſont remplies de vers qui ne ſont pas de moi ; & que je n'ai reconnu ni Tancrède ni Olympie dans les éditions des libraires de cette ville.

Je me juſtifie auprès de vous, Monſieur, moins par vanité que par mon amour pour la vérité, qui aſſurément eſt égal au vôtre ; amour qui ne doit jamais s'affaiblir, qui ne doit céder à aucune complaiſance, contre lequel l'envie & la calomnie s'élèvent trop ſouvent, mais qu'elles ſont forcées de reſpecter en ſecret.

J'avoue que vous avez très-grande raiſon quand

vous relevez la faute que j'avais faite de prendre un *Léopold d'Autriche* pour un autre *Léopold d'Autriche*, dans l'*Essai sur les mœurs &c.* Que DIEU vous conserve les yeux, dont la privation presque entière me fait faire bien des fautes; il m'a jusqu'ici conservé un peu de mémoire; elle m'a servi depuis long-temps à corriger cette bévue; & si vous aviez pris la peine de lire mes *Remarques sur l'histoire générale* imprimées en 1763, vous auriez vu ces paroles à la page 85.

Je me suis trompé sur un duc d'Autriche qui enchaîna & vendit Richard II roi d'Angleterre: ce n'est pas ce duc qui fit la guerre aux Suisses. Il y a quelques erreurs pareilles dont les lecteurs savans s'aperçoivent, & dont les autres doivent être informés.

Ainsi, Monsieur, étant d'accord avec moi sur une de mes erreurs que vous relevez près de deux ans après moi, soyons aussi d'accord ensemble sur les fautes innombrables de M^rs *Dageant* & *Bourzeys*. Il y a une petite différence entr'eux & moi; c'est qu'on loue le cardinal de *Richelieu* d'un ouvrage qu'ont fait ces messieurs, & qu'on m'impute à moi tous les jours des ouvrages dont on ne loue personne. Jamais on ne parla à *Louis XIII* du testament politique attribué au cardinal de *Richelieu*, & on parle quelquefois à *Louis XV* & à sa cour d'écrits qu'on m'attribue, & auxquels je n'ai pas la moindre part. Ce malheur est le partage des gens de lettres; on les calomnie pendant leur vie, on leur rend quelquefois justice après leur mort. Je vous prie, Monsieur, de me la rendre de mon vivant; cette justice est surtout d'être bien persuadé de mes sentimens

respectueux pour vous, & de ma très-sincère estime ;

Si quid novisti rectius istis,
Candidus imperti, si non, his utere mecum.

Vous semblez penser que la narration succinte fut écrite par ordre du cardinal de *Richelieu*, & que le testament politique a été composé en partie par *Dageant* & en partie par *Bourzeys*, ou quelqu'autre ; si vous trouvez des raisons convaincantes pour vous rétracter, je vous promets de me rétracter aussi, & de me soumettre à votre jugement.

Aux Délices, près de Genève, 23^e *octobre* 1764.

LETTRE

ECRITE DEPUIS L'IMPRESSION DES DOUTES.

EN vous envoyant, Monsieur, la réponse que j'ai faite à M. de *Foncemagne*, je n'en sens pas moins l'extrême futilité de la plupart de ces disputes. Il n'importe guère de qui soit un livre, pourvu qu'il soit bon. Notre véritable intérêt est d'y puiser des instructions; le nom de l'auteur n'est qu'un objet de curiosité. Que gagnerons-nous à savoir qui sont les faussaires qui ont fabriqué les testamens de *Louvois*, de *Colbert*, du duc de *Lorraine*, du cardinal *Albéroni*, du maréchal de *Belle-Isle*? Les testamens politiques sont devenus si fort à la mode, qu'on a fait enfin celui de *Mandrin*.

Lorsque le testament du cardinal *Albéroni* parut, je crus d'abord qu'il avait été publié par l'abbé de *Montgon*, parce qu'en effet il y a un chapitre sur l'Espagne beaucoup plus vrai & plus instructif que tout ce que j'ai lu dans toutes les rapsodies auxquelles on a donné le nom de *testament*. Je souhaitai à l'auteur qu'il eût été couché sur celui du cardinal *Albéroni* pour quelque bonne pension : il se trouva que cet auteur était un capucin échappé de son couvent, à qui personne n'avait fait de legs, & qui n'ayant pas de quoi subsister, fesait des testamens pour gagner sa vie.

M. de *Bois-Guillebert* s'aviſa d'abord d'imprimer la *Dîme royale* ſous le nom de *Teſtament politique du maréchal de Vauban ;* ce *Bois-Guillebert*, auteur du *Détail de la France* en deux volumes, n'était pas ſans mérite ; il avait une grande connaiſſance des finances du royaume ; mais la paſſion de critiquer toutes les opérations du grand *Colbert* l'emporta trop loin ; on jugea que c'était un homme fort inſtruit qui s'égarait toujours, un feſeur de projets qui exagérait les maux du royaume, & qui propoſait de mauvais remèdes. Le peu de ſuccès de ce livre auprès du miniſtère, lui fit prendre le parti de mettre ſa dîme royale à l'abri d'un nom reſpecté ; il prit celui du maréchal de *Vauban*, & ne pouvait mieux choiſir. Preſque toute la France croit encore que le projet de la dîme royale eſt de ce maréchal ſi zélé pour le bien public ; mais la tromperie eſt aiſée à connaître.

Les louanges que *Bois-Guillebert* ſe donne à lui-même dans la préface, le trahiſſent ; il y loue trop ſon livre du détail de la France ; il n'était pas vraiſemblable que le maréchal eût donné tant d'éloges à un livre rempli de tant d'erreurs ; on voit dans cette préface un père qui loue ſon fils, pour faire bien recevoir un de ſes bâtards.

L'abbé de *S^t Pierre*, d'ailleurs excellent citoyen, s'y prenait d'une autre façon pour faire goûter ſes idées ; il les donnait à la vérité ſous ſon nom avec franchiſe ; mais il les appuyait du ſuffrage du duc de Bourgogne, & prétendait que ce prince avait toujours été occupé du ſcrutin perfectionné, de la paix perpétuelle, & du ſoin d'établir une ville pour tenir la

diète européane, ou européenne, ou europaine. Il reſſemblait aux anciens légiſlateurs qui diſaient avoir reçu leurs lois de la bouche des demi-dieux.

Plût à DIEU, Monſieur, qu'il n'y eût de charlatanerie que dans ces projets chimériques ! mais il y a des charlatans de toute eſpèce, & le nombre de ceux qui ont voulu tromper les hommes peut à peine ſe compter.

Ce qu'il y a de pis, c'eſt qu'on voit quelquefois des hommes du plus rare mérite ſoutenir avec autant d'eſprit que de bonne foi les plus grandes erreurs, uniquement parce qu'elles ſont accréditées. S'ils trouvent une faible lueur qui puiſſe favoriſer la cauſe qu'ils embraſſent, ils ne manquent pas de la faire valoir. Si quelque lumière plus vive éclaire le mauvais côté de leur cauſe, ils ferment les yeux de peur de la voir. Il eſt peut-être plus commun encore de ſe tromper ſoi-même, que de chercher à tromper les autres.

La ſéduction & la charlatanerie entrent même dans les choſes purement de goût, dans le jugement qu'on porte d'une tragédie, d'une comédie, d'un opéra, d'une pièce de vers, d'un diſcours oratoire. Tel qui ſera enchanté de l'*Arioſte* n'oſera l'avouer, & dira en bâillant que l'Odyſſée eſt divine.

Il y a une foule prodigieuſe de gens d'eſprit ; mais les perſonnes d'un goût épuré, qui penſent juſte, & qui diſent ce qu'elles penſent, ſon bien rares.

Que d'erreurs monſtrueuſes accréditées par la ſcience même, qui aurait dû les détruire ! On commence par une fauſſe charte, par un diplome ſuppoſé ; on le montre en ſecret à quelques

personnes intéressées à le faire valoir; sa réputation s'établit avant même qu'il soit connu. Commence-t-il à percer, les honnêtes gens, les esprits sensés se récrient contre l'imposture; on les fait taire, on rectifie une erreur; on déguise habilement un mensonge, on corrompt le sens du texte par des commentaires. Ecoutez *Montagne*, il dira bien mieux que moi.

„ Les premiers qui sont abreuvés de ce commen-„ cement d'étrangeté, venant à semer leur histoire, „ sentent par les oppositions qu'on leur fait, où „ loge la difficulté de la persuasion, & vont calfeu-„ trant cet endroit de quelque pièce fausse. Outre „ ce que, *insitâ hominibus libidine alendi de industriâ* „ *rumores;* nous fesons naturellement conscience „ de rendre ce qu'on nous a prêté, sans quelque „ usure & accession de notre crû. L'erreur particu-„ lière fait premièrement l'erreur publique, & à son „ tour l'erreur publique fait l'erreur particulière. Ainsi „ va tout ce bâtiment, s'étoffant & formant de main „ en main; de manière que le plus éloigné témoin „ en est mieux instruit que le plus voisin, & le „ dernier informé, mieux persuadé que le premier. „ C'est un progrès naturel. Car quiconque croit „ quelque chose, estime que c'est ouvrage de cha-„ rité, de la persuader à un autre: & pour ce faire, „ ne craint point d'ajouter de son invention, autant „ qu'il voit être nécessaire en son conte, pour sup-„ pléer à la résistance & au défaut qu'il pense être „ en la conception d'autrui. „

Qui veut apprendre à douter doit lire ce chapitre entier de *Montagne*, le moins méthodique des philosophes, mais le plus sage & le plus aimable.

ARBITRAGE

Entre M. de Voltaire & M. de Foncemagne.

M. DE *VOLTAIRE* & M. de *Foncemagne* ont donné au monde littéraire un de ces exemples de politeſſe dans la diſpute, qui ne ſont pas toujours imités par les écrivains. Ces égards & cette décence conviennent également aux deux antagoniſtes.

Le ſujet qui les diviſe paraît très-important; il s'agit de ſavoir, non-ſeulement, ſi le plus grand miniſtre qu'ait eu la France, eſt l'auteur du teſtament politique, mais encore s'il eſt digne de lui, & s'il faut ou l'accuſer de l'avoir fait, ou le juſtifier de ne l'avoir point écrit.

Nous vivons heureuſement dans un ſiècle où la recherche de la vérité eſt permiſe dans tous les genres. Nulle conſidération particulière ne doit empêcher d'examiner cette vérité toujours précieuſe aux hommes juſque dans les choſes indifférentes. Un homme public, un grand-homme appartient à la nation entière; il eſt comme un de ces monumens publics expoſés aux yeux & aux jugemens de tous les hommes.

Je vais donc uſer du droit naturel que nous avons tous, & propoſer mes idées ſur ce fameux teſtament politique.

Je ſuis perſuadé que M. de *Foncemagne* a raiſon d'attribuer au cardinal de *Richelieu* la *narration ſuccinte des grandes actions du roi Louis XIII*, & de rendre en effet ce miniſtre reſponſable de tout ce qu'on lit

dans ce discours, supposé qu'en effet il y ait quelques lignes corrigées de la propre main du cardinal, comme je n'en doute pas. Les mots écrits de sa main sont une démonstration qu'il avait vu l'ouvrage, & laissent penser en même temps que l'ouvrage n'était point de lui, mais qu'il l'approuvait.

Il semble surtout par ces mots, *Monaco, si vous reperdez Aire, galères d'Espagne perdues par la tempête &c.* que ce sont des avis qu'il donne à l'écrivain qu'il fait travailler.

M. de *Voltaire* nous a donné la véritable époque du temps auquel ce discours fut écrit; *ce ne peut être*, dit-il, *que sur la fin de juillet ou au mois d'août* 1641, puisque la ville d'Aire fut prise le 27 juillet 1641, & reprise un mois après par les Espagnols.

Le cardinal avertit donc l'écrivain par cette note de ne pas parler de la conquête d'Aire, que l'on est prêt de perdre; & il l'avertit qu'il pourra parler de (*g*) Monaco, dont en effet on s'empara le 18 novembre de cette même année : il devient donc responsable de cette pièce, quoiqu'il n'en soit point l'auteur. Ainsi les princes, dans leurs manifestes & dans leurs traités, sont censés parler eux-mêmes. Le discours dont il s'agit est visiblement un manifeste écrit par l'ordre du cardinal de *Richelieu* pour justifier toute sa conduite depuis qu'il était entré dans le ministère.

M. de *Voltaire* demande pourquoi ce manifeste n'est point signé par le cardinal? En voici, je crois, la raison :

(*g*) *N. B.* Il paraît pourtant bien difficile à croire que le cardinal de *Richelieu* ait fait en juillet une note de Monaco, qui ne fut au pouvoir du roi qu'au mois de novembre.

Le cardinal voulait & devait examiner bien soigneusement ce mémoire avant de le présenter au roi. L'auteur, dans le dessein de relever toutes les actions du premier ministre, le fesait parler en plusieurs endroits d'une manière un peu contraire à la vérité & à la modestie. Il lui fesait dire des choses dont *Louis XIII* n'aurait que trop reconnu la fausseté. Il était impossible que le cardinal de *Richelieu*, en entrant dans le conseil, eût promis au roi la ruine des protestans, & l'abaissement des grands. C'était le marquis duc de *la Vieuville* qui était alors premier ministre. C'est le titre que le comte de *Brienne* secrétaire d'Etat lui donne. Le comte de *Brienne* nous apprend dans ses mémoires que ce fut le duc de *la Vieuville* qui fit entrer le cardinal au conseil, pour y assister seulement ainsi que le cardinal de *la Rochefoucauld*. (*h*) Le roi ne lui donna point alors le secret des affaires.

Les mémoires de *Rohan*, le journal de *Bassompierre*, les mémoires de *Vittorio Siri*, les manifestes de la reine-mère, les mémoires de *Dageant*, nous apprennent que le cardinal ne traita même avec aucun ambassadeur dans les six premiers mois qu'il jouit de sa place; il n'était chargé d'aucun département; il était très-éloigné d'avoir le premier crédit; & ce ne fut qu'à l'occasion du mariage de la sœur de *Louis XIII* avec le roi d'Angleterre, qu'il commença à manifester ses grands talens, & à l'emporter sur tous ses concurrens.

Ainsi, quelque dessein qu'il eût de faire valoir ses services auprès du roi, il ne pouvait sans se nuire

(*h*) *Mémoires de Brienne*, tome I, page 160.

à lui-même dire qu'il avait eu d'abord toute autorité, & qu'il promit de s'en servir *pour rabaisser l'orgueil des grands.*

Ce fut depuis le mois d'août 1641 que le cardinal eut tout à craindre de ces grands, & du roi même. Le roi était si fatigué & si mécontent de lui, que le grand-écuyer *Cinq-Mars* osa lui proposer d'assassiner ce même ministre qu'il ne pouvait garder, & dont il ne pouvait se défaire.

C'est un fait dont on ne peut douter, puisque *Louis XIII* lui-même l'avoua dans une lettre au chancelier de *Châteauneuf.*

Les conspirations éclatèrent bientôt après de toutes parts; on ne voit guère de momens depuis le mois d'août 1641 jusqu'à la mort du cardinal, où il ait eu le temps de s'occuper de la narration succinte; & une grande présomption qu'il ne l'a pas revue, c'est qu'il ne l'a point signée.

Il y a une grande apparence que s'il eût eu le loisir de l'examiner avec attention, il y aurait corrigé bien des choses que le zèle inconsidéré de son écrivain avait laissé échapper, & que la circonspection d'un premier ministre ne pouvait avouer. Il aurait exigé qu'on parlât du cardinal de *Bérulle* avec plus de modération; il aurait adouci les injures odieuses prodiguées à toute la nation espagnole, avec laquelle il voulait faire la paix. Il n'aurait pas permis qu'on se servît de son nom pour dire de la duchesse de Savoie, sœur du roi son maître, *que les extravagances ajoutaient une nouvelle honte à sa conduite.*

Il y a tant de traits de cette espèce dans la

narration ſuccinte, toutes les grandes maiſons du royaume y ſont ſi maltraitées, on y parle de pluſieurs principaux perſonnages avec tant de mépris, que je ne ſuis point étonné que le cardinal de *Richelieu* n'ait jamais ſigné cette pièce.

Nous accorderons à M. de *Foncemagne* que cet ouvrage eſt authentique, qu'il a été compoſé en 1641, que le cardinal de *Richelieu* l'a vu, qu'il y a fait des notes, qu'en un mot c'eſt un monument précieux de ces temps-là.

Nous penſons en même temps qu'il ne faut point faire de reproches au cardinal ſur cet ouvrage, puiſqu'il ne lui a pas donné une ſanction légitime en le ſignant. Nous le regarderons comme un projet qui n'a point eu d'exécution, comme une pièce digne d'être conſervée, & qui reçoit ſa principale importance du nom ſous lequel elle a été compoſée.

Il nous paraît extrêmement vraiſemblable que cette narration ſuccinte, ce projet de manifeſte, fait évidemment en 1641, finiſſait à ces mots, *d'un prince dont la préſence n'était pas peu utile à maintenir en ſon obéiſſance les peuples qu'il avait en gouvernement :* car c'eſt au bas de cette page, qui eſt probablement la dernière, qu'on trouve dans un grand eſpace ces mots de la main du cardinal ainſi rangés :

Monaco
ſi vous reperdez
Aire
galères d'Eſpagne
perdues par la tempête
diſtribution de
bénéfices.

Enſuite

Enſuite, à une autre page, l'auteur ajoute ces paroles :

„ Voilà, Sire, juſqu'à préſent, quelles ont été „ les actions de votre majeſté, que j'eſtimerai heureu- „ ſement terminées, ſi elles ſont ſuivies d'un repos „ qui vous donne moyen de combler votre Etat de „ toutes ſortes d'avantages. Pour ce faire, il faut „ conſidérer les divers ordres de votre royaume, „ l'Etat qui en eſt compoſé, votre perſonne qui eſt „ chargée de ſa conduite, & les moyens qu'elle „ doit tenir pour s'en acquitter dignement ; ce qui „ ne requiert autre choſe en général que d'avoir „ un bon & fidelle conſeil, faire état de ſes avis, „ & ſuivre la raiſon dans les principes qu'elle preſcrit „ pour le gouvernement de ſes Etats : c'eſt à quoi „ ſe réduira le reſte de cet ouvrage, traitant „ diſtinctement ces matières en divers chapitres „ ſubdiviſés en diverſes ſections, pour les éclaircir „ plus méthodiquement. „

Premièrement, cette addition ne nous paraît pas tout-à-fait du même ſtyle que la narration ſuccinte.

Secondement, elle n'eſt point annoncée dans le commencement de la narration, elle ne l'eſt que dans une lettre au roi qui précède cette narration ; & jamais on n'a vu l'original de cette lettre, laquelle n'étant nullement ſujette à réviſion, comme la narration ſuccinte, devrait avoir été ſignée ſans aucune difficulté.

S'il nous paraît indubitable que ce manifeſte du cardinal de *Richelieu* auprès du roi ſon maître, ſous le nom de *narration ſuccinte*, a été vu & corrigé de

la main du premier miniſtre, nous croyons qu'il n'en eſt pas de même du teſtament politique. Nous penſons que l'auteur, ſoit l'abbé de *Bourzeys*, ſoit quelque autre, a voulu lier ces deux ouvrages enſemble, & faire paſſer ſes propres idées, non-ſeulement ſous un nom illuſtre, mais à la faveur d'une pièce avouée en quelque façon par le cardinal lui-même. Nous ſommes portés à penſer que l'abbé de *Bourzeys* n'avait aucune part à la narration. Le ſtyle du teſtament politique ſemble être entièrement conforme à celui du dernier paragraphe ajouté après coup à cette narration ſuccinte.

Nous ſommes entièrement de l'avis de M. de *Voltaire*, quand il dit que ſi le teſtament politique avait été vu du cardinal de *Richelieu*, il y aurait certainement fait des notes comme il en fit à la narration.

Ce teſtament, en effet, mérite beaucoup plus de notes qu'aucun autre ouvrage de ce genre; & il ne nous paraît nullement vraiſemblable qu'un homme auſſi inſtruit, & auſſi éclairé que le cardinal, n'eût pas indiqué en marge une ſeule des erreurs dont le teſtament politique eſt rempli.

Nous avouons que cette réflexion de M. de *Voltaire* eſt d'un très-grand poids.

Il convient de faire ici un relevé des erreurs, des fauſſetés, des incompatibilités, des ſuperfluités, dont M. de *Voltaire* s'eſt contenté de faire remarquer une partie, & qui n'auraient certainement pas échappé aux yeux d'un miniſtre tel que le cardinal.

1°. Page 104, le teſtament politique dit *que le déſordre des perſonnes qui autoriſait les laïques à poſſéder des bénéfices, eſt abſolument banni.*

Il est certain que cet abus n'a été absolument banni que sous *Louis XIV*. M. de *Voltaire* a justement remarqué que le cardinal lui-même avait donné cinq abbayes au comte de *Soissons* tué à la bataille de la Marfée, onze au duc de *Guise*, l'évêché de Metz au duc de *Verneuil*, l'abbaye de St Denis au prince de *Conti*, celle de St Rémi de Rheims au duc de *Nemours*, celle de Moutier-Ender au marquis de *Treville* &c. Cet usage était si commun, & dura si long-temps, que nous lisons dans la vie du célèbre *Boileau Despréaux*, qu'il jouit long-temps d'un bénéfice étant laïque.

2°. Dans le chapitre des appels comme d'abus, chapitre entièrement contraire à toutes les lois du royaume, il est dit, page 112 : „ Il y a très-grand „ lieu de croire que le premier fondement de cet „ usage vient de la confiance que les ecclésiastiques „ prirent en l'autorité royale, lorsqu'étant maltraités „ par les antipapes *Clément VII*, *Benoît XIII*, & „ *Jean XXIII*, réfugiés en Avignon, ils eurent „ recours au roi. „

Clément VII, qui disputait la papauté avec tant de scandale à *Urbain VI*, plus scandaleux encore, vint en effet dans Avignon, tandis que son compétiteur *Urbain* prêchait une croisade contre la France. Après la mort d'*Urbain*, celui qui s'appelait *Boniface IX* disputa la tiare à celui qui se fesait appeler *Clément VII;* & tous deux à l'envi taxèrent autant qu'ils le purent les églises dont ils étaient reconnus. L'université de Paris résista à *Clément VII*, l'accusa de simonie par la bouche de *Clémengis*, & proposa *de le chasser du troupeau de l'Eglise comme un*

loup dangereux; mais il ne fut point queſtion d'appels comme d'abus dans cette affaire.

Jean XXIII ne fut jamais *réfugié en Avignon.* L'opiniâtre *Luna* antipape, qui lui ſuccéda ſous le nom de *Benoît XIII*, eſſuya de l'univerſité un appel en 1396; mais ce n'était pas un appel comme d'abus, c'était un appel au futur pape légitime. Il fut ſuivi d'un autre appel à un concile écuménique.

Ainſi tout cet article du teſtament politique eſt entièrement erroné, & l'auteur ſe trompe évidemment ſur l'origine des appels comme d'abus.

3°. (page 127) *Les perſonnes qui s'attachent à* DIEU *&c. ſont ſi abſolument exemptes de la juriſdiction temporelle des princes, qu'elles ne peuvent être jugées que par leurs ſupérieurs eccléſiaſtiques.*

M. de *Foncemagne* fait à cette occaſion la remarque judicieuſe, *que cette propoſition fauſſe dans tous ſes points eſt peu digne d'un légiſlateur français.* Nous ajoutons que ce qui eſt ſi indigne d'un miniſtre ne doit point être préſumé avoir été écrit par ce miniſtre.

4°. Nous en diſons autant de cette aſſertion ſi évidemment fauſſe, (page 128) *que l'Egliſe donna pouvoir aux juges ſéculiers de prendre connaiſſance des cas appelés privilégiés.* Il n'eſt certainement ni dans la nature humaine, ni dans la nature eccléſiaſtique, de ſe dépouiller de ſes droits pour en revêtir ceux qu'on croit ſes compétiteurs; & M. de *Foncemagne* penſe comme nous.

Ce chapitre des cas privilégiés nous paraît compoſé par un eccléſiaſtique, beaucoup plus attaché à ſon état qu'à l'autorité royale, & qui n'avait aucune idée des principes du miniſtère.

5°. Nous dirons la même chose de l'article sur la régale, & de celui des trois sentences conformes, requises pour punir les clercs, & de l'article sur les exemptions. Ce sont des traités de jurisprudence ultramontaine, dont les maximes sont presque en tout l'opposé de nos lois. On y propose de faire révoquer toutes ces exemptions qui sont la plupart subreptices, & on y suppose (page 156) que ce remède serait improuvé par les parlemens.

Nous pensons que le cardinal devait être instruit combien tous les parlemens du royaume sont contraires à ces droits abusifs des moines.

6°. Les sections sur le droit des laïques de présenter aux cures, & sur la réforme des monastères, nous paraissent, comme à M. de *Voltaire*, moins dignes de l'attention d'un grand ministre, que les objets intéressans qui devaient occuper le roi & le cardinal, comme les négociations avec la Suède, & avec une partie de l'Allemagne; l'éducation du dauphin, & tant d'autres matières véritablement politiques, sur lesquelles le testament garde un silence absolu: & nous pensons que la cause évidente de ce silence sur des choses si nécessaires, & de cet appesantissement sur des choses inutiles, vient de ce que l'auteur théologien était peu instruit des unes, & n'avait aucune connaissance des autres.

7°. Nous ne voyons pas que jamais la société des jésuites ait donné *tant de jalousie à l'archiduc Albert*: comme est-il dit (page 174) elle en donna à l'université de Louvain; mais il nous semble qu'il n'est rien dit nulle part de cet ombrage donné à l'archiduc

par les jéſuites, ſi dévoués en tout temps à la maiſon d'Autriche.

8°. (page 175) Selon l'auteur du teſtament; *l'ordre de S^t Benoît a été autrefois ſi abſolument maître des écoles, qu'on n'enſeignait en aucun autre lieu.*

Le cardinal de *Richelieu* ſavait ſans doute que *Charlemagne* inſtitua l'école du palais. Il y eut des écoles attachées à toutes les cathédrales, & il y eut toujours des écoles à Paris juſqu'à *Guillaume de Champeau* qui illuſtra cette école, érigée bientôt après en univerſité.

9°. (page 176) L'hiſtoire du pape *Benoît XI*, *contre lequel les cordeliers piqués au ſujet de la perfection de la pauvreté, &c.*

Nous ne pouvons nous empêcher de relever avec M. de *Voltaire* cette erreur eſſentielle. Ce n'eſt pas ici une ſimple erreur de nom, une ſimple mépriſe en chronologie, un mot mis pour un autre. *Benoît XI* ou *XII*, à qui on attribue de grandes querelles avec l'empereur & les cordeliers, ne peut être pris pour le pape *Jean XXII*, qui fut accuſé d'héréſie ſur la viſion béatifique, & qui long-temps auparavant s'étant déclaré contre l'empereur *Louis de Bavière*, oſa le dépoſer en idée par une bulle, en 1327. Il fut dépoſé à ſon tour non moins vainement par l'empereur, qui le condamna dans Rome à être brûlé vif le 22 mai 1328.

L'auteur du teſtament brouille toute cette hiſtoire avec une ignorance étonnante. Il ſuppoſe que les cordeliers engagèrent l'empereur à faire la guerre au pape. Il eſt ſeulement vrai que deux cordeliers pendant cette guerre offrirent leur plume à *Louis*

de Bavière ; mais il est assez connu que cette guerre était un intérêt d'Etat, & non un intérêt de moines, & qu'il s'agissait de la domination de l'empereur en Italie, & non d'une dispute de cordeliers sur la forme de leur capuchon.

Nous avouons que dans ce morceau il n'y a pas un mot qui ne soit une faute. Nous ne croyons pas le cardinal de *Richelieu* capable d'avoir laissé tant d'erreurs à la postérité.

10°. Nous ne dirons rien de la vénalité des charges de judicature, dont l'auteur paraît être le partisan. Il se pourrait qu'un ministre, sentant combien il est difficile de rembourser toutes ces charges, eût conclu à laisser subsister un abus qui ne se pouvait corriger qu'avec un argent qu'on n'avait pas. Mais en ce cas, il nous semble que celui qui fait parler le ministre, l'aurait fait parler plus dignement, en déplorant la nécessité de ce trafic honteux, qu'en cherchant à pallier ce vice par quelques avantages, peut-être imaginaires, qu'on prétend en résulter.

Nous croyons remarquer une contradiction dans cet article. L'auteur dit à la page 205, que les esprits des magistrats qui sont d'une naissance trop médiocre, *ont une austérité si épineuse, qu'elle n'est pas seulement fâcheuse, mais préjudiciable ;* & à la page 206, il dit *qu'il faut qu'un pauvre magistrat ait l'ame d'une trempe bien forte, s'il ne se laisse fléchir par la considération de ses propres intérêts.*

Nous invitons le lecteur à lire ce que dit M. de *Voltaire* sur ce sujet : il nous paraît qu'il s'explique en véritable citoyen.

Nous remarquons ici que le célèbre auteur de

l'*Esprit des lois* n'a que trop abusé de ce passage du testament politique. (*i*) „ Si dans le peuple, dit-il, „ il se trouve quelque malheureux honnête-homme, „ le cardinal de *Richelieu* insinue qu'un monarque „ doit se garder de s'en servir, tant il est vrai que „ la vertu n'est pas le ressort de ce gouvernement. „

Il met en marge, *que le testament politique a été fait sous les yeux & sur les mémoires du cardinal de Richelieu par Mrs de Bourzeys & de.... qui lui étaient attachés.*

Nous convenons avec M. de *Montesquieu* que l'abbé de *Bourzeys* fit ce testament, mais non pas sous les yeux du cardinal. Nous convenons encore moins que le testament dise ce que M. de *Montesquieu* lui fait dire. Il le cite ainsi en marge; *Il ne faut*, y est-il dit, *se servir de gens de bas lieu, ils sont trop austères & trop difficiles.* Ce n'est pas citer exactement; le testament dit dans cet endroit que les hommes d'une basse naissance sont d'ordinaire difficiles & d'une austérité épineuse; il ne dit point qu'il ne faut pas se servir d'un pauvre honnête-homme; & il se contredit dans le moment d'après, en disant *qu'un pauvre magistrat est trop exposé à se laisser amollir.*

Ainsi l'auteur du testament tombe dans des contradictions, & l'auteur de l'*Esprit des lois* dans une grande erreur, & surtout dans une erreur très-odieuse, en supposant que la vertu n'entre jamais dans le gouvernement monarchique. Il ne faut point être flatteur, mais il ne faut point être satirique. C'est encourager au crime que de représenter la vertu comme inutile ou comme impossible.

(*i*) *Esprit des lois*, chap. V, liv. 8, dernières lignes.

Rapportons ici le paſſage qui ſe trouve dans une note du *Siècle de Louis XIV.* (*k*)

„ Il eſt dit dans l'*Eſprit des lois* qu'il faut plus de „ vertu dans une république ; c'eſt en un ſens tout „ le contraire : il faut beaucoup plus de vertu dans „ une cour pour réſiſter à tant de ſéductions. Le duc „ de *Montauſier*, le duc de *Beauvilliers* étaient des „ hommes d'une vertu très-auſtère ; le maréchal de „ *Villeroi* joignit des mœurs plus douces à une probité „ non moins incorruptible ; le marquis de *Torci* a été „ un des plus honnêtes hommes de l'Europe, dans „ une place où la politique permet le relâchement „ de la morale ; les contrôleurs-généraux *le Pelletier* „ & *Chamillart* paſſèrent pour être moins habiles que „ vertueux. Il faut avouer que *Louis XIV*, dans cette „ guerre malheureuſe, ne fut guère entouré que „ d'hommes irréprochables. C'eſt une obſervation „ très-vraie & très-importante dans une hiſtoire où „ les mœurs ont tant de part. „

Tout ce paſſage eſt dans la plus exacte vérité ; nous croyons qu'on ne peut trop le citer. Il eſt ſi beau qu'il ſe ſoit trouvé dans une cour tant d'hommes vertueux à la fois, cela eſt ſi honorable pour la nation & pour le beau ſiècle de *Louis XIV*, ſi encourageant pour tous les ſiècles, qu'il y aurait de l'injuſtice & de l'ingratitude à ne ſavoir pas quelque gré à l'auteur, d'avoir ſeul de tous les hiſtoriens démêlé & mis dans ſon jour cette vérité utile au genre-humain.

Saiſiſſons avec plaiſir cette occaſion d'obſerver que dans tous ſes ouvrages M. de *Voltaire* a toujours eu pour objet la vérité & la vertu. Sa Henriade, ſes

(*k*) Tome II, page 40.

tragédies, ſes hiſtoires reſpirent l'humanité, la bienfeſance, l'indulgence; il a toujours rendu juſtice au mérite malheureux & à la vérité perſécutée. Nul auteur n'a jamais détruit plus de calomnies; nul en écrivant l'hiſtoire n'a jamais tant confondu les auteurs des libelles. Nous devons faire pour lui ce qu'il a fait pour tant d'autres; nous devons la vérité à celui qui l'a dite.

11°. Nous n'entrons point ici dans la diſcuſſion des atteintes que le teſtament politique (page 217) donne aux parlemens du royaume. Il n'était pas hors de vraiſemblance que le cardinal de *Richelieu* eût de tels ſentimens; mais auſſi, il eſt très-vraiſemblable que l'auteur, en conſeillant au roi d'envoyer dans les provinces des conſeillers d'Etat & des maîtres des requêtes pour rendre la juſtice, écrivait après l'année 1665, lorſque *Louis XIV* eut fait tenir les grands jours dans quelques provinces par une commiſſion extraordinaire. Il n'eſt guère poſſible qu'alors on eût ſuivi en cela les inſtructions du cardinal de *Richelieu*, dont le teſtament ne parut qu'en 1688; & il eſt aſſez naturel que l'auteur déguiſé ſous le nom du cardinal ait conſeillé ce qu'on venait de faire.

12°. Après avoir lu attentivement le chapitre intitulé *du conſeil du prince*, nous ſommes forcés d'avouer notre extrême étonnement de n'y avoir rien trouvé que de vague ſur la probité néceſſaire à un conſeiller d'Etat, ſur le cœur & la force d'un conſeiller d'Etat, ſur l'application que doivent avoir les conſeillers d'Etat; & nous préſumons qu'il n'eſt pas vraiſemblable qu'un miniſtre ait perdu ſon temps à compoſer une déclamation ſi vaine & ſi faſtidieuſe,

lorsqu'il avait tant de choses intéressantes à dire, & tant de grands intérêts à discuter.

Telle est notre opinion concernant la première partie du testament, & tel a été l'avis de ceux qui l'ont lu avec nous & que nous avons consultés. Venons à la seconde partie.

13°. Nous n'avons trouvé rien de relatif à la France, rien qui la concerne plutôt qu'un autre pays dans les chapitres intitulés : *Fondement du bonheur d'un Etat. Etablissement du règne de* DIEU. *La raison doit être la règle & la conduite d'un Etat. Les intérêts publics doivent être l'unique fin de ceux qui gouvernent un Etat. La prévoyance est nécessaire au gouvernement d'un Etat. Les peines & les récompenses sont deux points tout-à-fait nécessaires à la conduite d'un Etat. Une négociation continuelle ne contribue pas peu au bon succès des affaires, &c.*

Tout cela convient à la Suède, à la Russie, à la Chine aussi-bien qu'à la France.

Rien ne nous paraît porter davantage le caractère d'un déclamateur qui veut se faire valoir, rien ne ressemble moins à un ministre qui veut être utile.

14°. Nous remarquerons seulement une maxime bien cruelle : (page 27, IIe part.) Il est dit qu'en plusieurs occasions on peut, sans preuve authentique, *commencer par l'exécution;* c'est-à-dire qu'il faut d'abord faire mourir un homme soupçonné de crime d'Etat, sauf à examiner ensuite s'il est coupable.

Quelque despotique qu'ait été le cardinal de *Richelieu*, il est difficile de penser qu'il ait donné des conseils si abominables. Ce sont des barbaries qu'on a le malheur de commettre quelquefois, mais qu'on n'a jamais l'imprudence de dire. Cela est trop opposé

au chapitre intitulé : *Du règne de* DIEU. C'eſt ici que l'auteur affecte de reſſembler à *Machiavel*, pour ſe donner le relief d'un politique profond. Il croit qu'en prenant le nom d'un grand miniſtre il doit le faire parler en tyran. Nous reſpectons trop la mémoire du cardinal pour lui imputer des conſeils qui rendraient à jamais ſa mémoire odieuſe à tous les peuples ; & nous nous joignons à M. de *Voltaire* pour bénir le ciel que *Fénélon* ait fait ſon *Télémaque*, & que *Richelieu* puiſſe être lavé du ſoupçon d'avoir fait ce teſtament.

Venons enfin au peu d'articles qui regardent préciſément la France.

15°. Il eſt dit, au chapitre V de la puiſſance ſur mer, non-ſeulement *que la Provence a beaucoup plus de grands ports & de plus aſſurés que l'Eſpagne & l'Italie enſemble ;* (ce que M. de *Voltaire* a très-bien relevé) mais on aſſure encore *que la Bretagne contient les plus beaux ports qui ſoient dans l'Océan ;* ce que M. de *Voltaire* ne devait pas moins reprendre.

Nous ſommes entièrement de ſon avis ſur cette exagération inſoutenable, dont il n'a pas cru que le ſurintendant des mers pût être capable : & tout le reſte de ce chapitre nous a paru être d'un homme qui affecte de connaître le meſtral & la tramontane, & qui n'a aucune connaiſſance de la mer.

16°. Sur l'article du commerce il nous paraît bien difficile que le cardinal de *Richelieu* ſoit entré dans le détail des ſoies & des cotons filés. Il ſe ſerait bien trompé s'il avait dit (page 130) que les velours rouges, violets & tannés ſe fabriquaient à Tours beaucoup plus beaux qu'à Gènes ; ce qui eſt d'une fauſſeté reconnue par tous les marchands. On ne peut non

plus soupçonner le cardinal d'avoir dit qu'il n'y avait point d'établissement à faire en Amérique.

17°. La section 7 (page 141) annonce le projet *de décharger le peuple des trois quarts du faix qui l'accable maintenant.* Ce titre ressemble plutôt, il faut l'avouer, au projet d'un citoyen oisif, effrayé des charges de l'Etat, qu'aux idées justes d'un grand ministre qui sentirait l'impossibilité de diminuer les trois quarts de ces charges.

Nous ne pouvons condamner le doute que M. de *Voltaire* a élevé au sujet des comptans : on sent assez qu'il n'est pas naturel qu'un ministre traite d'*illicites* des ordonnances qu'il signait lui seul, & qu'il s'accuse lui-même de péculat.

18°. Nous avons lu attentivement ce projet de finances ; nous avons été bien étonnés de la proposition de retrancher toutes les pensions, (page 161) & de réduire (même page) le comptant du roi à trois cents mille livres, tandis qu'à la page 145, il réduit ce même comptant à un million d'écus d'or. Cette énorme contradiction nous a paru impossible dans un ministre tel que le cardinal.

Il n'y a pas moyen de rien comprendre à la page 172 & suivantes, dans lesquelles on propose de rembourser trente millions de capitaux de rentes. *La suppression*, dit l'auteur, *d'un capital de sept millions, à cinq pour cent, se fera en sept années & demie, par la seule jouissance.*

M. de *Voltaire* a très-bien remarqué qu'il faut vingt années pour rembourser à cinq pour cent un capital par la jouissance. Il aurait dû faire voir aussi quelle serait l'énorme injustice de dépouiller une famille

de son capital, sous prétexte qu'elle aurait reçu la valeur de ce capital en plusieurs années. Cette proposition révoltante serait la destruction de la société.

Tous les calculs qui suivent sont également fautifs. *De sept autres millions*, dit l'auteur, *qui ne devront être remboursés qu'au denier six, qui est le prix courant de telles charges, elles pourront être remboursées en huit années & demie.* Cet auteur n'entend pas un mot de la matière, & n'entend pas mieux l'arithmétique la plus simple qu'il ne sait le français. Au lieu du denier six il devait dire le denier seize & un quart, parce que six pour cent sont la seizième partie & un quart de cent; & il est bien clair qu'en huit années & demie un capital à six pour cent d'intérêt ne serait pas remboursé par la jouissance. Six fois huit & demi font cinquante & un; de sorte qu'il s'en manquerait presque la moitié. Et que signifie *remboursé qu'au denier six*? six pour cent sont-ils moins que cinq pour cent? Autant de paroles, autant d'inepties.

Nous ne pouvons assez nous étonner que des absurdités si grossières aient été imputées au cardinal de *Richelieu*, & nous ne pouvons qu'applaudir à M. de *Voltaire* qui a persévéré constamment à défendre sa mémoire.

19°. Nous avions pensé d'abord qu'il s'était exprimé avec trop peu d'exactitude, & trop d'exagération, quand il a reproché à l'auteur du testament d'avoir voulu imposer les cours souveraines à la taille: mais il n'est que trop certain que cette proposition se trouve expressément énoncée (page 175). La taille est une ancienne imposition établie par les seigneurs des terres sur leurs vassaux roturiers,

sur les vilains nommés alors leurs *sujets*, impôt devenu humiliant, reste de servitude, titre de bassesse auquel chacun cherche à se dérober aujourd'hui, dès qu'il s'est élevé un peu par son industrie.

Assujettir toute la robe à cette humiliation, ce serait avilir la magistrature au point qu'aucun citoyen ne voudrait embrasser cet état. La noble fonction de rendre la justice serait confondue avec les dernières classes des hommes ; l'honneur de juger la nation deviendrait un opprobre ; le commis d'un receveur des tailles ferait trembler son juge. Une chimère aussi tyrannique rendrait le nom d'un ministre éternellement odieux, s'il avait pu la proposer.

Il est très-vrai encore (page 101) que l'auteur du testament propose d'ordonner *à tous les gentilshommes qui auront passé vingt ans de porter les armes*, & d'ordonner à tous les capitaines de cavalerie *d'enrôler dans leurs compagnies au moins la moitié des gentilshommes*.

C'est dans le même chapitre (page 103) que l'auteur dit *que si l'on veut avoir cinquante mille hommes, il en faut lever cent mille*.

Saisis d'étonnement à la lecture de tant d'étranges propositions, nous croirions en effet être coupables envers la nation comme envers la mémoire d'un grand ministre, si nous pouvions le soupçonner un moment d'avoir eu la moindre part à de tels systèmes, qui nous paraissent enfantés par un écrivain bien indigne du grand nom qu'il usurpe. Nous pensons que pour peu qu'on ait de justice, on doit des remercîmens à celui qui nous a ouvert les yeux.

Il reſte à rechercher comment il s'eſt pu faire qu'on ait ſi long-temps attribué au cardinal de *Richelieu* ce teſtament politique. Il eſt trop vrai, comme l'a dit M. de *Voltaire*, que bien qu'il y ait une foule immenſe de livres, on lit peu & on lit mal : l'eſprit ſe repoſe ſur la foi d'un grand nom ; il eſt plus aiſé & plus commun de croire que d'examiner ; le temps donne de l'autorité à l'erreur ; ceux qui la combattent trop tard, paſſent pour téméraires, & on emploie quelquefois pour la ſoutenir toutes les armes dont on ne devrait ſe ſervir que pour défendre la vérité.

Enfin, pour réſumer tout ce que nous avons dit, nous penſons que M. de *Foncemagne* a ſaiſi le vrai en feſant voir que le cardinal de *Richelieu* commanda, lut & margina ſon manifeſte ſous le nom de *narration ſuccinte ;* & que M. de *Voltaire* a prouvé que le teſtament politique, joint à cette narration, n'eſt, ni ne peut être l'ouvrage d'un miniſtre dont le nom ſera toujours illuſtre, & qui nous devient cher de jour en jour par les mérites & les ſervices des héritiers de ſon nom & de ſa gloire.

EXAMEN

EXAMEN

DU

TESTAMENT POLITIQUE

DU CARDINAL ALBERONI.

APRÈS tant de testamens cassés par le public, celui du cardinal *Albéroni* vient de paraître. Je souhaite à l'éditeur qu'en effet le cardinal *Albéroni* l'ait mis sur son testament. Cet éditeur, ou cet auteur, connaît sans doute assez les hommes, les affaires, & le train de ce monde, pour ne pas savoir qu'un bon legs, qui procure une vie heureuse, vaut mieux que toutes les spéculations politiques. Un écrivain fait un beau livre plein de profonds raisonnemens sur le commerce ruineux de l'Europe avec les grandes Indes : un négociant d'un trait de plume y envoie sans raisonner des effets ; il s'enrichit & ne lit point le livre. Il en est de même dans la politique ; l'homme d'esprit oisif fait des projets pour changer la face de l'Europe ; ceux qui gouvernent suivent leur routine, & ne s'informent pas seulement si on a fait des projets.

L'abbé de *Bourzeys*, dans la crainte de n'être point lu, prit sans façon le nom du cardinal de *Richelieu*. D'autres ont pris le nom de *Mazarin*, de *Colbert*, de

Louvois, du duc de Lorraine. Tous ces testamens sont faits dans le goût de celui de *Crispin*, qui prend la robe de chambre & le nom de *Géronte* dans le Légataire universel. On voit bien que ce n'est pas *Géronte* qui a fait ce testament-là ; on y reconnaît bien vîte *Crispin*.

Ce n'est pas un *Crispin* à la vérité qui a composé le testament du cardinal *Albéroni;* c'est un homme passablement instruit : mais il faut qu'il se détrompe de la vanité de faire accroire que ce testament soit effectivement l'ouvrage du cardinal. Il a beau dans sa préface vouloir éluder la loi que j'ai fait valoir, que ce seul mot, *testament d'un ministre*, impose le devoir indispensable de déposer dans des archives publiques l'original de l'ouvrage, ou d'en constater l'authenticité par des voies équivalentes ; cette loi ne peut être violée sans que le public soit en droit de crier à la supposition. Il est absolument nécessaire de montrer au public qu'on ne le trompe pas, quand il s'agit d'ouvrages de cette importance. Lorsque je fis imprimer à la Haye l'*Anti-Machiavel*, j'en déposai l'original à l'hôtel de ville, & il y est encore. Aussi l'auteur ne prétend pas que le testament du cardinal *Albéroni* soit l'ouvrage de ce ministre ; il dit seulement que ce sont ses intentions, que c'est un recueil de quelques pensées du cardinal, auxquelles l'éditeur a joint les siennes ; & par-là c'est un ouvrage qui peut devenir doublement précieux. Qu'on l'appelle *testament* ou non, il n'importe : les titres des livres sont comme ceux des hommes aux yeux du philosophe ; il ne juge de rien par les titres.

Que ce soit le cardinal *Albéroni*, ou son truchement, qui propose au roi d'Espagne d'encourager l'agriculture, il est clair que c'est un très-bon avis, & qu'il faut le suivre, soit qu'il vienne d'un ministre ou d'un fermier. L'auteur propose de cultiver les terres espagnoles par des nègres. Pourquoi non? ces terres, qui manquent de laboureurs, accusent encore le malheureux roi qui les priva des mains des Maures sous lesquelles elles étaient fertiles. Les déserts de la Prusse, cultivés par des étrangers, sont un reproche aux terres de la Castille.

Peu d'hommes connaissent mieux l'Espagne que l'auteur. On croirait presque que c'est le ministre de *Philippe V*, ou celui qui a été le compagnon de sa retraite & son malheureux ami, si l'on peut être l'ami d'un roi. Il compte toutes les causes de la dépopulation de l'Espagne: mais il me semble qu'il a tort de ne pas mettre parmi ces causes l'expulsion des Juifs & des Maures, & les transplantations en Amérique. L'émigration des protestans est insensible en France. Oui, parce que la France possède environ vingt-deux millions d'habitans industrieux; mais il n'y a guère plus de six millions d'ames en Espagne; & la fière oisiveté y étouffe l'industrie. Otez beaucoup à celui qui a peu; que lui reste-t-il? & comment réparer ces pertes dans un pays où les pères transmettent aux enfans la maladie qui attaque le genre-humain dans sa source, & où la superstition ensevelit la nature dans les cloîtres? Je me sers ici du mot de *superstition* que le cardinal emploie; je me ferais un scrupule de changer ses paroles. D'ailleurs l'auteur fait bien voir que l'Espagne est le pays de

la grandeur & des abus. Il fait plus: il montre les reſſources. L'ouvrage n'a pas été revu par les inquiſiteurs. Il y a tel pays qui exige qu'on ſoit à ſix cents milles de lui pour lui dire des vérités utiles.

Dans le chapitre VII on voit une partie de ce plan immenſe conçu autrefois par le cardinal *Albéroni*. Cet homme en 1707 n'avait été connu dans Anet (dont il refuſa la cure) que ſur le pied d'un *uomo faceto e piacevole*, qui feſait des ſoupes à l'oignon excellentes. *Campiſtron* le protégeait alors; & en 1718 il allait bouleverſer la terre. J'en parlai dans l'hiſtoire de *Charles XII*. Je lui rendis juſtice, & il me remercia avec d'autant plus de ſenſibilité qu'il était alors malheureux. Ce projet, prêt à éclore, était d'armer l'empire ottoman contre l'Autriche; *Charles XII* & le czar contre l'Angleterre; d'établir le prétendant à Londres par les mains du vainqueur de Nerva; d'arracher la régence de la France au duc d'Orléans; de rendre pour jamais l'Italie indépendante de l'Allemagne, après ſept cents ans de ſujétion ou d'eſclavage ou de ſoumiſſion. Suivant ce deſſein, un corps italique s'établiſſait, à l'exemple à peu près du corps germanique. Dom *Carlos* devait poſſéder Naples & Sicile; ſon frère dom *Philippe* avait la Toſcane. La Lombardie feſait le partage des ducs de Savoie. Mantoue était ajoutée aux Etats de Veniſe. Le domaine du duc de Modène s'accroiſſait de plus de moitié par celui de Parme.

Les vues du commerce le plus étendu venaient à l'appui de ces arrangemens ou de ces dérangemens politiques. Le coup de fauconneau qui tua *Charles XII* renverſa tout le projet: mais cette machine briſée

fut encore assez forte quelque temps après pour porter dom *Carlos* sur le trône des deux Siciles par de nouveaux ressorts.

L'auteur voudrait que le prétendant se fût fait roi en Corse, au lieu de tenter inutilement d'être roi d'Angleterre ; ensuite il lui propose la vice-royauté de Majorque : est-ce bien le cardinal *Albéroni* qui fait ces propositions ?

Est-ce bien lui qui s'acharne contre la mémoire du cardinal de *Fleuri*, & qui dit qu'on n'a entendu que les plaintes & les gémissemens des peuples pendant son ministère ? Si c'est le cardinal *Albéroni* qui parle ainsi, ou il est bien prévenu, ou il ne connaissait pas la France comme il connaissait l'Espagne. Il s'attache à décrier en tout le cardinal de *Fleuri*. Il l'abaisse au-dessous du médiocre. Mais quand on voyage de S^t^ Dizier à Moyenvic, on dit : *C'est le cardinal de Fleuri qui a donné toutes ces terres à la France ; qu'aurait fait de mieux alors un grand-homme ?* Le cardinal *Albéroni* est devenu un censeur bien impitoyable depuis sa mort : son testament est une satire.

Il blâme le cardinal de *Fleuri* d'avoir voulu la guerre de 1741, & on sait qu'il ne la voulait pas, & qu'il s'y opposa autant qu'il put.

Il blâme l'empereur *Charles VI* d'avoir fait sa pragmatique-sanction. Sa fille ne sera pas de cet avis. Il veut changer la constitution de l'Allemagne : c'est un homme qui a perdu son bien au jeu, & qui, se plaisant encore à regarder jouer, dit tout haut les fautes qu'il croit apercevoir.

Est-ce donc le cardinal *Albéroni* qui juge ainsi les vivans & les morts ? On connaît dans l'Europe un

maréchal de France qui s'eſt fait un nom célébre par ſes grandes vues, par ſon eſprit d'ordre & de détail, par ſon génie & par ſon activité. Le prétendu teſtateur le traite bien durement. Je ne crois pas qu'il ſoit permis à l'hiſtoire de parler des vivans : elle doit imiter les jugemens de l'Egypte qui ne décidaient du mérite des citoyens que lorſqu'ils n'étaient plus. Les portraits des hommes publics ſont toujours dans un faux jour pendant leur vie. Mais ſi quelqu'un voulait répondre aux reproches amers que fait le cardinal *Albéroni* à cet illuſtre français, ne pourrait-il pas lui dire : Ceſſez de reprocher à ce maréchal l'épuiſement des tréſors de la France, dans la magnifique ambaſſade de Francfort, où *Charles VII* fut élu empereur. Ceſſez de repréſenter l'Allemagne en défiance de cette profuſion prétendue. L'ambaſſadeur d'Eſpagne y feſait une auſſi grande figure que celui de France. Le duc de *Riperda* avait paru avec plus d'éclat encore à Vienne ; & jamais on n'a vu les nations prendre l'alarme ſur le nombre des domeſtiques & ſur la vaiſſelle d'un plénipotentiaire. Vous étiez malade apparemment quand vous dictâtes cet article de votre teſtament ; & vous donnez en mourant votre malédiction pour bien peu de choſe. Votre éminence était de mauvaiſe humeur quand elle a dicté l'article par lequel elle réprouve en politique le projet de ce général. Ce n'eſt pas à elle à juger par l'événement. Des hommes qui auront plus de réputation que vous dans la poſtérité, parce qu'avec un génie égal au vôtre ils ont eu plus de bonheur, ont dit que ce plan qui vous paraît chimérique était le comble de la vraiſemblance. En effet quel était ce plan ? c'était

d'unir la France, l'Eſpagne, la Pruſſe, la Saxe, la Bavière pour juger, les armes à la main, le procès de la ſucceſſion de l'Autriche. Un jeune roi victorieux avait d'un côté cent mille hommes en armes & les mieux diſciplinés de l'Europe; la Saxe en avait près de cinquante mille; deux armées françaiſes, d'environ quarante mille hommes chacune, étaient toutes deux au milieu de l'Allemagne. On était aux portes de Vienne. L'Eſpagne allait fondre dans l'Italie: & à peine paraiſſait-il alors qu'il y eût un ennemi à combattre. On avait propoſé encore de faire agir d'autres reſſorts que l'hiſtoire découvrira un jour. On demande après cela ſi jamais entrepriſe eut de plus belles apparences? on demande ſi ce projet n'était pas cent fois plus plauſible que les vôtres? On a vu quelquefois de petites armées renverſer de grands empires. Ici deux cents cinquante mille hommes attaquent une femme ſans défenſe; & elle ſe ſoutient. Avouez-le, monſieur le cardinal, il y a quelque choſe là-haut qui confond les deſſeins des hommes.

Vous êtes bien mal inſtruit pour un grand miniſtre, quand vous dites que ce général que vous condamnez, demanda cent mille hommes au cardinal de *Fleuri*. Je peux aſſurer votre éminence qu'il n'en demanda que cinquante mille pour aller à Vienne; & dans cette armée il voulait vingt mille hommes de cavalerie. On ne lui donna que trente-deux mille hommes complets, parmi leſquels il n'y avait que huit mille cavaliers: mais cela compoſait, avec les troupes des alliés, une force à laquelle il paraiſſait que rien ne devait réſiſter, puiſque ceux qu'on attaquait n'avaient pas encore une armée raſſemblée.

Je pourrais sur ce point d'histoire apprendre à feue votre éminence bien des choses qu'elle ignore, & qui lui feraient connaître que celui qu'elle feint de mépriser est très-digne de son estime.

Comme je suis encore en vie, il ne m'est pas permis d'être aussi libre que vous, qui êtes mort, & qui pouvez tout dire impunément : mais je pourrais vous donner au moins des lumières sur le siége de Prague, qui vous feraient changer de pensée. Vous ne pourriez nier que les sorties n'aient été de véritables batailles, & que la retraite n'ait été glorieuse.

Je ne sais pas ce que le cardinal de *Fleuri*, & le général dont vous parlez, vous ont fait : mais il me semble, Monseigneur, qu'un bon chrétien comme vous, qu'un cardinal devait en mourant se réconcilier avec ses ennemis. Il semble que votre testament ait été fait *ab irato;* cela seul suffirait pour l'invalider.

Ce testament sera plus utile aux politiques qu'aux historiens. Le testateur est loin de tomber dans la faute absurde du faussaire qui prit le nom du cardinal de *Richelieu*. Ce faussaire mal-habile, en faisant parler le plus grand ministre de l'Europe, dans la crise de la guerre avec l'empereur & le roi d'Espagne, ne dit pas un mot de la manière dont la France devait se conduire avec ses alliés & avec ses ennemis. C'était un étrange contraste de voir le cardinal de *Richelieu* passer sous silence les négociations, les intérêts de tous les princes, pour parler de l'université & de la gabelle. C'est ici tout le contraire. L'auteur entre dans les intérêts de tous les potentats ; il fait à chacun leur part ; il arrange le monde à son gré,

& se met à la place de la Providence. Il parle de tout ce qu'on aurait pu faire, de tout ce qui pourrait arriver ; c'est le recueil des futurs contingens.

On ne voit dans cet écrit aucune notion simple & commune. Il y est dit que lorsque l'empereur *Charles VII* était sans Etats & sans armée, il aurait dû mettre la reine de Hongrie au ban de l'Empire. Il paraît cependant que quand on rend un pareil arrêt, il faut avoir cent mille huissiers aguerris pour le signifier.

Au reste jamais testament ne contint des legs plus considérables. Le cardinal donne & légue la Bohème à l'électeur de Saxe, le duché de Zell au duc de Cumberland, le Tirol & la Carinthie à l'électeur de Bavière, le Brisgau avec les villes forestières au duc des Deux-Ponts, & le duché des Deux-Ponts à l'électeur palatin. Cela ressemble au testament que *Cérisantes* le gascon fit à Naples du temps du duc de *Guise*. Il légua à ce prince ses pierreries & sa vaisselle d'or, cent mille écus aux jésuites, autant à un hôpital ; il fonda un collége & une bibliothèque publique. Il n'avait pas de quoi se faire enterrer.

DES CONSPIRATIONS
CONTRE LES PEUPLES.

Conſpirations ou proſcriptions juives.

L'HISTOIRE eſt pleine de conſpirations contre les tyrans ; mais nous ne parlerons ici que des conſpirations des tyrans contre les peuples. Si l'on remonte à la plus haute antiquité parmi nous, ſi l'on oſe chercher les premiers exemples des proſcriptions dans l'hiſtoire des Juifs ; ſi nous ſéparons ce qui peut appartenir aux paſſions humaines, de ce que nous devons révérer dans les décrets éternels ; ſi nous ne conſidérons que l'effet terrible d'une cauſe divine, nous trouverons d'abord une proſcription de vingt-trois mille juifs après l'idolâtrie d'un veau d'or ; une de vingt-quatre mille pour punir l'iſraëlite qu'on avait ſurpris dans les bras d'une madianite ; une de quarante-deux mille hommes de la tribu d'Ephraïm, égorgés à un gué du Jourdain. C'était une vraie proſcription ; car ceux de Galaad, qui exerçaient la vengeance de *Jephté* contre les Ephraïmites, voulaient connaître & démêler leurs victimes en leur feſant prononcer l'un après l'autre le mot *ſchibolet* au paſſage de la rivière ; & ceux qui diſaient *ſibolet*, ſelon la prononciation éphraïmite, étaient reconnus & tués ſur le champ. Mais il faut conſidérer que cette tribu d'Ephraïm ayant oſé s'oppoſer à *Jephté*, choiſi par DIEU même pour être le chef de ſon peuple, méritait ſans doute un tel châtiment.

C'eſt pour cette raiſon que nous ne regardons point comme une injuſtice l'extermination entière des peuples du Canaan ; ils s'étaient, ſans doute, attiré cette punition par leurs crimes ; ce fut le DIEU vengeur des crimes qui les pourſuivit ; les Juifs n'étaient que les bourreaux.

Celle de Mithridate.

DE telles proſcriptions commandées par la Divinité même, ne doivent pas ſans doute être imitées par les hommes ; auſſi le genre-humain ne vit point de pareils maſſacres juſqu'à *Mithridate*. Rome ne lui avait pas encore déclaré la guerre, lorſqu'il ordonna qu'on aſſaſſinât tous les romains qui ſe trouvaient dans l'Aſie mineure. *Plutarque* fait monter le nombre des victimes à cent cinquante mille, *Appien* le réduit à quatre-vingts mille.

Plutarque n'eſt guère croyable, & *Appien* probablement exagère. Il n'eſt pas vraiſemblable que tant de citoyens romains demeuraſſentdans l'Aſie mineure, où ils avaient alors très-peu d'établiſſemens. Mais quand ce nombre ſerait réduit à la moitié, *Mithridate* n'en ſerait pas moins abominable. Tous les hiſtoriens conviennent que le maſſacre fut général, & que ni les femmes ni les enfans ne furent épargnés.

Celles de Sylla, de Marius & des Triumvirs.

MAIS environ dans ce temps-là même, *Sylla* & *Marius* exercèrent ſur leurs compatriotes la même fureur qu'ils éprouvaient en Aſie. *Marius* commença les proſcriptions, & *Sylla* les ſurpaſſa. La raiſon humaine eſt

confondue quand elle veut juger des Romains. On ne conçoit pas comment un peuple chez qui tout était à l'enchère, & dont la moitié égorgeait l'autre, pût être dans ce temps-là même le vainqueur de tous les rois. Il y eut une horrible anarchie depuis les proscriptions de *Sylla* jusqu'à la bataille d'Actium, & ce fut pourtant alors que Rome conquit les Gaules, l'Espagne, l'Egypte, la Syrie, toute l'Asie mineure & la Grèce.

Comment expliquerons-nous ce nombre prodigieux de déclamations qui nous restent sur la décadence de Rome, dans ces temps sanguinaires & illustres? Tout est perdu, disent vingt auteurs latins, *Rome tombe par ses propres forces, le luxe a vengé l'univers.* Tout cela ne veut dire autre chose, sinon que la liberté publique n'existait plus : mais la puissance subsistait ; elle était entre les mains de cinq ou six généraux d'armée, & le citoyen romain, qui avait jusque-là vaincu pour lui-même, ne combattait plus que pour quelques usurpateurs.

La dernière proscriptiom fut celle d'*Antoine*, d'*Octave* & de *Lépide ;* elle ne fut pas plus sanguinaire que celle de *Sylla.*

Quelque horrible que fût le règne des *Caligula* & des *Nérons*, on ne voit point de proscriptions sous leur empire ; il n'y en eut point dans les guerres des *Galba*, des *Othons*, des *Vitellius.*

Celle des Juifs sous Trajan.

LES Juifs seuls renouvelèrent ce crime sous *Trajan.* Ce prince humain les traitait avec bonté.

Il y en avait un très-grand nombre dans l'Egypte & dans la province de Cyrène. La moitié de l'île de Chypre était peuplée de juifs. Un nommé *André* qui se donna pour un messie, pour un libérateur des Juifs, ranima leur exécrable enthousiasme qui paraissait assoupi. Il leur persuada qu'ils seraient agréables au Seigneur, & qu'ils rentreraient tous enfin victorieux dans Jérusalem, s'ils exterminaient tous les infidelles dans les lieux où ils avaient le plus de synagogues. Les Juifs séduits par cet homme massacrèrent, dit-on, plus de deux cents vingt mille personnes, dans la Cyrenaïque & dans Chypre. *Dion* & *Eusèbe* disent que non contens de les tuer, ils mangeaient leur chair, se fesaient une ceinture de leurs intestins, & se frottaient le visage de leur sang. Si cela est ainsi, ce fut, de toutes les conspirations contre le genre-humain dans notre continent, la plus inhumaine & la plus épouvantable, & elle dut l'être, puisque la superstition en était le principe. Ils furent punis, mais moins qu'ils ne le méritaient, puisqu'ils subsistent encore.

Celle de Théodose.

Je ne vois aucune conspiration pareille dans l'histoire du monde, jusqu'au temps de *Théodose*, qui proscrivit les habitans de Thessalonique, non pas dans un mouvement de colère, comme des menteurs mercenaires l'écrivent si souvent, mais après six mois des plus mûres réflexions. Il mit dans cette fureur méditée un artifice & une lâcheté qui la rendaient encore plus horrible. Les jeux publics furent

annoncés par ſon ordre, les habitans invités ; les courſes commencèrent : au milieu de ces réjouiſſances ſes ſoldats égorgèrent ſept à huit mille habitans : quelques auteurs diſent quinze mille. Cette proſcription fut incomparablement plus ſanguinaire & plus inhumaine que celle des triumvirs ; ils n'avaient compris que leurs ennemis dans leurs liſtes, mais *Théodoſe* ordonna que tout périt ſans diſtinction. Les triumvirs ſe contentèrent de taxer les veuves & les filles des proſcrits, *Théodoſe* fit maſſacrer les femmes & les enfans, & cela dans la plus profonde paix, & lorſqu'il était au comble de ſa puiſſance. Il eſt vrai qu'il expia ce crime ; il fut quelque temps ſans aller à la meſſe.

Celle de l'impératrice Théodora.

UNE conſpiration beaucoup plus ſanglante encore que toutes les précédentes, fut celle d'une impératrice *Théodora*, au milieu du neuvième ſiècle. Cette femme ſuperſtitieuſe & cruelle, veuve du cruel *Théophile*, & tutrice de l'infame *Michel*, gouverna quelques années Conſtantinople. Elle donna ordre qu'on tuât tous les manichéens dans ſes Etats. *Fleuri*, dans ſon *Hiſtoire eccléſiaſtique*, avoue qu'il en périt environ cent mille. Il s'en ſauva quarante mille qui ſe réfugièrent dans les Etats du calife, & qui, devenus les plus implacables comme les plus juſtes ennemis de l'empire grec, contribuèrent à ſa ruine. Rien ne fut plus ſemblable à notre S^t^ Barthelemi, dans laquelle on voulut détruire les proteſtans, & qui les rendit furieux.

Celle des croisés contre les Juifs.

CETTE rage des conspirations contre un peuple entier sembla s'assoupir jusqu'au temps des croisades. Une horde de croisés dans la première expédition de *Pierre* l'ermite, ayant pris son chemin par l'Allemagne, fit vœu d'égorger tous les juifs qu'ils rencontreraient sur leur route. Ils allèrent à Spire, à Vorms, à Cologne, à Mayence, à Francfort; ils fendirent le ventre aux hommes, aux femmes, aux enfans de la nation juive qui tombèrent entre leurs mains, & cherchèrent dans leurs entrailles l'or qu'on supposait que ces malheureux avaient avalé.

Cette action des croisés ressemblait parfaitement à celle des juifs de Chypre & de Cyrène, & fut peut-être encore plus affreuse, parce que l'avarice se joignait au fanatisme. Les Juifs alors furent traités comme ils se vantent d'avoir traité autrefois des nations entières ; mais selon la remarque de *Suarez*: *Ils avaient égorgé leurs voisins par une piété bien entendue, & les croisés les massacrèrent par une piété mal entendue.* Il y a au moins de la piété dans ces meurtres, & cela est bien consolant.

Celle des croisades contre les Albigeois.

LA conspiration contre les Albigeois fut de la même espèce & eut une atrocité de plus ; c'est qu'elle fut contre des compatriotes & qu'elle dura plus long-temps. *Suarez* aurait dû regarder cette proscription comme la plus édifiante de toutes, puisque

de saints inquisiteurs condamnèrent aux flammes tous les habitans de Béfiers, de Carcassonne, de Lavaur, & de cent bourgs considérables ; presque tous les citoyens furent brûlés en effet, ou pendus, ou égorgés.

Les vêpres siciliennes.

S'IL est quelque nuance entre les grands crimes, peut-être la journée des vêpres siciliennes est la moins exécrable de toutes, quoiqu'elle le soit excessivement. L'opinion la plus probable est que ce massacre ne fut point prémédité. Il est vrai que *Jean de Procida*, émissaire du roi d'Arragon, préparait dès-lors une révolution à Naples & en Sicile ; mais il paraît que ce fut un mouvement subit dans le peuple animé contre les Provençaux, qui le déchaîna tout d'un coup, & qui fit couler tant de sang. Le roi *Charles d'Anjou*, frère de *S^t Louis*, s'était rendu odieux par le meurtre de *Conradin* & du duc d'Autriche, deux jeunes héros & deux grands princes dignes de son estime, qu'il fit condamner à mort comme des voleurs. Les Provençaux qui vexaient la Sicile étaient détestés. L'un d'eux fit violence à une femme le lendemain de pâques ; on s'attroupa, on s'émut, on sonna le tocsin, on cria *meurent les tyrans* : tout ce qu'on rencontra de Provençaux fut massacré ; les innocens périrent avec les coupables.

Les templiers.

JE mets sans difficulté au rang des conjurations contre une société entière le supplice des templiers.

Cette

Cette barbarie fut d'autant plus atroce, qu'elle fut commise avec l'appareil de la justice. Ce n'était point une de ces fureurs que la vengeance soudaine ou la nécessité de se défendre semble justifier : c'était un projet réfléchi d'exterminer tout un ordre trop fier & trop riche. Je pense bien que dans cet ordre il y avait de jeunes débauchés qui méritaient quelque correction ; mais je ne croirai jamais qu'un grand-maître & tant de chevaliers, parmi lesquels on comptait des princes, tous vénérables par leur âge & par leurs services, fussent coupables des bassesses absurdes & inutiles dont on les accusait. Je ne croirai jamais qu'un ordre entier de religieux ait renoncé en Europe à la religion chrétienne, pour laquelle il combattait en Asie, en Afrique, & pour laquelle même encore plusieurs d'entr'eux gémissaient dans les fers des Turcs & des Arabes, aimant mieux mourir dans les cachots que de renier leur religion.

Enfin, je crois sans difficulté à plus de quatre-vingts chevaliers qui, en mourant, prennent DIEU à témoin de leur innocence. N'hésitons point à mettre leur proscription au rang des funestes effets d'un temps d'ignorance & de barbarie.

Massacres dans le nouveau monde.

DANS ce récensement de tant d'horreurs, mettons surtout les douze millions d'hommes détruits dans le vaste continent du nouveau monde. Cette proscription est à l'égard de toutes les autres ce que serait l'incendie de la moitié de la terre à celui de quelques villages.

Jamais ce malheureux globe n'éprouva une dévastation plus horrible & plus générale, & jamais crime ne fut mieux prouvé. *Las Casas*, évêque de Chiapa dans la nouvelle Espagne, ayant parcouru pendant plus de trente années les îles & la terre ferme découvertes avant qu'il fût évêque, & depuis qu'il eut cette dignité, témoin oculaire de ces trente années de destruction, vint enfin en Espagne dans sa vieillesse, se jeter aux pieds de *Charles-Quint* & du prince *Philippe* son fils, & fit entendre ses plaintes qu'on n'avait pas écoutées jusqu'alors. Il présenta sa requête au nom d'un hémisphère entier : elle fut imprimée à Valladolid. La cause de plus de cinquante nations proscrites, dont il ne subsistait que de faibles restes, fut solemnellement plaidée devant l'empereur. *Las Casas* dit que ces peuples détruits étaient d'une espèce douce, faible & innocente, incapable de nuire & de résister, & que la plupart ne connaissaient pas plus les vêtemens & les armes que nos animaux domestiques. J'ai parcouru, dit-il, toutes les petites îles Lucaies, & je n'y ai trouvé que onze habitans, reste de plus de cinq cents mille.

Il compte ensuite plus de deux millions d'hommes détruits dans Cuba & dans Hispaniola, & enfin plus de dix millions dans le continent. Il ne dit pas : j'ai ouï dire qu'on a exercé ces énormités incroyables, il dit : *Je les ai vues : j'ai vu cinq caciques brûlés pour s'être enfuis avec leurs sujets ; j'ai vu ces créatures innocentes massacrées par milliers ; enfin, de mon temps, on a détruit plus de douze millions d'hommes dans l'Amérique.*

On ne lui contesta pas cette étrange dépopulation, quelque incroyable qu'elle paraisse. Le docteur

Sepulvéda, qui plaidait contre lui, s'attacha seulement à prouver que tous ces Indiens méritaient la mort, parce qu'ils étaient coupables du péché contre nature, & qu'ils étaient anthropophages.

Je prends DIEU à témoin, répond le digne évêque *las Casas*, que vous calomniez ces innocens après les avoir égorgés. Non, ce n'était point parmi eux que régnait la pédéraſtie, & que l'horreur de manger de la chair humaine s'était introduite; il ſe peut que dans quelques contrées de l'Amérique que je ne connais pas, comme au Bréſil ou dans quelques îles, on ait pratiqué ces abominations de l'Europe; mais ni à Cuba, ni à la Jamaïque, ni dans Hiſpaniola, ni dans aucune île que j'aie parcourue, ni au Pérou, ni au Mexique où eſt mon évêché, je n'ai entendu jamais parler de ces crimes, & j'en ai fait les enquêtes les plus exactes. C'eſt vous qui êtes plus cruels que les anthropophages; car je vous ai vu dreſſer des chiens énormes pour aller à la chaſſe des hommes, comme on va à celle des bêtes fauves. Je vous ai vu donner vos ſemblables à dévorer à vos chiens. J'ai entendu des Eſpagnols dire à leurs camarades: Prête-moi une longe d'Indien pour le déjeûner de mes dogues, je t'en rendrai demain un quartier. C'eſt enfin chez vous ſeuls que j'ai vu de la chair humaine étalée dans vos boucheries, ſoit pour vos dogues, ſoit pour vous-mêmes. Tout cela, continue-t-il, eſt prouvé au procès, & je jure par le grand DIEU qui m'écoute, que rien n'eſt plus véritable.

Enfin, *las Casas* obtint de *Charles-Quint* des lois qui arrêtèrent le carnage réputé juſqu'alors légitime,

attendu que c'était des chrétiens qui massacraient des infidelles.

Conspiration contre Mérindol.

LA proscription juridique des habitans de Mérindol & de Cabrière, sous *François I*, en 1546, n'est à la vérité qu'une étincelle en comparaison de cet incendie universel de la moitié de l'Amérique. Il périt dans ce petit pays environ cinq à six mille personnes des deux sexes & de tout âge. Mais cinq mille citoyens surpassent en proportion, dans un canton si petit, le nombre de douze millions dans la vaste étendue des îles de l'Amérique, dans le Mexique, & dans le Pérou. Ajoutez surtout que les désastres de notre patrie nous touchent plus que ceux d'un autre hémisphère.

Ce fut la seule proscription revêtue des formes de la justice ordinaire; car les templiers furent condamnés par des commissaires que le pape avait nommés, & c'est en cela que le massacre de Mérindol porte un caractère plus affreux que les autres. Le crime est plus grand quand il est commis par ceux qui sont établis pour réprimer les crimes & pour protéger l'innocence.

Un avocat-général du parlement d'Aix, nommé *Guerin*, fut le premier auteur de cette boucherie. *C'était*, dit l'historien *César Nostradamus*, *un homme noir ainsi de corps que d'ame, autant froid orateur que persécuteur ardent & calomniateur effronté.* Il commença par dénoncer en 1540 dix-neuf personnes au hasard comme hérétiques. Il y avait alors un violent parti

dans le parlement d'Aix, qu'on appelait les *brûleurs*. Le préſident d'*Oppède* était à la tête de ce parti. Les dix-neuf accuſés furent condamnés à la mort ſans être entendus ; & dans ce nombre il ſe trouva quatre femmes & cinq enfans qui s'enfuirent dans des cavernes.

Il y avait alors, à la honte de la nation, un inquiſiteur de la foi en Provence ; il ſe nommait frère *Jean de Rome*. Ce malheureux accompagné de ſatellites allait ſouvent dans Mérindol & dans les villages d'alentour ; il entrait inopinément & de nuit dans les maiſons où il était averti qu'il y avait un peu d'argent ; il déclarait le père, la mère & les enfans hérétiques, leur donnait la queſtion, prenait l'argent, & violait les filles. Vous trouverez une partie des crimes de ce ſcélérat dans le fameux plaidoyer d'*Aubri*, & vous remarquerez qu'il ne fut puni que par la priſon.

Ce fut cet inquiſiteur qui, n'ayant pu entrer chez les dix-neuf accuſés, les avait fait dénoncer au parlement par l'avocat-général *Guerin*, quoiqu'il prétendît être le ſeul juge du crime d'héréſie. *Guerin* & lui ſoutinrent que dix-huit villages étaient infectés de cette peſte. Les dix-neuf citoyens échappés devaient, ſelon eux, faire révolter tout le canton. Le préſident d'*Oppède*, trompé par une information frauduleuſe de *Guerin*, demanda au roi des troupes pour appuyer la recherche & la punition des dix-neuf prétendus coupables. *François I*, trompé à ſon tour, accorda enfin les troupes. Le vice-légat d'Avignon y joignit quelques ſoldats. Enfin en 1544, d'*Oppède* & *Guerin* à leur tête mirent le feu à tous les villages ; tout fut tué, & *Aubri* rapporte dans ſon plaidoyer que pluſieurs

soldats assouvirent leur brutalité sur les femmes & sur les filles expirantes qui palpitaient encore. C'est ainsi qu'on servait la religion.

Quiconque a lu l'histoire sait assez qu'on fit justice ; que le parlement de Paris fit pendre l'avocat-général, & que le président d'*Oppède* échappa au supplice qu'il avait mérité. Cette grande cause fut plaidée pendant cinquante audiences. On a encore les plaidoyers, ils sont curieux. D'*Oppède* & *Guerin* alléguaient pour leur justification tous les passages de l'Ecriture, où il est dit :

Frappez les habitans par le glaive, détruisez tout jusqu'aux animaux. (*a*)

Tuez le vieillard, l'homme, la femme, & l'enfant à la mamelle. (*b*)

Tuez l'homme, la femme, l'enfant sevré, l'enfant qui tette, le bœuf, la brebis, le chameau & l'âne. (*c*)

Ils alléguaient encore les ordres & les exemples donnés par l'Eglise contre les hérétiques. Ces exemples & ces ordres n'empêchèrent pas que *Guerin* ne fût pendu. C'est la seule proscription de cette espèce qui ait été punie par les lois, après avoir été faite à l'abri de ces lois mêmes.

Conspiration de la S^t Barthélemi.

Il n'y eut que vingt-huit ans d'intervalle entre les massacres de Mérindol & la journée de la S^t Barthélemi. Cette journée fait encore dresser les cheveux à la tête de tous les Français, excepté ceux d'un abbé (*)

(*a*) Deut. chap. XIII.
(*b*) *Josué*, chap. XVI.
(*c*) Premier liv. des Rois, chap. XV.
(*) *Caveirac.*

qui a osé imprimer en 1758 une espèce d'apologie de cet événement exécrable. C'est ainsi que quelques esprits bizarres ont eu le caprice de faire l'apologie du diable. *Ce ne fut*, dit-il, *qu'une affaire de proscription.* Voilà une étrange excuse! il semble qu'une affaire de proscription soit une chose d'usage, comme on dit, une affaire de barreau, une affaire d'intérêt, une affaire de calcul, une affaire d'église.

Il faut que l'esprit humain soit bien susceptible de tous les travers, pour qu'il se trouve au bout de près de deux cents ans un homme qui de sang-froid entreprend de justifier ce que l'Europe entière abhorre. L'archevêque *Perefixe* prétend qu'il périt cent mille Français dans cette conspiration religieuse. Le duc de *Sulli* n'en compte que soixante & dix mille. Monsieur l'abbé abuse du martyrologe des calvinistes, lequel n'a pu tout compter, pour affirmer qu'il n'y eut que quinze mille victimes. Eh! monsieur l'abbé! ne ferait-ce rien que quinze mille personnes égorgées, en pleine paix, par leurs concitoyens!

Le nombre des morts ajoute, sans doute, beaucoup à la calamité d'une nation, mais rien à l'atrocité du crime. Vous prétendez, homme charitable, que la religion n'eut aucune part à ce petit mouvement populaire. Oubliez-vous le tableau que le pape *Grégoire XIII* fit placer dans le vatican, & au bas duquel était écrit: *Pontifex Colignii necem probat.* Oubliez-vous sa procession solemnelle de l'église S^t^ Pierre à l'église S^t^ Louis, le *Te Deum* qu'il fit chanter, les médailles qu'il fit frapper pour perpétuer la mémoire de l'heureux carnage de la S^t^ Barthélemi? Vous n'avez

peut-être pas vu ces médailles ; j'en ai vu entre les mains de M. l'abbé de *Rothelin*. Le pape *Grégoire* y est représenté d'un côté, & de l'autre c'est un ange qui tient une croix dans la main gauche & une épée dans la droite. En voilà-t-il assez, je ne dis pas pour vous convaincre, mais pour vous confondre ?

Conspiration d'Irlande.

LA conjuration des Irlandais catholiques contre les protestans, sous *Charles I*, en 1641, est une fidelle imitation de la S^t^ Barthelemi. Des historiens anglais contemporains, tels que le chancelier *Clarendon* & un chevalier *Jean Temple*, assurent qu'il y eut cent cinquante mille hommes de massacrés. Le parlement d'Angleterre, dans sa déclaration du 25 juillet 1643, en compte quatre-vingts mille : mais M. *Brooke*, qui paraît très-instruit, crie à l'injustice dans un petit livre que j'ai entre les mains. Il dit qu'on se plaint à tort ; & il semble prouver assez bien qu'il n'y eut que quarante mille citoyens d'immolés à la religion, en y comprenant les femmes & les enfans.

Conspiration dans les vallées du Piémont.

J'OMETS ici un grand nombre de proscriptions particulières. Les petits désastres ne se comptent point dans les calamités générales ; mais je ne dois point passer sous silence la proscription des habitans des vallées du Piémont en 1655.

C'est une chose assez remarquable dans l'histoire

que ces hommes, presque inconnus au reste du monde, aient persévéré constamment, de temps immémorial, dans des usages qui avaient changé partout ailleurs. Il en est de ces usages comme de la langue : une infinité de termes antiques se conservent dans des cantons éloignés, tandis que les capitales & les grandes villes varient dans leur langage de siècle en siècle.

Voilà pourquoi l'ancien roman, que l'on parlait du temps de *Charlemagne*, subsiste encore dans le patois du pays de Vaux, qui a conservé le nom de *pays Roman*. On retrouve des vestiges de ce langage dans toutes les vallées des Alpes & des Pyrenées. Les peuples voisins de Turin qui habitaient les cavernes vaudoises, gardèrent l'habillement, la langue, & presque tous les rites du temps de *Charlemagne*.

On sait assez que dans le huitième & dans le neuvième siècle, la partie septentrionale de l'Occident ne connaissait point le culte des images ; & une bonne raison, c'est qu'il n'y avait ni peintre ni sculpteur : rien même n'était décidé encore sur certaines questions délicates, que l'ignorance ne permettait pas d'approfondir. Quand ces points de controverse furent arrêtés & réglés ailleurs, les habitans des vallées l'ignorèrent ; & étant ignorés eux-mêmes des autres hommes, ils restèrent dans leur ancienne croyance ; mais enfin, ils furent au rang des hérétiques & poursuivis comme tels.

Dès l'année 1487, le pape *Innocent VIII* envoya dans le Piémont un légat nommé *Albertus de Capitoneis*, archidiacre de Crémone, prêcher une croisade contr'eux. La teneur de la bulle du pape est singulière.

Il recommande aux inquisiteurs, à tous les ecclésiastiques, & à tous les moines, „de prendre unanimement les armes contre les Vaudois, de les écraser „ comme des aspics, & de les exterminer saintement.„ *In hæreticos armis insurgant, eosque velut aspides venenosos conculcent, & ad tam sanctam exterminationem adhibeant omnes conatus.*

La même bulle octroie à chaque fidelle le droit de „ s'emparer de tous les meubles & immeubles des „ hérétiques, sans forme de procès. „*Bona quæcumque mobilia & immobilia quibuscumque licitè occupandi, &c.*

Et par la même autorité elle déclare que tous les magistrats qui ne prêteront pas main-forte seront privés de leurs dignités : *Seculares honoribus, titulis, feudis, privilegiis privandi.*

Les Vaudois ayant été vivement persécutés, en vertu de cette bulle, se crurent des martyrs. Ainsi leur nombre augmenta prodigieusement. Enfin la bulle d'*Innocent VIII* fut mise en exécution à la lettre, en 1655. Le marquis de *Pianesse* entra le 15 d'avril dans ces vallées avec deux régimens, ayant des capucins à leur tête. On marcha de caverne en caverne, & tout ce qu'on rencontra fut massacré. On pendait les femmes nues à des arbres, on les arrosait du sang de leurs enfans, & on empliſſait leur matrice de poudre à laquelle on mettait le feu.

Il faut faire entrer, sans doute, dans ce triste catalogue les massacres des Cévènes & du Vivarais qui durèrent pendant dix ans, au commencement de ce siècle. Ce fut en effet un mélange continuel de proscriptions & de guerres civiles. Les combats, les assassinats, & les mains des bourreaux ont fait périr

près de cent mille de nos compatriotes, dont dix mille ont expiré sur la roue, ou par la corde, ou dans les flammes, si on en croit tous les historiens contemporains des deux partis.

Est-ce l'histoire des serpens & des tigres que je viens de faire? non, c'est celle des hommes. Les tigres & les serpens ne traitent point ainsi leur espèce. C'est pourtant dans le siècle de *Cicéron*, de *Pollion*, d'*Atticus*, de *Varius*, de *Tibulle*, de *Virgile*, d'*Horace*, qu'*Auguste* fit ses proscriptions. Les philosophes de *Thou* & *Montagne*, le chancelier de l'*Hospital* vivaient du temps de la S^t^ Barthelemi: & les massacres des Cévènes sont du siècle le plus florissant de la monarchie française. Jamais les esprits ne furent plus cultivés, les talens en plus grand nombre, la politesse plus générale. Quel contraste, quel chaos, quelles horribles inconséquences composent ce malheureux monde! On parle des pestes, des tremblemens de terre, des embrasemens, des déluges, qui ont désolé le globe; heureux, dit-on, ceux qui n'ont pas vécu dans le temps de ces bouleversemens! Disons plutôt: heureux ceux qui n'ont pas vu les crimes que je retrace! Comment s'est-il trouvé des barbares pour les ordonner, & tant d'autres barbares pour les exécuter? Comment y a-t-il encore des inquisiteurs & des familiers de l'inquisition?

Un homme modéré, humain, né avec un caractère doux, ne conçoit pas plus qu'il y ait eu parmi les hommes des bêtes féroces ainsi altérées de carnage, qu'il ne conçoit des métamorphoses de tourterelles en vautours; mais il comprend encore moins que ces monstres aient trouvé à point nommé une multitude d'exécuteurs. Si des officiers & des soldats courent au

combat sur un ordre de leurs maîtres, cela est dans l'ordre de la nature ; mais que sans aucun examen ils aillent assassiner de sang-froid un peuple sans défense, c'est ce qu'on n'oserait pas imaginer des furies mêmes de l'enfer. Ce tableau soulève tellement le cœur de ceux qui se pénètrent de ce qu'ils lisent, que pour peu qu'on soit enclin à la tristesse, on est fâché d'être né ; on est indigné d'être homme.

La seule chose qui puisse consoler, c'est que de telles abominations n'ont été commises que de loin-à-loin : n'en voilà qu'environ vingt exemples principaux dans l'espace de près de quatre mille années. Je sais que les guerres continuelles qui ont désolé la terre sont des fléaux encore plus destructeurs par leur nombre & par leur durée ; mais enfin, comme je l'ai déjà dit, le péril étant égal des deux côtés dans la guerre, ce tableau révolte bien moins que celui des proscriptions, qui ont toutes été faites avec lâcheté, puisqu'elles ont été faites sans danger, & que les *Sylla* & les *Auguste* n'ont été au fond que des assassins qui ont attendu des passans au coin d'un bois, & qui ont profité des dépouilles.

La guerre paraît l'état naturel de l'homme. Toutes les sociétés connues ont été en guerre, hormis les brames & primitifs que nous appelons *quakers*, & quelques autres petits peuples. Mais il faut avouer que très-peu de sociétés se sont rendues coupables de ces assassinats publics appelés *proscriptions*. Il n'y en a aucun exemple dans la haute antiquité, excepté chez les Juifs. Le seul roi de l'Orient qui se soit livré à ce crime est *Mithridate ;* & depuis *Auguste* il n'y a eu de proscriptions dans notre hémisphère que chez

les chrétiens qui occupent une très-petite partie du globe. Si cette rage avait saisi souvent le genre-humain, il n'y aurait plus d'hommes sur la terre, elle ne serait habitée que par les animaux qui sont sans contredit beaucoup moins méchans que nous. C'est à la philosophie, qui fait aujourd'hui tant de progrès, d'adoucir les mœurs des hommes; c'est à notre siècle de réparer les crimes des siècles passés. Il est certain que quand l'esprit de tolérance sera établi, on ne pourra plus dire:

Ætas parentum pejor avis tulit
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitiosiorem.

On dira plutôt, mais en meilleurs vers que ceux-ci:

Nos aieux ont été des monstres exécrables,
Nos pères ont été méchans;
On voit aujourd'hui leurs enfans,
Etant plus éclairés, devenir plus traitables.

Mais pour oser dire que nous sommes meilleurs que nos ancêtres, il faudrait que nous trouvant dans les mêmes circonstances qu'eux, nous nous abstinssions avec horreur des cruautés dont ils ont été coupables; & il n'est pas démontré que nous fussions plus humains en pareil cas. La philosophie ne pénètre pas toujours chez les grands qui ordonnent, & encore moins chez les hordes des petits qui exécutent. Elle n'est le partage que des hommes placés dans la médiocrité, également éloignés de l'ambition qui opprime, & de la basse férocité qui est à ses gages.

Il eſt vrai qu'il n'eſt plus de nos jours de perſécutions générales ; mais on voit quelquefois de cruelles atrocités. La ſociété, la politeſſe, la raiſon inſpirent des mœurs douces ; cependant quelques hommes ont cru que la barbarie était un de leurs devoirs. On les a vus abuſer de leurs miſérables emplois ſi ſouvent humiliés, juſqu'à ſe jouer de la vie de leurs ſemblables en colorant leur inhumanité du nom de juſtice ; ils ont été ſanguinaires ſans néceſſité : ce qui n'eſt pas même le caractère des animaux carnaſſiers. Toute dureté qui n'eſt pas néceſſaire eſt un outrage au genre-humain. Les cannibales ſe vengent, mais ils ne font pas expirer dans d'horribles ſupplices un compatriote qui n'a été qu'imprudent. (*)

Puiſſent ces réflexions ſatisfaire les ames ſenſibles & adoucir les autres !

(*) Alluſion au ſupplice du chevalier de la *Barre*. (Voyez le Tome II de *Politique & Légiſlation*.

TABLE

DES PIECES

Contenues dans ce volume.

FRAGMENS SUR L'HISTOIRE.

ARTICLE I. *Qu'il faut se défier de presque tous les monumens anciens.* page 3

ARTICLE II. *De la Chine.* 8

ARTICLE III. *De la population de la Chine & des mœurs.* 12

ARTICLE IV. *Si les Egyptiens ont peuplé la Chine, & si les Chinois ont mangé des hommes.* 16

ARTICLE V. *Des anciens établissemens & des anciennes erreurs avant le siècle de Charlemagne.* 21

ARTICLE VI. *Fausses donations. Faux martyres. Faux miracles.* 25

ARTICLE VII. *De David, de Constantin, de Théodose, de Charlemagne, &c.* 29

ARTICLE VIII. *D'une foule de mensonges absurdes qu'on a opposés aux vérités énoncées par nous.* 40

ARTICLE IX. *Eclaircissemens sur quelques anecdotes.* 47

ARTICLE X. *De la philosophie de l'histoire.* 49

ARTICLE XI. *Qu'il faut savoir douter. Eclaircissemens sur l'histoire de Charles XII.* 54

ARTICLE XII. *Remarques sur la manière d'étudier & d'écrire l'histoire.* 62

ARTICLE XIII. *Suite du même sujet.* 68

ARTICLE XIV. *De l'utilité de l'histoire.* 73

ARTICLE XV. *Fragment sur la S^t Barthelemi.* 75

ARTICLE XVI. *Le président de Thou justifié contre les*

accusations de M. de Buri, auteur d'une vie de Henri IV. 80
ART. XVII. *Sur la révocation de l'édit de Nantes.* 98
ART. XVIII. *Défense de Louis XIV contre les annales politiques de l'abbé de S^t Pierre.* 103
ART. XIX. *Extrait d'un mémoire sur les calomnies contre Louis XIV, & contre Louis XV, & contre toute la famille royale, & contre les principaux personnages de la France.* 110
ART. XX. *Défense de Louis XIV contre l'auteur des Ephémérides.* 123
ART. XXI. *Sur les dissentions des églises de Pologne.* 141
ART. XXII. *Fait.* 150
ART. XXIII. *De la mort de Louis XV & de la fatalité.* 167
ART. XXIV. *D'un fait singulier concernant la littérature.* 175
ART. XXV. *Nouvelles remarques sur l'histoire, à l'occasion de l'Essai sur les mœurs & l'esprit des nations.* 179

Examen de quelques objections contre plusieurs faits rapportés dans l'*Essai sur les mœurs & l'esprit des nations.*

REMARQUE I. *Critiques qui révoltent un siècle aussi éclairé que le nôtre.* 181
REMARQUE II. *Examen de la donation de Pepin.* ibid.
REMARQUE III. *Des rois bigames.* 182
REMARQUE IV. *Des possessions & fortiléges.* 183
REMARQUE V. *De l'évêque Opas.* 184
REMARQUE VI. *De Mahomet.* 185
REMARQ. VII. *De Calvin.* 186
REMARQ. VIII. *De la reine Christine.* ibid.

REMARQUE IX. *Du clergé.* 187
REMARQUE X. *De la tolérance.* 188
REMARQ. XI. *Du moliniſme & du janſéniſme.* ibid.
REMARQ. XII. *De l'homme au maſque de fer.* 189
REMARQ. XIII. *Sur Fénélon & Huet.* 190
ART. XXVI. *Lettre civile & honnête à l'auteur mal-honnête de la critique de* l'hiſtoire univerſelle *de M. de Voltaire, qui n'a jamais fait d'hiſtoire univerſelle : le tout au ſujet de Mahomet.* 191
ART. XXVII. *Avis à l'auteur du journal de Gottingue, à l'occaſion du Siècle de Louis XIV.* 203
ART. XXVIII. *Anecdotes ſur Louis XIV.* 207
ART. XXIX. *Détails ſur les œuvres hiſtoriques de l'auteur.* 226

DES MENSONGES IMPRIMÉS ET DU TESTAMENT POLITIQUE DU CARDINAL DE RICHELIEU &c. 243

Raiſons de croire que le livre intitulé, Teſtament politique du cardinal de Richelieu, *eſt un ouvrage ſuppoſé.* 264
Doutes nouveaux ſur le teſtament attribué au cardinal de Richelieu. 286
Nouveaux doutes ſur l'authenticité du teſtament politique attribué au cardinal de Richelieu, & ſur les remarques de M. de Foncemagne. 292
Objection très-forte de M. de Foncemagne. 298
Objection non moins importante. 305
Réflexion. 309
Preuves de la ſuppoſition du teſtament. Affaires de finances. 312
Autres preuves. ibid.
Réflexion. 313

Queſtion importante. 315
Suite de cette queſtion. 319
Queſtion intéreſſante. 320
Concluſion. 322
Lettre écrite depuis l'impreſſion des Doutes. 328
Arbitrage entre M. de Voltaire & M. de Foncemagne. 332
Examen du teſtament politique du cardinal Albéroni. 353
Des conſpirations contre les peuples. 362

Fin de la table.

Dl 5411

V078

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:1-711516-p0399-6

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:1-711516-p0400-4

OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

TOME VINGT-HUITIEME.

DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE-TYPOGRAPHIQUE.

1784.

Farbkarte #13 B.I.G.
Blue Cyan Green Yellow Red Magenta White 3/Color Black
Centimetres Inches
Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:1-711516-p0401-0